ÉTUDES DIPLOMATIQUES

FIN DE LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'AUTRICHE — PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE (1746).

I.

LES PRELIMINAIRES DU CONGRES.

Le 10 novembre 1747, le roi d'Angleterre, en ouvrant son parlement, annonça avec solennité qu'un congrès allait prochainement se réunir à Aix-la-Chapelle, où les plénipotentiaires de toutes les puissances engagées depuis sept années déjà dans la guerre devaient se rencontrer pour traiter des conditions de la paix. Il faisait savoir en même temps qu'il avait reçu de la France, dans le cours de l'été, des propositions qui avaient été jugées inacceptables. Il était donc toujours nécessaire, ajoutait-il, pour obtenir la paix désirée, de continuer et même d'accroître les armemens et il demandait, en conséquence, à ses fidèles communes des subsides qui le mettraient en mesure d'y pourvoir. Et comme il avait à s'applaudir d'un nouveau succès de la marine britannique et de la capture de sept vaisseaux de ligne qui achevait l'écrasement des forces navales de la France, il obtint presque sans dis-

cussion d'une majorité, inquiète mais docile, les largesses qu'il réclamait : ce n'étaient pas moins que sept à huit millions de livres sterling, somme à peine suffisante, tant pour le paiement de ses propres troupes que pour la subvention annuelle fournie à l'Autriche et les frais de transport des auxiliaires russes dont l'arrivée était attendue.

On ne pouvait assurément annoncer l'ouverture d'un congrès pacifique dans un langage plus belliqueux et qui attestât moins d'espérance de le voir aboutir au résultat qu'on prétendait poursuivre. La singularité, c'est que ce découragement anticipé paraissait le fait de toutes les puissances qui se préparaient à prendre part à la réunion; aucune ne semblait fonder sur le succès de négociations, tant de fois essayées en vain, même une ombre de confiance. « Je vous confesserai (écrivait Puisieulx à un officier général chargé d'un commandement important) à ce sujet, mais à vous seul, que je suis bien éloigné de concevoir de grandes espérances de cette démarche de la cour de Londres, où je n'aperçois aucune disposition sincère pour la paix, et je suis persuadé qu'avant que nous arrivions à conclure un traité d'accommodement, vous aurez le temps de servir avec gloire et succès à la tête des troupes qui vous sont confiées (1). »

Les témoins les mieux informés et les plus perspicaces portaient le même jugement sur les dispositions de toutes les parties intéressées. — « Le congrès ne fera que de l'eau claire, disait Frédéric, les puissances maritimes veulent amuser la France, le stathouder veut pêcher en eau trouble. A Vienne, on ne fait que rire du congrès, et l'on ne cherche qu'à gagner le temps d'attendre le secours russe. » — Et à ceux qui le pressaient de se faire représenter lui-même à ce rendez-vous diplomatique pour y défendre ses intérêts : — « J'attendrai, disait-il, qu'on y traite sérieusement et qu'on ne cherche pas seulement à s'amuser l'un l'autre (2). »

Personne ainsi ne comptant rapporter rien de sérieux d'Aix-la-Chapelle, personne, non plus, ne semblait pressé de s'y rendre; aussi tout l'hiver allait-il se passer en pourparlers préliminaires sur les conditions, le lieu, le temps et le cérémonial de la réunion.

La désignation d'Aix-la-Chapelle avait paru naturelle et était facilement acceptée parce qu'en sa qualité de territoire neutre cette cité impériale échappait à la juridiction et même à l'occupation momentanée des puissances belligérantes ; mais comment as-

(1) Puisieulx à Richelieu, 9 octobre 1747. (*Correspondance de Gênes*. — Ministère des affaires étrangères.)

(2) Frédéric à Chambrier et à Podewils, son ministre à Vienne. (Octobre 1747. — *Pol. Corr.*, t. v, p. 502, 505, 513, 524, 531.)

surer cette neutralité même contre les mouvemens irréguliers et peut-être imprévus de diverses armées qui hivernaient dans le voisinage? et quelle force serait chargée de maintenir la sécurité intérieure et la tranquillité des délibérations? Puis, que de précautions nécessaires pour le passage et la libre circulation des plénipotentiaires eux-mêmes ou des courriers qu'ils devraient envoyer à leurs cours! Dans l'échange de leurs pouvoirs, quelle qualification allaient-ils prendre, la France ne reconnaissant pas la dignité impériale de Marie-Thérèse, et la princesse n'étant nullement disposée à s'en laisser dépouiller même pour un jour? Enfin, à qui les portes du congrès seraient-elles ouvertes? Le sénat de Gênes assiégé par l'Autriche, le duc de Modène dépossédé par elle, ne demandaient-ils pas à y être admis pour réclamer la réparation de leurs injures? Mais Marie-Thérèse ne voulait voir en eux que des vaincus ou des rebelles avec qui elle refusait de traiter sur un pied d'égalité. Ce qui se passa de temps à échanger sur des points de cette importance des notes et des contre-notes, nous avons, dans nos habitudes actuelles moins soucieuses de ces formalités de chancellerie, peine à le concevoir. On eût dit que chacun des invités soulevait à dessein une question d'étiquette ou de préséance pour se dispenser de franchir le seuil de la salle où il était attendu, et qu'aucun d'eux n'était fâché du retard pourvu qu'il en pût imputer la faute à son voisin.

Ce qui faisait voir encore mieux le peu de confiance que chacun plaçait dans l'essai de pacification auquel tous se prêtaient de si mauvaise grâce, c'était l'activité déployée non-seulement à Londres, mais de toutes parts pour préparer, par un redoublement d'efforts et de sacrifices, une nouvelle campagne.

Assurément on ne pouvait contester les sentimens pacifiques du gouvernement français attestés par la modestie connue de ses prétentions; mais on pouvait plus sérieusement douter que ces sentimens fussent communs au grand capitaine, dont le crédit croissait en proportion de ses services, et dont la guerre servait les intérêts en même temps que la renommée. J'ai dit combien était répandue à Versailles, et même à la cour, l'accusation portée contre Maurice de vouloir prolonger à dessein une lutte qui augmentait sa grandeur personnelle; et jusqu'à quel excès d'injustice ce soupçon, accrédité par un ministre et accueilli même par ses meilleurs amis, était poussé par la malveillance de ses rivaux. Rien de plus sot assurément, et à la fois de plus odieux, que de lui prêter (comme on l'avait pourtant fait à deux reprises après Rocoux et après Lawfeld) le dessein d'interrompre, au milieu d'un combat, le plein succès d'une victoire déjà acquise pour se ménager d'avance la facilité d'en rapporter d'autres. Ja-

mais capitaine, soucieux de son honneur, n'a négligé l'occasion d'écraser un ennemi tombé entre ses mains (1). Mais si l'on se bornait à dire que, régnant en fait sur les riches provinces des Pays-Bas, il n'était pas très impatient de voir arriver une paix dont la condition proclamée d'avance était la restitution immédiate de tous les gages et de tous les fruits de ses exploits, cette imputation conforme à ce qui se glisse, dans les plus grands cœurs, de faiblesse humaine était confirmée, il faut bien le dire, par plus d'une apparence. Issu d'un sang royal et parvenu au comble de la gloire, à quelles visées d'ambition ne pouvait-il pas prétendre? Encore un glorieux effort, et au lieu de replacer ces Pays-Bas, objet de tant de conflits, sous la jalouse domination de l'Autriche, la France victorieuse ne pourrait-elle pas, dans l'intérêt de sa propre sécurité, comme du repos commun, exiger que ces provinces fussent constituées à l'état de souveraineté neutre et indépendante : et alors entre quelles mains une telle principauté serait-elle mieux placée que dans celles d'un fils de roi, qui l'aurait payée d'avance du prix de son sang? Il avait bien rêvé d'être duc de Courlande dans sa jeunesse, pourquoi ne finirait-il pas ses jours souverain des Pays-Bas?

On fut très excusable assurément de lui supposer une arrière-pensée de cette nature quand on vit ce grand soldat si bien à sa place sur le champ de bataille, mais dont les allures et toute la personne n'avaient rien de magistral, insister, avant de quitter l'armée et de venir faire sa cour à Versailles, pour que son commandement militaire fût transformé en un véritable gouvernement étendu à toute la surface des Pays-Bas, et comprenant des attributions aussi bien administratives que judiciaires : une vraie vice-royauté, en un mot, pareille à celle, disait-il, dont avait été investi le prince Eugène pendant la guerre de la succession d'Espagne. La prétention ne fut pas admise sans débat, une telle autorité dépassant de beaucoup celle qui était attribuée en France même à des princes du sang quand on leur conférait la qualité de gouverneur militaire d'une province. La réunion de tous les pouvoirs dans une seule main et surtout dans celle qui tenait l'épée semblait une résurrection de ces traditions féodales dont l'administration royale, depuis Richelieu, s'appliquait à effacer le souvenir. Puis la qualité de protestant, déjà difficile à faire accepter en France chez un gouverneur, semblait peu propre à rendre supportable le joug de la conquête à des populations d'un catholicisme fervent, chez qui

(1) « Je vois, écrit d'Argenson, un plaidoyer qui s'établit universellement à la cour et à la ville pour prouver que M. le comte de Saxe est traître à la patrie, et qu'aux dernières campagnes, il s'est comporté en homme qui ne voulait pas finir la guerre et que d'ailleurs il n'y entendait rien. »

de longues guerres civiles avaient laissé des passions religieuses toujours prêtes à se rallumer. Il fallut céder cependant à des sollicitations qui prirent un instant un caractère impérieux et presque menaçant. — « Quoi, disait le général irrité, on ne veut pas que j'aie à Bruxelles plus de pouvoir qu'un échevin? Je n'ai donc nul crédit à la cour, et ce n'est qu'au camp qu'on veut bien se souvenir que je suis général de l'armée de Flandre. » — Il parlait alors d'aller se reposer s'il n'était pas satisfait; et on disait tout bas que ce n'était peut-être pas à Chambord que cet étranger si récemment Français pourrait bien aller chercher une retraite. La patente royale lui fut donc donnée dans les termes qu'il désirait; mais le public, en en prenant connaissance, ne put manquer de faire cette réflexion assez judicieusement insérée par d'Argenson dans ses *Mémoires :* « Moyennant ceci, le maréchal de Saxe va être fort intéressé à continuer la guerre pour faire durer les jouissances de la conquête (1). »

Encore, si par ces jouissances que les populations épuisées payaient si cher, on n'avait entendu que l'orgueilleux plaisir du commandement et les nobles espérances de l'ambition! mais par malheur on savait trop bien que Maurice n'aimait point à se repaître de fumée, même de celle de la gloire, et qu'il attendait de ses hauts faits des résultats plus matériels et des profits plus vulgaires. Avide d'argent, parce qu'il en était prodigue, les riches dotations dont il était comblé ne l'empêchaient pas de se montrer souvent peu délicat sur les moyens de pourvoir aux exigences d'une vie de plaisir. Des rumeurs de plus en plus tristes circulaient même à ce sujet depuis les incidens de la dernière campagne. Les gazettes d'Allemagne et de Hollande ne se faisaient pas faute d'insinuer que le commandant de l'armée française et son favori Lowendal avaient pris leur part dans ce qu'ils appelaient la curée et le brigandage de Berg-op-Zoom et que, mis en goût par ce premier gain, ils étaient en train d'organiser en commun, d'un bout de la Flandre à l'autre, un système général de concussion et de pillage. — « Des gens de Flandre, dit encore d'Argenson (dont, à la vérité, l'humeur chagrine tenait l'oreille ouverte à tous les mauvais bruits), m'ont conté une partie des friponneries exercées par le comte de Saxe et le maréchal de Lowendal dans cette conquête. Cartouche et Mandrin n'auraient pas fait davantage ni plus impunément. » — Si, au lieu de ce mot de friponnerie un peu trop sévèrement appliqué peut-être à des faits tels que la guerre en

(1) Maurice à Noailles, 1748. (Papiers de Mouchy.) *Journal de d'Argenson,* t. v, p. 113-160. — (Chambrier à Frédéric, 8 mars 1748. — Ministère des affaires étrangères.)

donne trop souvent le spectacle, d'Argenson se fût servi d'une expression équivalente, — celle de piraterie par exemple, — il n'aurait pas dépassé la mesure de cé que Maurice non-seulement consentait, mais désirait qu'on dît de lui-même; car il reprenait cette année encore le plan dont les bons conseils de Noailles l'avaient détourné. Il demandait qu'on lui permît d'exercer à son profit les droits de la course maritime, sur les côtes et dans les îles de Zélande, au moyen d'une escadre de felouques qu'il proposait d'équiper à ses frais et de faire monter par ses soldats. — « Laissez-moi, disait-il en propres termes, faire ma piraterie, je ne vous demande pas d'argent pour cela: il m'en faudrait trop, mais seulement que vos intendans ne s'en mêlent pas. » — Puisieulx fut obligé de le rappeler aux convenances. — « Votre plan, lui écrivait-il, serait susceptible d'une foule d'inconvéniens, parmi lesquels la dignité royale qui en serait blessée ne serait pas le moins essentiel. Je vous demande, en effet, s'il conviendrait au roi d'exercer une sorte de piraterie que Sa Majesté, ayant honte d'avouer, ferait exercer par son général avec ses troupes... Ne prenez pas ceci pour un conseil, je n'ai point à en donner à un homme tel que vous, mais je dois à l'amitié dont vous m'honorez de vous dire ce que je pense. »

Ce n'était donc pas seulement pour s'illustrer, mais aussi pour jouir et s'enrichir que Maurice était soupçonné de prolonger, au prix du sang de ses nouveaux et de ses anciens compatriotes, les maux d'une guerre interminable, et l'accusation était si publique, que des amis, avec un zèle plus empressé qu'adroit, ne craignaient pas de mettre la même publicité dans la réponse. Ainsi on fit jouer à Paris une pièce assez médiocre intitulée *Coriolan,* où le Romain, devenu chef des Volsques, ressemblait assez à l'Allemand devenu Français, et un acteur, dans une tirade à effet, appuya avec affectation sur des vers comme ceux-ci :

En vain vous prétendez, condamnant sa conduite,
Que sous un autre chef Rome eût été détruite.
Ne valait-il pas mieux, sans rien mettre au hasard,
Assurer sa victoire et vaincre un peu plus tard?

L'allusion était transparente et fut reçue avec un tel mélange d'applaudissemens et de protestations qu'il fallut, pour faire finir le tapage, interdire la représentation (1).

Maurice lui-même, averti de ces propos, se défendait très mollement

(1) *Journal de d'Argenson,* t. v, p. 160-206. — Saint-René Taillandier, Maurice de Saxe, p. 336-339. — Maurice à Puisieulx. — Puisieulx à Maurice, 2 et 7 novembre 1747. (*Correspondance de Hollande.* — Ministère des affaires étrangères.)

de l'accusation. — « Nous verrons, écrivait-il au comte de Brühl, ce que les négociations vont produire ; je désire bien sincèrement qu'elles nous donnent la paix, malgré les avantages que je pourrais espérer de la continuation de la guerre et la raison que j'aurais de la souhaiter pour jouir plus longtemps du gouvernement général des Pays-Bas que Sa Majesté Très Chrétienne vient de me donner... On me chicane encore un peu sur la forme, parce qu'en France les intendans se sont emparés de tout, et que la robe l'emporte sur l'épée ; mais quand la guerre vient, nous avons notre revanche parce qu'ils n'y entendent rien... J'espère, ajoutait-il, s'adressant directement au roi son frère, que cette campagne sera la dernière, si elle nous est heureuse, car enfin il faudra bien que la raison prenne le dessus. Je suppose que nous voulons tout rendre, comme nous disons. Jusqu'à présent, j'assurerais bien que cela est sincère, mais en mangeant l'appétit vient, comme on dit, et si enfin notre position est telle qu'on ne peut rien nous reprendre, je ne répondrais pas que pour s'indemniser des frais de la guerre on ne voulût rien rendre ; ce qui serait assez raisonnable. Mais Dieu veuille m'en préserver, car je ne prévois pas alors la fin de la guerre et j'en suis *satt* (comme on dit chez nous) *als wenn ich es mit Löffeln gefressen hätte* (j'en suis rassasié, comme si j'en avais mangé à petites cuillerées). » Mais tout rassasié de combats qu'il voulût paraître, il n'en travaillait pas moins sans relâche à un plan qu'il ne confiait à personne, même à son ami Noailles qui le pressait à la fois de conseils et de questions : « Ce sont secrets, disait-il, que je voudrais me cacher à moi-même. »

En Flandre donc et même à la porte du lieu où le congrès allait s'ouvrir, on n'entendait que le bruit des armes. Même aspect en Italie. Là, à la vérité, ce n'était plus de Belle-Isle que partaient les inspirations belliqueuses. Revenu à la cour à la fois navré et aigri, plein d'irritation et de douleur, le vieux maréchal ne semblait plus pressé de courir à de nouveaux hasards. Il se prêtait bien à former de nouveaux plans de campagne, mais sans goût, sans espoir de les faire agréer et moins encore de les voir réussir. On disait même que, fatigué d'avoir fait tant de fois vainement appel à la fortune des combats, le rôle diplomatique qu'il avait plus heureusement joué, et auquel se rattachaient les meilleurs souvenirs de sa vie, lui revenait complaisamment en mémoire, et qu'il aurait accepté volontiers la tâche d'aller parler, au nom de la France, à Aix-la-Chapelle. Mais à sa place, un autre, plus jeune, ayant subi moins de traverses et dont la confiance audacieuse aurait, en tout cas, résisté à plus d'épreuves, se proposait déjà de prendre la tête des opérations militaires au-delà des Alpes : ce n'était autre que le plus brillant des preux de Fontenoy, Richelieu lui-même, qui, tou-

jours pressé de se mettre en scène, avait accepté le commandement de Gênes, vacant par la mort du duc de Boufflers. « Je pars, avait-il écrit, en faisant sonner très haut son dévoûment, mais je dois auparavant régler avec mes créanciers qui sont convaincus que je ne puis me dispenser de faire comme M. de Boufflers et qu'ils ne me verront plus. »

Arrivé à son poste après avoir traversé, non sans peine, les croisières anglaises, il prit tout de suite une attitude de nature à faire comprendre qu'il entendait faire de Gênes le centre stratégique de la campagne qui allait s'ouvrir. Par une sortie heureuse, il réussit à élargir le cercle dans lequel la ville était resserrée, en forçant les Autrichiens d'abandonner les postes de Vareggio et de Voltri. Il méditait une attaque pareille sur Savone et sur Final, dont il espérait offrir la prise en hommage au congrès le jour de sa réunion. — « C'est par l'Italie principalement, écrivit-il à Puisieulx, que vous ferez la paix, et l'intérêt que je puis y avoir personnellement n'est pas, je vous assure, ce qui me détermine à penser comme cela, mais bien l'expérience que j'ai depuis trente-cinq ans de tout ce qui se passe en Europe qui me le persuade (1). »

Menacée ainsi, plus que jamais, sur les deux terrains que ses armées avaient à disputer, Marie-Thérèse, de son côté, ne pouvait manquer de redoubler de précautions pour se mettre en garde, et son unique préoccupation paraissait être d'éviter, par une combinaison de forces nouvelles, la répétition stérile des luttes laissées sans résultat par la campagne précédente. Peu confiante désormais dans le mérite des généraux dont elle avait éprouvé la médiocrité et dans le concours d'alliés dont la fidélité lui semblait toujours douteuse, elle n'attendait plus que de l'intervention des troupes russes l'élément nouveau et inconnu dont pouvait se dégager la solution du problème laissé en suspens depuis tant d'années. Hâter le départ de ces auxiliaires, tracer leur itinéraire, assurer le paiement de leurs frais de route, écarter les obstacles de leur chemin, afin d'être sûr de leur apparition au jour donné, on ne songeait plus à Vienne à autre chose. Dès le commencement de janvier, des réquisitions furent adressées à tous les souverains dont les soldats de la tsarine devaient parcourir les états, en réclamant d'eux le libre parcours, ou ce qu'on appelait le *transitus innoxius*. La sommation ne fut pas faite au nom de l'impératrice elle-même; elle aurait craint, sans doute, de prendre trop ouvertement la responsabilité d'une telle démarche et d'en attacher

(1) Richelieu à Puisieulx, 24 octobre 1747. (*Correspondance de Gênes*. — Ministère des affaires étrangères.)

l'impopularité à son nom, car la mesure, bien que rendue souvent nécessaire par l'enchevêtrement des souverainetés diverses qui se croisaient sur le territoire de l'empire, avait toujours un caractère de violence et pouvait jeter le trouble dans les populations. Ce n'était pas à elle, souveraine allemande, à froisser ainsi le sentiment germanique. Il était plus naturel de passer ce rôle aux deux puissances maritimes, puisque, s'étant chargées de tous les frais de transport, c'étaient elles qui pouvaient garantir aux habitans des provinces traversées le paiement de toutes les avances à faire et la réparation de tous les torts que la présence de visiteurs en armes ne pouvait manquer de leur causer. La demande fut faite à chacune des parties intéressées : Saxe, Bavière, Wurtemberg, Palatinat, Électorat rhénan, laissant en dehors l'empire lui-même afin de ne pas donner occasion de soulever dans une diète, où la majorité pourrait être incertaine, une question des plus douteuses : à savoir si la facilité accordée à l'une des parties belligérantes, et dont l'autre aurait à souffrir, n'était pas une violation indirecte de la neutralité promise.

Malgré cette précaution, l'idée d'échapper à cette pression gênante en invoquant l'inviolabilité du territoire du saint-empire ne pouvait manquer de venir naturellement à l'esprit de faibles princes incapables de se défendre eux-mêmes : les agens ou les amis de la France, très nombreux encore, et répandus dans toutes les cours, ne se firent pas faute de la leur suggérer. Le dessein de former une ligue de neutralité sous le drapeau impérial, et de barrer ainsi le passage aux intrus incommodes qui le réclamaient, fut sérieusement agité à Stuttgart, à Manheim et même à Bonn, à Trèves et à Munich ; mais toutes les fois que cette pensée était mise en avant, tous les vœux comme tous les regards se tournaient du côté de Berlin. Un mot, un seul mot de Frédéric, et la diète, obligée de se réunir et se sentant appuyée par une force que personne ne pouvait braver impunément, aurait opposé aux instances de Marie-Thérèse sinon un refus positif, au moins des lenteurs désespérantes qui auraient rendu le consentement inutile. Mais ce mot, le vainqueur de Molwitz et de Kesseldorf était, — j'ai déjà dit par quel motif, — plus que jamais décidé à ne pas le laisser échapper de ses lèvres. Plus la crise devenait instante, et plus il affectait de la regarder avec indifférence. La présence de troupes russes à ses portes, cette menace dont il avait autrefois ou éprouvé ou feint tant de terreur, lui paraissait maintenant la chose la plus insignifiante. — « Vous ne devez pas vous inquiéter de la marche des Russes, écrivait-il à son ministre à Vienne, ces troupes étant à la solde des puissances maritimes, et principalement de l'Angleterre, ces mêmes puissances en disposent souverainement, de sorte qu'il

ne restera à l'impératrice-reine que de *mettre la nappe* en Bohême pour les y refaire et rafraîchir pendant quelques semaines. Ce sont les avis qui me sont parvenus que l'Angleterre est intentionnée d'assembler aux Pays-Bas tout ce qu'elle a de troupes pour être prête à tout événement, et je n'ai aucun sujet d'être embarrassé de la Russie, mais je puis regarder tout ce qu'elle fait dans les conjonctures présentes avec beaucoup d'indifférence (1). »

A ceux qui parlaient des dangers que courait l'empire en laissant ainsi violer la neutralité convenue : — « Les Russes, disait-il, ne passeront que rapidement sur les terres de l'empire; il faut se rapporter, sur ce point, à la parole de l'empereur lui-même, je ne puis concevoir qu'un prince, chef de l'empire, plein de candeur et de sentimens patriotiques, soit capable de prendre d'autre parti que ceux qui conviennent à la tranquillité de l'Allemagne : on peut se fier à cet égard à la pureté de ses intentions. » — « Cet éloge inattendu de l'époux de Marie-Thérèse me fit ouvrir les yeux, dit Valori, et j'en marquai ma surprise (2). »

C'est tout au plus si l'occupation que cette expédition lointaine va donner à la Russie ne paraît pas de nature à rassurer contre les desseins que cette puissance aurait pu, en d'autres circonstances, méditer au préjudice de ses voisins. — « Je ne saurais m'imaginer, écrit-il encore, qu'après que les trente mille Russes se seront mis en marche pour se rendre aux ordres des puissances maritimes, le chancelier (Bestouchef) ne voudra rien rabattre de ses hauteurs et de ses emportemens envers les voisins de la Russie : je me persuade plutôt qu'il ne se trouvera plus à même de soutenir ses procédés irréguliers par la crainte qu'il aura d'attirer par là des affaires à la Russie par quelque rupture réelle. Il est donc raisonnablement à croire que Bestouchef, après le départ des trente mille hommes en question, voudra se conduire plus sagement qu'il n'a fait jusqu'ici et mettre de l'eau dans son vin. » — « Je crois en vérité, disait Valori, témoin de cet état d'esprit, qu'il aime mieux voir les Russes sur la Moselle qu'en Moravie (3). »

Ce qui ne l'empêchait pas, cependant, de faire savoir tout bas à la France qu'à sa connaissance, derrière la convention assurant à l'Angleterre et à la Hollande la venue des secours annoncés, s'en cachait une autre plus secrète, et en vertu de laquelle une seconde armée russe serait mise sur pied, toute prête à tomber sur lui,

(1) Frédéric à Podewils, 12 janvier 1748. — *Pol. Corr.*, t. VI, p. 5.

(2) Valori à Puisieulx, 20 février 1748. (*Correspondance de Prusse.* — Ministère des affaires étrangères.)

(3) Frédéric à Frankenstein, ministre à Saint-Pétersbourg, 19 janvier 1748. — *Pol. Corr.*, t. II, p. 9. — Valori à Puisieulx, 6 avril 1748. (*Correspondance de Prusse.* — Ministère des affaires étrangères.)

s'il faisait seulement mine de bouger. Puis, sans se mettre en peine de concilier ce mélange assez contradictoire d'indifférence et de crainte affectées, il concluait en souriant : — « Les Français ont beau vouloir par tant et plus de moyens me rembarquer de nouveau dans l'affaire, je les passerai pour de fins maîtres s'ils me font mordre à l'hameçon (1). »

Tant d'artifice n'était vraiment pas nécessaire, car le cabinet français n'y mettait de son côté pas tant de finesse. Puisieulx qui, comme je l'ai dit, avait sondé de bonne heure le terrain, savait trop bien à quoi s'en tenir. A la vérité, son ambassadeur Valori essaya encore de faire quelques instances nouvelles pour appuyer la ligue de neutralité proposée, et s'aventura même, un instant, jusqu'à dire qu'il avait obtenu une espèce de promesse à cet égard, et que des armemens allaient être préparés pour faire face aux circonstances. Mais dès que ce bruit, propagé un peu légèrement par l'ambassadeur, commença à se répandre, ce ne fut pas seulement Frédéric qui le fit venir et le morigéna, dit-il, de manière à le dégoûter de se risquer à faire de pareilles incartades; ce fut le ministre français lui-même qui se chargea de mettre son envoyé à la raison. — « Vous ferez bien de garder le silence, lui écrivit-il, sur les mesures que le roi de Prusse pourrait prendre pour éviter la marche des Russes. Ce prince ne veut rien hasarder qu'à coup sûr, et ne menace que lorsqu'il est résolu de frapper, vraisemblablement il n'aurait pas goûté vos propositions. Il faut donc le laisser aller, et je crois pouvoir vous assurer que, quelque parti qu'il prenne, ce sera toujours le meilleur... Il a sa politique particulière... il la renferme en lui et ne la communique à personne. Vous sentez bien qu'un prince aussi habile n'aime ni les conseils, ni les insinuations; il sera toujours dangereux de lui présenter des objets qui puissent le porter à penser que nous ne cherchons qu'à l'engager insensiblement et que notre intérêt seul nous occupe et nullement le sien. Nous ne pensons pas ainsi, et franchement cela ne serait pas juste. Le système du roi de Prusse est

(1) Frédéric à Chambrier, 21 et 22 janvier 1748. — *Pol. Corr.*, t. VI, p. 12 et 14. — C'est dans la dernière de ces deux lettres que Frédéric charge Chambrier de prévenir le cabinet français que l'Angleterre vient de faire une nouvelle convention très secrète, « à l'exclusion de la république de Hollande, avec la cour de Saint-Pétersbourg, selon laquelle cette cour-ci sera engagée qu'outre le secours de trente mille hommes, qu'elle envoie contre la France, elle tiendra prêts aux confins de la Livonie et de la Courlande quarante bataillons, trois régimens de cuirassiers et autant de dragons, six mille cosaques et kalmouks et un train convenable d'artillerie pour qu'en cas que j'attaquerai, soit le pays de Hanovre, soit les possessions héréditaires autrichiennes, soit la Saxe, cette armée prussienne me dût tomber sur le corps. » — Je n'ai pas trouvé, ailleurs, trace de cette convention qui me semble un prétexte inventé par Frédéric pour motiver son inaction.

de ne se commettre ni directement ni indirectement, de frapper à coup sûr, de conserver l'amitié du roi et de s'en servir suivant les circonstances : celui de Sa Majesté est de conserver l'amitié du roi de Prusse, *quoi qu'il arrive*, de le maintenir au degré de puissance que la Prusse a acquise et de songer aussi à son intérêt et à sa couronne. Il n'y a rien dans tout cela qui ne soit très juste et compatible avec une parfaite et réciproque union. Je ne puis trop admirer la vérité avec laquelle le roi de Prusse s'est souvent expliqué par la bouche de M. de Chambrier. Un prince, qui n'aurait pas l'âme aussi grande, nous aurait amusés en cherchant à nous persuader qu'il travaillait sourdement dans l'empire à faire des associations en notre faveur et à arrêter la marche des Russes, et nous aurait peut-être empêchés par là d'avoir autant d'activité et de prendre des mesures ausssi sérieuses que celles que nous prenons. »

Avec un caractère si bien fait et qui prenait les choses en si bonne part, il était inutile de feindre, et Frédéric pouvait en vérité écrire à Puisieulx lui-même : « Ne cherchez point de détours dans ma conduite, elle est aussi simple que mon cœur (1). »

Ce qui était si bien connu à Versailles ne pouvait être longtemps ignoré à Londres et à La Haye. Une attitude hostile ou simplement malveillante de la Prusse aurait gravement compliqué, pour les puissances maritimes, l'exécution de l'engagement qu'elles avaient pris de faire arriver à bon port et sans encombre les troupes russes sur la Meuse et sur le Rhin. L'assurance opposée, au contraire, le parti hautement annoncé par Frédéric de laisser tout faire et tout passer, furent accueillis avec autant de satisfaction que de reconnaissance. Ce fut l'occasion pour le ministère anglais d'insister auprès du roi George, pour qu'il prît sur lui de dominer l'aversion que lui inspirait son redoutable neveu, et de lui tendre une main affectueuse et conciliante. Depuis le départ du dernier envoyé, lord Hyndfort (qui avait quitté Berlin dans les plus mauvais termes, et presque en rupture ouverte avec le roi), la légation anglaise dans cette capitale était restée vide, et les relations n'étaient entretenues que par un simple chargé d'affaires. Le moment parut favorable pour rétablir les rapports sur un pied plus amical, et Frédéric, secrètement consulté, fit savoir qu'il verrait avec plaisir un représentant de son oncle à sa cour, pourvu qu'on respectât sa neutralité, et qu'on ne lui demandât pas de se compromettre en aucun sens. George se laissa plus difficile-

(1) Puisieulx à Valori, 28 décembre 1747 et 12 janvier 1748. (*Correspondance de Prusse.* — Ministère des affaires étrangères.) — Frédéric à Puisieulx, 8 novembre 1747. — *Pol. Corr.*, t. v, p. 519.

ment persuader : « C'est un fripon, disait-il, je ne veux rien avoir à faire avec lui, je voudrais qu'il fût khan de Tartarie. » — « Et moi aussi, répondait Chesterfield en souriant, mais comme il ne dépend pas de nous de l'y envoyer, plus il est fripon, plus il est utile d'avoir un espion auprès de lui qui sache quel coup il médite. » — L'envoyé enfin nommé, sir John Legge, emporta pour instructions de donner au roi de Prusse la promesse qu'aucun traité ne serait signé sans contenir la garantie de la conquête de la Silésie et de toutes les stipulations des traités de Dresde et de Breslau. Il était chargé, en outre, de lui représenter le danger qu'il courrait lui-même, en laissant anéantir en Hollande un des centres principaux du protestantisme. Il était même autorisé à aller jusqu'à faire, au nom des intérêts communs des puissances protestantes menacées, l'offre d'un traité d'alliance. Ainsi courtisé des deux côtés, Frédéric répondait, de part et d'autre, à droite comme à gauche, par des témoignages également insignifians, de bonne grâce et de bonne volonté. Il comblait plus que jamais de politesses le maréchal de Saxe. « — Je vous attends, dans trois mois, lui écrivait-il, au bord du Texel, » — et il lui faisait remettre, pour le seconder dans le siège de Maestricht, s'il avait dessein de le reprendre, un plan détaillé des fortifications de cette ville, dont le hasard l'avait rendu possesseur. Mais il n'en faisait pas moins assurer à l'oreille le cabinet britannique qu'il entrerait dans une alliance aussi intime qu'on voudrait avec l'Angleterre, dès qu'il serait libre de ses engagemens envers la France (1).

L'Allemagne se trouvant ainsi délaissée par la seule force qui pût la défendre, les Russes, une fois entrés, n'y devaient plus rencontrer d'obstacles. Mais ce n'était pas assez que la voie fût libre, il fallait auparavant que la porte en fût ouverte, et c'était l'électeur de Saxe, roi de Pologne, qui en tenait les clés. Celui-là, tel que nous le connaissons, devait se trouver en vérité plongé dans le plus cruel embarras. La politique d'équilibre et de bascule entre les parties adverses, ce système de double jeu et à double face que, par les conseils de Brühl, Auguste III avait réussi si habilement à pra-

(1) Frédéric à Maurice de Saxe. — *Pol. Corr.*, t. VI, p. 10, 23-38. — Cet envoi du plan de Maestricht n'eut pas l'avantage que Maurice de Saxe avait dû en espérer et tourna même contre le but proposé. L'expédition eut lieu, en effet, par l'intermédiaire d'un officier supérieur du génie nommé Walrave, chargé de la surveillance et de l'entretien des fortifications prussiennes. Cet agent se laissa corrompre à ce moment même par l'ambassadeur d'Autriche à Berlin et lui remit le double des pièces qu'il avait entre les mains. — Droysen, t. III, p. 420 et suiv. (*Correspondance de Valori*, février 1748. — Instructions de Klingraeft, envoyé prussien à Londres. — *Pol. Corr.*, t. VI, p. 57.)

tiquer et qui consistait à tendre une main aux subsides de la France, tandis que de l'autre il apposait sa signature à un traité de ligue austro-russe, était mise pour le coup à forte épreuve. Il semblait qu'il lui fallût prendre son parti ou d'encourir le courroux des deux impératrices en arrêtant la marche des Russes dès le premier pas, ou d'offenser le beau-père de la dauphine en souhaitant le premier la bienvenue à ses ennemis. Quel moyen de sortir de l'alternative? Et la difficulté était singulièrement compliquée en Pologne, même par la situation des diverses factions dont l'hostilité entretenait dans cette malheureuse contrée une constante agitation. Des deux partis qui divisaient la noblesse polonaise et qui, sans cesse aux prises, étaient toujours à la veille d'en venir aux mains, il en était un qui avait la Russie pour protectrice avouée. La politique des tsars avait, en effet, toujours consisté à fomenter la discorde chez ses turbulens voisins et à s'y créer une clientèle à sa dévotion qu'elle soutenait dans ces luttes intestines par son concours armé ou pécuniaire. Il y avait, en Pologne, un parti russe connu pour tel, dont l'illustre famille Czartorisky tenait la tête. Or c'était ce parti même qui, d'abord par ses suffrages, et ensuite au prix d'une lutte acharnée et sanglante, avait réussi à investir Auguste III du simulacre de royauté dont il portait le titre. C'était ce même parti qui, chaque année dans les débats orageux que ramenait périodiquement la réunion des diètes, aidait le roi à défendre ses chétives prérogatives. Regarder la Russie en face, lui tenir tête, lui fermer l'entrée de la Pologne, c'était donc, pour Auguste III, rompre avec ses partisans et se livrer à des adversaires encore pleins des ressentimens d'injures récentes et qui, le tenant à leur discrétion, lui feraient payer cher un appui qu'ils ne lui prêteraient probablement que pour un jour. C'était aussi renoncer à l'espoir qu'il avait toujours nourri de léguer à son fils ses deux couronnes, l'élective aussi bien que l'héréditaire. On ne pouvait en conscience lui demander un tel sacrifice.

Aussi Auguste III ne vit-il d'autre parti à prendre que de faire montre à la fois de sa bonne volonté et de son impuissance. A la réquisition officielle des puissances maritimes, il répondit par un refus qu'il eut soin de faire officiellement constater, mais il n'eut garde d'expédier aux faibles magistrats qui le représentaient en Pologne aucun ordre qui leur permît d'opposer, à l'entrée du premier bataillon russe, même une ombre de résistance effective; puis il s'en remit humblement à la générosité de Louis XV en le suppliant de ne pas insister pour exiger de lui un acte de témérité qui n'aurait d'autre résultat que de causer la ruine du père de sa belle-fille : — « Que voulez-vous, disait Brühl en soupirant, la réponse faite par Sa Majesté de bouche et par écrit prouve que Sa

Majesté ne consent nullement, mais il faut bien qu'elle connive, puisqu'elle ne peut s'opposer par la force. » — Et, en même temps, ses bons amis les Czartoryski lui faisaient dire de se tenir en paix et de ne pas remuer, de se garder surtout de convoquer une diète où l'esprit de résistance nationale pourrait se faire jour par quelque explosion imprudente, et ils ajoutaient qu'ils se faisaient fort d'intimider, à eux tout seuls, assez leurs adversaires, pour que le passage des Russes s'opérât en douceur sans rencontrer aucune opposition. Le jeu était si visible qu'on en riait dans toutes les cours d'Allemagne : — « Voyez comme la Saxe s'amuse de vous, » disait Frédéric à Valori en haussant les épaules (1).

Il y aurait bien eu, à la vérité, pour la France un moyen de tenir la partie en Pologne même et de susciter sous les pas des Russes des obstacles qui auraient au moins retardé leur marche déjà par elle-même assez lente et embarrassée. Qu'on eût fait dire un mot à l'oreille aux amis que gardaient encore la reine de France et son vieux père dans leur terre natale et à ceux de leurs compatriotes qui avaient combattu et souffert pour eux ; qu'on réveillât tout bas les espérances des vaincus qui restaient rebelles aux influences russe et saxonne : il n'en aurait pas fallu davantage pour susciter sur ce sol toujours prêt à se soulever des résistances tumultueuses qui auraient fait, de chacune des stations de l'armée envahissante, un théâtre de combat. Déjà sans attendre même qu'on les y invitât, les chefs de l'ancien parti de Leczinski, tenant dans leur défaite à garder le nom de parti patriotique par excellence, vinrent sonder le résident de France à Varsovie, Castera, pour savoir si, au cas où ils tenteraient une levée de boucliers, la France consentirait au moins sous main à les soutenir. Ils offraient d'organiser ce qu'on appelait, par une expression consacrée, une confédération, mode d'insurrection à moitié légal, tellement passé en coutume que c'était presque une institution nationale et dont le premier effet était, en rendant les diètes impossibles, de suspendre l'action de la justice et de l'administration régulière. Il y a même lieu de croire que des émissaires secrets allèrent porter des propositions de ce genre à Versailles même, au prince de Conti, déjà séduit, comme je l'ai dit, par le mirage d'une couronne à conquérir sur les bords de la Vistule, et ce fut (on peut le supposer) le sujet des entretiens mystérieux que cet ambitieux mécontent eut, à ce moment même, avec le roi et que Luynes et d'Ar-

(1) Brühl au comte de Loos, 27 février 1748. (Archives de Dresde. — Droysen, t. III, p. 413.) — Valori à Puisieulx, 26 février 1748. (*Correspondance de Prusse.*) — Des Essarts à Puisieulx, janvier et février 1748, *passim*. (*Correspondance de Saxe.* — Ministère des affaires étrangères.)

genson constataient dans leurs journaux avec une égale surprise. En ce cas, il ne fallut pas longtemps à Louis XV pour s'apercevoir qu'une guerre civile suscitée par ses agens en Pologne aurait pour lui-même des inconvéniens presque aussi graves que les dangers auxquels serait exposé Auguste III. Exciter la guerre civile en Pologne, c'était à la fois s'engager à soutenir à mille lieues de distance ceux qu'il aurait compromis et porter la discorde à ses côtés mêmes, dans sa famille, dans sa propre intimité royale. C'était jeter le trouble dans les rapports de la reine polonaise et de la dauphine saxonne, dont l'affection naissante n'avait pas triomphé sans peine des souvenirs qui les divisaient. Et qu'aurait dit le tout-puissant Maurice du réveil de ce qu'il appelait volontiers, par une expression familière, le *stanislaïsme* de Marie Leczinska? Enfin, une raison d'un ordre moins élevé, mais d'une nature plus pressante, devait détourner le ministère français de s'engager dans ces menées souterraines; c'est qu'en Pologne on ne faisait rien sans argent. Nul moyen de préparer même une ombre de résistance, sans de larges subsides distribués à ceux qui devaient en être les instrumens. Il n'était pas de piast assez puissant pour faire marcher les gentilshommes de sa suite sans avoir en réserve une bourse bien garnie pour les payer libéralement. Le trésor épuisé de la France, suffisant à peine pour payer ses propres troupes, ne pouvait se prêter à jeter au vent de telles prodigalités destinées peut-être à rester sans fruit.

Réflexion faite, on n'ouvrit aucun crédit à Castera, et par là même toute idée de préparer une confédération fut écartée. On engagea seulement cet agent à provoquer de la part des amis de la France (s'il en restait encore) une protestation contre la violation de leur territoire. L'acte fut bien rédigé, en effet, mais peu de gens eurent le courage d'y apposer leur signature et aucun ne consentit à la rendre publique : — « Après tout, écrivait Puisieulx à Castera avec une indifférence résignée, en apprenant ce triste résultat, c'est aux Polonais à défendre leur territoire, c'est une affaire domestique qui les regarde. Vous ne sauriez mettre trop de circonspection dans votre conduite (1). »

En conséquence, dès les premiers jours de février, les Russes

(1) Castera, résident de France à Varsovie, à Puisieulx, 20 novembre, 30 décembre 1747, 13, 14, 21 janvier 1748. — Puisieulx à Castera, 27 novembre 1747, 26 janvier, 16 avril 1748. (*Correspondance de Pologne.* — Ministère des affaires étrangères.) — C'est, suivant toute apparence, à ce moment, et aux négociations qui furent un instant engagées pour arrêter le passage des Russes en Pologne qu'il faut faire remonter les premières relations régulières du prince de Conti avec les nobles Polonais du parti national, d'où est sortie plus tard l'intrigue qui donna lieu à la diplomatie secrète de Louis XV. Castera fut certainement un des premiers agens employés par cette diplomatie occulte.

avaient passé la frontière polonaise et avançaient tout à l'aise, n'éprouvant d'autre difficulté et d'autres retards que ceux que leur imposaient l'insuffisance et l'irrégularité d'une administration militaire encore dans l'enfance. Auguste envoyait à leur rencontre des officiers de sa cour, soi-disant pour les surveiller et prévenir les désordres auxquels leur passage pouvait donner lieu, mais avec ordre d'user de tant de ménagemens et d'égards que leur mission avait plutôt l'air d'avoir pour but de leur préparer les logemens et les subsistances. N'ayant naturellement pas confiance dans des informations données par de tels intermédiaires, le ministère français eut le désir de se faire représenter aussi sur les lieux, et désigna même un envoyé militaire d'un grade élevé, le colonel de La Salle, pour s'attacher aux pas de l'armée en campagne et lui en faire connaître régulièrement les progrès. C'était l'exercice du droit de contrôle le plus légitime : la Pologne était territoire neutre, et les Russes, simples passagers, n'avaient nulle autorité pour y faire la police. Ce n'en fut pas moins l'occasion d'un incident très grave, et qui ne fit que trop voir quelle confiance inspirait aux généraux de la tsarine la certitude de ne rencontrer aucun obstacle devant eux. La Salle dut prendre la voie de mer pour éviter la traversée toujours difficile de l'Allemagne et débarqua à Dantzig, ayant en poche les pièces qui justifiaient de sa mission. Mais avant qu'il eût eu même le temps de les produire, le résident russe dans la ville vint réclamer son arrestation, et les magistrats de la localité eurent la faiblesse d'y consentir. Le prétexte de cette démarche insolente était que La Salle avait servi autrefois dans l'armée russe et, n'ayant quitté son corps qu'avec une demande de congé, qu'il avait négligé de faire renouveler, s'était rendu coupable de désertion. Le fait, fût-il vrai, remontait à une date qui en effaçait complètement le souvenir, et d'ailleurs les magistrats de Dantzig, cité libre, — au moins nominalement, — n'avaient nullement à se faire les exécuteurs de la justice moscovite. La Salle n'en fut pas moins mis sous les verrous et ne fut rendu à la liberté que quand les instances de l'ambassadeur français à Dresde eurent obtenu du comte de Brühl d'intercéder en sa faveur. Mais il dut reprendre au plus tôt le chemin de la France, pour ne pas s'exposer au mauvais parti qui aurait pu résulter pour lui de la rencontre des officiers russes, et cette nouvelle mésaventure fut encore le sujet des quolibets du roi de Prusse, qui, malgré le crédit dont il jouissait à Dantzig, avait refusé obstinément d'intervenir dans l'affaire (1).

(1) *Correspondance de Saxe, passim*, février et mars 1748. — Droysen, t. III, p. 401. — *Pol. Corr.*, t. VI, p. 64 et suiv.

Ainsi annoncée avec arrogance et par un coup d'éclat, la marche des Russes dont, jusqu'à la dernière heure, on avait voulu douter, devint l'unique sujet de la préoccupation générale. Ces sauvages auxiliaires dont Marie-Thérèse avait réussi enfin à se ménager l'appui, arriveraient-ils, sur le théâtre de la guerre, à temps pour prévenir le coup décisif que Maurice de Saxe se vantait déjà, bien qu'à mots couverts, d'être en mesure de frapper? Et si le conflit avait lieu, quelle serait l'issue d'une rencontre sans précédent dans les souvenirs de la politique européenne? C'est ce que chacun se demandait avec une inquiète curiosité. Du congrès et de ses délibérations, personne ne prenait souci, et les populations découragées en détournaient les yeux avec tristesse. On cessa même tout à fait d'en rien attendre quand on apprit qu'une nouvelle et très importante modification s'opérait dans le personnel du ministère anglais. Chesterfield, qui avait longtemps contenu ses dispositions pacifiques dans le désir d'amener insensiblement le roi à les partager, renonçait enfin à cette espérance et se retirait avec éclat après une discussion orageuse. Il avait vainement essayé de faire donner au négociateur d'Aix-la-Chapelle des instructions d'une nature conciliante et accusait tout haut la frénésie guerrière contre laquelle il avait essayé de lutter. En même temps, Cumberland partait pour reprendre le commandement des troupes alliées. C'était le coup de canon qui donnait le signal de nouveaux combats (1).

II.

Mais il y a parfois en politique comme dans la nature de soudains changemens de température. Un souffle de vent, d'abord insensible, qui s'élève suffit à déterminer un courant nouveau qui éclaircit l'horizon et chasse les nuages les plus épais. Une péripétie de ce genre allait s'opérer moins d'une semaine après la retraite de Chesterfield, et ce fut dans le cabinet anglais lui-même qu'eut lieu ce brusque revirement; de plus, ce fut de La Haye, d'où étaient parties jusque-là les inspirations les plus belliqueuses, qu'ar-

(1) Coxe, *Pelham administration*, t. I, p. 388. — Chesterfield, *Correspondance*, t. III, p. 236 et suiv. — *Journal de Marchemont*, t. II, p. 274-276. Apologie de la dernière démission tirée d'une lettre d'un seigneur anglais à un de ses amis. (*Correspondance d'Angleterre*. — Ministère des affaires étrangères.) — Droysen, t. III, p. 407. — Parmi les motifs de la retraite de Chesterfield les mémoires du temps comptent l'irritation causée au duc de Newcastle par l'intimité de ce ministre avec la maîtresse du roi, lady Yarmouth. C'était effectivement par cet intermédiaire féminin que Chesterfield, naturellement disposé à employer de tels moyens pour assurer son crédit, avait essayé de s'emparer de la confiance du roi.

riva la nouvelle imprévue qui changea du soir au lendemain dans l'intérieur du ministère britannique l'attitude respective des deux partis. On peut se rappeler que, l'automne précédent, une proposition de paix avait été transmise par Maurice de Saxe à Cumberland, et que le roi George, flatté de l'intermédiaire que Louis XV s'était choisi, semblait disposé à y prêter l'oreille; ce fut un ami du stathouder, lord Bentink, envoyé en mission spéciale, qui fit échouer dans son germe la négociation à peine entamée. L'argument principal dont il s'était servi pour en écarter la pensée, c'était l'annonce du corps d'armée russe dont la présence sur le champ de bataille devait changer, disait-il, entre les combattans tout l'équilibre des forces. Puis, comme on persistait à douter de ce concours si souvent attendu en vain, Bentink n'avait pas craint de s'engager à en répondre au nom de son maître, pourvu que les deux puissances maritimes consentissent à se charger, à frais communs, des dépenses du transport. Il avait même indiqué de quelles sommes la Hollande pourrait disposer pour sa part contributive. Tout ce que Bentink avait promis semblait donc prêt à se réaliser. Moyennant un traité de subsides dont les clauses étaient agréées, aussi bien par le parlement britannique que par les états-généraux de Hollande, les Russes, comme on vient de le voir, se mettaient en mouvement à l'heure dite, et il n'y avait plus, semblait-il, qu'à les attendre et à les payer.

Mais ce fut justement le paiement qui, au moment où il fallait le réaliser, vint à manquer à la dernière heure. Quelle ne fut pas la surprise du nouveau secrétaire d'État, le duc de Bedford, quand il vit arriver un nouveau messager qui n'était autre que le frère du premier, Charles Bentink, porteur cette fois d'une seconde lettre du prince d'Orange à son beau-père, conçue sur un ton très différent. — « La république, y était-il dit, épuisée par une longue guerre, et devant penser avant tout à son salut, avait à peine de quoi pourvoir sur ses propres ressources au paiement de ses propres troupes; bien moins encore pouvait-elle se charger de fournir à des subventions extraordinaires pour l'entretien des auxiliaires étrangers : elle se reconnaissait donc impuissante à faire face à ses engagemens si l'Angleterre ne lui venait en aide par un prêt montant au chiffre, considérable pour le temps, d'un million de livres sterling. Ce fut une consternation générale. Pas le moindre soupçon de ce nouveau sacrifice à faire n'avait été donné au parlement dans le discours royal d'ouverture, et Pelham, dont l'office était de diriger le parti ministériel à la chambre basse, déclara qu'il lui était impossible de s'y représenter avec une nouvelle carte à payer. Son frère, Newcastle, le premier ministre, essaya vainement de l'y décider, et le roi lui-même courba la tête en disant :

« Chesterfield m'avait bien dit, il y a six mois, que tout finirait ainsi (1). »

Quelle était donc à La Haye même la cause de ce changement de langage? La déplorable pénurie du trésor était-elle réelle, et en ce cas comment n'avait-elle pas été prévue? N'était-ce au contraire qu'un prétexte suggéré par la recrudescence des sentimens jaloux que le stathouder éprouvait plus que jamais contre Cumberland? L'annonce de l'arrivée de ce beau-frère auquel il portait des sentimens si peu fraternels, venant prendre encore une fois le commandement, sous ses yeux, avait-elle porté son impatience à un véritable degré d'exaspération? S'était-il, par suite, subitement dégoûté de soutenir une lutte où il n'aurait, cette fois encore, que le rôle ingrat de spectateur, tandis que tous les honneurs, s'il y en avait à recueillir, seraient attribués à un rival? C'est la supposition de M. d'Arneth, qui paraît avoir trouvé dans la correspondance de l'envoyé autrichien à Londres des motifs de la justifier; quoi qu'il en soit, la déception n'en était pas moins cruelle.

Que faire? comment continuer la guerre quand les anciens alliés se dérobaient par une faiblesse subite aux engagemens pris envers les nouveaux? Comment arrêter la marche des Russes? Comment s'en passer dans la lutte nouvelle? Mais comment les laisser venir sans les payer? Le premier qu'on dut aviser de ce mécompte, ce fut Cumberland à qui il fallut remettre au moment où il s'embarquait ce qu'il appela dans un violent accès de colère le *honteux* papier apporté par Bentink. Ce fut lui qui fut chargé de représenter au stathouder l'impossibilité absolue où était l'Angleterre de dépenser un sou de plus pour le paiement des Russes et la nécessité où elle se verrait, si la demande était maintenue, de tendre sans délai à la conclusion de la paix.

— « Votre altesse royale, lui écrivait Newcastle sur un ton résigné et contraint, aura la bonté de parler sérieusement sur ce sujet au prince d'Orange et au greffier, et de leur faire comprendre qu'il serait impraticable de fournir même la moindre partie de la somme qu'ils demandent et surtout de leur faire sentir le déshonneur dont la république se couvrirait si elle ne pouvait fournir elle-même cette somme pour un objet aussi nécessaire que le paiement des troupes qu'elle s'est engagée à soutenir avec une extrême insistance de la part du stathouder lui-même : quelle idée se fera-t-on de la faiblesse du gouvernement de Hollande, et pour tout dire aussi de son imprudence à s'engager dans des dépenses si considérables sans pouvoir en payer la première échéance? Quelque

(1) *Pelham administration*, t. I, p. 297 et suiv. — Chesterfield, *Correspondance*, t. III, p. 251.

raison qu'eût Sa Majesté de ne pas s'attendre de la part de la république à une telle défaillance si contraire à ses assurances répétées, le fait n'est que trop évident, et la nécessité n'en résulte que trop clairement de mettre un terme aussitôt que possible à ces dépenses dont le poids, par le fait d'une partie de nos alliés, devient chaque jour plus lourd pour Sa Majesté. Par ce motif, Sa Majesté désire que vous examiniez avec le stathouder quelles nouvelles instructions il conviendrait de donner aux ministres d'Aix-la-Chapelle afin de mettre à profit les dispositions que pourrait avoir la France de terminer la guerre à des conditions tolérables. » — « Ce sont les Hollandais eux-mêmes, écrivait de son côté le duc de Bedford, qui commencent à pousser des cris pour la paix, en confessant leur absolue incapacité de continuer la campagne, et il devient nécessaire pour l'Angleterre, dont la situation n'est pas beaucoup meilleure que celle de la Hollande, de tenir aussi un langage pacifique. »

Des instructions dans le même sens furent envoyées à lord Sandwich qui dut les recevoir avec d'autant plus de surprise qu'il avait quitté Londres sous une impression bien différente (1).

Un avis plus important encore suivit de près ce premier avertissement donné au chef désigné de la nouvelle campagne. Naturellement le parti pacifique du ministère anglais ne perdait pas un jour pour mettre à profit un revirement si inespéré, et entre Paris et Londres les communications n'étaient jamais ni complètement interrompues, ni difficiles à rétablir. Aussi Sandwich ne tarda pas à être informé que, par un intermédiaire qu'on ne lui nommait pas, on s'était assuré des dispositions du cabinet français. On savait par là de source certaine, lui dit-on, que toutes les propositions faites, l'automne précédent, par le maréchal de Saxe seraient maintenues. Le plénipotentiaire français n'avait donc pas à prendre l'initiative d'en faire de nouvelles; mais il aurait ordre de prêter l'oreille à toutes les conversations même particulières et secrètes que l'envoyé britannique voudrait engager avec lui sur ce terrain (2).

Un secret n'est pas aisément gardé quand les résolutions sont

(1) Newcastle à Cumberland, Bedford à Pelham. — *Pelham administration*, p. 390 et 400. — D'Arneth, t. III, p. 359-380. — Parmi les motifs que M. d'Arneth prête à la détermination subite de la Hollande, il fait figurer un projet qui aurait été formé par le roi d'Angleterre, au cas où les alliés seraient rentrés en possession des Pays-Bas, d'y constituer une principauté indépendante pour son fils le duc de Cumberland. Ce voisinage aurait paru intolérable au stathouder.

(2) Newcastle à Cumberland, 18 mars 1748. — *Pelham administration*, p. 400. — Je n'ai pu découvrir ni au ministère des affaires étrangères, ni au Record office, par quel intermédiaire les deux cabinets de Londres et de Versailles furent mis en relations en ce moment et comment le ministère français eut connaissance des dispositions nouvelles du ministère britannique.

prises par des corps délibérans et quand une presse curieuse est aux aguets pour surprendre le bruit de leurs débats. — « Je ne puis vous cacher, écrivait encore Newcastle à Cumberland, que le secret de cette déplorable affaire est déjà ébruité, et que la nature de la commission apportée par Bentink comme l'emprunt qu'il nous demande dans son mémoire sont des faits parfaitement connus et de telle manière qu'on ne peut douter que l'indiscrétion vienne de la Hollande. » — Le cabinet de George II non plus n'était pas un lieu sourd et les dissentimens de ses conseillers avaient leurs échos dans tous les couloirs parlementaires. Le résultat fut que l'envoyé autrichien ne tarda pas à être informé, ne fût-ce que par le bruit public, que le vent avait tourné dans les régions ministérielles, et qu'il n'en fallut pas davantage pour qu'il fît parvenir à sa souveraine le pressentiment d'une défection à laquelle elle ajouta d'autant plus aisément foi qu'elle l'avait toujours redoutée.

En effet, depuis la trahison un instant consommée du roi de Sardaigne (que, par prudence, elle avait feint d'ignorer, mais dont au fond de l'âme elle gardait mémoire et rancune), convaincue également et avec raison que l'Angleterre avait été confidente, sinon complice de cette perfidie, l'altière princesse vivait dans des soupçons continuels sur la bonne foi de ses alliés. Son imagination était hantée par la pensée que, soit avec l'Espagne, soit avec la France, on en viendrait à traiter encore une fois en dehors d'elle, et à disposer de ses intérêts sans la prévenir ni la consulter. On a vu avec quelle jalouse inquiétude elle avait surveillé la rencontre de Puisieulx et de Sandwich à Liège, et quelle hâte elle avait mise à envoyer au commandant de son armée de Flandre les pouvoirs nécessaires pour s'y faire admettre à tout prix et y prendre part, même sans y être convié. Depuis lors, elle n'avait pas appris avec moins d'ennui qu'un Irlandais catholique, officier supérieur au service d'Espagne, était venu à Londres et avait été reçu à plusieurs reprises par les ministres. A la vérité, on l'avait informée de cette tentative de négociation particulière qui, d'ailleurs, n'aboutissait pas, les prétentions de l'Espagne (qui n'allaient à rien moins qu'à se faire restituer Gibraltar) étant trop exagérées pour être sérieusement mises en délibération. Mais elle n'était nullement sûre qu'on lui eût tout dit et que les offres repoussées dans ces termes excessifs ne fussent pas mieux agréées si on arrivait à les réduire à des conditions plus acceptables. Bref, elle s'attendait à quelque surprise dont elle n'envisageait pas, sans effroi, les conséquences (1).

(1) La mission de l'officier irlandais Wall, à Madrid, dont il est question à plusieurs reprises dans les correspondances de cette époque, est une affaire aussi mystérieuse

Car, une chose était certaine, elle le savait, c'est que, soit de la France, soit de l'Espagne, la paix ne pouvait être obtenue qu'au prix d'un établissement sérieux assuré en Italie au frère de Ferdinand VI, au gendre de Louis XV. A cet égard les deux cours de la maison de Bourbon étaient intraitables. C'était le nœud de toutes les négociations engagées et qu'aucune n'avait réussi jusque-là à résoudre : c'était la condition *sine qua non* de tout espoir de conciliation. Dès lors, dès qu'on prononçait le mot de paix, toute la question était de savoir aux dépens de qui serait accordée cette concession indispensable? Qui, de l'Autriche ou du Piémont, en ferait les frais? Le nouvel apanage créé pour un infant ou un Bourbon serait-il détaché des possessions soit anciennes, soit récemment acquises de la maison de Savoie, ou des domaines que la fille de Charles VI gardait encore au-delà des Alpes? Or, si l'Angleterre traitait seule et en secret, Marie-Thérèse savait d'avance par plus d'une épreuve déjà subie à qui seraient demandés les sacrifices. La faiblesse connue de l'Angleterre pour le roi de Sardaigne, l'intimité constante des deux cabinets de Londres et de Turin, et les procédés déjà employés plus d'une fois envers elle ne lui laissaient d'avance aucun doute. Deux fois déjà n'avait-elle pas vu l'envoyé anglais lui mettre le couteau sur la gorge, tantôt pour arracher sa signature au traité qui cédait la Silésie à la Prusse, tantôt pour lui faire acheter, au prix de lambeaux détachés du Milanais, le concours si peu solide de Charles-Emmanuel? Elle voyait donc se préparer encore cette fois une troisième répétition de la même scène. On lui apporterait encore un traité tout fait, tout signé, où on aurait stipulé d'avance et en son nom des cessions auxquelles, ne pouvant résister à elle seule, bon gré, mal gré, elle devrait consentir. Ce serait alors une véritable duperie aussi ridicule que douloureuse : tout le monde, sauf elle, aurait gagné à la guerre, et ceux qui en auraient tiré le meilleur lot, ce seraient le perfide Frédéric, qui ferait consacrer par l'assentiment de l'Europe entière le fruit de ses attentats, et le volage Emmanuel, qui garderait, en abandonnant la lutte, le prix dont on l'avait payé pour la soutenir (1).

que compliquée dont je n'ai pu réussir, mais dont il n'y a pas grand intérêt à pénétrer le fond. Ce fut, en effet, l'objet d'une méfiance égale à Paris et à Vienne. La France, à qui l'Espagne avait fait connaître l'envoi de cet agent secret, ne se fiait pas complètement à la sincérité de cette confidence et soupçonnait que Wall pouvait avoir quelque instruction cachée dont on ne lui parlait pas. Marie-Thérèse, de son côté, bien qu'avertie du fait même de la mission, n'ajoutait que médiocrement foi au compte que le ministère anglais lui en rendait. Des deux parts, on soupçonnait quelque piège. (Voir *Correspondance d'Espagne, passim,* décembre 1747 et janvier 1748. — Ministère des affaires étrangères.)

(1) Voici comment un excellent observateur, l'ambassadeur de Venise à Vienne, rend compte, dès le 1er janvier de cette année, de la crainte que l'impératrice ne

Cette crainte s'emparait d'autant plus facilement de son esprit qu'il ne manquait pas, à côté d'elle, d'habiles conseillers pour l'exploiter. C'était le sujet des entretiens et des constantes incitations de l'envoyé saxon à sa cour, agissant sous l'inspiration de son ministre, le comte de Brühl; car Brühl, on l'a vu, était toujours possédé du désir d'éloigner l'Autriche de l'Angleterre pour opérer ensuite un rapprochement avec la France, dont il rêvait d'être le médiateur. La tentative, deux fois essayée d'abord avant la paix de Dresde, et ensuite après le mariage de la dauphine, avait échoué par l'effet soit des préjugés de d'Argenson, soit de l'inexpérience et des hésitations de son successeur. Mais Brühl n'en avait pas désespéré et ne cessait pas d'y travailler. Les inquiétudes auxquelles il sut que l'impératrice était en proie lui donnaient une occasion naturelle de revenir à la charge. Il n'était pas malaisé de lui faire sentir que, si la paix devenait indispensable, il était plus facile d'obtenir, sur le point le plus délicat et qui lui tenait le plus au cœur, une issue favorable de la France que de l'Angleterre. A Versailles, nul engagement ni d'amitié, ni d'honneur avec le roi de Sardaigne, et les armes françaises étant encore maîtresses du comté de Nice et de la Savoie, il y avait dans ces provinces conquises soit une place à trouver pour la dotation de l'infant, soit un moyen d'échange pour obtenir un équivalent dans quelque autre partie des possessions piémontaises. Bref, le vrai moyen d'empêcher l'Angleterre de faire dans l'ombre, par un coup d'adresse et d'autorité, une paix tout à son profit ou à celui de son allié favori, le roi de Sardaigne, c'était d'être prêt d'avance à lui rendre la pareille et à la gagner de vitesse à la dernière heure par un arrangement direct avec la France. En tout cas, la précaution était bonne à prendre comme moyen défensif en cas de surprise. Ces représentations, faites avec adresse et persistance, ne pouvaient manquer de faire leur effet sur l'esprit déjà troublé de l'impératrice, et Brühl se crut bientôt assez sûr de n'être pas désavoué pour engager son représentant à Versailles à reprendre, avec le ministère français, les pourparlers au point où Richelieu les avait laissés l'été précédent. Le comte de Loos avait même déjà eu, à ce sujet, de mystérieux entretiens avec Puisieulx quand

cessait de concevoir au sujet d'une entente secrète de l'Angleterre, soit avec la France, soit avec l'Espagne. Après avoir mentionné la présence à Madrid de l'agent secret Wall dont je viens de parler : « A quel point, ajoute l'ambassadeur, la suite de cette affaire a troublé l'esprit de l'impératrice, il serait difficile de le dire; avec quelque apparence de sincérité que la cour de Londres ait rendu compte des communications qu'elle avait reçues, elle n'en a pas moins immédiatement cru que la grande œuvre de la paix se fera à Londres, que cette cour conviendra des conditions principales avec la France et l'Espagne et qu'elle n'aura qu'à les ratifier au congrès. »

le bruit répandu du changement d'humeur survenu dans le cabinet britannique vint donner à l'éventualité dont la princesse s'était toujours méfiée une apparence à la fois plus prochaine et plus menaçante.

A partir du jour où ces nouvelles dispositions de la cour d'Angleterre lui furent connues, tout indique que l'impératrice n'hésita plus. Elle comprit avec sa perspicacité accoutumée que du moment où la Hollande demandait grâce et où l'Angleterre lâchait pied, la coalition était de fait rompue, et la paix, à laquelle personne ne croyait encore autour d'elle, lui apparut comme une nécessité devenue inévitable : le tout était d'arriver à temps pour qu'elle pût en régler les conditions elle-même, au lieu d'attendre qu'elle n'eût plus qu'à souscrire à celles qu'on lui apporterait déjà arrêtées sans sa participation et à son insu. Sans doute après le mauvais accueil qu'avaient reçu, à Dresde, dans un moment douloureux, ses propositions presque suppliantes, elle s'était bien promis de ne plus prendre l'initiative d'un rapprochement avec la France; depuis lors elle avait toujours attendu qu'on vînt la chercher. Mais le souvenir de l'humiliation qu'elle avait éprouvée alors s'était effacé avec la chute du ministre qui la lui avait infligée, et l'âme la plus inflexible ne peut nourrir tous les ressentimens à la fois : les injures récentes atténuent toujours, quoi qu'on fasse, l'impression laissée par les injures passées. Que tout réussît cette fois encore à Frédéric qui l'avait spoliée, à Emmanuel qui l'avait trahie, à l'Angleterre qui s'apprêtait à se jouer d'elle, c'était là maintenant la blessure que ne pouvait supporter son orgueil royal, et en promenant ses regards autour d'elle, elle ne voyait dans l'isolement où elle allait tomber que la France qui pût l'en préserver. Elle entra donc avec sa décision accoutumée dans la voie que Brühl lui avait indiquée, et Puisieulx ne tarda pas à s'apercevoir que la démarche était sérieuse, à l'insistance du langage tenu par le représentant saxon à Versailles, et à la netteté des propositions que cet agent se déclara autorisé à lui faire (1).

(1) Je dois confesser qu'en attribuant la résolution prise à ce moment par Marie-Thérèse d'entrer sérieusement en négociation avec la France au revirement opéré dans les dispositions du ministère anglais, je fais une supposition qui me paraît fondée sur des indices très vraisemblables, mais dont je ne puis donner une preuve absolument certaine. J'éprouve ici l'embarras que j'ai déjà signalé et qui tient à l'irrégularité et à la lenteur des correspondances à cette époque. Quand deux faits se passent sur deux théâtres différens à des époques très rapprochées, il est impossible de savoir précisément lequel a précédé et par conséquent a déterminé l'autre. C'est le cas des deux résolutions analogues prises à Vienne et à Londres et consistant à traiter directement et à l'insu l'un de l'autre avec la France. Mais les textes que j'ai cités précédemment montrent quelle inquiétude Marie-Thérèse éprouvait, et depuis longtemps, de se voir délaissée par l'Angleterre, et il ne me paraît pas possible que

D'après le rapprochement des dates, il semble que ces communications faites au nom de la cour de Vienne durent se rencontrer à Versailles jour pour jour et presque heure pour heure avec les démarches de même nature faites par le ministère anglais. Quelle situation pour un ministre des affaires étrangères de France, s'il eût été doué d'une hauteur d'esprit suffisante pour la comprendre et en tirer parti! La paix lui était offerte par les deux puissances encore nominalement unies contre nous, à l'insu et au préjudice l'une de l'autre, se disputant en quelque sorte à la porte de son cabinet à qui obtiendrait de lui la première et la plus favorable audience. Rien n'était plus flatteur, on aurait pu même dire plus divertissant. Mais il semble que Puisieulx, que cette bonne fortune inespérée prenait par surprise, en fut plus ébloui que satisfait. Les offres de Marie-Thérèse, en particulier, lui causaient un trouble qui allait jusqu'à l'effroi. Quand le comte de Loos, ministre saxon, vint les lui transmettre, à peine le laissa-t-il achever. « Mais que dira la Prusse? s'écria-t-il. Et si l'accommodement que nous pourrions négocier n'est pas du goût de l'Angleterre, ne croyez-vous pas que le roi de Prusse serait capable de se laisser entraîner par elle et de prendre la place de l'impératrice contre nous? — Je pense, ai-je répondu (écrit Loos au comte de Brühl), que ce pourrait peut-être être un artifice inventé par le roi de Prusse pour vous faire peur; mais ce prince est trop clairvoyant pour ne pas voir qu'il n'aurait pas plus tôt pris le parti que vous dites que la Silésie serait en proie à l'impératrice-reine. Croyez-moi, ne vous arrêtez pas à de telles menaces. Le roi de Prusse sait parfaitement bien qu'il a plus besoin de vous que vous n'avez de raison de le ménager. » — Puis, dans un entretien suivant, Loos s'enhardit jusqu'à représenter que l'alliance qu'il était chargé d'inaugurer était une affaire d'avenir qui pourrait survivre à la guerre terminée et que les cours catholiques de Versailles, de Vienne et de Madrid devraient rester unies dans une attitude défensive, de nature à faire face aux cours protestantes de Londres et de Berlin.

De telles vues, qui renfermaient bien un assez juste pressentiment des nécessités futures, dépassaient la portée du courage,

son ministre à Londres, toujours très bien informé et la tenant avec soin au courant de ce qu'il était mieux que tout autre à portée de savoir, ne l'ait pas avertie de très bonne heure du changement de dispositions du cabinet anglais. Comment ne pas croire alors que cette connaissance, confirmant d'anciens soupçons, ait été la cause déterminante de la résolution prise par l'impératrice? Je préfère cette supposition à celle de M. d'Arneth, qui pense que l'impératrice fut principalement portée à cette démarche par la crainte de voir Frédéric intervenir une troisième fois dans la lutte. Ce serait la supposer trop ignorante des intentions certaines et parfaitement connues où était Frédéric de rester neutre.

sinon de l'esprit de Puisieulx. Pendant que Loos les développait, il regardait en quelque sorte avec crainte autour de lui pour s'assurer qu'aucune rumeur indiscrète n'en portât l'écho à Berlin. — « Il importe, répétait-il, que rien ne transpire de nos entretiens secrets et que le roi de Prusse n'en ait pas le moindre vent. » — Effectivement, aucune précaution n'était négligée, car les conversations avaient lieu à nuit close, dans un lieu écarté, et les courriers qui faisaient route entre Dresde et Versailles étaient censés apporter de petits présens, des bijoux, des objets de toilette ou de petits vases de porcelaine de Saxe qu'échangeaient entre elles la dauphine et la reine sa mère (1).

La négociation ainsi engagée, bien que s'avançant par ces chemins couverts, marcha avec la promptitude et la décision qui caractérisaient toutes les résolutions de Marie-Thérèse. Prenant hardiment l'initiative de parler la première, elle envoya au comte de Loos un projet de préliminaires de paix, en quinze articles, rédigé sous ses yeux, avec un pouvoir en règle pour les signer. Disons tout de suite que ce projet renfermait deux concessions véritables de la part de Marie-Thérèse. En premier lieu, l'interminable question de l'établissement réclamé pour la maison de Bourbon en Italie devait être réglée par l'attribution faite à l'infant des duchés de Parme et de Plaisance. A la vérité, de ces deux duchés, l'un, celui de Plaisance, avait déjà été cédé à Charles-Emmanuel par le traité de Worms; l'autre, celui de Parme, n'appartenait à la maison d'Autriche que depuis l'extinction de la famille Farnèse survenue à une date très récente. De plus, l'une et l'autre province n'étaient cédées qu'à titre de fief, devant faire retour à l'empire si Philippe venait à mourir sans enfans mâles, ou à être appelé au trône de Naples ou d'Espagne. En outre, l'impératrice déclarait se désintéresser de toutes les questions qui ne regardaient que l'Angleterre, et elle offrait même, si la France ne pouvait obtenir du cabinet britannique le maintien du rétablissement des fortifications de Dunkerque, de lui céder elle-même la petite ville de Furnes pour assurer de ce côté la clôture de sa frontière septentrionale.

On ne peut nier que c'était là une manière très large d'entrer en matière. D'où venait donc à une souveraine jusque-là si jalouse de ses droits cette facilité inattendue? Le secret en est révélé par deux dispositions peu apparentes, l'une placée dans le document lui-même et l'autre dans une annexe secrète. La première porte que, sauf les modifications indiquées et moyennant la restitution réciproque de toutes les autres conquêtes, tout sera remis en Italie *dans l'état antérieur à la guerre*. C'était déclarer en termes assez nets qu'à

(1) Loos au comte de Brühl, 27 janvier, 7-14 février 1748. (Archives de Dresde.)

l'exception du petit duché de Plaisance, qu'on voulait bien transférer à l'infant, on tiendrait pour nulles et non avenues toutes les autres cessions de territoire bien autrement larges faites au roi de Sardaigne par le traité de Worms et qui n'allaient à rien moins, on peut se le rappeler, qu'à détacher des possessions autrichiennes près d'un tiers du Milanais. L'impératrice, en effet, n'avait jamais cessé de soutenir qu'un tel sacrifice ne pouvait être consenti par elle qu'en échange de la promesse qui lui était faite de la délivrer de toute rivalité de la maison de Bourbon en Italie et de lui assurer ainsi un dédommagement proportionné à ses pertes. Du moment où cet avantage ne peut plus lui être assuré et où elle se voit elle-même forcée d'y renoncer, elle se prépare à prétendre (et elle a toujours fait d'avance cette réserve) que la donation est nulle, comme tout contrat dont la condition n'est pas remplie et dont la clause résolutoire est énumérée. Elle entend rentrer dans la pleine propriété de son bien, ou plutôt se maintenir en possession, car la plus grande partie du territoire cédé étant occupée militairement par ses armées, une fois la paix faite avec la France, ce ne seraient ni les vaisseaux de l'Angleterre, ni les troupes bien inférieures du roi de Sardaigne qui l'en feraient sortir (1).

Et voici maintenant la seconde disposition qui, celle-là reléguée dans un appendice occulte, tout à la fin du projet, semble véritablement le *post-scriptum* mis au bas de la lettre par la main même de l'impératrice :

« Quoique Sa Majesté l'impératrice, reine de Hongrie et de Bohême, soit très éloignée d'enfreindre au traité de paix de Dresde, en cas que Sa Majesté le roi de Prusse s'y tienne exactement, néanmoins il a été convenu que de même que dans les articles préliminaires signés aujourd'hui, il est fait abstraction des intérêts dudit prince et de la garantie de la Silésie, il en sera encore fait abstraction dans le traité de paix définitif à conclure (2). »

De la combinaison de ces deux textes on voit ressortir avec évidence la véritable intention de l'impératrice : ce qu'elle cède d'un côté, elle veut le retrouver ailleurs et même avec avantage. Elle entend reprendre aujourd'hui ce qu'elle a abandonné en Italie et se réserve la liberté plus tard, quand l'occasion sera favorable, de

(1) La prétention de Marie-Thérèse à faire dépendre la validité du traité de Worms de l'exécution de la promesse qui lui était faite de la délivrer de la présence de la maison de Bourbon en Italie, qui ne paraissait pas justifiée aux historiens précédens, l'est aujourd'hui par la publication de deux articles secrets de ce traité, qui n'a été faite que dans ces derniers temps par un recueil tiré des archives de la maison de Savoie et mis au jour en 1836. (D'Arneth, t. II, p. 525.)

(2) Vitzthum, *Geheimnisse des Sächsischen Cabinets*, t. I, p. 192, 193. D'Arneth, t. III.

regagner ce qu'elle s'est laissé arracher en Allemagne, et pour atteindre à ce double but, elle veut acheter de la France, par la paix qu'elle présente à sa signature, sinon son concours matériel, au moins son assentiment facile et la promesse de la laisser faire. Elle veut surtout l'empêcher d'entrer dans aucun engagement qui la contrarie! Inoffensive en apparence, cette prétention est pourtant plus considérable, et si la France y consent, pourra la mener plus loin qu'elle n'a l'air, car c'est un premier pas dans une voie nouvelle; c'est l'abandon de toute la politique traditionnelle qui a toujours tendu à l'abaissement de l'Autriche sur tous les théâtres. Si ce n'est pas encore la rupture avec Frédéric, c'est du moins une complète séparation d'intérêts, c'est le démenti donné à la maxime favorite de d'Argenson qui proclamait que, la conquête de la Silésie fût-elle le seul résultat de la guerre, c'était pour la France un avantage personnel qu'elle n'aurait pas encore payé trop cher.

Quelque grands que fussent les sacrifices que Marie-Thérèse croyait s'imposer à elle-même par ses avances, elle ne pouvait assurément s'attendre à ce que tout fût agréé du premier coup, ce qui eût été, je crois, sans exemple en diplomatie! Mais le ministre français, de son côté, quand le projet lui fut communiqué, avait, pour demander le temps de la réflexion, deux motifs dont l'un au moins pouvait être très franchement exprimé. N'était-il pas nécessaire de faire connaître, sinon les termes, au moins le fond de l'arrangement offert à l'Espagne, qui ne pouvait manquer de trouver un peu mince le lot attribué au frère de son roi, et qu'on aurait quelque peine à y ramener à une condition si modeste? Il ne fallait pas s'exposer de la part de cette cour fantasque et capricieuse à quelque éclat d'irritation et d'amour-propre qui, cette fois encore, comme dans plus d'une occasion précédente, aurait à la fois tout révélé et tout compromis! Une autre raison plus grave qu'on ne pouvait pas dire tout haut, mais à laquelle on eût été inexcusable de ne pas penser, commandait à Puisieulx de faire attendre sa réponse avant de s'engager par un assentiment précipité. C'était bien de connaître et de tenir en quelque sorte par écrit le fond du cœur du cabinet autrichien; mais le cabinet anglais avait fait savoir que lui aussi était animé d'intentions pacifiques. A la vérité, il parlait d'une façon plus vague, mais son ambassadeur arrivait chargé d'instructions confidentielles qui y donneraient plus de précision. C'eût été une souveraine imprudence de se prononcer avant de connaître et de pouvoir mettre en balance les termes offerts de part et d'autre. Puisieulx, sagement conseillé par son premier commis, l'abbé de La Ville, prit le parti très sensé de remettre lui-même, pour expédier à Vienne, un

projet portant avec les communications autrichiennes des différences assez sensibles pour que le retard parût naturel, pas assez cependant pour qu'il fût décourageant et ôtât l'espérance d'un accord définitif. Ainsi, aux duchés italiens assignés à l'infant on proposait de substituer la Savoie, fief de l'empire également, et d'une contenance à peu près égale, mais que l'Espagne paraissait préférer et dont en fait elle était déjà en possession. Quant au droit de réversion en cas de descendance du prince ainsi avantagé, on faisait remarquer que, la loi salique n'ayant jamais eu vigueur dans la famille royale d'Espagne, la prévision ne devait avoir d'application qu'au défaut de toute postérité, aussi bien féminine que mâle. Enfin un modeste agrandissement était réclamé en Allemagne pour l'électeur palatin, fidèle allié de la France. Questions de détail dont, le principe une fois accordé, une discussion aimable pouvait aisément faire justice.

Le temps s'écoulait cependant et l'ouverture du congrès ne pouvait être indéfiniment retardée. Avant que le contre-projet français fût parvenu à sa destination, le plénipotentiaire autrichien avait dû se mettre en route, et il était déjà arrivé dans une terre qui lui appartenait sur les bords du Rhin. Cet envoyé n'était autre que le même comte de Kaunitz dont Maurice avait autrefois reconnu à Bruxelles l'habileté conciliante et à qui sa souveraine témoignait dès lors une confiance qu'elle devait lui continuer pendant près d'un demi-siècle. Kaunitz était suivant toute apparence l'inspirateur des préliminaires autrichiens et il ne craignait pas de déclarer que cette pièce était un chef-d'œuvre dont l'envoi était un coup de maître. Marie-Thérèse ne crut donc pas pouvoir mieux faire que de lui renvoyer tous les documens, réponse et réplique, en l'engageant à entrer en conversation, dès son arrivée sur le théâtre du congrès, avec l'agent français, pour ne paraître en scène, s'il était possible, qu'après s'être mis d'accord avec lui (1).

Singulier rôle, en vérité, qu'était chargé de remplir dans cette réunion solennelle l'envoyé qui allait porter la parole au nom de la France ! En apparence, il se présentait pour faire face à deux grandes puissances unies contre nous par le lien d'une hostilité commune. En réalité, il allait avoir dès le premier jour à devenir le confident, je dirai volontiers le confesseur, de leurs désirs, de leurs secrètes pensées et des desseins qu'elles nourrissaient à l'insu l'une de l'autre; et comme, épuisées déjà par leurs efforts communs, elles ne pouvaient songer à soutenir une lutte isolée, il était aisé de prévoir que le choix qu'il ferait entre elles serait décisif et qu'elles

(1) D'Arneth, t. III, p. 350-352. — Contre-projet français rédigé par l'abbé de La Ville. (*Correspondance d'Autriche*. — Ministère des affaires étrangères.)

l'avaient ainsi constitué, sans le savoir, arbitre de leurs différends. Je ne crois pas que jamais plus étrange fortune soit échue dans les annales diplomatiques à un négociateur. Restait à savoir si celui à qui elle tombait en partage était bien l'homme capable d'en tirer tout le parti qu'une politique habile pouvait s'en promettre. C'est ce qu'à l'épreuve on allait savoir.

Après quelques hésitations entre plusieurs noms mis en balance, le plénipotentiaire désigné pour se rendre à Aix-la-Chapelle fut le comte de Saint-Séverin d'Aragon, que nous avons déjà rencontré dans ce récit, et qui avait rempli avec convenance la mission ingrate d'assister à Francfort à l'élection de l'époux de Marie-Thérèse. Issu d'une vieille famille napolitaine, Saint-Séverin n'était Français que par une adoption assez récente. Cette origine, quand sa nomination fut connue, donna lieu à des appréciations différentes. « Quoi ! disaient les rivaux à qui on l'avait préféré, un Italien ambassadeur, quand un Allemand et un Danois sont déjà maréchaux de France ! La France ne trouve donc plus que des étrangers pour la servir ! » — D'autres se plaisaient, au contraire, à rappeler que l'Italie était la terre classique de la diplomatie, et en tout temps la patrie des fins politiques. Le jugement le plus sévère fut naturellement celui que d'Argenson enregistrait, d'un ton chagrin, dans son journal. Pour lui, Saint-Séverin n'est qu'un *fourbe*, *méchant*, *bilieux*, *emporté*, *qui a escroqué sa réputation d'habileté; c'est un traître d'Italien, sujet de la reine de Hongrie,* « qui lui livrera les intérêts qu'il est chargé de servir. » — « On veut se perdre, s'écrie-t-il, on se perdra. » — On sera peut-être plus près de la vérité en s'en tenant à l'impression médiocrement favorable que Kaunitz avait rapportée plus tard de ses relations avec lui : — « C'est, disait-il, une quintessence de finesse italienne francisée, sans être pourtant sorcier (1). »

Ce qui est certain, c'est que Saint-Séverin, malgré cette finesse dont il allait donner plus d'une preuve d'une loyauté douteuse, ne devait pas jouer dans cette réunion solennelle (la dernière de celles qui ont réglé l'état de l'ancienne Europe) un rôle qui ait mis son nom dans l'histoire à côté de ceux des père Joseph, des Servien et des d'Avaux. Il est vrai que les ministres dont il devait exécuter les volontés ressemblaient encore moins à Richelieu et à Mazarin.

DUC DE BROGLIE.

(1) *Journal de d'Argenson*, t. v, p. 148, 176. — D'Arneth, t. III, p. 478.

PARNELL

SES AMIS ET SES ENNEMIS

ESSAI DE PSYCHOLOGIE POLITIQUE.

Il y a, pour les grands acteurs du théâtre de la politique, deux manières de finir. S'ils vivent très longtemps, ils subissent, de leur vivant, l'inévitable stage d'oubli; ils traversent la région pâle et crépusculaire qui précède le grand jour de l'histoire. S'ils meurent jeunes, en pleine action, on ne les laisse point dormir dans leur tombe. On promène leurs restes comme un drapeau : heureux si on ne s'en fait point, dans la bataille, un bouclier ou un projectile! Hamlet sent de la pitié pour cette argile qui fut César et qui sert à crépir un mur ou à boucher un tonneau. Mais il y a pire que cela, et le plus triste emploi qui puisse échoir à un mort est celui de cadavre politique.

C'est ce qui arrive aujourd'hui à Parnell. On aurait cru que le parnellisme, comme toutes les concentrations politiques formées non autour d'une idée, mais autour d'un homme, devait se dissoudre promptement après la disparition de son chef et que les deux fractions du *home-rule* se réconcilieraient aux funérailles du grand *leader*. C'était mal connaître cette terre de discorde, cette race vouée aux discussions stériles, chez qui les rancunes ont la vie plus dure que les principes. Donc, la querelle est plus âpre que

jamais, envenimée qu'elle est par une question d'argent. De tous côtés pleuvent les démentis, les insultes, les coups. Les deux légendes de Parnell, celle du bien et celle du mal, s'exagèrent jusqu'à l'absurde. Criminel ou martyr, Judas ou Jésus-Christ. Les révélations se succèdent, obscurcissent les faits qu'elles veulent éclairer. Quiconque l'a approché, fût-ce un instant, se croit le droit d'avoir des réminiscences, nous promet le « vrai Parnell » et se borne à mettre sur les lèvres du mort son opinion propre ou ses passions personnelles.

Le moment ne semble donc pas encore très propice pour appliquer à Parnell les procédés de la méthode historique. Cependant, pour quiconque réfléchit, cette confusion même d'opinions et de sentimens, ce chaos auquel il avait arraché l'Irlande et où elle retombe, montre bien la place immense qu'il a tenue dans l'histoire de ces quinze dernières années et met en relief les termes de l'énigme à résoudre. Qu'y eut-il de rare et d'extraordinaire dans cet homme qui ne savait rien, qui n'était point né tribun ni orateur, qui était arrivé à l'âge de trente ans sans avoir conscience de lui-même? Quel fut son secret pour discipliner et conduire cette Irlande, naïvement et incurablement anarchique, dont il n'avait ni les mœurs, ni les goûts, ni la religion, ni le génie, pas même l'accent ou le visage, dont le sang ne coulait point dans ses veines? Et encore, quel fut son secret pour intimider ces Anglais auxquels jusqu'ici personne n'a fait peur?

Peut-être le problème ne sera-t-il jamais entièrement résolu. Mais le drame est là qui attire, ce drame où personne n'introduira plus de variantes et dont nul ne peut changer le dénoûment. Pendant que le souvenir en est vivant et l'émotion encore vibrante, ne veut-on pas revoir ensemble ces scènes qu'on a contemplées isolément, les revoir dans une succession rapide, dégagées de ces mille actions indifférentes et inutiles, de ces longs et froids entr'actes que l'existence ordinaire met dans l'intervalle des grands momens? Ne veut-on pas s'en donner le spectacle total, à cette heure où le présent et le passé ne sont pas encore bien distincts, où l'intensité, le frémissement de la vie, se nuancent et se tempèrent déjà de la calme tristesse des destinées accomplies?

I.

Les Parnell sont une vieille famille du Cheshire, si vieille que leur généalogie se perd dans la fable. Des juifs de la tribu de Juda,

chassés de leur pays après la ruine du Temple, en seraient a souche. Il ne s'en faut de guère que ces juifs ne se trouvent petits-fils de David et cousins de la sainte Vierge, comme certain duc espagnol. Établis dans le pays de Galles, ils prennent le nom de Tudor. Un beau gentilhomme de cette famille plaît à Madame Catherine de France, fille d'Isabeau de Bavière et veuve du roi Henry V : de cette fantaisie et de cette mésalliance naît une race qui donne cinq souverains à l'Angleterre. Les Parnell seraient une branche, aînée ou cadette, de la famille.

Comme ils s'étaient compromis, au temps des troubles, en embrassant la cause du parlement, ils se trouvèrent dans une situation gênante quand le roi revint. C'est pourquoi ils allèrent s'établir en Irlande, dans le *queen's county*. Là, naquit en 1679 Thomas Parnell, qui fut célèbre par ses vers et par ses liaisons avec les beaux esprits du temps de la reine Anne. Thomas Parnell est l'auteur d'un petit poème intitulé *l'Hermite*. Que de fois je l'ai relu ! C'est ce qu'on a écrit, au XVIII[e] siècle, de plus étrange et de plus profond sur l'irritante et douloureuse énigme de la vie. A la dernière ligne, le chrétien impose silence au pessimiste, mais non pas sans nous avoir laissé savourer l'exquise amertume de son doute qui est allé jusqu'au blasphème.

Ce Thomas Parnell mourut archidiacre de Clogher et sans enfans. Il laissa sa fortune à ses neveux. Alors se succèdent deux ou trois générations de juges, honnêtes gens, aux mains pures et aux cœurs droits. Le dernier, sir John Parnell, joua son rôle dans cet essai de liberté qui signala la fin du siècle. Le peuple lui donna un beau surnom : l'Incorruptible. Chancelier de l'Échiquier dans le parlement Grattan, il combattit jusqu'à la dernière heure l'acte d'Union. Par ce moyen, il perdit sa place et garda son surnom.

Le fils de sir John, Henry Parnell, siégea au parlement anglais, où il fut chargé par O'Connell de la défense des intérêts catholiques. Successivement ministre de la guerre et payeur-général des Forces, il fut créé pair d'Angleterre sous le nom de lord Congleton. Il avait un neveu, John-Henry Parnell, qui, après avoir passé par Cambridge, voyagea à travers le monde et rencontra, en Amérique, une jeune fille dont il devint amoureux. C'était la fille de l'amiral Stewart, qui s'est illustré, en 1815, par des combats extraordinaires, dans la campagne navale contre les Anglais. Stewart était un homme de mer de la vieille race, inaccessible à la fatigue et à la peur. Des muscles d'athlète sous un mince volume; une force concentrée et disciplinée. Son autorité était terrible, et pourtant on ne l'a jamais vu en colère. Il haïssait les Anglais. Le peuple, qui l'adorait, l'appelait le vieux Côtes de Fer. A quatre-vingt-trois

ans, quand son pays fut menacé, il demanda à reprendre du service : « Je suis, disait-il, aussi jeune que jamais. » Il survécut encore dix ans et mourut nonagénaire. Le père de Charles Parnell a épouse la fille de cet homme-là, et l'on comprend pourquoi je me suis arrêté un moment devant cette figure étonnante.

John-Henry Parnell avait ramené sa jeune femme dans sa propriété d'Avondale, en Irlande, au comté de Wicklow. C'est là que naquit, en juin 1846, le futur *leader*. Pendant que le petit Charles jouait sur les pelouses d'Avondale, la famine ravageait l'Irlande, mais il ne pouvait ni voir ni comprendre. A six ans commençait son éducation, qui fut tout anglaise. Des mains d'un *tutor*, il passe à celles d'un autre. A quoi bon des noms et des dates qu'aucun souvenir précis ne vivifie? La générosité et l'orgueil, une qualité et un défaut qui se marient très bien, apparaissent d'abord en lui. Certain jour, à neuf ans, il donne superbement des ordres pour abreuver et héberger un peuple de valets et de cochers qui se morfondent dans la cour et que son père, plus Anglais qu'Irlandais, a oubliés. Il apprend, au milieu de ses camarades, à insensibiliser sa vanité, à ne pas entendre les insultes. L'âge venu, il va à Cambridge, y passe un an fort obscurément, en revient sans avoir pris aucun diplôme. Sa mère raconte aujourd'hui aux reporters que Charles a montré, de bonne heure, de grandes facultés ; mais il ne faut pas en croire cette pauvre femme, dont les années et l'infortune ont troublé les souvenirs. Le jeune Parnell a été un écolier et un étudiant médiocre. Le fait est constant et nécessaire à établir. Il prouve combien nous trompons les enfans en donnant la première place aux talens qui sont des maladies, à l'imagination, à la mémoire, à l'affinement nerveux de la sensibilité artistique. Charles Parnell n'avait rien lu. Sa tête, très saine, était vide de littérature. Il n'avait de goût que pour les mathématiques, sutout pour la mécanique et pour ses applications. Il ne voyait dans l'art que la reproduction des choses. « Imitez, disait-il, une théière, une marmite plutôt que de copier, après mille autres, la copie d'une copie de Raphaël. »

Il revint à Avondale et commença d'y mener l'existence d'un gentilhomme campagnard, auprès de sa mère et de ses sœurs. On les croyait douées : l'une noircissait du papier et l'autre barbouillait de la toile. Lui-même s'inclinait volontiers devant leur supériorité. « Ce sont les femmes, disait-il à un de ses amis, qui ont l'intelligence de la famille. » Bien des années après, en pleine gloire, un *Magazine* ayant imprimé sous son nom un essai de sa sœur Fanny, il s'indignait de la supercherie et s'écriait : « C'est bien trop bon pour moi ! »

Une miniature le représente à l'âge de vingt ans, en costume de

lieutenant de milice, grand, svelte, l'air timide et un peu sauvage. Il pratiquait passionnément et adroitement tous les sports : le saut, la nage, le cheval, le canotage, la chasse et la pêche. Les montagnes de Wicklow n'eurent pas de recoin si solitaire et si perdu qu'il ne l'eût exploré.

J'ai parcouru ces montagnes à une époque où le monde ne savait pas encore le nom du maître d'Avondale. Ce ne sont pas des beautés saisissantes, c'est plutôt le charme lent, mélancolique, pénétrant de certaines femmes qu'on ne peut quitter. Lorsque, pour passer de la vallée de l'Avonbeg dans celle de l'Avonmore, on s'élève en contournant les pentes du Lugnaquilla, tapissées de fougères roussies et de bruyères rose pâle, on croit entrer dans je ne sais quel monde naïf et reculé où fleurit encore la vie primitive. Près de là, au nord, se creuse la gorge de Glendalough, toute pleine de ruines et toute peuplée de fantômes, un des endroits les plus délicieusement tristes qu'il y ait au monde. Les eaux grises du petit lac sont toujours silencieuses. Aucun vent ne les effleure; aucune vie ne s'agite dans leurs profondeurs ou ne chante sur leurs bords. Pourquoi? la légende l'explique par un drame. Saint Kevin, l'anachorète, avait établi sa couche dans un creux de rocher, vertigineuse et inaccessible retraite qui, de haut, dominait le lac. L'amour sut y monter. Une nuit, le solitaire vit Catherine aux yeux bleus qui l'attirait de la main et du regard. Saisi d'une sainte fureur, il la précipita. Charles Parnell dut visiter le lieu et entendre le récit. Mais quand la femme vint troubler sa vie, il avait oublié la légende de Glendalough.

Ce pays porte à la somnolence mentale, à la rêverie, mais Parnell ne rêvait jamais. Il songeait aux richesses minières de la montagne, peut-être aux gisemens aurifères dont parle une autre légende, moins innocente que celle de saint Kevin. Un moulin, une usine, un cours d'eau à utiliser, un marais à dessécher, le perfectionnement de l'outillage agricole et industriel, voilà les sujets qui intéressaient son intelligence. Du passé de l'Irlande, il ne savait presque rien. Ce fut un vieux garde-chasse, nommé Hugh Gaffney, qui lui donna ses premières leçons d'histoire. Comme ces derniers chouans qu'on trouvait encore dans nos campagnes de l'ouest il y a quarante ans, et que leurs petits-fils écoutaient en frissonnant, Gaffney racontait au jeune Parnell ce qu'il avait vu en 98, au temps de la rébellion. Voici une des scènes auxquelles il avait assisté. « Il y avait un rebelle. On l'avait pris. On l'avait condamné à être attaché à l'arrière d'une charrette et fouetté jusqu'à ce que mort s'ensuivît. Le commandant des Anglais, un colonel Yeo, trouva que la peine était trop douce. Il décida que l'homme

recevrait les coups de fouet sur le ventre au lieu du dos. On l'a donc traîné depuis le moulin jusqu'à la vieille guérite de Rathdrum. Je l'ai vu fouetter; j'ai entendu ses cris. Il hurlait : — Colonel Yeo! colonel Yeo! Par pitié! Qu'on me tue! — Non, disait le colonel. L'homme râlait, ses entrailles sortaient. A la fin il s'est tu. Il a rendu l'âme là où vous êtes... Oui, ils ont fait ça, les Anglais! »

Le soir, après la chasse, dans sa *shooting-box* d'Aughavenna, le jeune Parnell, à son tour, répétait ce récit à ses amis. Et, pendant qu'ils pâlissaient d'horreur et de colère, lui restait calme. Peut-être le crurent-ils indifférent. Ils ne savaient pas qu'il y a, dans certaines âmes, au plus profond, une pitié grave et froide comme la justice. Il est d'ailleurs difficile de dire où et quand commença sa vocation. Thomas Power O'Connor, son ami, son collègue et le plus intelligent de ses biographes, dit justement : « Comment déchiffrer un homme qui ne s'ouvrait guère et ne s'étudiait point? » C'est pourquoi, en ces longues années d'obscurité, son histoire intérieure est lettre close. Mais les événemens qui coïncidèrent avec sa vingtième année ne pouvaient manquer de faire impression sur son esprit. Après les horreurs de la famine, les misères de l'émigration, le soulèvement avorté de la « Jeune Irlande, » et la comédie parlementaire des hypocrites successeurs d'O'Connell qui aboutit à un scandale financier et à une trahison politique, l'Irlande était paisible comme la mort. Beaucoup de gens bénirent le fenianisme, qui vint troubler cette paix funèbre, très semblable à celle que Tacite nous a fait connaître. *Ubi solitudinem faciunt pacem appellant.* Les fenians nous paraissent des criminels ou des fous : l'imagination irlandaise en fit des héros et des martyrs. Pour des femmes qui ont lu des romans, cacher des proscrits est une émotion de haut goût. Les châtelaines d'Avondale s'y adonnèrent avec enthousiasme, et le jeune Parnell vécut plusieurs années dans cette atmosphère de sentimens exaltés, sans s'associer toutefois, par aucun acte, à la politique des conspirateurs.

En 1870, le parti irlandais se reconstitua sur le terrain parlementaire, ce qui donnait aux modérés le pouvoir de tenter quelque chose pour leur pays. Mais ce parti manquait de tout, de lumières, de courage, de cohésion et surtout d'argent. Au moment des élections générales de 1874, Parnell eût voulu se présenter comme candidat au parlement pour le comté de Wicklow. Mais il était alors haut shérif, comme son père l'avait été avant lui, et le gouvernement refusa d'accepter sa démission. Redevenu libre sous le ministère Disraëli, il s'offrit pour disputer la circonscription de Dublin au colonel Taylor, auquel le nouveau cabinet venait de donner un emploi et qui, en conséquence, était soumis à la réé-

lection. Le comité du *home-rule* hésitait à agréer ce jeune homme de vingt-huit ans qui n'avait ni passé, ni promesses, mais qui appartenait à la classe des landlords et qui portait un vieux nom respecté. Ce fut Arthur Sullivan qui le présenta au public dans une réunion tenue à la Rotonde. Le candidat prit la parole. Pâle, une sueur froide au front, il bégaya à demi-voix un certain nombre de phrases presque inintelligibles que couvrirent miséricordieusement quelques tristes bravos de complaisance. Ses amis échangèrent une grimace et un haussement d'épaules. Si celui-là entrait au parlement, ce ne serait que pour y voter en silence. Le pauvre garçon avait prononcé son premier et son dernier discours : Parnell *single speech !*

Le jour de l'élection arriva et Parnell fut battu à plates coutures. Néanmoins, il s'obstina et, l'année suivante (1875), une vacance s'étant produite dans le comté de Meath, il réussit à se faire élire.

II.

Lorsqu'un soir de la fin du printemps, Parnell vint prendre sa place à Westminster, pas une tête ne se retourna pour regarder cet inconnu qui allait se perdre dans les rangs de la députation irlandaise. Cette députation comptait plus de trente conservateurs inféodés à Disraëli. Sur soixante-sept *home-rulers* nominaux, la moitié n'était que des whigs déguisés. Les autres, les patriotes proprement dits, guettaient une place ou croyaient avoir fait assez pour l'Irlande en appuyant, d'un vote indolent et platonique, la proposition d'autonomie, présentée chaque année par leur parti et chaque année repoussée par le parlement. On donnerait une idée beaucoup trop favorable encore de la députation irlandaise en disant qu'elle était divisée en trois tronçons. En réalité, il y avait dans ces trois partis autant de groupes que d'individus. On disait communément qu'il n'y avait pas deux députés irlandais qui fussent en assez bonnes relations pour s'adresser la parole, et il y avait du vrai dans cette plaisanterie.

Le chef des *home-rulers*, Isaac Butt, était un avocat et un ancien professeur d'économie politique. Conservateur d'origine, whig par circonstance, il vénérait Disraëli et imitait Gladstone, même quand il était obligé de les combattre. Habile orateur, bon tacticien, il tombait dans le faible des manœuvriers, qui est de croire les parlemens, comme les armées, faits pour la manœuvre, et le « bien

joué » le consolait d'avance du néant des résultats. Les mille irrégularités d'une vie livrée aux passions avaient mis le désordre dans sa fortune, et il s'épuisait, sans y réussir, à mener de front le métier ruineux de *leader* parlementaire et le métier lucratif d'avocat d'affaires. Le matin du jour où la dissolution du parlement fut prononcée, en 1874, les recors l'arrêtaient pour dettes, et ses amis politiques, presque aussi pauvres que lui pour la plupart, avaient grand'peine à le tirer de prison. Dans sa jeunesse, il avait écrit des romans et des vers. Vieilli et malade, à l'approche de la mort, dont il avait peur, la faculté imaginative se réveillait pour le torturer; quoique protestant, il se cuirassait de médailles et de scapulaires. A la fois modeste et jaloux de son autorité, sympathique aux jeunes gens et dédaigneux des nouvelles méthodes, il inspirait plus de pitié et d'admiration que de respect et d'obéissance.

Ce qui manquait surtout à Isaac Butt, c'était la haine de l'Anglais. Cette haine est naturelle et nécessaire à un *leader* de l'Irlande. Malgré les attaches libérales, cette haine, tenue en échec par la religion ou par la prudence, ne s'éteignit jamais au cœur d'O'Connell et parfois elle en jaillissait comme un jet de flamme. Par exemple, dans son discours de Mallow, lorsque, saisi d'une fureur soudaine, il s'écriait : « Que sommes-nous donc, pour qu'on nous refuse l'égalité? Est-ce que nous n'avons pas le courage des Anglais? Nous laisserons-nous traiter comme des esclaves? Nous laisserons-nous piétiner, écraser sous leur talon?.. Ah! moi, du moins, je vous le jure, ils ne m'écraseront pas!.. Ou, s'ils m'écrasent, ce sera mon cadavre, ce ne sera plus moi, l'homme vivant! » C'était moins un discours qu'un monologue tragique, une scène de drame : de la douleur, de la rage, du désespoir, un sentiment dont on souffre parce que la poitrine humaine est trop étroite pour le contenir. Ce sentiment puissant et terrible, Isaac Butt ne l'a jamais éprouvé. Il lui naissait sur les lèvres des métaphores conciliantes comme celles-ci : « Que l'étoile de la constitution britannique brille sur l'Irlande : elle deviendra pacifique et prospère. » Un tel homme ne pouvait devenir le maître de l'âme irlandaise.

Parnell alla s'asseoir auprès d'un député nommé Biggar. C'était un petit homme, d'âge moyen, de mine vulgaire, qui avait été et était encore marchand de comestibles à Belfast. Il était entré depuis un an dans le parlement où il s'était signalé par ses excentricités. Comme son commerce souffrait de son absence, il se trouvait trop pauvre pour dîner au buffet du parlement; les reporters s'amusaient à « filer » le bonhomme jusqu'à la porte d'un petit cabaret voisin où il mangeait à bon compte. Lorsqu'il demandait la parole,

pour attirer l'attention du président, il agitait son chapeau comme on fait à Londres lorsqu'on veut héler un cab. Sa voix, affligée d'un enrouement chronique, eût rappelé à un Français notre traditionnel Jean Hiroux. Il hurlait ses violences à voix basse, en sorte que les insultés étaient obligés de s'approcher de lui et se faisaient un cornet acoustique de leurs mains arrondies autour de leurs oreilles pour ne rien perdre de ses injures.

Il avait pour compère un certain major O'Gorman, sorte de géant à voix de stentor, qui embellissait ses prodigieux discours de citations classiques et de chansons populaires, avec de grands gestes, de grands mots et un inimitable accent de terroir. Comme les comiques en vogue, il n'avait qu'à paraître pour faire rire, et son dos immense, en croupe de montagne, n'était pas moins amusant que sa physionomie. Lequel était le plus irrésistible? Le major vu de face ou le major vu de dos?

On se moquait franchement d'O'Gorman. En ce qui touche Biggar, le sentiment était mélangé de gaîté, d'impatience et de mépris. On rappelait à satiété la boutique d'où il sortait; on affectait de renifler autour de lui un relent de charcuterie et de porc salé. On le croyait sans danger parce qu'il était mal élevé. « Ce n'est pas un gentleman, » disait-on volontiers. Le mot, en ce temps-là, avait encore beaucoup de force; il équivalait à une condamnation sans appel. Les Anglais ont infiniment de peine à prendre au sérieux un homme qui se fâche ou qui a des façons vulgaires. Aussi, dans ces jours d'indolence et d'insolence où les tories régnaient sans rien faire et où Disraëli déployait sa « magistrale inertie » (*masterly inactivity*), Biggar et O'Gorman jouaient-ils au parlement le rôle que jouent, dans une troupe de *music hall*, les grotesques irlandais. Un fou rire courait le long des bancs, à droite et à gauche lorsque le petit Biggar trottait à côté du grand O'Gorman, faisant trois pas pour une enjambée du major, et que tous deux traversaient ainsi le parquet de la chambre pour courir à un vote où personne ne les suivait.

Et cependant, M. Biggar n'était rien moins que l'inventeur de l'obstructionnisme, cette redoutable machine de guerre qui a fait plus pour l'Irlande que les sarcasmes de Swift, plus que l'éloquence de Grattan et d'O'Connell, plus que la guerre civile, la famine et la dynamite, et qui, par surcroît, a presque paralysé la vie parlementaire et le progrès social en Angleterre depuis quinze ans. L'idée de M. Biggar était simple. « On nous tient prisonniers à Westminster: rendons la vie impossible à nos geôliers. L'Angleterre nous empêche de faire nos affaires; empêchons-la de faire les siennes. » La tactique se dévoila pour la première fois dans la

séance du 30 juillet 1874, où M. Biggar parla cinq heures de suite contre le *coercion bill.* Dès lors, ce jeu ne cessa plus. Le point était de traîner jusqu'à quatre heures et demie le mercredi, jusqu'à minuit et demi les autres jours de la semaine : passé cette heure, on ne pouvait plus mettre en discussion de nouvelles mesures devant le parlement. Harasser les ministres de questions, demander à tout propos et hors de propos l'ajournement de la chambre, introduire des amendemens et des contre-amendemens sans fin furent les moyens employés chaque soir. En une nuit, le seul major O'Gorman provoqua dix-sept votes, et il ne faut pas oublier que, pour voter, les membres du parlement doivent sortir tous de l'enceinte et y rentrer un à un (1). M. Biggar, ayant appris que le petit garçon d'une gardienne de *workhouse* venait voir sa maman tous les jours à cinq heures et qu'il était fortement soupçonné de prendre le thé avec elle, demandait au ministre quelles mesures il comptait prendre pour connaître la vérité et mettre fin à cet abus, s'il existait. Dès que le nombre des membres présens tombait au-dessous de quarante, il avertissait le président et le sommait de lever la séance ; ce qui obligeait les députés à quitter précipitamment leur dîner pour garnir les banquettes. Un autre jour, il remarquait « la présence de plusieurs étrangers dans la chambre. » Or, à cette époque, la publicité des séances, tolérée depuis un siècle et plus, n'avait encore été légalisée par aucun acte du parlement. Force était d'obéir au règlement et de faire évacuer les tribunes, y compris celle où siégeait le prince de Galles. Quelle impertinence ! Quel scandale ! M. Biggar restait impassible sous les reproches. Tous les moyens étaient bons pour gaspiller le temps des législateurs. On se rappelle peut-être, dans un récit célèbre de Jules Verne, ce correspondant de journal qui, pour ne pas perdre son tour au télégraphe, expédie à Londres les premiers versets de la *Genèse.* Le député de Cavan était capable d'en faire autant et de réciter le contenu du *Blue-book* des vingt dernières années plutôt que de lâcher la parole.

C'est cet homme-là que Parnell choisit pour voisin et pour initiateur. Une amitié invraisemblable s'établit entre le maître et l'élève, entre le marchand de salaisons et le jeune homme élégant dont la redingote révélait la coupe savante des grands tailleurs et dont la boutonnière exhibait toujours une fleur rare. Biggar expliqua à Parnell son vaste et minutieux programme de taquineries, ainsi que le but à atteindre. Leurs armes se trouvaient dans les règles mêmes du parlement, dans cet inextricable pêle-mêle de précédens,

(1) C'est à peu près le mode de votation du sénat romain, *pedibus ire in sententiam alicujus.*

d'ordres du jour, de résolutions, de procédures contradictoires qui avaient successivement tout permis et tout défendu. « Comment apprendre les règles du parlement? — A force de les violer. — Mais comment parler quand on ne sait pas, quand on ne peut pas, quand toute parole dite en public est un effort et une souffrance?— Rien de plus simple. On prend les premiers mots venus. Le verbe suit son sujet, entraîne l'attribut. Essayez. Deux choses seulement sont nécessaires et ces deux choses, à le bien prendre, n'en sont qu'une : Haïr les Anglais et mépriser l'opinion. Il faut se garder d'être juste ou généreux, ne jamais prêter une bonne pensée à ses adversaires, n'en jamais accepter la réalisation. Au lieu d'aller vers eux la main ouverte, il faut les attendre le poing fermé. Et il faut encore être insensible au respect humain; il faut être de pierre sous la moquerie et de bronze sous l'insulte. »

Telles ne furent pas, sans doute, les propres paroles de M. Biggar, mais tel était le sens de ses leçons. Parnell s'enrôla dans la petite phalange obstructionniste. Je trouve à grand'peine la trace de son début, tant il passa inaperçu. Pour parler, il choisissait de préférence l'heure du dîner. Notre parlement français, malgré ses alternatives d'agitation et de calme, ne peut pas donner la moindre idée des variétés d'aspect de la chambre des communes, qui se transforme trois ou quatre fois dans une même soirée, se vide, se remplit, se vide de nouveau pour se remplir encore et offre, à une demi-heure d'intervalle, la solitude, le sans-façon, l'intimité d'une discussion à demi-voix dans une grande salle déserte, puis le murmure orageux ou le silence haletant et le frémissement électrique d'une foule entassée où l'émotion surabonde et où les passions sont montées au comble. A sept heures et demie du soir, c'est l'endroit le plus tranquille de Londres. Heure bénie pour les débutans et les timides. Parnell en usa largement et s'y aguerrit. C'est là qu'il apprit non l'éloquence, non l'art fascinateur qui tient du comédien, du chanteur et du poète, mais l'usage de penser tout haut et debout, *of thinking on his legs*, comme disait Brougham. Avec lui, l'obstructionnisme cessa d'être une farce. De celui-là, on ne pouvait pas dire, comme du père Biggar, que ce n'était pas un gentleman. Petit-neveu d'un pair d'Angleterre, un vieux sang anglais coulait dans ses veines, un sang qui s'était mêlé, disait-on, à celui des rois. Dans sa voix, pas la moindre trace de ce *brogue* irlandais qui met en joie le parlement anglais comme fait, à notre tribune, l'accent de Tarascon. Sur sa figure, pas un trait du *facies* irlandais, ni la vigueur bestiale et sournoise du Finn, ni l'œil gris bleu du Celte, au fond duquel danse toujours une étincelle de gaîté ou de poésie. Son geste sobre, ses traits pâles, finement sculptés, sa barbe et ses

cheveux un peu rares, son mince poignet d'aristocrate, tout en lui sentait la race, racontait plusieurs générations de vie noble et pensante. Rire de lui ? Personne n'y songeait. Ce masque tragique où s'immobilisait un froid dédain, crispé de haine à certains momens rapides, inspirait de tout autres sentimens, des sentimens qu'il n'était pas toujours agréable d'éprouver et contre lesquels on protestait comme on pouvait. « Avec cette figure-là, disait quelqu'un, Parnell ne peut mourir que sur l'échafaud. » Il ne s'agit point de l'échafaud vulgaire où l'on traîne les scélérats, mais de l'échafaud politique qui est une tribune, un piédestal, presque un autel, d'où un Algernon Sidney, un lord Russell parle à la pitié et à l'admiration des siècles. On croyait voir ce beau visage couché sur le billot, la tête séparée du tronc, d'un seul coup de hache, montrée aux assistans par un bourreau vêtu de rouge : « Ainsi périssent les ennemis de l'Angleterre ! » Et un peuple en larmes se précipitait pour recueillir quelques gouttes de ce noble sang. J'affirme que plus d'un a évoqué ce spectacle en pleine chambre des communes, les soirs où parlait Charles Parnell.

Ceux qui liront ses discours y retrouveront un sens ferme et droit, un esprit pratique, je dirais opportuniste si le mot n'avait été affreusement galvaudé, de la simplicité, de la clarté, toutes les qualités politiques, une seule qualité oratoire, celle que les Romains appelaient *gravitas*. Encore vient-elle du caractère plutôt que de l'esprit. Son prestige résidait-il dans l'action? Chez lui, elle était nulle. Lorsqu'on le félicitait d'être orateur, il refusait cet éloge : « Ce qu'on fait bien, disait-il, on le fait avec plaisir. Or je déteste parler. » En effet, il n'a pas prononcé un seul discours sans avoir à se vaincre lui-même, sans avoir à dompter la timidité qui lui serrait la gorge. Sa figure ne trahissait rien de cette lutte ; mais ceux qui étaient placés derrière lui voyaient frémir la main qu'il tenait repliée derrière son dos ; ils voyaient ses ongles en labourer la paume avec une convulsive énergie. Peut-être est-ce cette tension même qui donnait à ses moindres paroles un je ne sais quoi de hagard, de farouche, et comme une sévérité émouvante.

Orateur, il ne l'était point, il ne l'a jamais été à la façon des O'Connell, des Gambetta, des Castelar ou des Disraëli et des Jules Simon. Il ne pouvait ni causer, ni chanter, ni vaticiner. Il n'eut ni les effusions passionnées, ni l'envolée poétique, ni le torrent oratoire, ni les curieuses trouvailles de mots, ni les académiques bonnes fortunes d'expression, ni la familiarité spirituelle et conteuse. Dans tous ses discours pas un trait, pas une anecdote, pas une image, rien qui fasse appel au sentiment et à l'imagination, c'est-à-dire aux qualités que les Saxons reprochent aux Celtes, depuis

six cents ans, comme des défauts. Rien que des idées justes, avec des documens à l'appui. « Lorsqu'il parlait des souffrances de l'Irlande, il ressemblait, nous dit un témoin, à un professeur qui fait une démonstration. » Pour expliquer son pouvoir, je suis tenté d'écrire que les Anglais le trouvaient plus Anglais qu'eux. Mais il y avait quelque chose de plus : un phénomène de magnétisme qu'il appartient peut-être aux physiologistes d'étudier. Ses noirs regards, d'ordinaire froids et morts, jetaient par instans des effluves ; de toute sa personne émanait une volonté. Parnell était un dompteur.

Je ne puis le montrer, chaque soir, entrant dans la cage et aveuglant les fauves de ses phrases cinglantes. Mais je prendrai une soirée caractéristique, celle du 25 juillet 1877. Il s'agissait d'un bill sur l'Afrique du Sud, triste loi qui préparait les échecs et les hontes des années suivantes : Isandula, Majuba-hill. Parnell parlait depuis longtemps au milieu des interruptions impertinentes, des conversations et des toux affectées. Ses paroles avaient déjà été relevées et censurées ; elles avaient fait l'objet d'une motion du chef de la majorité. C'était l'honnête et sympathique Stafford Northcote qui, comme tous les hommes très doux, se fâchait à tort, quand par hasard il se fâchait. Ce soir-là, énervé, à bout de patience, il guettait un faux pas, un mot violent de l'orateur. Cependant, Parnell continuait, impassible, rapprochant du sort de l'Irlande celui de l'Afrique du Sud où l'Angleterre s'est introduite par fraude pour y exploiter une autre race. « Je viens d'un pays qui a éprouvé dans toute son étendue les inconvéniens de l'ingérence anglaise dans ses affaires intérieures, les conséquences de la cruauté et de la tyrannie des Anglais. C'est pourquoi je ressens une satisfaction toute particulière à entraver, à déjouer les intentions du gouvernement qui présente cette loi ! »

Ces paroles ne sont ni inconstitutionnelles, ni antiparlementaires. Ce fut, sans doute, l'accent, le regard, l'attitude de l'orateur qui les rendit provocantes. Comme il arrive dans les expériences de suggestion où le magnétiseur ordonne au patient de trouver dans l'eau pure la saveur du vin, Parnell voulut que le parlement vît dans ces simples mots une insulte intolérable, qu'il se cabrât sous une blessure imaginaire. En effet, tous les députés se dressèrent, en criant. On était en comité ; on rappela en hâte le speaker. Le chef de la majorité, perdant la tête, proposa de suspendre pour trois jours M. Parnell de ses fonctions de député « pour avoir paralysé l'expédition des affaires publiques et bravé le parlement. » M. Parnell avait le droit de s'expliquer. Les bras croisés, toujours dédaigneux, il fit remarquer que sir Stafford Northcote violait le règlement en introduisant une motion alors qu'une autre était déjà

soumise aux délibérations du parlement. Après quoi, il se retira posément, sans oublier de saluer le président, au milieu des bravos enthousiastes de la petite troupe des patriotes irlandais. Il alla se placer sur le premier banc d'une tribune et, de là, considéra avec un grand calme le bouillonnement, la vaine agitation, le désarroi physique et mental de ses adversaires. En effet, en y regardant de plus près, on avait reconnu que la phrase était inattaquable. M. Parnell avait énoncé une opinion historique sur le passé de la domination anglaise en Irlande. Il n'avait point manqué de respect à la chambre ; il avait parlé seulement « d'entraver l'action du gouvernement. » Mais l'opposition fait-elle autre chose, et bien d'autres n'avaient-ils pas parlé de même avant lui? Il fallut s'avouer qu'on avait manqué de tact, d'intelligence, de sang-froid; il fallut reculer, laisser tomber la motion dans le vide. Le parlement dut subir la rentrée de M. Parnell, qui acheva son discours sans avoir rien rétracté.

Six jours après, eut lieu la dernière délibération sur cette loi de malheur. Les amis de Parnell et de Biggar se relayèrent pour faire durer le débat et provoquer de nouveaux retards par des amendemens et des votes incessans. Toute la nuit, ils parlèrent dans la sonorité d'une salle vide. Lorsque le soleil du matin vint éclairer ces visages blêmis par l'insomnie, il n'y avait plus dans la tribune réservée aux spectatrices qu'une seule femme. C'était Fanny Parnell, dont le souffrant et énergique visage encourageait encore de là-haut la résistance de son frère et de ses amis. Il était deux heures de l'après-midi quand la petite bande s'avoua vaincue, comme se rend une infime garnison, longtemps bloquée par une puissante armée, après avoir brûlé sa dernière gargousse et mangé son dernier morceau de pain.

L'effet produit en Irlande fut immense. Trois semaines après la mémorable séance de vingt-six heures, Parnell faisait à Dublin une entrée triomphale (21 août). Dès l'année suivante, le gouvernement anglais, jusque-là si insensible aux revendications des Irlandais, faisait passer une loi sur l'éducation conforme aux indications de leurs représentans et essayait ainsi de se les rendre propices. La politique obstructionniste devenait déjà une politique de résultats.

Isaac Butt avait affecté de rire du mouvement. Puis il s'était fâché et avait solennellement excommunié les coupables, mais bientôt ses propres partisans l'avaient abandonné. La plupart étaient des quémandeurs de places ; mais, pour occuper des positions lucratives sous le futur gouvernement Gladstone, il fallait d'abord être réélus, et pour être réélus, il fallait suivre le mouvement de l'opinion

populaire, adorer le soleil levant. « La mort dans l'âme, » ils se séparèrent d'un homme « si parfaitement aimable » et le laissèrent mourir dans la solitude, de douleur et d'épuisement. Avant de finir ainsi, il eut le loisir de méditer sur cette loi inexorable qui condamne à être trahis et insultés tous les *leaders* de l'Irlande, Grattan après Flood, O'Connell après Grattan, Butt après O'Connell, et qui ne devait pas épargner son heureux rival.

III.

L'obstruction est une tactique; elle n'est pas une politique. C'est la *land-league* qui fournit à Parnell et à ses amis le programme dont ils avaient besoin et pour lequel ils combattirent. Si Biggar est le véritable inventeur de l'obstructionnisme, la *land-league* doit surtout l'existence à Michel Davitt.

Vingt-cinq ans plus tôt, dans une des douloureuses années qui suivirent la grande famine, un pauvre fermier de la paroisse de Braid, dans le comté de Mayo, incapable de payer son loyer, était jeté hors de la maison dont il était tenancier. Les voici sur la route, sans asile et sans pain, l'homme, la femme et les petits enfans. Un de ces enfans était Michel Davitt. Supposons que nous soyons entrés ainsi dans la vie et essayons de nous figurer ce que nous aurions été. Alors, mais seulement alors, nous pourrons juger Michel Davitt.

L'enfant travailla dès qu'il eut la force et peut-être avant qu'elle fût venue. Il était employé à un moulin ; un accident le priva pour jamais de l'usage du bras droit. A onze ans, l'énergique petit manchot entrait comme commis auxiliaire chez un libraire-papetier qui tenait un bureau de poste. Il fit son éducation comme il put en dévorant les livres de la boutique. Quand éclata le mouvement révolutionnaire de 1865, il s'y jeta avec passion. Comme il ne pouvait épauler un fusil, il portait les cartouches dans un sac, incapable de se défendre, mais fier de partager le péril. On l'arrêta plusieurs fois. De 1870 à 1877, il passa sept années consécutives en prison. Il y subit un régime très dur dont certaines rigueurs ne sont rien moins que la torture d'autrefois, hypocritement déguisée sous des noms modernes et décens. Mais il avait été à si rude école ! La misère fait paraître douce la prison. Davitt y était entré presque enfant ; il était homme quand il en sortit. La première main qui se tendit vers lui sur le quai de Dublin lorsqu'il y débarqua fut celle de Parnell. Davitt avait beaucoup réfléchi sur le passé

et l'avenir de son pays. Il observa, s'entretint avec les hommes les plus intelligens et les plus expérimentés en Irlande et en Amérique. De ces réflexions, de ces observations, de ces entretiens naquit en lui la conviction que la question irlandaise est avant tout une question agraire.

Il n'y a pour l'Irlande d'autre richesse que la terre. La loi tyrannique qui l'a exclue des bénéfices de l'Acte de navigation, les lois pénales contre les catholiques, les mesures prohibitives contre lesquelles protestèrent éloquemment et vainement Molyneux et Swift, ont tué dans l'œuf son industrie et son commerce extérieur. Une autre raison a empêché de se créer et de s'accroître la richesse mobilière, dont l'excès est un mal, mais dont l'absence est un danger encore plus grand, car elle seule prépare aux nations la réserve nécessaire, le fond accumulé dont elles vivent aux jours de révolution, de guerre ou de disette. Cette raison, c'est l'absentéisme, Comme l'humidité qui naît du sol, y retourne en pluie ou en rosée, ainsi doit faire l'argent. Or plus d'un tiers de l'argent produit par l'Irlande se dépense hors de chez elle.

La terre irlandaise doit nourrir le cultivateur et le propriétaire; elle doit faire vivre, de plus, le collecteur de fermages, ce personnage intermédiaire qu'on appelait autrefois le *middleman* et qu'a remplacé l'agent. Elle doit encore alimenter le créancier du domaine, le détenteur d'hypothèques, parfois très anciennes. Tel dont l'aïeul a laissé ses plumes entre les mains des usuriers du temps du prince-régent, ou a eu l'honneur d'entretenir, pendant deux ou trois saisons, une gentille actrice de Haymarket vers l'époque de la bataille de Waterloo, doit aujourd'hui jeûner avec les siens et faire travailler ses paysans pour expier les défaites du grand-père sur le turf ou ses triomphes dans les boudoirs de 1815. Et c'est pitié de voir ces quatre existences, l'aisance des uns, le pain des autres, le bonheur de tous, suspendus à une bonne ou à une mauvaise récolte.

Voici quelques chiffres, très simples, propres à rendre la question visible et tangible même à ceux qui redoutent ce genre d'études. La production agricole de l'Irlande se monte, dans les années très prospères, à environ neuf cents millions de francs. Six cents millions sont nécessaires pour assurer la subsistance des six cent mille familles de fermiers petits et grands. Les trois cents millions restans représentent le revenu du maître du sol, et cette somme coïncide précisément avec le chiffre du rendement maximum des pommes de terre. Or cette récolte est sujette à des variations terribles. Sans parler des années médiocres, elle est tombée à rien en 1846, en 1847, en 1879. En ce cas, c'est la gêne au châ-

teau ou la faim dans les chaumières; quelquefois l'un et l'autre. Alors les propriétaires procèdent à des évictions qui leur coûtent cher et rendent irrévocable la ruine du paysan. Du moins, comme on dit, force reste à la loi.

Hé bien! non, l'éviction sans compensation, — tout le monde le reconnaît aujourd'hui, — n'est ni juste ni légale. Ne regardons point ces faits avec les préjugés inhérens à notre législation sur les baux et les contrats et à toutes les habitudes qu'elles ont créées chez nous. Le fermier irlandais se considère et s'est considéré de tout temps comme quelque chose de plus qu'un locataire : il a son droit propre qui limite le droit de propriété. Le *landlord* n'est que le nu-propriétaire; sa *rent* n'est pas un loyer, c'est une prime, une redevance, un tribut ou ce qu'il vous plaira. Il a livré la terre, rien que la terre au fermier. A celui-ci de cultiver, de fournir aux semailles et aux plantations, d'acheter des animaux, d'établir et d'entretenir l'outillage agricole, de conserver ou de construire, s'il y a lieu, les bâtimens d'exploitation. Il crée ainsi une valeur qui s'ajoute à celle de la propriété. Doit-il en être frustré? Le bon sens et la coutume répondent que non. En Ulster, le « droit du tenant » est généralement admis; dans les autres provinces, il n'existe qu'à l'état d'exception; mais il est partout désiré et réclamé avec énergie.

Un de nos anciens ministres des affaires étrangères, un savant que tout le monde respecte, disait récemment à un reporter : « Que les Irlandais consentent à travailler, et voilà la question irlandaise résolue! » Il y a du vrai dans cette parole sévère. Mais si l'éminent traducteur d'Aristote interrogeait un paysan de Kerry ou de Galway, ce malheureux lui répondrait : « Nous ne travaillons pas parce qu'aucun fruit de notre travail ne nous restera, parce que, plus nous améliorerons la terre par notre travail, plus on augmentera la *rent* et plus nous pâtirons. » De son côté, le *landlord* nécessiteux fait un autre calcul. Il convoite les six cents millions qui font vivre les six cent mille familles d'agriculteurs indigènes. Il rêve une Irlande sans Irlandais, qui ne serait qu'une vaste prairie où paîtraient ses bœufs sans péril et sans gardien. Par les évictions, par l'émigration régulière, subventionnée et presque forcée, il a, pendant longtemps, cherché à atteindre ce résultat. Pendant longtemps aussi, le gouvernement anglais l'y a aidé de tout son pouvoir, qui est grand. C'est ainsi que l'Irlande s'est appauvrie et dépeuplée, que sa population est tombée de huit millions à cinq et que la superficie des terres ensemencées a diminué de moitié en quarante ans.

Cependant, à de rares intervalles, le parlement anglais avait

manifesté quelques velléités bienfaisantes. En 1849, avait été passé l'*Encumbered estate bill*, pour débarrasser, au moins, la terre irlandaise d'un des parasites qui la rongent, du créancier. L'intention était bonne, le résultat fut détestable. Les domaines grevés d'hypothèques furent vendus par autorité de justice et tombèrent aux mains des spéculateurs, qui n'avaient acheté que pour revendre plus cher, et qui, en attendant, se montrèrent impitoyables pour les fermiers. Le nombre des évictions augmenta d'autant. Puis, l'Angleterre se ravisa, revint aux traditions brutales du passé avec la loi Deasy, qui prenait, encore une fois, le parti du propriétaire contre le tenancier.

C'est en 1870 seulement que fut proposé par M. Gladstone et voté par le parlement le *land act* qui devait marquer une ère nouvelle pour les fermiers irlandais.

Cet acte donnait au *tenant right* de l'Ulster une consécration légale, et, par la clause à laquelle John Bright attacha son nom, ouvrait au paysan la perspective de devenir propriétaire. Et cependant le *land act* de 1870 échoua, comme avait échoué vingt ans plus tôt la loi sur les domaines grevés d'hypothèques. Pour quelle raison? Parce qu'il s'arrêtait à mi-chemin de toutes les réformes, parce qu'il ne protégeait pas les paysans contre l'augmentation de la rente. Le tenancier n'obtenait de compensation qu'en cas d'éviction arbitraire. Encore fallait-il qu'il intentât un procès à son maître. S'imagine-t-on ce que c'est qu'un procès pour un homme dont la ferme paie un loyer annuel inférieur à 200, ou même à 100 francs? Eût-il gain de cause, le paysan restait évincé; car comment admettre que le propriétaire, battu par lui devant la justice, s'empresserait de le rappeler sur son domaine? Quant à la clause de Bright, elle ne produisit que des désastres individuels. Lorsque le paysan, qui avait quelques réserves, voulut acheter sa terre, il trouva sur le marché, comme compétiteurs, les gros spéculateurs de la ville ou ces usuriers de village, qui sont, en tout pays, les pires sangsues des populations rurales. Il acheta à des prix fous et se ruina.

M. Butt enchérit sur les défauts du *land act* en proposant à son tour un projet de loi qui compliquait encore les formalités sous prétexte d'augmenter les garanties. Si ce projet eût été voté, le paysan du Connaught eût mangé sa dernière pomme de terre en frais de justice. Jusqu'en 1879, les amis de l'Irlande demandaient que le *tenant right* fût régularisé, consolidé, étendu à tout le pays; ils ne rêvaient, ne réclamaient rien au-delà. Quant au gouvernement de Disraëli, il déclarait, par la bouche de M. James

Lowther, le plus incapable parmi tous les incapables qui se sont succédé à la secrétairerie de l'Irlande, que, « dans ce pays, le problème politique n'avait rien à voir avec la question de la propriété foncière. »

C'est alors que Michel Davitt conçut son plan et fonda la *land league* pour le soutenir et l'exécuter. La *land league* n'était pas une société secrète; elle n'était révolutionnaire ni dans son but ni dans ses moyens. Rien de si public que son programme, et, j'ajouterai, rien de plus légitime. Si l'on relit aujourd'hui, de sang-froid, les anciennes circulaires et les premiers manifestes de cette ligue, répandus à travers l'Irlande et l'Amérique à des millions d'exemplaires, on reconnaîtra, et l'histoire dira, que ceux qui les ont écrits étaient d'honnêtes gens et des hommes d'État.

Ils proposaient une série de mesures provisoires propres à remédier aux souffrances. Eux aussi, ils voulaient garantir le fermier contre les caprices ou la rapacité des propriétaires. Mais ils voyaient plus loin et de plus haut. Le *tenant right* n'était qu'un palliatif, le débris d'un droit bizarre et suranné, une conception ambiguë et naïve, propre aux âges de bonne foi et d'ignorance, merveilleusement apte, dans le nôtre, à enfanter des procès. Le vrai principe, à leurs yeux, c'est que la terre doit appartenir à celui qui la cultive. C'est pourquoi Davitt et ses amis voulaient constituer un corps de paysans-propriétaires analogue à celui qui existe en France et qui en fait le pays le plus conservateur de l'Europe, le mieux abrité contre la révolution sociale. Et comment ce but serait-il atteint? Par la revendication violente des terres autrefois usurpées? Non, mais par le rachat graduel de la propriété, par un transfert légal dont les étapes et les moyens étaient minutieusement détaillés. Aucun appel à la violence ni aux souvenirs amers, beaucoup de documens, beaucoup de preuves, avec cette clarté irrésistible et cette simplicité puissante qui mettent les grandes idées à la portée de tous.

Cependant M. Parnell hésitait à s'enrôler parmi les fondateurs de la ligue, à lui donner son nom, déjà populaire. Il sentait que ce grand mouvement allait remuer l'Irlande jusqu'en son fond, jusqu'à la vase; il prévoyait des solidarités involontaires et de pesantes responsabilités. Si l'on persistait à refuser ces choses si justes, et que le peuple se soulevât, serait-il maître de l'arrêter? Et sur quel front retomberait la première goutte de sang répandue? Il songeait à toutes ces choses, mais n'en disait rien : assis dans un fauteuil, il fumait et écoutait en silence Michel Davitt exposer ses plans. A la fin, Parnell se leva, secoua la cendre de son cigare et dit : « Je le ferai... Je ne sais si je pourrai m'entendre avec

tous vos amis... N'importe : je le ferai, *I will do it.* » En effet, *il le fit.* Il semble même qu'à dater de ce jour il ait trouvé sa vraie mission, car il a plus d'une fois répété, dans le cours de sa vie : « Mon œuvre est de résoudre la question agraire et de rendre le sol de l'Irlande aux Irlandais. »

Pour alimenter cette puissante machine, il fallait de l'argent : Parnell alla en chercher en Amérique. Il s'adjoignit comme secrétaire Timothée Healy, qu'on voit ici apparaître pour la première fois. Petit-fils d'un maître d'école de Bantry, élève des frères de la doctrine chrétienne, commis à Newcastle, puis employé de commerce à Londres et correspondant d'une feuille irlandaise, c'est dans cette modeste situation que Parnell l'avait découvert et deviné. Ils parcoururent ensemble les États-Unis. Le champion de l'obstructionnisme fut admis à l'honneur de donner une conférence, à Washington, devant les membres du congrès. Partout on l'acclama ; derrière lui il laissait des associations vivaces, affiliées à la *land league*, et auxquelles les plus humbles apportaient leur souscription. Réunies, ces oboles du pauvre formèrent un trésor. C'est depuis ce temps qu'il est devenu spirituel de dire, en Angleterre, que le sort de l'empire britannique est entre les mains des bonnes d'enfans et des garçons marchands de vin de New-York et de Chicago, comme autrefois celui de l'empire romain dépendait des barbares Ostrogoths ou Wisigoths. Ce mot fait passablement dans un article de journal, mais est-ce bien un argument ?

Averti que la dissolution se préparait, Parnell revint en hâte. Débarqué à Queenstown quelques jours avant les élections, il déploya une activité que ses amis eux-mêmes caractérisent de « diabolique. » Cinquante mille francs, fournis par la *land league,* formaient tout le budget électoral du parti. Avec ces faibles ressources, Parnell fit face à tout, se montra presque en même temps sur tous les points du pays, se présenta lui-même dans trois circonscriptions, où il fut élu. Aussitôt après les élections, cinquante et un députés se réunirent au *City-Hall* de Dublin, au milieu de cette attente anxieuse, de cette émotion de l'inconnu qui caractérise les commencemens de révolution. C'étaient des hommes nouveaux appelés à soutenir une politique nouvelle. On les regardait et ils se regardaient entre eux avec curiosité, comme durent se regarder, dans les rues de Versailles, les députés du tiers en mai 1789.

Ce qui manquait, dans cette assemblée, c'était la *gentry* campagnarde, cette classe de propriétaires qui, suivant l'idée anglaise, donnent seuls de la respectabilité et de la substance à un parti. Mais comment cette classe eût-elle été représentée parmi des hommes qui venaient la combattre et la déposséder ? Dans le

nombre, on aurait pu reconnaître des entrepreneurs de *Music-Halls,* certains grands cabaretiers de Liverpool ou de Manchester, dont le patriotisme ne couvrait pas suffisamment les origines; mais, en tête du groupe, marchait une élite de talens ou de caractères. Je citerai seulement les principaux : Gray, directeur du *Freeman's journal* et fils d'un des plus vaillans compagnons d'O'Connell; Sexton, le journaliste, parti de bas, comme Healy, et, comme lui, obligé de gagner sa vie à l'âge de treize ans. Habile manieur de chiffres, doué d'une mémoire miraculeuse, d'une rare facilité d'élocution et d'une vigueur dialectique plus rare encore, Thomas Sexton allait prendre rang parmi les premiers orateurs du parlement. Près de lui, O'Connor Power, le statisticien du parti, qui avait passé sa jeunesse dans les bureaux du *War-office* et y avait pris les froids dehors d'un *gentleman* anglais. Une des figures les plus vivantes, les plus originales, assurément, c'était O'Kelly qu'entourait une sorte de légende héroïque. Il avait combattu au Mexique et en Algérie dans notre légion étrangère; puis, il avait servi le fenianisme de toute son énergie. En 1870, le danger de la France le rappelait au secours de sa seconde patrie, et Paris le comptait parmi ses défenseurs. Ensuite on le retrouvait correspondant d'un grand journal américain dans l'île de Cuba, alors en révolte. Passant d'un camp dans l'autre, risquant vingt fois sa vie pour un renseignement, il avait réalisé, en plein XIXe siècle, les admirables folies de d'Artagnan et de ses compagnons. Ce héros de quelque futur drame qu'écrira un Alexandre Dumas encore à naître, cet homme qui avait vécu plusieurs romans, touchait du coude un lettré paisible qui s'était contenté de les écrire. Historien, journaliste et conteur, Justin Mac-Carthy, le populaire auteur de l'*Histoire de mon temps*, avait, à seize ans, débuté comme reporter dans les dernières années d'O'Connell; il était le lien vivant de deux générations. Daniel-Thomas Sullivan, avec son frère Arthur Sullivan, complétait la phalange. Ses poèmes sont si vite adoptés par l'âme populaire de l'Irlande, qu'il lui arriva d'entendre le soir, chantés en chœur par des étudians, dans un wagon de chemin de fer, des vers qui avaient paru le matin même dans *la Nation*. Une autre anecdote est plus frappante encore. C'était au siège de Fredericksburg, pendant la guerre de sécession. La nuit, dans la tranchée, un soldat irlandais s'avisa de chanter le *God save Ireland* de Sullivan. Il n'avait pas achevé la strophe, que la compagnie, puis le régiment, avaient repris le chant avec lui. Bientôt toute l'armée chantait en chœur. Quand elle se tut, et que la dernière vibration du refrain final mourut dans le calme de la nuit, on entendit une rumeur de voix lointaines qui renvoyait ce refrain comme un écho.

C'était l'armée ennemie : elle chantait à son tour l'hymne de Sullivan...

Tels étaient les hommes qui choisirent pour chef, au lendemain des élections de 1880, Charles Stewart Parnell. On convint de soutenir devant le parlement la politique de la *land league*, de ne s'inféoder à aucun des deux partis anglais, de n'accepter aucune place qui dépendît du gouvernement. Ces points réglés, on marcha au combat.

IV.

En arrivant au pouvoir, M. Gladstone n'avait pas de plan arrêté sur les questions irlandaises. En délivrant ce malheureux pays des dîmes ecclésiastiques, en lui donnant le *land act* de 1870, il avait montré, tout au moins, d'honnêtes et libérales intentions à son égard. Une de ses grandes réformes, l'établissement du scrutin secret, avait été, pour l'Irlande, un bienfait plus grand que les actes qui la concernaient directement, parce que le scrutin secret avait assuré la liberté et la sincérité des élections. M. Gladstone avait donc quelque droit à se considérer comme l'ami et le bienfaiteur de l'Irlande. Il ne demandait qu'à continuer ce rôle et, dès sa première année de pouvoir, en 1880, il préluda à des réformes plus larges par quelques mesures partielles qui devaient, pensait-il, commencer l'œuvre de réparation et d'apaisement. Ces mesures furent toutes rejetées par la chambre des lords, à l'exception du *Relief of distress bill*, dont le titre indique le but. L'Angleterre aristocratique était prête à faire l'aumône à l'Irlande. Mais ceux qui demandent justice n'acceptent pas la charité. Cependant le désordre, en Irlande, croissait pour ainsi dire d'heure en heure. Qui avait créé cette intolérable situation? Autour de M. Gladstone on accusait la *land league*, et la *land league*, à son tour, attribuait le mal aux évictions qui s'étaient multipliées, comme toujours, au lendemain de la famine. L'Irlande était-elle une coupable ou une malade? Fallait-il la punir ou la traiter? C'était un dilemme, mais on doit bien se garder de croire que les dilemmes étonnent ou embarrassent M. Gladstone. Il les recherche, il s'y complaît. Il lui faut une antithèse pour exciter ses facultés. S'il est mis en demeure par les circonstances de choisir entre deux partis opposés, il les choisit tous deux. Sa politique favorite est ce bizarre et ingénieux entrecroisement de deux motifs qui se poursuivent sans jamais s'atteindre et que les musiciens appellent une fugue.

Donner d'une main, frapper de l'autre; d'une part, accorder satisfaction aux griefs de l'Irlande et attaquer résolument la réforme de la propriété foncière; de l'autre, réprimer avec une implacable sévérité les attentats contre les biens et les personnes, de sorte que la loi fût exécutée et respectée jusqu'à sa dernière minute d'existence; enfin, accomplir le programme de la *land league* et mettre les *land leaguers* en prison : c'est ce double plan d'action auquel s'arrêta le chef du ministère et que l'on vit se déployer pendant l'année 1881 et le commencement de l'année 1882.

Peut-être, beaucoup de lecteurs trouveront-ils que M. Gladstone avait raison dans sa double politique, et peut-être suis-je moi-même de leur avis. Mais les faits se prononcèrent dans un sens différent. Il y eut deux groupes dans le cabinet, correspondant aux deux faces de M. Gladstone, dont l'une souriait à l'Irlande, l'autre la regardait en fronçant les sourcils et en grinçant des dents. D'un côté, Dilke et Chamberlain, de l'autre Forster et lord Hartington. Si toute maison divisée contre elle-même doit périr, la prophétie ne s'appliquera-t-elle pas à certaine maison de Downing-Street où siègent les ministres de la reine? Il était aussi à craindre que l'Irlande ne comprît pas cette attitude de croquemitaine-sauveur. En effet, c'est ce qui arriva.

Le *land act* de 1881 attaquait hardiment le problème agraire, créait des tribunaux spéciaux chargés d'intervenir entre le landlord et son fermier et de réduire la *rente* à un taux raisonnable, sans frais pour le plaignant. Cet acte visait sans ambages à la création d'un corps de paysans-propriétaires et, pour aider le tenancier à acquérir la terre, lui ouvrait un crédit par l'intermédiaire des *Boards of works*, avec des conditions de remboursement exceptionnellement faciles. Mais la chambre des lords, qui semble, depuis quinze ou vingt ans, le mauvais génie de la politique, par tout ce qu'elle introduisit dans la loi et surtout par tout ce qu'elle en retrancha, en atténua, à l'avance, les bons effets. D'ailleurs, — soit mauvaise volonté, information incomplète, inintelligence des choses d'Irlande ou simplement oubli, — il manquera toujours quelque chose à une loi irlandaise faite par des Anglais. Pour que le *land act* de 1881 fût efficace, il eût fallu d'abord déblayer le terrain, faire table rase du passé, délivrer le fermier du fardeau de l'arriéré, effroyablement accru par quatre ou cinq années de disette. C'est de quoi ne s'avisa pas le cabinet Gladstone.

Si le *land act* resta bien en deçà des espérances et des besoins, les mesures répressives dépassèrent de beaucoup les craintes du peuple irlandais et les exigences de l'ordre public. La loi Forster

enchérit, à certains égards, sur les sévérités de l'état de siège : elle eut un caractère préventif, policier, arbitraire, qui irrita profondément. C'était une véritable loi des suspects.

Les débats qui en précédèrent l'adoption furent singulièrement orageux; le gouvernement s'y montra médiocre. Le secrétaire pour l'Irlande avait deux statistiques à sa disposition. Lorsque les tories l'accusaient de mal gouverner l'Irlande, il leur démontrait, avec des chiffres, que le nombre des crimes diminuait. Lorsque les partisans de Parnell réclamaient contre l'impitoyable rigueur de certains articles, le même Forster, avec d'autres chiffres, leur prouvait que les crimes augmentaient. Ces soirs-là, il arrivait à un formidable total de 2,590 crimes. Le lecteur qui, d'après ce chiffre, s'imaginerait un pays livré aux dernières horreurs de l'anarchie et de la guerre civile, sera un peu réconforté s'il apprend qu'il y avait dans le nombre 1,337 lettres anonymes, et une remarquable quantité de carreaux cassés.

Contre les deux partis coalisés, les députés irlandais se défendirent en désespérés. L'obstructionnisme déploya toutes ses ressources. Un soir, — c'était au mois de février 1881, — M. Gladstone vint dire au parlement, d'un ton significatif, qu'il fallait en finir avec la loi. On poussa le vote des derniers articles. Quarante et une heures furent nécessaires pour venir à bout de la résistance des *home-rulers*, assistés de quelques radicaux. Cette séance, la plus longue dont on se souvienne, commença le mardi à quatre heures du soir et se termina seulement dans la matinée du jeudi suivant. C'est au cours de cette séance que Thomas Sexton prononça son plus remarquable discours, l'un des meilleurs que le parlement eût entendus, s'il avait daigné l'entendre. Il fut débité entre cinq et huit heures du matin devant sept ou huit membres endormis dont les ronflemens accompagnaient l'orateur. Tout y était en sa place; tout y était juste, probant, éloquemment dit; ne manqua à ce beau discours que des auditeurs, mais les lecteurs ne lui manquèrent pas.

Cette séance extraordinaire eut un dénoûment qui ne l'était pas moins. Le *speaker* fit un coup d'État en fermant la discussion, et mit la loi aux voix. Les Irlandais crièrent : « Liberté! liberté! » Les Anglais répondirent : « Privilège! privilège! »

Parnell était absent au moment du vote; il était allé prendre quelques heures de repos. Il trouva ses collègues encore émus, tout vibrans de colère. Réunis dans une des salles de commission, ils agitaient la question de savoir s'il ne convenait pas de se retirer en masse et de rester dorénavant étrangers aux délibérations de Westminster. Le *leader* ne fut pas de cet avis et en détourna

ses partisans. Dès le soir même, il était à son poste, dénonçant l'abus de pouvoir du *speaker* avec cette calme hardiesse et ces termes froidement insolens dont il était coutumier.

Cependant la loi semblait porter ses fruits même avant d'avoir été approuvée par les lords et d'avoir reçu l'assentiment royal. Michel Davitt était arrêté et, comme ses amis réclamaient l'explication du fait, un des ministres répliquait que le forçat libéré Davitt avait violé les conditions auxquelles il avait été mis en liberté. — « En quoi, demanda-t-on, les a-t-il violées? » Point de réponse. M. Dillon, ayant osé disputer la parole au *speaker*, était, pour ce fait, suspendu de ses fonctions de député et expulsé par la force. Le premier ministre allait parler : Parnell se leva et proposa « que M. Gladstone ne fût pas entendu. » Cette motion, tombée en désuétude depuis plus de deux siècles, avait été retrouvée et utilisée par M. Gladstone lui-même, peu de temps auparavant, pour fermer la bouche à un catholique irlandais qui se plaignait de M. Challemel-Lacour, alors ambassadeur de la République française à Londres. Parnell retournait ironiquement contre le premier ministre l'arme surannée dont il s'était servi. Le *speaker* ayant refusé d'admettre cette proposition, jugée inconvenante, Parnell insista en termes amers et méprisans. Son expulsion fut prononcée. Il refusa « respectueusement » de se retirer, et déclara qu'il ne cèderait qu'à la force. Dans cette vénérable enceinte où tout est fiction et symbole, la « force » était représentée par le sergent d'armes, le vieux capitaine Gossett et par ses huissiers (*messengers*) qui avaient, dit-on, deux cent soixante ans à eux quatre. M. Parnell n'entendait pas donner à ses collègues le hideux spectacle d'une lutte corps à corps, semblable à celle de Bradlaugh avec ses quatorze policemen. Il avait seulement voulu pousser la résistance jusqu'aux dernières limites de la légalité et de la décence. Dès que la main de l'huissier se fut posée sur son épaule, il se retira avec dignité. Les autres députés irlandais, ayant refusé de voter (l'abstention n'est pas permise aux présens), furent expulsés de la même façon. Ce jour-là le parlement anglais avait offert au monde une nouvelle édition, très augmentée, du fameux : « Empoignez-moi, monsieur Manuel! » qui fit bouillonner le sang dans les veines libérales de nos grands-pères. A Londres, la scène parut bonne et on la reprit souvent, parfois avec tant de brutalité et de légèreté qu'on expulsa des absens.

Les vacances qui suivirent la tumultueuse session de 1881 virent à l'œuvre les agens de Forster. Un matin d'octobre, Parnell, qui venait de commencer une tournée oratoire à travers les quatre provinces, fut arrêté dans un hôtel de Dublin, où il avait passé la

nuit, et conduit à la prison de Kilmainham. Escortée de quelques cavaliers, la voiture traversa les rues qui commençaient à s'animer sans que personne, derrière ces vitres closes, pût reconnaître ou soupçonner le *leader* de l'Irlande. Mais, au bout de quelques heures, Dublin était en rumeur et presque en insurrection. Un reporter put pénétrer jusqu'à Parnell. « J'espère, lui dit-il, que vous serez bientôt libre. » Parnell répondit gravement : « Si j'étais promptement relâché, c'est que le peuple n'aurait pas fait son devoir. »

Les chefs parlementaires ne tardèrent pas à se trouver tous sous les verrous, et la direction du mouvement fut livrée aux violens et aux outranciers. Le mot d'ordre révolutionnaire : *no rent* commença de circuler ; 17,000 évictions eurent lieu en quelques mois. En revanche, l'impitoyable quarantaine, connue sous le nom de *boycotting*, réduisit certains propriétaires et leurs familles à la ruine, au désespoir, presqu'à la faim. Chaque nuit fut témoin des exploits des *moonlighters*, vit des clôtures brisées, des arbres arrachés, des bestiaux mutilés, des granges incendiées, des scènes d'intimidation, de torture, de meurtre, qui rappelaient nos chauffeurs de l'Ouest. De farouches et ténébreuses associations, comme celle des Invincibles, se répandaient dans le pays et le ramenaient aux pires momens du fenianisme, en attendant une vaste et sanglante révolte comme celle de 1798.

M. Gladstone jugea que l'expérience avait assez duré et qu'elle donnait tort au parti de la répression. Il résolut de traiter avec son prisonnier. L'intermédiaire choisi était un gentleman fort connu sans être célèbre, qui s'était mêlé de tout, de courses, d'affaires, de politique. Il appartenait à l'Irlande par son origine et ses intérêts, à l'Angleterre par son éducation et par son mariage, à l'armée par son grade, au parti conservateur par son passé et ses opinions, car il était l'ami de Parnell et non son partisan. Le monde ignorait alors ce que cachait cette intimité, et, pas plus que le monde, le capitaine O'Shea, — il faut bien le nommer ! — ne s'en doutait.

Dans sa prison de Kilmainham, Parnell n'était pas occupé à préparer des plans d'insurrection, mais à mûrir des projets de loi. Quelles étaient ses conditions? Que voulait-il ? Sa liberté, et celle de ses amis? Oui, certes ; mais surtout une loi sur les arrérages, qui ferait du *land act* de l'année précédente une vérité bienfaisante au lieu d'une malsaine ironie. Ce *land act* lui-même n'était pas complet, n'était pas définitif. Un autre bill sur la question agraire allait être présenté par M. Redmond. Que le gouvernement lui donnât une attention sympathique, qu'il répudiât hautement la

politique Forster, et lui, Parnell, aiderait le gouvernement à pacifier l'Irlande.

Voilà le traité « secret » de Kilmainham, et beaucoup de traités publics, écrits sur vélin avec une plume d'or, promulgués au son du canon et des cloches, me paraissent moins honnêtes et moins avouables.

Des deux parts on se préparait à l'exécuter. Forster se retira; lord Frederick Cavendish, nommé à sa place, fut chargé de porter à Dublin la branche d'olivier. Le 6 mai, Parnell, sorti de Kilmainham, et Michel Davitt, devant qui venaient de s'ouvrir les grilles de Portland, se rencontraient à la station de Wauxhall, et retrouvaient leurs amis réunis au *Westminster palace hotel,* leur bruyant quartier-général. Il y eut quelques heures d'exaltation et de triomphe. Puis, dans ce ciel sans nuages, éclata un coup de tonnerre. Le soir même de son débarquement en Irlande, lord Frederick Cavendish était assassiné dans Phœnix-Park, en essayant de défendre M. Burke attaqué par les *invincibles*, alors que tous deux, vers la tombée du jour, montaient seuls et à pied à la *lodge* vice-royale où ils devaient dîner avec lord Spencer.

Les détails de ce drame, l'émotion que la nouvelle causa en Europe, sont encore familiers à beaucoup de mémoires. Dès le soir même, la nouvelle était connue au *palace hotel*. Ceux qui ont vu Parnell ce soir-là assurent qu'il était comme assommé, et garda le silence pendant qu'autour de lui les paroles se croisaient et qu'on échangeait les plus fiévreux discours. Dans un manifeste, aussitôt publié, les députés irlandais répudièrent solennellement, devant leur pays et devant l'histoire, toute solidarité avec les assassins. Ils vinrent tous au parlement vêtus de deuil, et quand les deux partis, par l'organe de leurs chefs, eurent rendu hommage à la noble victime, M. Parnell, plus pâle encore que de coutume, se leva pour exprimer les sentimens de ses amis. Il commença d'une voix basse, triste et comme humiliée. Un sourd murmure d'indignation grondait sur les bancs des tories et des whigs, pour lui faire entendre que ses regrets insultaient le mort et que le silence de la honte convenait seul à des Irlandais. C'est à peine si l'on put suivre les premières phrases de l'orateur. Bientôt sa voix s'éleva, vibrante et forte, pour affirmer la loyauté et la douleur de ses collègues, de l'Irlande entière dont les intérêts venaient d'être mis en péril, dont les espérances renaissantes venaient d'être encore une fois brisées et détruites par ses plus mortels ennemis. Parnell s'assit, au milieu d'un silence ému, presque sympathique; quelques radicaux osèrent applaudir et nul ne protesta.

V.

La mort de lord Frederick Cavendish parut avoir fait plus pour la pacification de l'Irlande que les promesses de M. Gladstone ou les violences de M. Forster. Le parti du crime se cacha, n'osa plus bouger, étonné de l'horreur qu'il inspirait; la presse anglaise montra de la générosité et du sang-froid. Mais cette paix apparente n'était que de l'abattement. Bientôt les récriminations acharnées recommencèrent, avec un échange de provocations et d'injures. Tombé du pouvoir, M. Forster poursuivait encore son ennemi, et cherchait à le convaincre de complicité avec les meurtriers de Phœnix-Park. « C'est un mensonge ! » criait M. Dillon, et il était expulsé du parlement. Parnell, lui, avait repris son accent amer, sa froide et dédaigneuse ironie : « Je n'ai, disait-il, aucun espoir, ni aucun désir de convaincre ceux qui m'écoutent, et je suis persuadé que mes paroles ne peuvent produire d'effet sur aucun Anglais. Il me suffit que ma conduite soit parfaitement claire pour mes compatriotes... Le très honorable gentleman m'a sommé de plaider ma cause : je n'ai pas de cause à plaider. » Puis, il faisait une comparaison entre Forster et ce misérable Carey qui, après avoir joué le principal rôle dans l'assassinat de lord Frederick, s'était fait le dénonciateur de ses compagnons, et qui excitait en ce moment l'exécration universelle. Des deux, Carey était celui qui méritait le plus d'indulgence, car il cherchait à sauver sa vie. Parnell concluait ainsi : « Par ce discours, M. Forster a bien mérité du gouvernement. Il est digne d'y rentrer. Qu'on le renvoie en Irlande pour aider lord Spencer à dresser des potences ! »

Ce langage haineux indique assez clairement que toute entente était devenue impossible. Le parlement Gladstone approchait de sa fin, et les espérances de ses adversaires s'étaient ranimées. Une sorte de rapprochement eut lieu entre les *home-rulers* et le parti conservateur. Dans la grande réforme qui allait appeler quinze cent mille nouveaux électeurs à la vie politique, on fut tenté un moment de refuser à l'Irlande quelques-uns des avantages accordés à l'Angleterre, au pays de Galles et à l'Écosse. Ce fut lord Randolph Churchill qui disputa aux radicaux l'honneur de servir de champion aux droits des électeurs irlandais.

Un vote de coalition renversa M. Gladstone au mois de juin 1885. Pendant les mois qui s'écoulèrent entre l'entrée des tories au pouvoir et la dissolution du parlement, le nouveau vice-roi de l'Irlande, lord Carnarvon, fut censé étudier un plan de réformes qui devait donner satisfaction à M. Parnell et à ses amis. Lord Car-

narvon joua d'autant mieux son rôle qu'il était sincère et qu'il eût été heureux d'exécuter ses promesses. Les dispositions de lord Salisbury étaient toutes différentes, et les tories n'eurent même pas la patience, ou la pudeur, d'attendre la fin de la période électorale pour jeter le masque et combattre leurs alliés de la veille. Cependant la coalition n'était pas complètement rompue, et plus d'un candidat conservateur, en Angleterre, escamota les votes des électeurs irlandais. Si lord Salisbury était rentré au pouvoir avec une faible majorité, peut-être se serait-il souvenu des engagemens de lord Carnarvon. Mais la fortune du scrutin en décida autrement. M. Parnell rentrait au parlement à la tête d'un parti compact de 86 députés, ce qui le rendait maître de déplacer 172 voix dans un vote important. Les libéraux perdaient 18 voix; les conservateurs en gagnaient 13. Les uns n'étaient plus assez forts pour gouverner avec Parnell pour ennemi; les autres étaient trop faibles encore pour gouverner avec Parnell pour allié. Ce double fait suffirait pour expliquer le changement de front auquel nous avons assisté dans l'hiver de 1886. Mais, si l'on veut être juste envers M. Gladstone, il faut se rappeler tout le bien qu'il avait déjà fait ou essayé de faire à l'Irlande. Il n'y a point ici de « chemin de Damas, » et la conversion du grand *leader* libéral avait été annoncée, préparée par des symptômes significatifs. Le 7 octobre 1881, M. Gladstone avait déclaré que Parnell ne représentait qu'une minorité. Il ne pouvait répéter cette phrase-là après les élections de 1885. Chef du pouvoir dans un pays où l'opinion gouverne, ne devait-il pas lui obéir lorsqu'elle se manifestait d'une façon si éclatante?

Parmi les graves enfantillages de la vie, on trouve des jeux pour tous les âges, pour tous les caractères et toutes les sortes d'esprit. Il n'en est pas de plus attachant pour les vétérans de la politique que d'élaborer une constitution. Ils savent aussi bien et mieux que nous que les constitutions ne s'improvisent pas. Une constitution doit être une constatation. Elle légalise l'action du temps, précise scientifiquement le mode de croissance d'un organisme social. Quand on l'écrit, souvent elle a fait son œuvre et usé sa vertu : d'un être vivant elle devient une chose morte, un document historique. M. Gladstone n'ignorait rien de tout cela, mais il n'y a pas d'exemple qu'un homme d'État ait eu l'occasion de composer une constitution et ne s'en soit point passé l'envie.

On a admiré, dans son ingéniosité et sa hardiesse, la combinaison financière par laquelle M. Gladstone proposait de mettre hors de l'Irlande les propriétaires du sol, dépouillés et contens. Le grand manieur de chiffres s'était donné la peine de préparer aux Irlandais un petit budget modèle dont les charges et les dépenses

se balançaient à merveille. Mais où il étonnait par son invention, où il battait les Platon, les Thomas Morus, les Harrington, les Fénelon et les Sieyès, c'est dans sa conception des deux ordres parlementaires. En effet, l'Irlande ne devait pas avoir une seule assemblée, ni deux assemblées, mais bien une assemblée qui en formerai deux, ou deux assemblées qui n'en feraient qu'une; un parlement à cloisons mobiles, composé de deux compartimens qui rentreraient l'un dans l'autre. Du premier ordre faisaient partie : 1° les 28 représentans de la pairie irlandaise qui siègent actuellement à la chambre des lords, et dont le droit devait s'éteindre au bout de trente ans; 2° 70 membres élus par un corps d'électeurs spécial. Éligibilité et électorat reposeraient sur un cens plus élevé que le cens ordinaire. Les membres du premier ordre, nommés pour dix ans et en deux fournées quinquennales, ne seraient soumis, en aucun cas, à la dissolution. Les membres du second ordre n'étaient autres que les députés actuels, auxquels se joignait un nombre égal de représentans, élus par les mêmes circonscriptions et d'après le mode de suffrage presque universel, aujourd'hui en vigueur dans le royaume-uni. Le premier ordre représentait donc les intérêts, le second ordre les opinions, celles-ci restant avec ceux-là dans le rapport de 2 à 1. Combien il eût été curieux de voir fonctionner ces institutions que n'avaient connues ni Salente, ni Utopia! Combien intéressant de voir délibérer, voter, ensemble ou séparément, ces deux ordres qui devaient se joindre ou se quitter à certains momens prévus, évoluer sur le théâtre de la politique à la façon des deux demi-chœurs de l'antique tragédie! Parmi les amateurs de « chinoiseries » (comme disait M. Thiers), qui n'en voudra à lord Hartington et à M. Chamberlain pour nous avoir privés de ce spectacle?

Parnell, dans un discours très digne, signifia au parlement que l'Irlande approuvait pleinement le projet de M. Gladstone. L'approuvait-il lui-même dans le fond de son cœur? J'ai des raisons de penser qu'il en trouvait certains détails ridicules et d'autres impraticables. Mais à force de considérer la dissimulation comme une force et comme un devoir, il s'en était fait une seconde nature.

On sait que le bill fut rejeté. M. Gladstone fit appel au pays, qui se prononça pour ses adversaires. Maîtres d'une majorité considérable, grâce à l'appoint des unionistes, les conservateurs, à peine réinstallés au pouvoir, s'occupèrent de l'Irlande pour la soumettre à un régime de rigueurs exceptionnelles. Les landlords, qui avaient perdu l'espoir de vendre leurs domaines à de bonnes conditions, mais qui, du moins, se sentaient soutenus par le gou-

vernement, eurent de nouveau recours aux évictions. La *land league*, supprimée officiellement depuis plusieurs années, revivait sous le nom de *national league*. Elle exhorta les tenanciers à se défendre par la force. Évincés, elle les nourrit, paya les frais de justice. Enfin elle encouragea, et, dans certains cas, obligea les fermiers à refuser le paiement de la rente lorsque les propriétaires ne consentaient point aux réductions demandées. Les sommes étaient alors perçues par la ligue elle-même et servaient à alimenter la résistance. C'est ce qu'on nomme le Plan de Campagne. Cette action, toute révolutionnaire, justifiée, prétendait-on, par les violences administratives et la dureté des propriétaires, devait fatalement amener des représailles et une recrudescence d'arbitraire. Combien on était loin des beaux commencemens de la *land league* et de ces manifestes si calmes, si logiques, si éloquens! Parnell n'était pas l'inventeur du Plan de Campagne, mais il ne le désapprouva pas, et ce fut sa première faute.

Il n'était que trop aisé de le rendre solidaire des exagération de conduite et de langage de John Dillon ou de William O'Brien. On voulait chercher dans le passé des responsabilités encore plus lourdes et plus compromettantes. Au moment psychologique, le jour même où le bill de répression contre l'Irlande devait être voté en seconde lecture, paraissait dans le journal le *Times* une révélation qui devait foudroyer Parnell, le mettre au ban de l'opinion, en faisant de lui le complice des Invincibles. S'il était prouvé une bonne fois, par quelques lignes de son écriture même, qu'il avait mis le poignard aux mains des assassins, pourrait-on encore soutenir à Westminster la vue de cet homme? Ces lignes dénonciatrices, irrécusables, certifiées véritables par un expert, le *Times* les possédait, il les publiait et, pour rendre le doute impossible, les accompagnait d'un fac-similé. Ce premier billet fut bientôt suivi de plusieurs autres. Les députés irlandais, l'un après l'autre, étaient mis en cause. Le *Times*, qui semblait avoir à sa discrétion un arsenal inépuisable, publiait chaque jour, sous ce titre expressif: *Parnellism and Crime*, un nouvel amas de documens qui s'ajoutaient aux précédens et redoublaient l'impression produite.

La vie de Parnell n'avait été qu'un long duel avec le peuple anglais, où il s'était toujours réservé le choix du terrain, de l'heure et des armes. Il ne releva point la provocation du *Times*. Pour l'obliger à un aveu ou à un démenti, un membre du parlement posa la question de violation de privilège contre le journal le *Times*. Quand il fallut rompre le silence, Parnell réclama une enquête parlementaire; le gouvernement refusa d'y consentir. Après de longs débats, dont les péripéties n'auraient rien d'inté-

ressant pour les lecteurs français, il fut convenu que le *leader* de l'Irlande, celui qu'on appelait le roi sans couronne, et le journal le *Times* comparaîtraient devant une commission composée de juges du Banc de la Reine. Par leur indépendance et leur équité, de tels arbitres devaient inspirer respect et confiance à tous. Mais que d'abus de pouvoir, que d'étrangetés juridiques dans ce procès! Le même homme, changeant de fonction comme maître Jacques change de souquenille, choisissait les membres de la commission en qualité d'attorney-général, puis, en qualité d'avocat, dirigeait la défense du *Times*. La police était employée à découvrir des témoins à charge et l'argent des contribuables à payer leurs frais de voyage. S'il y avait dans quelque prison un pauvre Irlandais qui languissait loin de sa famille et de ses affaires, on lui promettait sa liberté en échange d'un mot qui incriminât Parnell. Ainsi se trouva levée et soldée une armée de dénonciateurs. Ce n'était plus le procès de Parnell contre le *Times*, mais le procès d'un peuple contre un autre peuple : l'Irlande accusée et jugée par l'Angleterre.

Les lettres disparaissaient presque dans cet élargissement inopiné et extraordinaire d'une cause privée. Cependant c'était là qu'il fallait en revenir; c'est là qu'était le nœud du drame. D'où venaient-elles, ces lettres? Un sieur Houston, secrétaire de je ne sais quelle société de propagande loyaliste, à Dublin, les avait remises au *solicitor* du *Times*. Mais qui les avait données à Houston? Et quel en était le destinataire primitif? Au journal on disait n'en rien savoir, on ne s'en était pas préoccupé un seul instant. On avait mandé un expert : celui-ci avait comparé le manuscrit avec des lettres authentiques de Parnell. C'étaient bien là ses *t* et ses *g*; certains mots étaient absolument identiques. Que demander de plus? Dans ce grand journal qui a longtemps mené l'opinion européenne, il ne se rencontra personne pour s'inquiéter de l'origine anonyme des lettres, de leur orthographe honteuse, de leur niaise contexture; car ces billets stupides semblaient n'avoir été écrits que pour compromettre leur auteur, et cet auteur était précisément l'homme le plus prudent, le plus rebelle à tout épanchement, le plus hermétiquement clos à la curiosité qui ait paru dans la politique depuis Guillaume III!

Mais la commission voulut en savoir davantage, et c'est alors que Pigott paraît sur la scène. Sous ce nom, quelques mois auparavant, vivait, ou plutôt mourait de faim, à Kingstown, un malheureux qui s'était cru journaliste, faute d'être propre à autre chose, et qui avait vainement labouré sa cervelle pour gagner honnêtement son pain et celui de ses quatre enfans. Il avait essayé du chantage auprès de l'archevêque de Dublin et du ministre Forster, moitié

suppliant, moitié menaçant, et n'avait obtenu qu'une aumône, sans plus. C'est alors que Houston vint le trouver : « Procurez-nous, lui dit-il, des lettres qui établissent la complicité de Parnell dans le meurtre de Phœnix-Park. Vous toucherez 50 francs par jour pendant vos recherches et une grosse somme le jour de la livraison. » Lorsqu'on fait une telle proposition à un tel homme, lorsqu'on lui promet une fortune en échange de documens qui n'existent pas et ne peuvent exister, on fait de lui un faussaire, et je laisse aux consciences délicates à déterminer quelle part d'infamie revient au tentateur.

Mais suivons le roman de Pigott tel qu'il le raconta devant la commission; accompagnons-le dans ses voyages à la recherche des précieuses lettres. D'abord, sur une vague indication, il s'était rendu à Lausanne sans y trouver les révélations espérées. De là il revient à Paris, et, comme il se promène, découragé, sur le boulevard, une main se pose sur son épaule, un inconnu l'aborde : « Vous cherchez des documens? Ils sont ici. — Où cela? — Dans un sac noir, au fond d'un appartement abandonné. — Courons-y! — Non, il faut d'abord aller en Amérique *leur* demander la permission... » Et Pigott part pour l'Amérique. Il revient, muni de la fameuse permission. De leur côté, le docteur Maguire et M. Houston sont arrivés à Paris; anxieux, ils attendent Pigott dans une chambre d'hôtel. Celui-ci paraît tout ému. On l'a conduit dans un petit restaurant, près de la Madeleine. Là il s'est vu seul avec des personnages mystérieux. On lui a fait prêter serment à genoux,.. et voici les lettres de M. Parnell!

On reconnaît les procédés du bas feuilletonisme. Non-seulement le docteur Maguire et M. Houston, mais le *solicitor* et le rédacteur en chef du *Times*, et, après eux, le gouvernement et une bonne partie du public en furent dupes. Devant les juges, les choses prirent un autre aspect. Serré de près par l'avocat de Parnell, qui avait fouillé son passé et l'éclairait impitoyablement, traqué, chassé de mensonge en mensonge, Pigott, comme une bête aux abois, faisait tête aux poursuivans, payait d'impudence, insultait au lieu de se défendre, indigné quand on se riait de lui, sarcastique lorsqu'on le flétrissait. Toute cette audace tomba en une nuit. Le vendredi 22 février, il tenait encore bon. Le lendemain samedi, il arrivait chez M. Labouchère, député radical et directeur du *Truth*. Devant lui et devant M. Sala, appelé en hâte pour servir de témoin, il se reconnaissait l'auteur des lettres et signait sa confession. De là il se rendait chez un des hommes de loi de la partie adverse et faisait une autre confession qui, en beaucoup de points, différait de la première.

Le lundi, on l'attendit vainement à l'ouverture de l'audience. Il

s'était enfui à Paris et de là à Madrid. Là il se mettait en communication télégraphique avec ses amis du *Times*. Naïf dans son infamie, il attendait encore d'eux des subsides. Au lieu de l'argent qu'il espérait, il reçut la visite d'un officier de police qui venait l'arrêter. Il demanda quelques secondes pour se préparer, passa dans une pièce voisine et se brûla la cervelle.

Cette mort, avec les aveux qui l'avaient précédée, mettait en quelque sorte fin au procès. Cependant, le défenseur de Parnell, sir Charles Russell, tint à prononcer sa plaidoirie, qui dura plusieurs jours. Quoi qu'en puissent penser les admirateurs de l'avocat anglais, ce n'est pas un morceau d'éloquence, c'est un cours de droit et d'histoire, parfois prolixe et décousu, mais clair, complet, persuasif et où les défenseurs de l'Irlande puiseront toujours de sûrs argumens.

Quant à Parnell, il put se rappeler ce mot de Cobden : « Pas de haute réputation, de bonne cause, de noble idée à laquelle l'hostilité du *Times* n'ait mis le sceau. On n'est grand que quand on a été insulté par ce journal. » Il reprit sa place dans le parlement au milieu d'une ovation enthousiaste. Ce triomphe, ménagé par des ennemis, fut peut-être le plus grand de sa vie. Cependant la catastrophe s'approchait.

VI.

Depuis quelques années, on remarquait un changement dans l'humeur et dans les allures de Charles Parnell. Il ne prenait plus le même plaisir à ces dîners du *Palace hotel* dont il composait le menu avec autant de soin que Gambetta à Ville-d'Avray et où il réunissait autour de lui la bouillante jeunesse du parti. Il s'était toujours montré calme et silencieux au milieu de leur effervescence passionnée, se bornant à dire, quand la veillée se prolongeait : « Mes enfans, il est plus de minuit, allez-vous coucher, » du ton d'un frère aîné qui se plaît à jouer le père. Maintenant son silence, au lieu d'être souriant, attentif, encourageant, se faisait sombre et distrait. Son commandement prenait de la brusquerie et de la hauteur. De soudains éclats de colère troublaient la noblesse et la perfection de ses manières de gentleman, trahissaient une autorité ombrageuse, ardente à réprimer le moindre empiétement ou le plus léger oubli. Il lui arriva de traiter d'âne ou d'oie un collègue qui était arrivé trop tard pour parler ou pour voter. « Ne recommencez pas, » disait-il à la façon du maître qui tance un enfant. Et il tournait le dos au coupable. Cet homme, qu'on avait vu si modeste, n'ac-

ceptait plus de conseil. Son beau visage se durcissait dans une rigidité marmoréenne comme s'il eût défié le monde.

Que se passait-il? Sa santé, délabrée par des fatigues inouies, par la vie nocturne du parlement, par le tracas des affaires et l'énervement de la lutte, était-elle la cause de ce grand changement? Était-ce le souci de sa fortune personnelle, absorbée, et au-delà, par les dépenses de cette royauté sans liste civile et qu'un don national de 250,000 francs n'avait pu suffire à rétablir? S'affligeait-il de voir l'influence passer aux mains de quelques nouveaux-venus, de ce John Dillon qui est l'auteur du *Plan de campagne* et de ce William O'Brien dont quelqu'un a dit : « Ce n'est pas un violent, c'est la violence même! »

Son existence était devenue énigmatique. Depuis qu'il avait quitté ses modestes *lodgings*, près de Russell Square, ses collègues ignoraient son adresse et ne le voyaient plus qu'à la chambre des communes quand il s'y montrait. Quelquefois, pendant des jours et des semaines, il disparaissait, enfoui on ne savait où. Aucun être humain ne connaissait le secret de sa retraite et n'aurait pu lui faire passer le moindre billet. Qui se cachait ainsi? Était-ce le conspirateur politique ou l'amant de M[rs] O'Shea?

Je ne raconterai point les débuts ni les progrès de cette passion. Dans cette étude politique, on ne doit voir que l'action indirecte et comme l'ombre projetée sur la carrière du grand *leader* par cette femme qui fut, sans le vouloir, la rivale de l'Irlande. Cette action, il faut le dire, ne se traduisit par aucune démarche contraire à la dignité de Parnell ou aux intérêts de son parti. Lorsqu'en 1885 il imposait le capitaine O'Shea aux suffrages des électeurs, c'était le négociateur de Kilmainham et non le mari de sa maîtresse qu'il entendait récompenser. C'est à des services politiques que songeait M. Chamberlain lorsqu'il écrivait au capitaine en janvier 1886 : « Parnell vous doit bien un siège au parlement; vous avez fait assez pour lui. » Toute autre arrière-pensée serait indigne de celui qui signait ce billet.

Et cependant M[rs] O'Shea a eu une influence incalculable et désastreuse sur la destinée de Parnell et sur celle de l'Irlande.

J'échouerais sûrement si j'essayais de réconcilier les idées des Français et celles des Anglais sur la question de l'adultère. Chez nous, l'adultère varie de l'extrême tragique à la plus basse bouffonnerie. Le jury acquitte fréquemment un mari qui a tué sa femme coupable d'un coup de revolver. Le juré qui prononce l'acquittement, le mari qui s'est fait justice, se sont amusés plus d'une fois au théâtre des mésaventures de Dandin et de Sganarelle. D'où vient cette contradiction? C'est que la notion du péché est depuis longtemps abo-

lie chez nous. L'adultère est une contravention à certain article du code ; il est la violation d'un contrat signé par-devant maître un tel et « son collègue » que personne n'a jamais vu. Quant à la faute morale, avant de l'apprécier, nous faisons plusieurs questions. Le mari a-t-il, par sa négligence ou par toute autre raison, attiré le malheur sur sa tête? Les deux complices n'ont-ils eu que cette seule défaillance? Se sont-ils uniquement et exclusivement aimés? Ont-ils, l'un pour l'autre, tout bravé, tout souffert? Si ces conditions sont réunies, — comme c'est ici le cas, — notre verdict est tempéré de tant d'admiration et de sympathie que la condamnation équivaut à une apothéose.

La moralité sans nuances de l'Anglais ne reconnaît pas de variétés dans l'adultère. Elle commence par en gêner l'accomplissement en mettant sur le passage des coupables mille curiosités d'espions volontaires, des yeux toujours avides, des oreilles toujours ouvertes. En France, l'amant d'une femme mariée n'a qu'un seul adversaire, le mari; en Angleterre, il a contre lui un peuple de *policemen*, de cochers, de garçons d'hôtel, de logeurs et de logeuses, de femmes de chambre et d'employés de chemin de fer. On dirait que toute la société a un intérêt vital à le faire prendre. De là, pour celui qui goûte ce bonheur sans cesse menacé, d'énervantes et corrosives émotions, la nécessité de beaucoup dépenser et de beaucoup mentir, une foule d'actes misérables qui entraînent une sorte de déchéance morale. Enfin, il est vaincu, le scandale éclate. Les coupables ne sont pas punis de mort comme ils l'eussent été chez les sauvages Saxons, leurs ancêtres, dans les forêts de la Germanie. Mais ils sont frappés d'un ostracisme social qui ne manque pas de noblesse et même de grandeur. A une condition, cependant : c'est que ceux qui le prononcent, ceux qui l'exécutent soient d'abord descendus dans leur conscience et se soient assurés qu'ils avaient encore le droit de jeter la première pierre.

Telle a été l'histoire de Parnell. On en connaît le dénoûment judiciaire. J'en ai raconté les suites politiques dans un récent article sur John Morley (1). Quelques jours seulement s'écoulèrent entre la conclusion du procès de divorce et la réunion du parlement. Toute la tactique de Parnell consista à être introuvable pendant ces jours-là. Par ce moyen il retarda l'explosion de la lettre de rupture et réussit à se faire réélire, sans opposition et à l'unanimité, président du parti. Mais dès le lendemain, la décision de M. Gladstone était portée à la connaissance du public; une scission se produisait parmi les députés irlandais. C'est alors

(1) Voyez la *Revue* du 1er novembre 1891.

que s'engagèrent entre eux, dans la quinzième salle de commission, ces longues et orageuses discussions qui nous ont donné l'image du futur parlement irlandais. Le spectacle était unique : un président qui est en même temps un accusé, qui dirige les débats dans sa propre cause, plaide, gourmande, réfute, insulte, tour à tour tremblant d'émotion, pâle de rage, puis gouailleur, indifférent, échangeant une farce avec son voisin dont on veut faire son successeur. Là, on se soulagea le cœur et on vida, par surcroît, la poche au fiel; là on se dit des choses inoubliables; là un gouffre se creusa entre des hommes qui, la veille, marchaient la main dans la main et se seraient fait tuer les uns pour les autres. Finalement, le roi de l'Irlande, qui refusait d'abdiquer, fut déposé par les deux tiers des suffrages, et Justin Mac-Carthy, l'honnête et paisible Mac-Carthy, fut élu en sa place, quoique manquant de la volonté nécessaire pour se faire obéir, peut-être à cause de cet heureux défaut. Les hommes qui ont été trop gouvernés ont de ces calculs et de ces prévoyances.

Restait à savoir ce que dirait l'Amérique qui tient les cordons de la bourse, ce que penserait l'Irlande, juge suprême des querelles de ses représentans. Parnell tenta une sorte d'appel au peuple, chercha son salut dans ce rôle de tribun, pour lequel, je l'ai dit, il n'était point fait. Cependant tout parut marcher à souhait. Jamais Parnell n'avait semblé plus énergique, plus hardi. Dès le premier jour de son arrivée, il prenait d'assaut l'imprimerie de l'*United Ireland* qui, par une ironie de la destinée, faillit servir de théâtre à une rixe sanglante entre Irlandais. A Cork comme à Dublin, les foules acclamaient l'ancien *leader*, qui répétait partout ses accusations contre le chef du libéralisme anglais. A l'en croire, M. Gladstone éludait ses promesses, violait les termes du pacte primitif. Voilà ce qui se cachait derrière ses pudeurs hypocrites. C'était l'Irlande qu'on trahissait en Parnell, et c'était aussi l'Irlande qu'il défendait en sa personne. Que les libéraux fissent leur devoir, tinssent leurs engagemens : aussitôt il s'effacerait et abandonnerait sans regret un rôle où il n'avait trouvé qu'amertume, souffrance et ruine.

Un siège de député était vacant à Kilkenny. Les deux partis voulurent voir dans cette élection le verdict même du pays. Les chefs accoururent à ce tournoi plébiscitaire ; toute l'Irlande semblait dans Kilkenny. De son côté, l'Angleterre voulait savoir, heure par heure, ce qui se disait, ce qui se passait dans ce coin perdu de l'Europe. Presque chaque jour on se battait à Kilkenny et dans les bourgades voisines. Davitt fut menacé, frappé. Parnell reçut dans les yeux une poignée de plâtre qui lui causa de vives souffrances

et fit craindre un moment pour sa vue. Enfin, arriva le jour du scrutin, qui fut une surprise pour tous : le candidat antiparnelliste triomphait avec une grosse majorité.

O'Brien et Dillon revenaient alors d'Amérique. Si Parnell réussissait à les garder dans son alliance, rien n'était perdu pour lui. Les négociations de Boulogne, abandonnées, reprises, aboutissaient finalement à un échec irrémédiable le 12 février. C'est alors que Parnell se sentit vraiment seul. Toutes les fois que les électeurs étaient consultés, ils donnaient tort à ses partisans. Il avait parlé de donner sa démission, à Cork, pour recevoir un nouveau baptême électoral. On le sommait de tenir sa parole, et il n'osait. Dans cette Irlande enthousiaste qui l'avait investi, en 1880, d'un triple mandat, qui, par deux fois, en 1885 et 1886, lui avait envoyé une légion serrée de partisans fidèles et obéissans, il ne se serait pas trouvé une seule circonscription pour le renvoyer à Westminster.

Il disait : « Les prêtres me tuent. » En effet, les prêtres, qui l'avaient subi sans l'aimer, le combattaient maintenant avec passion. En Irlande, ils sont encore maîtres de l'opinion. Enfans du peuple, ils n'ont jamais trahi la cause du peuple. Façonnés, dans la grande école de Maynooth, à toutes les duretés de la vie religieuse, ils sont pauvres, ils sont purs; l'innocence de leur vie est admirable, et ils n'ont d'autre intérêt humain que celui de la patrie. *Leaders* naturels de la démocratie, ils ont, de plus, étudié ce métier et le possèdent. C'est pourquoi il est difficile de se passer d'eux, impossible de les vaincre.

Que ferait Parnell? Ferait-il appel aux hommes de désordre, aux passions d'en bas? Tenterait-il de s'allier aux conservateurs qui déjà l'avaient dupé et rejeté, mais qui, peut-être, l'eussent encore utilisé comme « pierre de scandale? » On le voyait souvent, maigre et pâle comme un spectre, assis à ce coin familier d'où il faisait face au *speaker* et avait si longtemps terrorisé le parlement. Mais le coude qui pressait le sien était celui d'un ennemi. Parfois il l'oubliait, adressait familièrement la parole à ces anciens compagnons, qu'il venait de dénoncer tout haut en mots amers. Un jour, il entra à l'improviste chez Justin Mac-Carthy, s'assit, causa quelque temps sur le ton de l'ancienne confiance, mais d'une voix étrange et lointaine, comme un homme qui parle en rêve; puis il s'en alla sans voir les larmes qui montaient aux yeux de son hôte.

Celle qu'il avait tant aimée, — *not wisely,but too well*, comme disait la légende de saint Kevin, — avait cessé légalement de s'appeler Mrs O'Shea; elle était devenue sa femme. Du moins sa femme à demi : le *registrar* les avait unis civilement, mais il ne s'était pas

encore trouvé de clergyman pour bénir leur mariage. Ses forces étaient épuisées ; la main de la mort était sur lui. Cependant son activité n'en était que plus fébrile. Il courut l'Irlande pendant les mois d'août et de septembre, recueillant des ovations sans portée, prodiguant des harangues sans prix. On le vit, on l'entendit à Dublin, à Drogheda, à Kells, à Thurles, et enfin à Creggs... Il faut en venir à ce lamentable dimanche du 27 septembre où, durant trois heures, sous une pluie impitoyable, Parnell tint son dernier meeting, prononça son dernier discours, qui couvrit à peine quelques lignes dans les journaux du lendemain.

Ce jour-là, habitué qu'il était à la souffrance, il se plaignit d'éprouver des douleurs qu'il ne connaissait pas encore. Le lendemain, il était de retour à Aldrington, près de Brighton, où il occupait une maison avec sa femme et sa belle-fille. Il prit le lit, mais la gravité de son état n'apparut que le matin du mardi 6 octobre. Il vit le danger, la fin certaine : — « Donnez, dit-il, mon amour à mes collègues et à l'Irlande. Puisse-t-elle être soignée dans ses souffrances comme je l'ai été dans les miennes ! » — En anglais, la phrase est très simple, digne d'un homme, qui, dans toute sa vie, n'avait pas prononcé un seul mot à effet. A onze heures du soir, pendant que la mer se gonflait dans un spasme de fureur et que le vent du large secouait les fenêtres à les arracher, le cœur de Parnell cessa de battre. Sa mort a été comme sa vie : calme dans l'orage.

Le dimanche suivant, Dublin vit les funérailles du grand *leader*. Mais elles ne furent point marquées par la réconciliation solennelle qu'on avait espérée. Ceux qui gardaient le corps de Parnell signifièrent aux chefs du parti adverse qu'ils eussent à se tenir cois dans leurs demeures, sinon ils répondraient du sang versé. Des placards, affichés partout, portaient ces mots en grosses lettres : « Assassiné par les Anglais. » Le peuple défila devant le cercueil de Parnell dans le *City hall* qui gardait l'écho de sa parole. Puis, O'Connell, du haut de son piédestal, regarda passer ce mort qui, autant que lui et plus que lui, avait connu l'amertume de l'impopularité finale. Il était nuit close lorsqu'on laissa seul Charles Parnell sous les ombrages funèbres de Glasnevin.

Depuis, les symptômes de discorde se sont multipliés et aggravés. Les rues de Cork en proie à l'émeute, Timothée Healy fustigé et cravaché à Dublin, en plein palais de justice, et beaucoup d'autres incidens analogues n'indiquent pas un grand progrès dans l'apaisement des esprits. Cependant les amis d'Amérique commencent à s'irriter et menacent de couper les vivres aux deux partis si un rapprochement ne s'opère. Ce rapprochement s'impose, car le

parnellisme sans Parnell est un non-sens. Si M. Redmond, M. Harrington et leurs partisans s'entêtent dans une action séparée, la prochaine élection générale les balaiera.

Oui, mais après?

Après, l'anarchie renaîtra sous un autre nom et sous une autre forme. Elle sera d'autant plus aiguë, d'autant plus dangereuse le jour où l'Irlande obtiendra son autonomie. Le nord luttera avec le midi, les protestans avec les catholiques, le parti prêtre avec le parti laïque, les socialistes avec les propriétaires. La guerre sera dans chaque ville, dans chaque maison, et, tant qu'il y aura une Irlande, il y aura des dissidens et des traîtres.

Les vrais amis de l'Irlande hésitent à souhaiter qu'elle obtienne gain de cause dans ses revendications. La dépossession progressive et pacifique des landlords anglais a commencé; en attendant, le paysan, déjà délivré de la dîme, a vu la rente diminuée d'un quart, parfois du tiers ou de la moitié par les *land courts*. L'an prochain, on lui concédera toutes les libertés locales dont jouit le peuple anglais. L'Irlande ne se trouvera-t-elle pas bientôt dans la situation de ces victimes d'anciennes injustices, qui se plaignent encore par habitude et sur lesquelles on s'apitoie par routine, longtemps après que leurs misères ont cessé? Elle partage aujourd'hui l'honneur de régner sur le premier empire du monde; elle aspire à descendre au rang honorable, mais secondaire, d'une colonie autonome comme le Cap, le Canada ou la Nouvelle-Galles du Sud. Ou si elle préfère devenir une nation, elle sera une nation sans colonies, sans marine, sans finances et sans industrie. C'est là une étrange ambition; mais à quoi bon raisonner? La haine, comme l'amour, veut être satisfaite.

Quand Parnell était là, tout était possible. Homme d'État bien plus qu'orateur, il eût gouverné son pays comme il gouvernait son parti. Sa volonté de magicien tenait dans une cohésion forcée, quasi surnaturelle, ces élémens disparates et réfractaires. Il imposait aux Anglais parce qu'il était de leur race; il dominait les Irlandais parce qu'il n'était pas un d'entre eux. Parnell mort, l'Irlande retombe en poussière et l'Angleterre retourne à son indifférence. Elle se réveille, s'aperçoit qu'elle a donné quinze ans au cauchemar irlandais, quinze ans qui ont été perdus, ou à peu près, pour le progrès social. Les choses reprennent leur cours ancien, l'évolution historique recommence. Une place reste à jamais vide, car Parnell a trop de successeurs pour être remplacé.

AUGUSTIN FILON.

LES

DUPOURQUET

MŒURS DE PROVINCE.

DERNIÈRE PARTI (1)

XXXVI.

Au Vignal, on parla pendant une demi-journée du départ d'Alice, et ce fut tout; on n'y pensa plus.

L'enfant les absorbait, les tenait là rassemblés autour de son berceau, tous, depuis la baronne jusqu'au Terrible, s'ingéniant à fixer le vague de son regard, à lui arracher des sourires; et l'on s'extasiait indéfiniment sur sa bonne mine et sur sa belle humeur.

Il ne se fâchait jamais, passait son temps, au contraire, dans l'hilarité nerveuse que lui occasionnaient les chatouilles dont on se plaisait à lui bourrer le cou et la poitrine, et l'on tirait de là, pour l'avenir, les meilleurs présages. — Génulphe assurait :

— A part quelques rares exceptions, on reste grand ce que l'on était tout petit, cet enfant aura un heureux caractère!

(1) Voyez la *Revue* du 15 décembre 1891 et du 1er janvier 1892.

Mme Dupourquet ajoutait :

— Et un bon cœur ; il veut toujours que je reprenne son hochet quand il l'a sucé quelques instans.

Le baron, un légitimiste mal rallié, avait exigé qu'il s'appelât Henri ; et, constatant que la croix de Malte entre les deux sourcils prenait chaque jour des proportions plus nettes, rêvait déjà pour lui d'une existence de luttes généreuses, de succès éclatans, qui illustreraient à nouveau le nom des d'Escoublac, depuis trop longtemps resté dans l'ombre.

— Nous le pousserons dans la politique, s'écriait-il ; c'est encore là que l'on sert le mieux son pays quand on est quelqu'un !

Et tandis que Thérèse, dans sa fierté maternelle, le prenait sur ses genoux, le débarrassait de ses langes pour faire admirer la largeur de ses reins et la robustesse de ses membres, la baronne, penchée vers lui, minaudait tendrement : — Quel amour ! — Et le Terrible, qui hasardait la râpe de sa main sur cette peau si fine et si blanche, concluait en sourdine : — *Qual luzer* (1) !

Seul, George persistait à trouver son fils carrément laid, et à lui accorder le moins d'attention possible.

Il s'était vite lassé de cette réclusion de quelques jours au Vignal, que les circonstances lui imposaient ; et le demi-rapprochement qui s'était opéré entre Thérèse et lui, à la naissance de l'enfant, n'ayant pu avoir de sanction intime, n'avait pas eu de suites.

Ils avaient été dupes tous deux, ce matin-là, lui de ses nerfs ébranlés par une nuit d'attente au milieu de tous ces gens affairés et inquiets ; elle, de sa joie qui embrassait tout autour d'elle, la portait à l'oubli des froissemens et des fautes. Et le lendemain les avait trouvés aussi indifférens que naguère l'un pour l'autre, n'ayant ni le regret de s'être trompés une fois de plus, ni le souci de feindre le contraire.

XXXVII.

Le soir même du baptême, George partit pour la châtaigneraie, en compagnie d'un braconnier du nom de Gustou, dont il avait fait son piqueur. On signalait dans les forêts de pins qui entourent les villages de Frayssinet et de Saint-Caprais une bande de loups ; et, dans la petite vallée marécageuse de la Thèse, *la montée* précoce et exceptionnellement fournie des bécassines et des sarcelles.

Le baron avait cru devoir protester un peu à cause de l'effet, qui serait déplorable.

(1) Quel lézard !

— Voyons, que diantre! tu ne peux pas attendre un peu, retarder de huit jours cette partie?

— Eh! que voulez-vous donc que je fasse ici? Est-ce que j'y suis de quelque utilité, puis-je donner à téter à mon fils, ou exigez-vous que je le berce?

— Il ne s'agit pas de ça! les convenances exigent...

— Ah! oui, les convenances, c'est-à-dire le sacrifice bête de soi, une série de petites lâchetés usuelles dont on encombre sa vie pour complaire aux autres! Vous trouverez bon, n'est-ce pas, que je passe outre... Aussi bien qui ai-je à ménager, je vous prie? Ma femme? Elle se soucie de moi comme un poisson d'une pomme. Mes beaux-parens? Je les agace terriblement, parce qu'ils se figurent que je les observe, comme ils m'agacent moi-même, parce qu'ils m'observent pour de bon, eux. Le monde? J'entends par là les commères, les bigotes, tout ce qui porte jupons, piaille, grogne et déchire, je les renvoie à l'abbé Roussillhes, dont la mission est de tout accueillir et de tout entendre.

Puis, comme le baron se préparait à riposter :

— Comprenez donc, une fois pour toutes, la situation qui m'est faite. Nous étions à bout de souffle, je me suis dévoué, j'ai épousé une dot. La mariée, pourtant, était appétissante, la beauté du diable; j'ai espéré, d'abord, faire d'elle quelque chose, la façonner, l'arracher à la tradition des habitudes mesquines et des vues étroites... Ah! bah! comme si je chantais!.. Après ça, je m'y suis peut-être mal pris, je le confesse; j'ai sans doute manqué de persévérance, parce que je manquais de stimulant; quoi qu'il en soit, vous m'avouerez qu'il est un peu tard pour recommencer l'épreuve...

M. d'Escoublac étendit les deux bras; puis, les laissant retomber lourdement sur ses cuisses :

— A ton aise, mon garçon. Ce que j'en disais, c'est pour toi. Ce monde, que tu renvoies si prestement à l'abbé Roussillhes, ne se compose pas exclusivement de commères et de bigotes; il y a aussi les gens sensés dont il faut ménager les idées, si l'on veut acquérir leur bienveillance...

— Et leurs suffrages, à l'occasion, n'est-ce pas?

— Bédame!

— Ah! non, je vous en prie, pas de politique! Vous savez, je suis là-dessus d'un doux scepticisme, et la pensée que je peux scandaliser mes futurs électeurs ou ceux de mon beau-père me laisse d'un froid!..

Le baron regarda le ciel pour le prendre à témoin de cette absence totale de sens moral.

— Et tu seras longtemps absent?

— Ma foi! je n'en sais rien, une quinzaine, peut-être plus, ça dépendra du gibier que je vais trouver là-bas.

Comme George l'avait prévu, la nouvelle de son départ pour un temps indéterminé ne causa au Vignal aucune émotion. On était, de longue date, habitué à ses fugues, et lorsque le chariot de chasse où il empilait ses vivres, ses effets, son piqueur et ses chiens tournait au bas de l'avenue, c'était au contraire un soulagement que l'on éprouvait, l'impression de la liberté et de l'intimité reconquises.

George n'étant pas là, on pouvait parler d'abondance, sans crainte d'être pris à partie et tourné en ridicule. Le Terrible se hasardait à venir manger à table; et, comme une savoureuse débauche permise seulement de loin en loin, on veillait le soir dans la cuisine, et l'on émaillait le français d'expressions patoises...

... Thérèse était en train d'affubler son fils d'une longue mante de surah blanc à volans de dentelles et d'un étrange bonnet à coques qui sortait de l'ordinaire, et qu'elle avait choisi, pour cela, dans un catalogue du *Louvre d'Agen*, lorsque George se présenta, le fusil à l'épaule, et botté jusqu'au ventre.

— Tu pars pour quelques jours?

— Oui.

— Eh bien! bon voyage, alors!

Ils ne se tendirent même pas la main. — Thérèse continuait à attifer l'enfant, sans lever les yeux, toute au plaisir de chiffonner cette poupée vivante; et George suivait la toilette, très amusé, avec un sourire moqueur:

— Pas pour te fâcher que je dis ça; mais tu le déguises en Turc, notre fils.

Thérèse se redressa, très rouge, vexée sérieusement:

— Je l'arrange à mon goût, répliqua-t-elle sèchement; j'espère que tu me reconnaîtras le droit de m'occuper de lui sans avoir à prendre tes conseils!

Puis, après un dernier tapotement rageur sur les coques du bonnet, elle remit l'enfant à la nourrice; et, d'un ton de reine parlant du dauphin, avec cette vanité maladroite et grotesque de parvenue, qui était la dominante de sa nature:

— Allez promener *monsieur* Henri! ordonna-t-elle.

XXXVIII.

— Alors, Gustou, tu me conduis chez... Comment l'appelles-tu donc, ton bonhomme?

Le piqueur ôta sa pipe de la bouche, envoya un jet de salive sur la banquette de la route, et, après avoir essuyé sa moustache d'un revers de main :

— Bertal, monsieur George, Bertal-Antoine de Saint-Caprais, *un que* nous avons fait notre service ensemble. On l'appelle aussi *la Mort*, parce que le gibier qui lui passe à portée est sûr de faire la culbute.

— Il habite le village?

— Oh! non, reste dans une combe au fond des bois, comme la sauvagine. Y a tant seulement un *caminol* (1) d'un pied de large pour arriver jusque chez lui.

— Alors nous serons obligés de remiser les chevaux à Saint-Caprais?

Gustou, qui connaissait un peu tout le monde, répondit :

— Parfaitement que oui! Nous les mettrons chez Désiré du Pech-Grand, qui fait auberge, *un que* nous étions domestiques ensemble à Gaillardel.

— Y aura-t-il au moins de quoi nous loger, nous et les chiens, chez ton ami Bertal?

Le piqueur eut un rire puissant comme une fanfare :

— Ah! pour sûr que nous ne serons pas dans un salon de *compagnie!* Y a que la cuisine, une chambre et l'étable, et la maison est couverte en tuiles du pays.

— Oui, je sais, des pierres plates cimentées de boue. Tout cela m'est indifférent, pourvu que nous trouvions à brûler notre poudre.

Gustou cligna de l'œil et haussa une épaule :

— Oh! pour ça, n'ayez crainte, assura-t-il, du gibier à ne savoir où se tourner. Y a qu'à voir le pays, du reste.

Ils étaient arrivés en haut de la côte de Loupiac; et, aussi loin que la vue pouvait aller, jusqu'aux limites extrêmes de l'horizon, des bois débordaient de toute part, enserrant comme d'une infranchissable barrière la rougeaille des cultures, escaladant les collines, qui prenaient des aspects sauvages de montagnes, se repliant épaissis au fond des gorges; des bois de châtaigniers et de chênes aux feuilles vieil or, des massifs vert sombre de pins, avec à leurs pieds toute la gamme des teintes neutres dans l'épais tapis des bruyères, des mousses, des lichens, des fougères et des ronces.

Gustou, très en veine de causer, racontait maintenant des histoires de chasse, ces prouesses anciennes dont on s'encourage, et que l'on prend un singulier plaisir à revivre :

(1) Sentier.

— Un jour, près de cet *oustalet* que vous voyez là-bas, j'ai fait coup double sur deux lièvres; je revenais du *prier-Dieu* d'un oncle à Frayssinet, et j'avais fait suivre le fusil, comme de juste.

L'anecdote se déroulait lentement, complaisamment, avec toutes les expressions mimées de la quête et de la surprise; les *frrrt* discrets dans les taillis, l'arrêt instinctif devant le gîte, et le *pan! pan!* des détonations successives.

George écoutait, souriant et joyeux, impatient déjà, sautant d'une idée à l'autre. Il interrompit Gustou brusquement :

— Ah! sacredieu! Mais j'y pense; qui va nous faire la soupe, là-bas?

Le piqueur, arrêté en pleine hécatombe, hésita une seconde, puis répliqua :

— Eh! la femme, pardi! la femme de Bertal, Francine de Massippou qu'on appelle, une crâne fille, monsieur George, la plus belle de toute la Castagnal, sans contredit: grande, brune, avec des yeux qui luisent comme des étoiles.

— Et ton la Mort, il est beau, lui?

Gustou entama une seconde fanfare de rire.

— Ah! pécaïre, non, pas tout à fait! Il est comme moi, il n'entrera pas au ciel tout droit, sur sa bonne mine. Petit, maigre, sec, mais vif comme un furet, et fort à se défendre de quatre hommes.

George, intéressé, demanda :

— Comment diable l'a-t-elle voulu, alors, cette jolie fille? Elle ne devait pourtant pas manquer d'amoureux mieux tournés que ça.

Gustou répliqua avec une conviction sentencieuse :

— Elle l'a voulu, justement parce qu'il était fort, le plus fort de tous, comme les poules choisissent le vainqueur entre deux coqs qui se battent. N'en manquait pas en effet, des gars qui tournaient autour d'elle, et quand il y en avait un qui s'avançait plus hardi que les autres, la promenait le dimanche après vêpres comme une promise *à qui l'on parle*, la Mort le prenait à part celui-là le soir même, et sans se fâcher tout d'abord, lui exposait ses remontrances :

— Écoute, je te conseille de laisser la Francine tranquille, elle n'est pas pour toi.

Puis, si le galant avait l'oreille dure, essayait de regimber, il lui sautait à la gorge, le terrassait, le *doublait* sur ses genoux, comme une de ces branches d'orme dont on fait les fourches.

Elle ne voulait pas entendre parler de lui pourtant, le savait pauvre, le trouvait laid, un peu âgé pour elle, mais il ne se décourageait pas, le mâtin! riait de ses colères et de ses mépris, se contentait de lui demander de temps à autre, quand il la trouvait en train de garder son troupeau au fond des gorges :

— Eh bien, la Francine, à quand la noce ?

— Quand le bon Dieu t'éteindra la vue, et que le diable aura ton âme.

Il secouait la tête, riant toujours :

— Que tu le veuilles ou non, faudra que tu y viennes, la fille. Tous ceux qui t'approcheront, je leur arracherai l'éperon et la crête, et à moins que tu n'aies l'intention de coiffer sainte Catherine...

Le fait est que, quand il en a eu estropié une demi-douzaine des plus beaux, des plus forts, elle est allée à lui, domptée, soumise comme les couchans qu'on dresse au collier de force, et amoureuse, dit-on, comme une chatte au printemps.

George, qui fouaillait distraitement ses chevaux, s'écria :

— Eh! mais, ce n'est pas tout le monde, ce sauvage-là! et avec ça, d'une jalousie féroce, je suppose?..

— Ah! tant qu'à ça, on n'en sait rien, répliqua Gustou devenu grave, les amoureux se sont tenus pour suffisamment avertis, voyez-vous; personne ne rôde plus maintenant autour de la Francine.

XXXIX.

Il faisait presque nuit à présent. Des brouillards s'abattaient, noyaient la cime des collines, puis se traînaient sur leurs flancs, passaient comme une fumée blanche, diaphane, au travers des arbres. Et, en même temps que les brumes tombaient, il s'en élevait d'autres dans les gorges, qui semblaient sortir de terre, s'exhaler comme un souffle chaud des prairies marécageuses de la Thèse.

Lorsque George et Gustou arrivèrent à la masure de Bertal, celui-ci, assis sur le pas de sa porte, fabriquait avec du fil de laiton des lacets pour les lièvres. Il ne se leva pas, les toisa rapidement d'un œil soupçonneux et mauvais de bête surprise.

— Salut, la Mort! je t'emmène là M. George d'Escoublac, du château du Vignal, qui vient s'installer quelques jours chez toi pour traquer les loups et tirer des bécasses.

Le braconnier les dévisagea en face cette fois, et longuement, George surtout, depuis la semelle de ses bottes jusqu'à la fourrure de loutre de sa casquette. Puis, avec méthode, sans se presser, il rangea ses lacets, et s'effaçant pour laisser passer ses hôtes :

— Entrez, dit-il simplement.

Ainsi que l'avait dépeint Gustou, c'était un homme petit, très maigre, avec un profil aigu d'oiseau et les joues creuses, mais d'une large carrure, les épaules hautes, les bras forts, aux biceps rebondis sous le tricot de laine; et le contraste saisissait, de cette

figure tourmentée, souffreteuse, semblait-il, n'eût été le hâle sain de la peau, sur ce corps nerveux et rablé d'athlète.

George crut devoir résoudre aussitôt la question des dommages et récompenses :

— Je sais tout le tracas que je vais vous donner, mon brave, mais vous serez content de moi, je tiens à...

La Mort l'interrompit d'un geste de suprême insouciance, puis de la porte, les mains en entonnoir autour de sa bouche, il appela :

— Aouh ! Francine, aouh !

Dans le brouillard, une voix lointaine lui répondit. Alors, il rassembla une brassée d'ajoncs, qu'il jeta dans l'âtre où rougeoyaient quelques tisons parmi la cendre, et tandis que la flambée s'allumait, il avança deux chaises grossières, qu'il avait fabriquées lui-même, et de son ton bref de commandement :

— Réchauffez-vous en attendant la soupe, dit-il.

Puis, par monosyllabes, avec un effort visible de politesse, il parla chasse, fit avec une précision froide le dénombrement du gibier à cinq lieues à la ronde :

— Il y a trois loups dans les bois du Pech-Grand, deux autres, jeunes, sous Lamothe ; dix lièvres à bord des prés, tout le long de la Thèse ; trois compagnies de perdreaux au-dessus de Laroque ; huit bécassines, cinq poules d'eau au moulin de Filhol, et plusieurs couples de bécasses au pas de Civier.

George le considérait, l'étudiait laborieusement, comme une énigme ; et Gustou, un peu gêné par les façons bourrues de son ex-camarade, mais très fier de lui pourtant, s'écriait de temps à autre :

— Quel homme ! avec son air de ne pas y toucher, il vous dirait quel jour et à quelle heure ils feront leurs petits !

Quelques instans plus tard, la Francine entrait courbée sous une énorme charge de bois mort. Et, devant ces étrangers qu'elle trouvait là, installés avec son homme, elle eut un moment de stupeur ; ses grands yeux s'allumaient de curiosité dans la rougeur subite de ses joues.

— Faudra tremper la soupe et faire une pâtée de maïs pour les chiens, commanda Bertal, sans autres explications.

Et aux vibrations dures de cette voix, elle tressaillit, s'empressa d'obéir, lissant d'un geste machinal ses bandeaux noirs embroussaillés, où le bois avait laissé des raclures d'écorce.

George, déjà sous le charme, pensait :

— Cet animal de Gustou avait raison ; elle est fort belle, la Francine !

Élancée, robuste avec de la finesse dans les formes, la gorge pointée en avant, la taille qu'on devinait fine sous le caraco

d'étoffe; des hanches à peine saillantes qui l'amincissaient encore, la faisaient paraître plus grande qu'elle n'était en réalité, lui donnaient une démarche souple, une grâce alerte de très jeune fille. Et, sur cet ensemble harmonieux, une tête petite, au lumineux profil de médaille antique, gardant dans l'expression sa distinction pure de chef-d'œuvre.

Les trois hommes mangèrent de grand appétit, tout en continuant à parler chasse, et la Mort semblait s'humaniser, se livrer davantage, révélait à George ses ruses de braconnier, les secrets de la *tendue*, les précautions de *l'espère*, sa façon impeccable de diriger son tir en n'importe quelles circonstances.

Mais tout cela, il le débitait avec son impassibilité hautaine, sans une intonation prévenante, sans une formule de politesse, comme il se fût adressé à un misérable de son espèce. Et George l'écoutait à peine du reste, l'approuvait seulement de temps à autre d'interjections banales, son regard invinciblement attiré vers la Francine, qui les servait, allait et venait sans bruit autour d'eux, de son pas léger et gracieux de jeune déesse.

Puis, quand il n'y eut plus rien sur la table, on se cantonna autour du feu, et Gustou racontait maintenant les bons tours joués aux gendarmes, du temps qu'il chassait sans permis.

Après sa première pipe, il se leva, alla porter la pâtée aux chiens qui hurlaient dans l'étable; et la conversation devint alors languissante, comme engourdie.

Assise en un coin de la salle, sur son fagot de bois mort, la Francine mangeait les restes du dîner, mordant à pleines dents éblouissantes dans son pain bis. Elle ne baissait pas les yeux devant le regard tenace de George, l'examinait au contraire à loisir de son côté, semblait s'intéresser surtout aux détails soignés de son costume, considérer avec une curiosité envieuse de sauvagesse les boutons de métal, à têtes de sangliers, qui étoilaient de blanc le velours à côtes de sa blouse, et le cuir fauve de ses bottes élégantes et fortes qui moulaient la jambe.

A force de se regarder ainsi, ils échangèrent un sourire.

Bertal, penché vers les tisons gantés de cendres, les coudes sur ses genoux, la tête dans ses mains, semblait dormir.

XL.

Ils se mettaient en chasse avant le jour, Gustou portant dans son carnier les vivres qu'ils dévoraient en une hâte de quelques instans, à midi; et ne rentraient qu'à la nuit close, harassés, fourbus, mais chacun ayant sa bonne charge de victimes; lièvres, perdreaux, bécasses, dont ils faisaient fête tous les soirs,

et comme malgré leurs fringales, ils ne mangeaient à peu près que le tiers de leur chasse, Francine, dans la journée du lendemain, allait débiter le reste aux revendeurs de Frayssinet ou de Cassagnes.

Il s'était entièrement apprivoisé, la Mort, parlait à George avec une certaine déférence, bien qu'il ne l'appelât pas Monsieur et ne prononçât jamais son nom. Mais il était devenu plus bavard, et comme expansif à ses heures, avait parfois sur ses lèvres minces un fugitif sourire de bonne humeur.

Francine, de son côté, encouragée par son exemple, se faisait chaque jour plus avenante et familière, caquetait avec les chasseurs sans que son mari y trouvât à redire, et la renvoyât d'un coup d'œil à sa marmite, comme il faisait les premiers jours, quand elle jetait dans la conversation quelques notes de sa voix claire.

Elle faisait à peine attention à Gustou, plaisantait de préférence avec son homme et avec George, comme pour avoir le droit d'être avec ce dernier plus libre et plus coquette.

Elle le trouvait beau, s'extasiait, en elle-même, sur la blancheur de ses mains, le retroussis de ses moustaches blondes, et cet air de distinction et de force qui était en lui; admirait les broderies armoriées de ses mouchoirs, sa chaîne de montre en gourmette, aspirait à pleines narines la délicate senteur d'Impérial russe qui s'exhalait de toute sa personne.

Et lui, George, comme on satisfait aux caprices d'une enfant, lui donnait un tas de choses sur la valeur desquelles elle s'illusionnait dans son ignorance de paysanne; un foulard de soie bleue, des boutons de manchettes en doublé, dont elle ferait des épingles pour sa coiffure, un peigne en celluloïd simulant l'écaille blonde, la petite glace à cadre de peluche de son nécessaire de toilette.

Il l'attirait à lui de cette façon, éprouvait une sorte de plaisir à la voir s'avancer chaque jour davantage, fascinée, éblouie comme une alouette aux scintillemens du miroir d'acier; et quand elle était tout près, penchée vers lui, sa jolie tête allumée de convoitise, il la regardait fixement dans les yeux... Et tous deux, comme au premier soir où ils s'étaient vus, se prenaient à sourire, comme s'ils échangeaient quelque pensée intime, la mutuelle confidence de leur sympathie ou de leurs désirs.

Ils passaient ainsi leur temps par les jours mauvais, quand la pluie les bloquait dans la masure, tandis que Gustou nettoyait les fusils, et que Bertal façonnait des appeaux pour l'époque où les perdrix s'accouplent. Et ce dernier ne s'occupait pas d'eux le moins du monde, s'absorbait en sifflotant dans son travail, ne s'arrêtait que pour essayer ses instrumens de temps à autre, leur arra-

cher la stridente chanson du perdreau mâle qui vibrait soudain dans la pièce comme un appel et comme un défi.

XLI.

Parfois le soir, quand le temps s'arrangeait, il allait tendre ses lacets aux lapins et aux lièvres, et George, se disant las, restait près de Francine, profitait de ces quelques instans où ils étaient à peu près seuls, Gustou allant et venant de la cuisine à l'étable, pour prendre vis-à-vis d'elle une attitude plus significative, les privautés initiales des serremens de mains, des propos hardis, des étreintes par surprise, comme pour rire.

Ces jours-là, par extraordinaire, au retour de sa course dans les bois, la Mort était presque gai, racontait des histoires gaillardes à table, appelait Francine « notre femme » avec un laisser-aller et une tendre satisfaction qui la stupéfiaient elle-même.

Un soir, comme ils allaient se jeter sur leur lit de feuilles sèches, George occupant dans la pièce voisine le seul grabat de la maison, il lui demanda à brûle-pourpoint :

— *Il* ne t'a pas donné d'argent encore?

Francine ne disait mot, confuse, toute tremblante ; alors d'une voix brève, qui ne souffrait pas de réplique, il ajouta :

— Faut qu'il t'en donne!

Et comme si la même pensée fût venue à George, après les menus cadeaux, sous prétexte d'indemniser ses hôtes et de bien vivre, d'avoir du café, des liqueurs, du pain blanc, il laissait tomber maintenant des louis d'or dans le tablier de la paysanne, lui disait tout haut devant les autres :

— Voilà pour que vous vous souveniez longtemps, votre homme et vous, de mon passage.

Et tout bas, quand ils étaient seuls :

— C'est aussi pour que vous m'aimiez.

Et elle se laissait faire, la Francine, acceptait des deux mains autant pour obéir à Bertal que par avidité naturelle, et aussi pour sa satisfaction d'amoureuse, par entraînement vers ce beau garçon si bien mis, dont les paroles étaient douces à entendre et les lèvres si parfumées et si chaudes sur les siennes...

... Une nuit, vers trois heures, Bertal se leva, partit sans vouloir réveiller George. Il allait très loin, disait-il, bien au-delà de Saint-Estèphe, pour prendre connaissance du gibier, les environs commençant à se dépeupler. Et en l'absence de Gustou qui promenait les chiens, ce fut pour les deux amans une matinée radieuse, où ils se grisaient l'un de l'autre, savouraient l'exquis engourdissement des caresses lentes.

Cependant la Francine, par une pudeur dernière, se défendait, s'échappait leste comme une chevrette des bras de George, et les joues en feu, avec des rires éclatans de gamine, elle bâclait son ménage, rangeait, balayait, époussetait en pirouettant sur ses pointes pour ne pas être surprise. Puis elle se laissait approcher de nouveau, la tête basse, les bras inertes, comme à bout de résistance et de force, et quelques instans plus tard, avec une nerveuse souplesse, elle s'échappait encore, luttant désespérément contre elle-même, s'obstinant à ne pas céder.

Un moment, il usa de sa force pour la maîtriser, la retenir contre lui, tandis qu'il la suppliait ardemment, à voix presque basse; et, vaincue cette fois, elle s'abandonnait, quand la silhouette trapue et large de la Mort s'encadra dans la porte.

Ils se séparèrent vivement, Francine retombée là, sur le banc, à la même place, anéantie de frayeur; George debout, ferme sur ses jarrets, campé déjà dans une pose de défense. Mais le braconnier semblait n'avoir rien vu; sa maigre face bilieuse respirait une quiétude absolue, une sorte de contentement même qui aiguisait les vrilles noires de ses yeux; et d'une voix pleine:

— Allons! femme, s'écria-t-il, sers-moi la soupe. Mon ventre est comme une bourse vide, les peaux se touchent.

Puis, en accrochant son fusil au-dessus de la cheminée :

— Grande nouvelle! monsieur George; il y a, samedi qui vient, une battue aux loups, tout le canton est convoqué.

Et il ajouta, avec son rire silencieux des bons jours :

— La première fois de ma vie que je chasserai en compagnie des gendarmes!

XLII.

Depuis cette scène, George se sentait inquiet et gêné dans cet intérieur des Bertal.

La mansuétude de cet homme entier et violent, qui avait des rudesses de sauvage, son parti-pris évident de tout voir sans rien soupçonner lui causaient à la fois de l'irritation et du malaise ; et son caprice pour Francine s'en ressentait, il s'éloignait d'elle, l'accusait maintenant d'avoir joué un rôle, d'avoir agi de concert avec son homme, pour la plus grande aisance du ménage.

Il eût voulu abréger son séjour chez eux, rentrer au Vignal, n'aimant en amour ni les lâches compromissions ni les complaisances viles, mais, d'autre part, une sorte de fierté le retenait; la pensée qu'on lui aurait prêté sans doute de lésiner devant des prodigalités désormais inutiles, ou d'avoir eu peur et de fuir.

La Mort chassait seul presque toujours à présent, partait au milieu de la nuit comme pour laisser tout le monde plus libre, débarrasser les jeunes gens de sa présence, leur donner à nouveau la tentation de s'aimer. Mais George maintenant se méfiait, n'accordait plus à la Francine qu'une admiration platonique et désintéressée, se levait de son côté au petit jour, et après avoir découplé les chiens, partait à leur suite sur une piste quelconque. Et Gustou, en lançant des pierres dans les buissons, murmurait à part lui :

— Vaut mieux qu'ils aient pris ce biais-là, ça aurait fini d'ici peu par quelque *bourmaillade* (1).

George continuait ses générosités pourtant, mais sans plus se payer de familiarités galantes, très sérieusement au contraire, d'un air détaché et froid, comme on fait l'aumône. Il voulait sortir de cette position fausse à son honneur, en gentilhomme qui s'exécute de son plein gré, sans qu'on ait la peine de l'y pousser ni le droit de l'y contraindre.

Et Francine, vite remise de sa frayeur, ne songeant plus à Bertal, dont l'humeur était devenue charmante du reste, Francine en ressentait du dépit, un dépit nullement simulé qui se traduisait par un redoublement de coquetteries suivies de longues tristesses.

Un jour qu'il rentrait de la chasse sans même répondre à son affectueux bonsoir, à bout de patience, les yeux pleins de larmes, elle lui dit :

— C'est donc que vous ne me trouvez plus jolie !

George eut un sourire :

— Il faudrait que je sois bien difficile, répliqua-t-il, vous êtes tout simplement la plus belle fille que j'aie trouvée.

— Alors pourquoi que vous ne me le dites plus?.. pourquoi faites-vous semblant de ne plus me voir?..

— Mais, ma chère enfant, parce que je n'ai vis-à-vis de vous aucun droit, nous ne pouvions que badiner ensemble ; nous l'avons fait, c'est fini.

Elle baissa la tête toute soucieuse, cherchant à comprendre :

— Peut-être que je vous ai manqué en quelque chose? balbutia-t-elle.

— Vous ! Ah ! grands dieux non, par exemple !

Puis, avec une brusquerie railleuse, voulant en finir :

— Seulement, vous êtes la femme d'un gaillard qui s'appelle la Mort, et si je ne tiens pas à mes écus que je lui abandonne de grand cœur, je tiens du moins à mes os... Là-dessus, ma belle, tendez la main, voici le fin fond de ma bourse; faites-nous aujourd'hui un

(1) Distribution de soufflets.

beau repas d'adieu, car c'est demain la battue, et je rentre au Vignal le soir même.

Elle le regarda quelques instans silencieuse, toute sa pauvre âme naïve et tendre de bête passant dans ses yeux, prête à se donner cette fois au moindre signe; puis comme il se détournait, elle se rappela les ordres de Bertal, la volonté de l'homme dont elle était devenue contre son gré l'esclave, la chose, et sa main se referma, crispée, sur les pièces d'or.

XLIII.

Le lendemain, le jour se leva très froid avec des brouillards si intenses, que dans la vallée étroite de la Thèse on n'eût pu se distinguer d'une colline à l'autre; et la majeure partie des chasseurs rassemblés à Laroque opinaient pour que la battue fût remise, ou ne commençât que dans l'après-midi si le temps se levait.

Mais à chaque instant et de toute part, — des paysans arrivaient armés de vieux fusils dont le canon ne se distinguait plus du bois, recouvert qu'il était en entier d'une couche épaisse de crasse.

Il en venait de Villefranche, de Saint-Martin, de Puy-l'Évêque, de Cazals, les uns en qualité de tireurs, d'autres avec des bâtons et des fourches pour rabattre, tous caressant le secret espoir d'une aubaine en nature, d'un lièvre surpris au gîte, d'un lapin affolé venant se terrer devant eux sous un pied de genévrier, d'une bécasse ou d'un perdreau blessés aux dernières chasses, et dont on aurait facilement raison dans la bruyère.

Les loups n'occupaient réellement que ceux qui avaient eu à souffrir de leurs audaces et de leurs rapines; et ceux-là chapitraient et poussaient les autres, ne voulaient entendre parler d'aucun sursis, attestant que le soleil allait percer les brumes.

Alors, sous la direction d'un ancien sergent des zouaves qui assurait avoir tué deux lions en Afrique, on s'organisa; les postes furent distribués aux tireurs, d'après leurs preuves déjà faites ou sur leur simple réputation de sang-froid et d'adresse; les meilleurs au plus épais du fourré où passent de préférence les pièces sérieuses, les indécis ou les faibles en haut des coulées et des sentes où ne débouchent, en général, que les bêtes inoffensives. Et comme dix heures sonnaient affaiblies, lointaines, à l'horloge de Frayssinet, le coup de feu du signal éclata se répercutant, dans les vallons comme un grondement de tonnerre, la battue commençait.

George avait obtenu la faveur de se placer en pleine broussaille,

au centre, ayant Gustou à sa droite et la Mort deux postes plus loin sur sa gauche; et après avoir jeté sa cigarette à peine commencée, il attendait les yeux braqués devant lui, le doigt sur la gâchette, nerveux du désir de se distinguer.

Cependant les rabatteurs s'avançaient en ligne à très peu de distance les uns des autres, frappant les fourrés de leurs bâtons et de leurs fourches et poussant de longs cris en voix de tête, comme ceux dont ils effraient les poules en temps de semences. Et avec cette franc-maçonnerie du braconnage qui unit tous les paysans, à mesure qu'une pièce de gibier se levait devant eux, par des coups de sifflet modulés d'une certaine façon, ou des appellations convenues d'avance, ils la signalaient, sous l'œil vigilant des gendarmes, aux tirailleurs vers lesquels elle se dirigeait.

Mais à un moment, tout ce concert discordant de voix aiguës se fondit en une grande clameur vibrante et grave comme le hurlement plein d'une meute au lancer :

— Au loup! au loup!

La bête détalait, en effet, rapide et farouche, trouant les taillis comme un boulet, avec des renaclemens sourds.

A cent mètres des tireurs, elle s'arrêta rembûchée sous un amas de ronces, inquiète, flairant le danger devant elle; puis devant ce vacarme qui la poursuivait, se rapprochait, si bien que des pierres lancées au hasard froufroutaient à quelques pas d'elle dans les buis, elle prit un parti désespéré, recommença droit devant elle sa course folle.

— A vous! à vous, monsieur George! *bous ben dret coumo un lun* (1).

Les tireurs des deux ailes abandonnaient leurs postes, se repliaient vivement. Il y eut une série de coups de feu tirés d'instinct au plus épais des broussailles, puis une plainte faible étouffée et que tous pourtant entendirent.

Le loup avait forcé la ligne, fuyait maintenant à découvert, se dissimulant de son mieux, les jarrets coudés, le ventre rasant la terre. Alors, dans le silence de cette déconvenue, une voix s'éleva qui formulait la crainte unanime :

— Y a quelqu'un de blessé pour sûr!

Et l'on se comptait hâtivement, on désignait l'endroit que chacun avait occupé, et tous se retrouvaient debout sains et saufs, très émus malgré cela, le cœur étreint d'une angoisse.

La Mort qui arrivait tout essoufflé, n'ayant, disait-il, quitté sa place qu'après les coups de feu, les enveloppa d'un clair regard circulaire, puis s'écria :

(1) Il vient à vous droit comme une lumière.

— Nom de Dieu ! manque quelqu'un pourtant... Et M. George?..

Alors on se mit en devoir de fouiller les buissons, et devant la certitude qu'ils avaient maintenant d'un malheur, les paysans ne s'orientaient plus, perdaient la tête.

— Il était ici sous ce chêne.

— Non, plus loin, à côté de cette touffe de genévrier.

Mais Gustou avait déjà trouvé, lui, appelait au secours d'une voix déchirante, en se meurtrissant le visage de ses poings.

George d'Escoublac était là, à ses pieds, tombé tout de son long dans la bruyère, mort, la tempe gauche trouée d'une balle...

... Les gendarmes se livraient maintenant à une enquête préparatoire, se rendaient compte de l'état des lieux, écoutaient avec des mines sévères et de foudroyantes exclamations le glapissement des dépositions contradictoires. Et dans leur habitude de terroriser les gens, ils parlaient déjà d'emprisonnement, d'instruction et de cour d'assises.

— Ah! vous croyez qu'on tue un particulier comme ça, même sans le vouloir, et qu'on en est quitte avec la loi !

La Mort, qui pérorait au milieu d'un groupe, s'écria :

— Mais aussi cette rage de quitter sa place et de tirer sans voir !.. Je n'ai pas bougé, moi.

Ce disant, d'un geste très naturel, comme pour appuyer sa phrase, il ramena son fusil de l'épaule, le laissa lourdement retomber devant lui, la crosse en terre ; et tout le monde put voir que sous les chiens retenus au cran de sûreté les amorces luisaient intactes.

XLIV.

La nouvelle causa au Vignal plus de stupeur que de peine.

Les Dupourquet reçurent le choc sans faiblir, tout en manifestant l'émotion la plus douloureuse. Ils se retrouvaient en cette circonstance ce qu'ils avaient toujours été en toutes choses, essentiellement politiques, ménageant l'effet, soucieux de l'opinion publique qui jusque-là les avait gâtés, parce que chacun de leurs actes se rapportait à elle, et que ce qu'ils cherchaient presque autant que leur satisfaction personnelle, c'était l'approbation flatteuse des autres.

Dans la cour, quand le chariot de chasse arriva portant le cadavre de son mari roulé dans une couverture, Thérèse, chancelante, s'avança sur le perron pour le recevoir, et les valets accourus, des gens de Salviac aussi, qui travaillaient dans le voisinage et que

l'événement avait attirés, la regardaient, groupés à l'écart, tête nue, avec une sympathie respectueuse et une admirative pitié.

Pauvre femme ! quel courage !

Et ces exclamations, qui semblaient des sanglots énervans de pleureuses, firent plus sur elle que l'annonce du malheur, que la vue même du cadavre dont la face blême trouée de noir ballottait entre les bras de Gustou. Elle s'affaissa avec une plainte longue, et on l'emporta dans sa chambre, en proie à une violente attaque de nerfs.

Seuls, le baron et la baronne d'Escoublac éprouvèrent une douleur profonde, sincère, abîmés tous deux au chevet du mort, baisant ses mains froides. Ils pleuraient leur chair et leur sang, eux, dans cette nature d'homme jeune fauchée en sa fleur, et comme au fond de tout sentiment se dresse l'égoïsme, ils pleuraient aussi sur leur vieillesse sans soutien, sur leur pauvreté sans secours, maintenant que rien ni personne ne les rattachait plus aux Dupourquet.

Les obsèques furent particulièrement soignées. On avait envoyé des exprès aux quatre coins du canton, les uns chargés de lettres, les autres de commissions verbales, et ils entraient dans toutes les maisons, avec des mines de circonstance, ne se déridaient qu'après coup lorsqu'on leur offrait à boire, par convenance d'abord, et aussi pour leur entendre raconter comment les choses s'étaient passées.

Et ils finissaient par être gris, abominablement, inventaient au cours de leur récit des péripéties étranges, riaient et pleuraient tour à tour comme un ciel de mars sous les giboulées.

L'abbé Roussillhes se prodigua. Toutes les bannières sortirent de l'église, entourés de jeunes filles gantées de filoselle blanche, et quatre draps, dont l'un porté par les pénitens, l'autre par les fabriciens, le troisième par les domestiques du défunt, et le dernier par les conseillers municipaux, étalaient leurs noirs carrés criblés de larmes tout le long du cortège.

Au cimetière l'adjoint parla, et sous l'enflure de ses périodes exaltant une vie creuse, les mendians qui, après la cérémonie, allaient se présenter à l'aumône, poussaient des jappemens aigus comme des chiens agacés par une musique ronflante ; puis, de retour au Vignal, la famille et les amis entourèrent une table copieusement servie, où chacun, après cette tristesse qu'on venait de traverser, s'installait avec soulagement, retrouvait comme un semblant de gaîté devant l'engageante disposition du couvert et la bonne senteur des plats.

Lacousthène, placé à la gauche de M. d'Escoublac, déclara à mi-voix, d'un ton bienveillant :

— En somme, tout a marché parfaitement.

Et le baron, qui, secoué encore de longs frissons, avalait ses pleurs avec son potage, répondit :

— Oui, il y avait beaucoup de monde ; les gens se sont bien montrés pour notre famille.

XLV.

Pendant un an, Thérèse se confina dans un deuil sévère, ne voyant personne, ne sortant que pour aller aux offices, ensevelie sous ses voiles, et marchant très humble, la tête basse comme celles qu'une grande douleur a châtiées.

M. et Mme Dupourquet prenaient exemple, copiaient avec une sorte d'esprit de famille ses attitudes éplorées de veuve. De sérieux ennuis survenus après la mort de George les aidaient puissamment du reste à jouer ce rôle.

L'ouverture de la succession avait eu pour eux de cruelles surprises ; de la dot de Thérèse comptée comme une rançon en espèces sonnantes, il ne restait que peu de chose, quelques milliers de francs en monnaies à l'effigie de Louis XVI ou en doubles louis de l'empire, ménagés sans doute à titre de collection et traités en bibelots. Et il n'y avait pas eu seulement gaspillage des ressources trouvées au Vignal ; les dettes maintenant surgissaient de toute part, des lettres de change consenties à de petits propriétaires du voisinage, à des fournisseurs de la famille, et pour des sommes modiques, comme si George, négligeant de prendre sur lui quelque argent, eût souscrit du jour pour le lendemain de simples reconnaissances.

Tout d'abord Génulphe s'était gendarmé :

— Ce sont des engagemens pour rire, des billets faits à plaisir, et d'ailleurs, je ne paie pas les folies de mon gendre !

Mais les créanciers insistaient, ne voulaient pas sortir du Vignal sans avoir obtenu, au moins, une promesse ; et de timides et d'hésitans qu'ils s'étaient présentés, ils en arrivaient peu à peu à élever la voix, à proférer des menaces. Alors par crainte du scandale, ne voulant pas publiquement avouer ses déboires, sacrifier à un refus sa popularité et son influence, Dupourquet entrait dans la voie des arrangemens, marchandait sans vergogne et proposait des *tranche court*.

Il avait aussi à se défendre des continuelles exigences, des demandes de secours périodiques des d'Escoublac, qui depuis la mort de leur fils roulaient chaque jour plus avant dans la misère.

Ils vivaient tout seuls maintenant dans leur castel en ruines de Laroque, sans une fillette pour les servir ; la baronne vêtue comme

une paysanne dans la semaine, réservant pour le dimanche sa seule toilette très simple de cachemire noir, son unique chapeau à garniture de crêpe; le baron, maigri encore, venu à rien, semblait-il, dans son immuable redingote dont les pans flottaient autour de lui, retombaient flasques comme des ailes cassées. Malgré cela, l'esprit ardent toujours, inaccessible en apparence à cette série de revers qui s'étaient abattus sur sa maison, gardant en l'avenir une confiance robuste, et vivant tout éveillé le rêve consolant d'une restauration prochaine.

Il était devenu la terreur des Dupourquet qui, n'osant le congédier ouvertement, se garaient de lui le plus possible; et lorsque Catissou venait annoncer sa présence, c'était un sauve-qui-peut, une débandade.

Thérèse et Mme Dupourquet se sauvaient dans leur chambre, et Génulphe en chaussettes, ses souliers à la main, passait en tapinois devant la porte du salon, allait arpenter la campagne jusqu'au soir.

— Monsieur, tout le monde *on* doit être sorti, j'ai vu personne.

Alors le baron, plongé dans ses méditations, sursautait, se levait avec un grand geste insouciant qui semblait dire :

— Oui, je sais, je m'y attendais.

Et sans tristesse comme sans révolte, il allait causer de longues heures avec le Terrible qu'il trouvait suivant les jours, étalé au soleil devant la porte de la grange, ou recroquevillé au coin de l'âtre les mains en écran sur la flamme.

Ils s'entendaient assez en politique, le vieux paysan gardant au fond de lui sa foi religieuse et son respect des monarchies sous lesquelles l'existence avait été facile et les champs prospères ; mais en dehors de leurs communes doctrines, il témoignait au baron une froideur marquée, l'enveloppait de la même rancune dont il flétrissait tout bas la mémoire de George, semblait vouloir le repousser du bout de son bâton comme quelque gueux importun dont on a eu à se plaindre.

Parfois à la nuit, tandis qu'après avoir vainement attendu, M. d'Escoublac regagnait Laroque, il se heurtait à Génulphe qui, de son côté, croyant la place libre, rentrait au Vignal. Alors posément, gardant sa dignité jusque dans l'aumône, il exposait sa requête, demandait, la voix assurée et la tête haute comme il eût fait grâce ; et Dupourquet, se maîtrisant à grand'peine, répondait par de vagues promesses, arguait du mauvais état des affaires pour surseoir à tous les délais.

Une fois à bout de patience, il éclata :

— Laissez-moi donc la paix à la fin ! Vous m'avez ruiné, vous et les vôtres; je me dépouille chaque jour pour payer les dettes de

votre fils à qui cent mille francs n'ont pas suffi pour satisfaire ses caprices, et il faut encore que je vous entretienne, que je vous fasse vivre!..

M. d'Escoublac, sans s'émouvoir, répliqua :

— Il y a là, en effet, pour vous une obligation morale, et il n'est ni de votre honneur, ni de votre intérêt, de vous y soustraire; dans une famille tous les membres sont solidaires, c'est une loi... et que vous le vouliez ou non, maintenant je suis des vôtres.

— Vous! allons donc! vous êtes moins et pis encore qu'un étranger; vous êtes l'ennemi, celui dont la venue parmi nous a été le signal de nos erreurs et de nos désastres; vous nous avez pris par l'orgueil comme Satan!..

Le baron passa une main distraite sur sa royale, et toujours très calme :

— Voyons, cher ami, trêve aux grands mots. Nous savions parfaitement ce que nous voulions vous et moi, et il n'y a pas eu de votre part plus d'hésitation qu'il n'y a eu pression de la mienne. Les choses ont mal tourné; nous n'y sommes pour rien ni l'un ni l'autre, nous devons avant tout rester unis.

Et comme Dupourquet démontait ses épaules en signe de dénégation, il ajouta :

— Vous ne pouvez pas empêcher que votre fille ne porte jusqu'à un remariage probable mon nom, et que votre petit-fils ne reste pour toujours, lui, un d'Escoublac. Vous songerez donc à eux en songeant à moi, et vous ne souffrirez pas dans votre amour-propre que je leur fasse tache en allant quémander à d'autres les services que vous refusez de me rendre.

Le baron avait touché juste cette fois, et devant l'opinion publique mise en jeu, Génulphe, apeuré comme toujours, courba la tête.

— C'est bien, n'en parlons plus, je vous ferai porter demain ce que vous demandez.

Alors M. d'Escoublac, rasséréné, n'insista pas, parla aussitôt d'autre chose, de l'inqualifiable attitude du clergé allant chercher dans la république sa constitution civile, de la semi-adhésion du comte de Paris au dangereux socialisme chrétien de M. de Mun...

Et le souci de sa condition misérable était loin de lui maintenant; il parlait d'abondance, redressé de toute sa taille, avec l'éloquence vraie et la foi vaillante d'un apôtre.

XLVI.

Cependant, le temps s'écoulait apportant en toutes ces questions délicates son apaisement.

La liquidation du passif laissé par George touchait à sa fin, et comme, depuis qu'on ne montrait plus de mauvaise volonté à leur endroit, les d'Escoublac étaient devenus d'une discrétion parfaite, on ne fuyait plus devant le baron quand il se présentait au Vignal; même on les invitait officiellement tous deux dans les grandes occasions, pour l'adoration et la fête votive de Salviac, et aussi le jour du mardi gras pour *faire carnaval* et leur permettre de manger la *tourtière* comme tout le monde.

Ainsi que Génulphe l'avait reproché au baron, ce mariage avait ouvert une large brèche à la fortune des Dupourquet, mais l'épreuve maintenant était subie, et l'on avait comme le soulagement de se dire que la débâcle eût pu être plus complète encore, irrémédiable, si George avait vécu, que ce n'était en somme qu'une leçon très dure dont on profiterait, un mauvais rêve envolé qui ne reviendrait jamais plus.

Et l'on avait pris à cœur de remettre le Vignal dans l'état d'aisance modeste où il était avant le mariage, de balayer hors de la maison tout ce qui restait de cette époque de dissipation et de folies, les voitures, les chevaux, les chiens, et ce surcroît de valetaille insolente qui n'était d'aucun secours à la terre, s'engraissait à ses dépens, comme un nid d'insectes rongeurs sur les racines d'un arbre.

Maximi, que George avait renvoyé à l'exploitation, fut derechef promu aux triples fonctions de jardinier, de cocher et de valet de chambre pour les rares occasions où il fallait frotter le salon ouvert seulement aux jours de soleil comme par le passé; et la grise, retour de la charrette et de la herse, traîna seule désormais la famille dans une calèche d'occasion achetée à Cahors, et qui rappelait de loin l'américaine.

Ils en étaient sagement revenus là, les Dupourquet, et ils éprouvaient à retrouver leurs vieilles habitudes d'économie, leur façon bourgeoise de vivre, un véritable bien-être, une joie d'exilés que l'on rapatrie.

De même que jadis, pendant les absences de George, le Terrible mangeait à table, très à l'aise dans sa tenue négligée de vieux rustre, sans cravate, la chemise ouverte sur sa poitrine embroussaillée de poils gris, et il vibrait à pleine bouche édentée son patois, donnait des conseils comme il eût intimé des ordres, en aïeul pédant qui sait tout.

Et tous comme lui reprenaient leurs physionomies naturelles, l'inappréciable simplicité de leurs goûts. Mme Dupourquet, attelée de-ci de-là aux mille besognes de l'intérieur, restait en souillon une grande partie du jour, Thérèse s'occupait du linge, des comptes et de la basse-cour comme avant son mariage, et Génulphe, qui allait

aux foires dans un méchant tape-cul sauvé jadis de la proscription, voiturait sans crainte d'une désapprobation ou d'une critique, tous ceux qui pouvaient tenir à ses côtés, une grappe humaine qui se tassait grouillante depuis le marchepied jusque sur les coussins, cassait les ressorts, éreintait la grise, mais chantait ses louanges à lui avec une familiarité qui le chatouillait agréablement, lui était une récompense.

L'enfant faisait seul exception à cet unanime retour vers une condition plus humble. Par une orgueilleuse faiblesse on continuait à l'élever en héritier d'un nom et d'un titre qui le placeraient toujours bien au-dessus de la famille, donneraient aux Dupourquet l'illusion flatteuse d'un noble issu de leur lignée bourgeoise.

On l'habillait d'élégans costumes de matelot ou de moujik, toujours choisis sur les catalogues du *Louvre d'Agen;* et il avait l'air malheureux d'un petit prince sans camarades et sans jouets, s'essayant déjà au métier de roi.

Maximi, qui était son garde du corps ordinaire, le suivait à distance, les mains aux poches, et respectait la consigne formelle de ne jamais le tutoyer ni lui parler patois. Parfois alors, il s'embrouillait dans un français bizarre à intonations zézayantes, avait des formules invariables d'une haute fantaisie.

Ainsi quand l'enfant manifestait de façon bruyante le besoin de se moucher, il s'approchait de lui, prenait à la poche du veston le mouchoir de fine batiste qu'il lui présentait entr'ouvert dans ses pattes, et d'une voix engageante :

— Allons! monsieur Henri, « faites péter le nez! » suppliait-il.

Et lorsqu'ils rencontraient le Terrible, dont le gamin avait horreur, parce qu'il était laid, vieux et sale, Maximi ne manquait jamais de tenter un rapprochement, de donner à son jeune maître une leçon de bienséance :

— Monsieur Henri, coutez-moi, coutez-moi donc! *fait' ami* (1) à pépé, pécaïre! *fait' ami!..*

XLVII.

C'était en novembre; on semait le blé au Vignal.

Les cinq paires de bœufs allaient et venaient l'une derrière l'autre à un sillon de distance, traînant la charrue qui s'enfonçait jusqu'au timon dans la terre, et pour donner plus de mordant au soc, les bouviers pesaient dessus de tout leur poids, se faisaient traîner assis à califourchon sur la poignée.

(1) Présentez la main.

— *A caoûbet! à laoûret!*

Les bœufs marchaient à pas très lents, les reins cintrés, le mufle haut, ne cessant pas de ruminer pendant cette longue et dure besogne; et de leurs mâchoires secouées d'un mouvement rythmique la salive tombait en bave mousseuse, s'échappait en fils ténus d'un blanc d'argent sous le soleil.

La pièce que l'on ensemençait touchait à la route dont une rangée de vigne piquetée de pruniers seulement la séparait. On voyait de là toute la plaine, Vire, Duravel, Girard et les maisons de Puy-l'Évêque plaquées en amphithéâtre au flanc d'un coteau.

Le train de trois heures cinquante, venant de Libos, déboucha avec un grand bruit du pont de Lacroze, et distraits comme toujours, intéressés par la rotation rapide des bielles de la machine, les bouviers le regardaient passer du coin de l'œil, tout en stimulant leur attelage de la *guillâdo* et de la voix :

— *A caoûbet! à laoûret!*

Le maître valet, qui marchait en tête, déclara :

— Faut une fois finir *la prise*, après quoi nous ferons *les quatre heures.*

Et les charrues continuèrent de fouiller la terre qui retombait en volutes, formait comme de petites vagues parallèles, tandis que le semeur enjambait à grands pas réguliers le labour, lançait le grain à pleines poignées tantôt à droite, tantôt à gauche, le corps tout d'une pièce, suivant l'impulsion du bras, et qu'une rangée de femmes émottaient finement au râteau les endroits qu'avait aplanis la herse.

Le Terrible, adossé à la charrette du blé, suivait le travail d'un œil atone, les membres engourdis par ce soleil de l'arrière-saison qui, à certains jours, n'étaient les champs sans verdures et les arbres sans feuilles, donne l'illusion joyeuse d'un renouveau.

Génulphe marchait à côté des bouviers, éprouvant comme un plaisir à voir la terre s'entr'ouvrir devant lui, glisser le long du versoir avec un bruissement doux, et toutes les menues végétations du sol se soulever, s'incliner et disparaître ensevelies sous ses ondulations lentes.

Ce fut lui qui donna le signal de la collation; alors, avec la paresseuse insouciance qu'ils semblent mettre en toutes choses, les paysans quittèrent de semer, s'accroupirent en cercle à l'un des angles de la pièce sous un prunier; et les oignons crus craquaient sous leurs dents comme de jeunes épis de maïs dans la mâchoire des bœufs.

Une des journalières qui regardait du côté de Puy-l'Évêque s'écria :

— Té! voilà un soldat... Ça doit être le Prosper des Alimons.

Tous les regards convergèrent aussitôt vers le bleu frangé de

rouge d'un uniforme de la ligne qui se détachait en vigueur sur la blancheur nette de la route.

Il disparut un moment derrière les bâtimens groupés de trois fermes, puis émergea plus proche avec comme un scintillement d'or sur la matité de l'étoffe.

Chacun donnait son avis :

— Le Prosper? Allons donc! il a plutôt le biais de Vidalou de Combe-Rantés.

— Pas davantage! C'est Verduret de la Soline qui vient d'être nommé sergent.

Le soldat avançait, un bâton à la main, avec lenteur, comme s'il eût éprouvé quelque difficulté à marcher. A deux cents pas des gens du Vignal, il s'arrêta, leva son képi à bout de bras en signe de bienvenue; alors tout le monde à la fois le reconnut, ce ne fut qu'un cri :

— Julien!

On se précipitait maintenant à sa rencontre avec une sympathique curiosité; Dupourquet le joignit le premier, l'étreignit longuement très ému, plaçant une question entre chaque accolade :

— Comment, toi! mais par quel miracle? tu n'as pas fini cependant! pourquoi n'as-tu pas écrit?..

Le jeune gars se débattait comme quelqu'un qu'on étouffe, et la joie lui mettait les larmes aux yeux, il balbutia, la voix faible :

— J'ai voulu vous faire la surprise,.. puis, jusqu'au dernier moment on ne savait pas,.. j'ai bien failli ne pas revenir!..

Dupourquet s'écarta un peu pour le regarder :

— En effet, je te trouve changé, mon garçon, très maigri,.. tu as donc été malade là-bas?..

— Oui, blessé, une balle dans la poitrine; je suis resté trois mois à l'hôpital, on croyait que j'étais perdu...

Les paysans l'entouraient, gauches dans leur empressement. C'était à qui lui serrerait la main, lui demanderait de ses nouvelles; mais ils ne le tutoyaient plus comme dans le temps, subissaient dès l'abord le prestige du double galon d'or qui rayait sa manche, et de cette médaille du Tonkin, à ruban jaune et vert, qu'il rapportait de si loin, et semblait marquer là, près de son cœur, la place glorieuse de sa blessure.

Et lui répondait à chacun un mot aimable, s'informait à son tour; sa figure tannée et si maigre s'illuminait du bonheur de les retrouver tous et de les reconnaître, de revoir le pays aussi, d'en aspirer, avec la bonne odeur de terre remuée pour les semences, le grand air vivifiant qui mettait comme la chaleur d'un bon coup de vin dans sa poitrine malade.

Il embrassa à plusieurs reprises le Terrible, arrivé le dernier en

clopinant, et chez qui la sénilité provoquait une véritable crise de larmes; puis Dupourquet passa son bras sous le sien, l'entraîna doucement vers le Vignal.

— Alors, c'est un congé de convalescence?

— Oui, mais un congé illimité. Je n'avais plus que six mois à faire du reste.

— Ah! mon brave Julien, mon cher enfant! — Puis avec une curiosité d'exotisme : — Et c'est un Pavillon noir qui t'a mis dans cet état?

Julien sourit :

— Ma foi! je n'en sais rien. Il faisait nuit, je revenais du rapport, car il faut vous dire que j'avais été nommé major le matin même en remplacement d'un nommé Pingard mort du typhus.

Il raconta la chose tout au long, encouragé par les exclamations dont Génulphe soulignait chaque détail; puis, quand il eut fini, profitant d'un silence, il demanda :

— Et, autrement, tout le monde va bien ici?

Dupourquet, par convenance, assombrit son visage :

— Mon Dieu! pas trop mal. Dame! tu sais, nous avons eu nos douleurs, nous aussi, tu as bien reçu la lettre qui t'annonçait?..

Julien baissa la tête :

— Oui, j'ai voulu cent fois y répondre, mais vous savez, les occupations, en campagne,.. puis le temps a passé,.. cela m'a fait beaucoup de peine...

Comme ils arrivaient au Vignal, la servante de basse-cour, qui se dirigeait vers les étables un seau à la main, donna l'éveil avec ses cris. Aussitôt ces dames accoururent sur le perron, effarées, croyant à quelque accident; puis, en présence de Julien, elles restèrent un moment toutes saisies, n'en pouvant croire leurs yeux.

Génulphe clamait d'un ton de victoire :

— Eh bé! oui, c'est pas un autre, c'est lui!

Alors, Mme Dupourquet dégringola les marches, tomba dans les bras du jeune homme où elle se fondit en effusions maternelles; et quand ce fut le tour de Thérèse qui simplement tendait sa main, Julien s'inclina avec une gravité cérémonieuse :

— Madame!

Mais déjà Dupourquet les poussait l'un vers l'autre :

— De quoi! des façons maintenant! Ah! bien, je voudrais voir ça, par exemple!..

Et, pour la première fois, depuis des années, ils se baisèrent du bout des lèvres, la chair traversée d'un même frisson, leurs cœurs battant très vite à la soudaine réminiscence de leurs tendresses anciennes.

XLVIII.

La convalescence de Julien marchait à grands pas, stimulée pour la forme par le docteur Bosredon qui, en se montrant de temps à autre, savait entretenir sa clientèle.

Il n'ordonnait, du reste, que des drogues insignifiantes à noms barbares, la robuste constitution du jeune homme se suffisant à elle-même pour réparer les forces perdues.

C'était le retour au pays qui avait opéré ce miracle, la joie de l'existence champêtre et des affections de famille retrouvées, car on le traitait bien mieux qu'avant son départ maintenant.

Tout le monde, depuis le Terrible jusqu'à Thérèse, lui montrait une infinité d'égards, et il sentait que ce n'était pas seulement au malade, au blessé, que s'adressait cette unanimité d'attentions et de soins, mais aussi à l'ami, au parent que les Dupourquet jugeaient dignes d'eux cette fois après cette consécration d'exil et de gloire.

Il comprenait qu'il avait fait dans leur cœur à tous un pas immense, qu'ils ne se souvenaient du paysanneau de jadis que pour mieux admirer le sous-officier d'aujourd'hui, à la tête énergique et fière, à la martiale désinvolture, qui était allé jouer sa vie à des milliers de lieues de la France, et qu'ils frémissaient d'orgueil à lui entendre raconter ses campagnes comme si quelque chose des dangers, des batailles, des victoires dont il parlait, en eût rayonné jusqu'à eux, éclairé d'un reflet d'héroïsme la platitude de leur destinée.

— Maintenant que l'hiver approchait et que les soirées étaient longues, c'était à la veillée, au coin du feu, qu'il entamait ses récits, et les domestiques avaient la permission de se joindre aux maîtres pour écouter, pour former en leur société le cercle autour de l'âtre où brûlaient, cognés l'un contre l'autre, des troncs entiers d'ormeaux et de chênes.

Il avait tout dit plusieurs fois, depuis son embarquement pour Tunis au début, jusqu'à son départ d'Hanoï lorsqu'il rentrait en France; mais, naïfs comme les enfans qui redemandent toujours les mêmes histoires merveilleuses, les terriens insistaient auprès de lui, avaient en quelque sorte catalogué dans leur tête les épisodes d'après leur intensité dramatique, et parfois lui disaient :

— Contez-nous à présent *celle du capitaine Philippe*, vous savez bien, quand il a été *pris prisonnier par les Cinois.*

Et comme on restait rarement inactif au Vignal, même le soir,

Julien forçait sa voix pour couvrir le raclement des épis de maïs que l'on égrenait contre des lames de fer, ou le bris sonore des noix que l'on défaisait pour la provision d'huile.

Le Terrible et le petit Henri l'accaparaient des journées entières, s'accrochaient à lui de toute la force de leur toquade; le bambin parce qu'il l'avait vu en uniforme, et que Julien le coiffait souvent de son képi après lui avoir crayonné des moustaches au charbon; l'aïeul, parce que dans les récits du jeune homme, il y avait certaines choses qu'il ne pouvait s'assimiler, tant elles lui semblaient fantastiques, et qu'il lui faisait répéter sans cesse pour éprouver à nouveau ce plaisir complexe de la stupéfaction: les distances, la durée du voyage, plus d'un mois sur mer! des hommes qui étaient jaunes, s'habillaient comme des femmes et portaient une queue de cheveux dans le dos; une sorte de pomme de terre que l'on enfouissait chaque année dans la vase des rizières et qui produisait du vin!..

XLIX.

Thérèse était plus discrète, traitait Julien gracieusement avec de bons sourires qui disaient sa sympathie revenant insensiblement à l'affection, mais tempérait cela par la réserve que lui commandaient sa situation et son âge.

Le jeune homme, lui, était très naturel, semblait paisible comme s'il n'avait gardé du passé aucun souvenir, ou que l'absence eût si bien cicatrisé son cœur, qu'il ne lui restât même plus là le point douloureux et sourd des vieilles blessures.

Il était changé au moral comme au physique, plus ouvert et plus gai, aimant à parler de ce qu'il avait vu et appris, à porter en tout le jugement d'une expérience acquise très vite au contact des choses lointaines. Et il s'exprimait aisément, avec cette franchise un peu cavalière qui était la dominante de ses transformations, ce cachet de hardiesse et de raideur que lui avait donné l'émulation fière de l'uniforme.

Il avait pour sa personne des soins appris là-bas dans les chambres de sous-officiers où la senteur du fourniment empilé dans *les charges* est énergiquement combattue par les relens au patchouli des parfumeries de bazar.

Il se servait pour la toilette de ses mains d'un petit nécessaire de poche en maroquinerie algérienne, retroussait au fer ses moustaches, avait des ivoires chinois comme boutons de manchettes et vernissait quotidiennement au pinceau ses chaussures.

Après l'élégance raffinée de George, sa parfaite compréhension

de la tenue et du goût, tout cela était, sans doute, bien peu de chose, naïf comme intention et douteux comme effet; mais Thérèse n'en était point choquée, au contraire. Elle constatait avec plaisir combien Julien s'était formé, affiné pendant son service, à croire qu'il était né de bourgeois plutôt que de paysans, et que jamais la livrée de laine bleue des travailleurs de terre ne lui avait enfoncé le cou dans les épaules.

Cependant, il ne se désintéressait pas des occupations agricoles, rapportait en lui, immuable, l'amour du sol, entraînait à travers champs Henri et le Terrible, comme si, pour leur décrire les pays d'outre-mer aux végétations splendides, il eût éprouvé le besoin de contempler le sien, de s'emplir les yeux de cette plaine si nue et si triste sous l'hiver, mais qui gardait pour lui son ineffable beauté de patrie... Il n'avait pas repris au Vignal sa place de majordome; il était là en flâneur, en invité qui se repose des fatigues d'un long voyage, se dorlote quelque temps avant de se réatteler à la besogne; et les Dupourquet très attentionnés exigeaient qu'il se ménageât encore davantage, dormît ses grasses matinées et suivît un régime fortifiant de viandes saignantes et de vieux vin.

Il se défendait de ces gâteries, assurant qu'il se sentait fort, que la santé lui était revenue, Dieu merci! et qu'il voulait vivre comme tout le monde, mais la famille intraitable le condamnait au bien-être, s'ingéniait d'après les conseils du docteur Bosredon « à lui refaire du sang. »

Et la suprême récompense de Génulphe fut de s'entendre dire un jour par Lacousthène :

— Il n'y a qu'une voix dans Salviac pour vanter votre générosité à l'égard de Julien. On dit que, s'il était votre fils, vous n'en feriez pas davantage, et les gens trouvent cela *jòli* de votre part.

L.

Un matin, le Terrible ne se leva pas à l'heure de la soupe. Pour la première fois de sa vie, il s'attardait les yeux ouverts sous les couvertures, n'éprouvant du reste qu'une lassitude sans souffrance et une sensation de froid qui lui chatouillait le dos et les jambes.

Génulphe inquiet parla d'appeler le docteur, mais le vieux paysan apeuré déclara soudain qu'il était mieux, et vers midi, par un effort énergique, il secoua sa torpeur, quitta son lit en grelottant pour aller occuper sa place habituelle sur la caisse du sel, au coin du feu.

Depuis la veille au soir, où il s'était couché très dispos, content « d'aller trouver demain, » comme il disait, il s'était fait en lui des

changemens notables, une décrépitude qui en une nuit l'avait vieilli d'un lustre, mettant à son visage dont le nez se pinçait, dont les yeux se pochaient de bistre, une pâleur qui couvrait le hâle, aplanissait les sillons des rides, comme si, le sang se retirant, l'épiderme se fût adouci et lâché.

Et contre cette faiblesse qui l'envahissait, il essayait encore à se raidir, le Terrible, appelait à son secours sa volonté insuffisante, l'illusoire vigueur de ses vieux muscles, s'enfermait dans le mutisme farouche de ceux qui luttent.

Par contenance, et aussi pour qu'en le voyant se ragaillardir un peu, on s'occupât de lui le moins possible, il demanda à manger; mais ses mâchoires saillantes et si solides, qui jadis eussent broyé des pierres, lui refusaient maintenant le service, la nourriture s'arrêtait à sa gorge, et avec la fierté puérile de ne pas vouloir s'avouer vaincu, il usait de ruse, profitait de ce qu'on avait le dos tourné pour jeter furtivement sa viande dans les cendres. Une fois, il murmura :

— Voilà le *passage des mies* qui se ferme, je suis perdu!

Et le découragement s'empara de lui; il comprit qu'il était au bout de sa route; sous l'influence de cette crainte de la mort qui le tenaillait, ses idées se brouillèrent.

Le soir, il eut une faiblesse, on le coucha.

Puis dans la chaleur douce du lit, il reprit ses sens très vite, n'éprouva plus que le bien-être de s'étendre, d'allonger sous le moelleux des couvre-pieds ses membres gourds.

Et comme la famille l'entourait anxieuse, il la rassura par un sourire de quiétude, déclara que pareille chose lui était déjà arrivée dans le temps, certain jour d'été qu'il avait fauché à jeun jusqu'à midi...

... On avait cru d'abord à un dénoûment brusque, à une de ces morts qui terrassent du coup les constitutions robustes que jamais une maladie n'a minées, mais les jours passaient sans amener d'aggravations sérieuses. Le docteur Bosredon, appelé malgré les protestations furieuses du malade, n'avait constaté en lui aucune lésion, mais un affaiblissement général des organes, un détraquement de la machine dont tous les rouages à la fois se rouillaient, s'immobilisaient faute d'huile; et devant ce délai indéterminé assigné à la mort, on reprit un peu d'assurance, on s'accoutuma peu à peu à l'idée de cette vieillesse s'éteignant sans secousse, dans un soupir plus fort que les autres et qui s'arrêterait à mi-chemin du cœur; et le chagrin que l'on escomptait en fut en quelque sorte amoindri. On y faisait parfois des allusions voilées et calmes en parlant de l'avenir.

LI.

Un jour, le Terrible eut avec son fils un long entretien.

C'était en janvier, par un temps de neige. Les gens du Vignal, abrités sous le hangar, sciaient et fendaient du bois ou confectionnaient des corbeilles, et ces sortes de dômes en claire-voie sous lesquels on emprisonne les mères-poules. Dans la cuisine, sous la surveillance de Mme Dupourquet et de Thérèse, les servantes écharpaient de la laine, qui gonflait sous leurs doigts, formait un amas crêpelé et blanc qui avait des légèretés de duvet, tandis que Julien, installé près du feu, taillait dans une branche de sureau un pistolet à balles d'étoupes pour l'enfant.

Génulphe s'approcha du lit, prit les mains du père dans les siennes, et, les trouvant plus froides qu'à l'ordinaire, il les lui mit de force sous les draps, le grondant doucement de ne pas vouloir permettre que l'on fît une flambée dans sa chambre. — Mais le vieillard protestait, disait presque gaîment avec la philosophie sereine des résignés :

— A quoi bon! Que je froidisse un peu plus tôt, un peu plus tard, puisqu'il faut, tout le monde, en venir là!

Puis, changeant de ton et de visage :

— Sieds-toi là, près de moi, ordonna-t-il, nous avons à parler sérieusement ensemble.

Et quand Génulphe se fut installé sur une chaise, au pied du lit :

— Écoute! M'est avis que je n'en ai plus pour bien longtemps, et que dans huit jours, peut-être dans quatre, peut-être demain, j'irai voir là-dessous comment s'étendent les racines.

Dupourquet crut devoir le rassurer pour la forme :

— Bast! pouvez-vous vous faire des idées pareilles, puisque vous ne souffrez de nulle part!..

Mais le vieux le déconcerta d'un mouvement d'épaules :

— Tout ça, des mots inutiles... Je sais mieux que toi où j'en suis. Dans le principe, ça me semblait dur d'avoir fini mon temps et d'être obligé de partir; puis, à force d'y penser toujours, on s'y fait... Seulement, avant que *le sanglot* (1) ne me prenne, je veux te parler du bien, de ce que nous avions dans le temps et de ce qui nous reste.

Génulphe réprima un geste d'impatience :

— Nous en avons parlé bien souvent depuis la mort de George; il n'y a rien de changé depuis.

Le Terrible hocha tristement la tête :

(1) Le râle.

— Oui, je sais, *la légitime* de Thérèse mangée en fadaises, et la terre forcément laissée à l'abandon... Mais ce n'est pas cela encore, le passé est le passé, y a plus à s'en occuper; c'est maintenant l'avenir qui m'inquiète.

Puis, se soulevant sur un coude, comme pour laisser tomber de haut ses paroles, il articula lentement :

— Vois-tu, la faute remonte plus loin, au jour où je n'ai pas voulu que tu sois ce que j'étais, moi, un paysan. Oh! tu as beau sourire et branler la tête. C'est cela pourtant. Au moment de fermer les yeux pour toujours, on y voit clair! l'orgueil des écus amassés, la gloriole de les étaler et d'en jouir, la bêtise de vouloir que les enfans soient habillés de drap fin et couchent sur des couettes, tandis que nous avons vécu dans la cotonnade et dormi sur la paille, voilà ce qui nous a trahis, entends-tu!...

Génulphe, toujours souriant, donnait la réplique par complaisance :

— Voyons! père, il faut cependant de l'instruction au temps où nous sommes; tout le monde veut apprendre, s'élever au-dessus de sa condition.

Le Terrible s'agita fiévreusement sous ses couvertures :

— Eh! voilà justement où est la *falourdise*. Est-ce que j'ai jamais su signer mon nom, moi! et cela ne m'a pas empêché de faire ma fortune. Pourquoi? Parce que je suis resté toute ma vie ce que le bon Dieu m'avait fait, parce que j'ai laissé l'écriture et le latin aux instituteurs et aux curés, et que, loin de chercher à me grandir, je me suis fait plus modeste encore et plus petit, plus bas sur jambes, pour mieux atteindre à la terre qui a bu toutes mes sueurs et m'a rendu de l'or en échange... Et puis tu es venu, toi; alors, bonsoir!.. j'aurais dû t'élever comme moi à la dure, te rompre aux privations et à la fatigue, t'apprendre à être pauvre et te mettre un jour la charrue en mains et te dire : Voilà la place de tous les sillons que j'ai tracés; à ton tour, maintenant!..

Le vieillard s'arrêta; la respiration lui manquait. Après que Génulphe l'eût étendu de nouveau sur ses oreillers et bordé, d'une voix plus faible il reprit :

— Je ne l'ai pas fait, ç'a été le commencement de toutes nos sottises. Et puis l'élan était donné, tu es allé plus loin que moi encore; tu n'étais qu'un monsieur comme il y en a tant! tu as voulu que ta fille entrât chez des gens qui *menaient plus de volume que de chair*, comme les oiseaux de proie, qui sont tout plumes. Elle y a perdu son avoir et compromis le tien.

Dupourquet, ennuyé, constata :

— Nous avons tous été consentans, vous comme les autres.

Alors le Terrible, de plus en plus grave, répliqua :

— Aussi ce n'est pas un reproche que je t'adresse. Les choses étaient emmanchées de telle façon qu'il fallait que cela arrive. J'ai été le premier *extasié*, moi : les papillons, jeunes ou vieux, vont toujours vers ce qui luit, et nous nous sommes tous brûlé les ailes. Aujourd'hui, la situation a changé. Thérèse est libre ; et, bien qu'elle ne soit plus le beau parti qu'elle a été, y en a encore plus d'un qui la voudra pour femme. As-tu réfléchi à cela ?

Génulphe eut une moue insouciante :

— Ma foi ! non. Je n'ai pas compris, du reste, qu'elle songeât à se remarier.

— Bah ! cela vient sans qu'on y songe, comme une soleillade entre deux averses, quand on est las de languir en pure perte et de dormir seul. Pour lors, avant de m'en aller, j'ai tenu à te dire ceci : Faut que l'expérience faite te serve, et c'est à toi de diriger le choix.

Le Terrible se fatiguait visiblement. Une inquiétude le suivait par tout le corps, et ses mains étreignaient les draps, cherchaient à les remonter sans cesse vers la gorge. Génulphe se leva :

— Allons ! père, reposez-vous un peu, nous reparlerons de cela un autre jour.

Mais le vieillard insistait avec un entêtement rageur où l'on démêlait comme une angoisse :

— Non ! non ! Maintenant, tout de suite ; rassieds-toi.

Et très vite, comme s'il eût craint de ne pouvoir aller jusqu'au bout :

— Ce qu'il faut, comprends-moi bien, c'est un homme qui soit à mon image plus encore qu'à la tienne, un quelqu'un sorti d'où je sors, d'une cabane et non d'un salon, qui connaisse le travail, puisse reprendre les maladroits et enseigner aux autres ; un maître qui soit levé à l'heure où les étoiles tombent et ne se contente pas de regarder, les bras croisés toujours ; un malin qui sache prendre la terre, et, à force de patience et de courage, lui arrache le secret perdu des récoltes anciennes ; un intéressé qui reconstitue, écu par écu, la fortune que d'autres ont détruite...

Puis, rassemblant ses forces pour conclure, et avec une majestueuse autorité, comme il eût proféré une sentence :

— Paysan j'étais, et paysans il vous faut revenir, malgré votre instruction et malgré votre orgueil !

Dupourquet se taisait, pénétré maintenant, sentant, au travers de cette exaltation, une grande pensée se faire jour, se disant que c'était la vérité qui éclatait dans ce langage rude, sortait comme un testament de raison et de sagesse de ces lèvres défaillantes.

Il voyait clair, en effet, le Terrible ; et après ses faiblesses, au

dernier moment, il se retrouvait, mourait dans sa foi étroite de terrien, prêchant comme unique voie de salut l'esprit de caste.

Génulphe murmura :

— Oui, vous avez sans doute raison, père, mais Thérèse consentira-t-elle?.. Je sais bien que ses idées là-dessus ont changé comme les nôtres; pourtant, de là à prendre un travailleur de terre...

La pâleur du Terrible s'éclaira, ses lèvres blanches se retroussèrent sur un coin en un malicieux sourire :

— Innocent! balbutia-t-il, parle-lui seulement de Julien...

Et ce furent ses derniers mots. Le soir, il eut une révolte suprême qui le fit se lever tout droit sur son lit, puis il retomba foudroyé comme une masse; et quand l'abbé Roussillhes, mandé en toute hâte, entra dans la chambre avec les saintes huiles, depuis longtemps déjà il était mort.

LII.

Thérèse et Julien se rapprochèrent plus qu'ils ne l'avaient fait encore à l'occasion de ce deuil. Ils veillèrent ensemble l'aïeul, le vêtirent de ses habits des dimanches, l'ensevelirent dans un drap de toile fine qui jurait avec le rugueux de l'étoffe et le racorni des souliers ferrés.

Et un même attendrissement leur venait devant ce pauvre vieux qui les avait aimés, dont la mort avait été stoïque et discrète, d'une simplicité grande comme sa vie, et qu'ils paraient maintenant avec de filiales tendresses, cette religion de la dépouille mortelle qui s'attarde après le départ de l'âme; et leurs regards se croisaient souvent, leurs mains se frôlaient tremblantes dans cette toilette dernière.

Lorsqu'on cloua le couvercle du cercueil, les coups de marteau leur retentirent en plein cœur, et ils s'appuyèrent d'instinct l'un contre l'autre, dans cette pose où le Terrible les avait en quelque sorte rêvés avant de mourir, et comme si sa volonté survivante les poussait.

Cette intimité en partie reconquise, ils la gardèrent précieusement après les funérailles, sans arrière-pensée d'amour cependant, parce qu'ils y éprouvaient le soulagement d'une réconciliation tacite, et qu'ils gardaient leur dignité tout en dépouillant leur réserve.

De la part de Thérèse, c'était l'amende honorable faite à l'ami d'enfance qu'elle avait renié un jour, l'humilité tendre de la femme qui reconnaît avoir froissé un homme digne d'elle; de la part de

Julien, la muette assurance qu'il lui pardonnait; que de son refus méprisant, de ses paroles dures, il ne lui en restait pas l'ombre d'une rancune, et que désormais elle pouvait avoir confiance, lui tendre la main sans craindre qu'il la gardât trop longtemps dans les siennes; le regarder bien en face sans qu'elle lût dans ses yeux autre chose que de l'amitié franche et du respect.

Le jour de son arrivée, en la retrouvant, en sentant sous ses lèvres le satin pourpre de ses joues, il avait éprouvé une émotion vive, le choc en retour d'un autre baiser ardent et doux, si lointain déjà qu'il était seul sans doute à s'en souvenir. Puis ce trouble s'était dissipé vite; par fierté, par raison, ou peut-être même par ce mystérieux caprice de notre nature qui met souvent un désenchantement au bout de nos convoitises, noie dans une soudaine indifférence, une fois le but atteint, la fièvre de nos attentes et de nos espoirs, il avait recouvré la paix.

Il affectait même une certaine liberté d'allures, regardait les belles filles le dimanche au sortir des offices, et fréquentait chez les Lacousthène, qui lui faisaient la cour ostensiblement, lui jetaient leur Jeanne à la tête.

Et Génulphe, en qui les conseils du Terrible avaient germé, observait ce manège du coin de l'œil, se disait que le joint était manqué maintenant, qu'à la première attaque le gars se cabrerait comme un cheval que l'on a brutalisé au dressage, et il en éprouvait quelque contrariété, trouvait que les Lacousthène manquaient de tenue, en agissaient sans façons à son endroit, n'auraient pas dû entamer cette campagne sans l'avoir préalablement consulté. — Que diable! il était le tuteur après tout! et en cette qualité avait voix au chapitre.

Et bien qu'il se défendît d'y penser, cette idée de Julien devenant son gendre le hantait à la longue, il en arrivait à trouver cette solution convenable, à la désirer comme la meilleure, la seule possible, se prenant parfois à marmotter cette formule qui revenait dans tous les actes de sa vie, comme la phrase typique qui dans un opéra précède ou suit le héros au milieu de ses luttes : « Qu'est-ce que les gens pourraient y trouver à redire? »

Il s'était singulièrement dégrossi, là-bas, ce Julien, marquait comme pas un, avec ses reins cambrés de soldat alerte, et ses moustaches en croissant d'ébène; pouvait passer partout, la tête haute, sans qu'on eût à le désavouer. Et l'amour-propre de Génulphe en était rassuré, il se disait avec une conviction ferme :

— Les dehors font tout, en somme; il a positivement l'air « de quelqu'un de bien. »

LIII.

Un soir, après en avoir longuement conféré avec sa femme, Génulphe se décida à tâter le terrain, à faire sans qu'il y parût quelques avances.

L'occasion était bien choisie du reste; tous réunis autour de la table, et le dîner touchant à sa fin, à l'heure où l'on grignote par gourmandise, l'appétit satisfait, l'esprit porté à l'optimisme sous la jouisseuse torpeur de la digestion.

Et Dupourquet n'avait pas à sauter à pieds joints dans la question, à se découvrir imprudemment dans une action décisive; les circonstances le servaient à souhait, on avait parlé mariage tout le temps du repas; l'aînée des Pidancier qui épousait un lieutenant de la ligne, en retraite, nommé percepteur à Sauzet; il n'avait donc qu'à pousser une reconnaissance, à savoir quelles étaient, en principe, les idées de Julien à cet égard; et ce fut d'une voix très naturelle qu'il déclara :

— C'eût été un parti pour toi, mon garçon, cette petite Marthe; pas belle, même un peu boiteuse, mais des qualités, un avoir suffisant, bien qu'ils soient là dedans toute une ribambelle.

Julien répondit avec un sourire :

— Je suis pauvre et n'ai pas le droit d'élever bien haut mes prétentions ; pourtant, il me serait pénible de ne conclure qu'une affaire, de prendre une femme pour ses écus, sans que le cœur y soit. J'aurais préféré à Mlle Pidancier une pastoure jolie et vaillante, ne m'apportant en dot que son amour et ses chansons.

Dupourquet lui caressa paternellement l'épaule :

— Et en cela, tu as raison, mon brave. L'argent n'est parfois qu'un mauvais conseiller, on commet en son nom force boulettes, puis, quand on s'en aperçoit, il est trop tard!.. Cependant, il est permis d'espérer... il y a des circonstances où l'on peut trouver le tout ensemble, et les convenances personnelles qui sont le gage assuré du bonheur, et l'aisance qui y contribue pour une bonne part... Voyons! tu n'as pas encore songé au mariage, toi?.. il n'y a par là aucune frimousse qui t'ait tapé dans l'œil?..

Thérèse, un peu gênée, s'occupait de son fils, n'en finissait pas de lui détacher sa serviette. Julien, redevenu sérieux, répliqua :

— Bah! rien ne presse; il faut réfléchir longtemps avant de décider si oui ou non l'on s'aime.

— Dame! tu es dans l'âge cependant. Si on attend trop, on n'a plus le même cœur à faire son nid; et puis les années arrivent, on est vieux avant de comprendre qu'on n'a pas su jouir d'être jeune...

Mme Dupourquet, qui simulait des plissés sur la bordure de sa serviette, ajouta timidement :

— Et les enfans, s'il en vient? il faut avoir le temps de les voir grandir, de les pousser dans la vie.

Il y eut un silence. Thérèse avait pris son fils sur ses genoux, lissait distraitement ses cheveux blonds, et Julien, qui depuis son retour avait ses coudées franches, roulait une cigarette, l'air absorbé.

Génulphe reprit :

— Ta situation est nette, ton bien de la Grèze parfaitement en règle, et je suis prêt à te rendre mes comptes...

Le jeune homme l'interrompit. Sa fierté se dressait soupçonneuse, voulant aller droit au fond des choses :

— Pourquoi insister ainsi? vous êtes donc bien pressé de vous débarrasser de moi!..

Mme Dupourquet joignit les mains. Génulphe éclata en protestations.

— Est-il chatouilleux, ce bougre-là! On voit bien que les Pavillons noirs t'ont échauffé la bile... moi, ce que j'en disais, c'était pour te mettre à l'aise simplement; parce que j'ai cru... il m'a semblé... enfin, depuis quelques jours, tu es tout le temps fourré à Mazerat!

— Et vous en avez conclu que je pensais à Jeanne Lacousthène? C'est assez logique, en somme, et au fond, c'est vrai; j'ai trouvé là un accueil parfait.

Dupourquet envoya un maître coup de poing dans la table, et avec une franchise alarmée :

— Mais, malheureux enfant, ils sont pauvres! Moi, je puis en parler sciemment, on m'a confié la chose, ils sont ruinés, te dis-je, le Crédit foncier les tient.

Mme Dupourquet insinua :

— Il leur sera impossible de compter un sou de dot, Lacousthène nous l'a déclaré un jour, ici même.

Mais Julien s'entêtait comme à plaisir, semblait avoir éventé la marche tournante, et battait en retraite, les yeux coulés de temps à autre vers Thérèse.

Voyons! était-ce possible; on la lui proposait maintenant; pour quelles raisons? S'était-il à son insu élevé jusqu'à elle, ou son mariage avait-il à ce point modifié les choses qu'elle fût descendue jusqu'à lui?..

Il se rappela le jour où elle était revenue du couvent, ses illusions d'amour si rudement châtiées, la façon brutale dont Génulphe l'avait remis à sa place, lui avait dit : « Tu as beau être notre parent, je n'aime pas les mésalliances! » Et son orgueil en saignait

encore après des années. S'il avait pardonné à Thérèse, il gardait vis-à-vis des autres une amertume boudeuse que rien ne pourrait fléchir. A cette sollicitude inexplicable et de plus en plus pressante, il répliqua :

— Les Lacousthène ne sont-ils pas de braves gens? Que puis-je désirer de plus? Ils n'ont pas fait de brillantes affaires, le grand malheur! mais encore une fois, je ne suis pas riche, moi. Je les aiderai de tout mon cœur et de mes deux bras, en paysan que je suis.

Génulphe, dont l'humeur s'aigrissait, ricana.

— Mazette! il faut qu'elle ait bien su te prendre, la petite. Quelques jérémiades, puis de la résignation et des yeux qui jouent la comédie, se lèvent, s'abaissent, rient et pleurent comme des paillasses!..

Julien, piqué, riposta :

— Mlle Jeanne a toujours été pour moi naturelle et simple, et c'est pour cela surtout que je l'apprécie. Jolie non, mais une bonne fille, que je crois aimante, avec cela, bien élevée, raisonnable... enfin, toutes les convenances personnelles, comme vous dites.

— Eh bien! mon cher, n'en parlons plus, épouse-la... Dommage seulement que tu ne m'aies pas consulté, je t'aurais dit : ne t'emballe pas, tu peux mieux faire, j'ai justement pour toi un parti sous la main... un parti autrement sérieux...

Thérèse, visiblement agacée, allait et venait par la pièce, desservait par contenance, avec des gestes brusques. Alors Julien jeta sa cigarette, et se levant de table à son tour, répondit d'un ton sec :

— Je vous remercie de vos bonnes intentions, mais la chose est maintenant impossible, Mlle Jeanne me plaît, et ma résolution est prise.

LIV.

Julien mettait à présent une sorte d'ostentation à aller à Mazerat plusieurs fois la semaine.

On était en juin, et après le repas du soir, il partait dans la nuit tiède, chargée de senteurs, de joyeux refrains sur les lèvres, comme un galant qui va à l'amour.

Il marchait d'un bon pas, prenant à travers champs le chemin qu'un soir avait suivi Alice, écrasait à coups de talon les mottes de terre, frappait de son bâton les prunelliers et les ronces dans sa gesticulade expansive d'amoureux; puis, arrivé chez les Lacousthène, il se calmait tout d'un coup, semblait plutôt embarrassé de

son personnage, et malgré les mines engageantes de ses hôtes, se renfermait dans la froideur polie d'un visiteur ordinaire.

On le recevait à bras ouverts pourtant, avec des exclamations de joyeuse surprise, comme en poussaient jadis les Dupourquet devant les apparitions fréquentes de M. Boutarel, du docteur Bosredon ou du jeune Brassàc. Mme Lacousthène *atteignait* la chartreuse de ménage, et c'était Jeanne qui, avec son plus mignard sourire, la servait.

Mais Julien la regardait à peine, remerciait d'un air distrait, occupé en apparence d'une vétille, de brosser du coude sur ses effets quelques grains de poussière, ou de régler sa montre sur la grande horloge qui tenait toute la hauteur de la salle dans sa caisse oblongue de merisier.

Puis, la conversation s'engageait générale, des lieux-communs sur les récoltes, un entretien purement agricole qui finissait par se circonscrire à Lacousthène et à Julien, ces dames n'ayant pas une compétence suffisante pour les suivre. Et ils donnaient bien en ce moment l'idée d'une familiale intimité depuis longtemps déjà établie, les hommes causant tranquillement de leurs affaires, le verre en main, les femmes laborieuses et muettes, s'absorbant à leurs côtés en des travaux de couture.

L'horloge sonnait onze heures à coups lents, de sa voix timbrée de basse :

— Monsieur Julien, encore une larme, si peu que vous voudrez, pour trinquer.

Le jeune homme acceptait par obligeance, et quand les verres se choquaient, ses yeux fuyaient ceux de Jeanne, se fixaient exclusivement sur la physionomie bonasse de Lacousthène qui lui souriait.

Puis, on le reconduisait jusqu'au portail. Les domestiques étaient couchés, la maison était plongée dans une silencieuse torpeur, et ils parlaient bas, marchaient sur la pointe des pieds en traversant les appartemens, et cela mettait un peu de piquant dans leurs entrevues, les rapprochait à ce moment dans une complicité étroite de cachotteries et de mystères.

— Eh bien! au plaisir... Complimens à la famille! quand vous reverra-t-on?

— Mais après-demain sans doute, à moins qu'on ne rentre les foins, en tout cas dimanche.

Jeanne insistait, minaudière, avec des intonations de grande fille qui joue au bébé.

— Revenez demain alors, nous attendrons que tout le monde soit couché, puis nous ferons les crêpes.

Les parens battaient des mains en signe d'approbation, heureux de ces petites fêtes à huis-clos qui, selon eux, engageaient autant qu'un dîner de contrat, mettaient le *prétendu* dans l'impossibilité morale de reculer un jour.

Et ils se séparaient ainsi sans autre allusion à l'avenir, les Lacousthène plantés là comme des bornes à la limite de leur parc, s'épuisant en souhaits de bonne nuit; Julien s'éloignant de son pas rapide et souple de lignard, sa grande ombre projetée, inflexible et démesurément grandie sur les champs baignés de lune.

Au Vignal, on le plaisantait un peu sur cette assiduité à faire sa cour, Dupourquet et sa femme avec des mots rancuniers à l'emporte-pièce; Thérèse d'une façon plus affectueuse, avec une malice bonne enfant, une gaîté qui semblait un peu forcée parfois, en désaccord avec la mélancolie de son sourire.

— Mon Dieu! Julien, que vous êtes long à vous décider! voyons, à quand la noce? vous pouvez bien me le dire à moi, une amie.

Il se mettait à l'unisson, répondait d'un ton léger :

— A vous parler franchement, je n'en sais rien encore, ma cousine, il faut bien le temps de se connaître.

— Oui, vous faites durer le plaisir, et vous avez raison, il n'y a que cela de bon dans le mariage, les fiançailles; on s'estime, on se respecte l'un l'autre, et si l'on ne s'aime pas encore, on se dit que l'amour viendra, on ne s'inquiète que du bonheur, on ne prévoit que des joies, puis après...

Son sourire s'éteignait, et le poids des souvenirs courbait sa tête quelques secondes, mais ce n'était là qu'une défaillance passagère, elle reprenait avec un enjouement qui faisait presque illusion :

— Eh bien! qu'est-ce qui me prend, moi! voilà que je vous décourage!.. ne m'écoutez pas, je me trompe, je dois me tromper; en ménage le bonheur ne fuit que ceux qui le chassent.

Et sa voix s'attendrissait, ses yeux se mouillaient d'une émotion douce, enthousiaste, tandis qu'elle ajoutait :

— Oui, il me semble que c'est surtout après, que le bonheur doit venir quand les âmes se sont effleurées de si près qu'elles n'en forment plus qu'une seule... moi, je n'ai jamais éprouvé cela, et je sais bien que, grâce à toutes sortes de malentendus et de faux calculs, il est assez rare qu'on l'éprouve; mais quelque chose me dit pourtant que cela existe, que cela passe un jour ou l'autre à notre portée à tous, et que le secret consiste à étendre la main à temps et à la refermer bien vite.

LV.

Thérèse et Julien revenaient ensemble de Mazerat.

Depuis pas mal de temps, les relations avec le Vignal s'étaient insensiblement espacées ; le *procédé* d'Alice partant sans faire ses adieux, qui avait d'abord jeté quelque froid, puis les deuils successifs des Dupourquet qui restaient chez eux, s'enfermaient dans une « douloureuse réserve de convenance. » Et bien qu'on se gardât de part et d'autre un excellent souvenir, une amitié solide, on ne se voyait presque plus, si ce n'est de temps à autre dans les foires, ces dames se rencontrant aux volailles et aux lapins, Génulphe et Lacousthène au syndicat, ou derrière une paire de bœufs qu'ils tâtaient de conserve en qualité d'arbitres.

C'étaient alors de mutuels reproches, une joie de se retrouver, des invitations, des promesses à n'en plus finir, et pour changer, on ne se voyait pas davantage : l'égoïsme, la force d'inertie des habitudes prises qui s'y opposaient.

Thérèse avait voulu faire cesser cet état de choses, s'avancer la première à l'occasion de ce prochain mariage qui allait unir les deux familles. Peut-être aussi avait-elle obéi à quelque sentiment d'ordre plus délicat, à une de ces curiosités de femme en ce qui touche l'homme qui les a aimées, curiosité où, bien que le passé soit mort, il entre toujours un peu de jalousie rétrospective et de dépit inconscient.

La visite à Mazerat avait duré longtemps, toute l'après-midi, Thérèse ne donnant jamais le signal du départ. Et Julien, comme s'il eût été stimulé par la présence de sa cousine, s'était lancé en avant, tête baissée, avait été pour Jeanne d'une galanterie inaccoutumée.

Mais le temps passait. Le soleil s'était voilé tout d'un coup, disparu derrière un nuage. Une sorte de pénombre envahissait le salon des Lacousthène, s'accusait aux angles, mettait sur les meubles, les physionomies, les attitudes, une teinte indécise et triste de crépuscule.

— Ah! mon Dieu, mais voilà la nuit, il faut nous sauver bien vite !

Thérèse s'attifait en toute hâte, bloquée devant la glace par ces dames qui insistaient pour les retenir.

— Restez à dîner; vous savez, pas un plat de plus pour vous, le menu de famille; nous vous ferons reconduire en voiture ce soir.

— Non, merci! on serait inquiet au Vignal.

Et dehors, pourtant, une hésitation lui vint.

Du côté de Fumel, un orage montait, s'étendant comme une mer, faisant à l'horizon les collines toutes noires.

— Vous voyez bien; c'est de l'imprudence, de la folie!

Elle consulta Julien du regard.

— Nous arriverons, je l'espère, avant la pluie, assura-t-il, mais il n'y a pas un instant à perdre.

Alors elle ne voulut rien entendre, brusqua les adieux en entraînant son fils...

... Maintenant, au-dessus de leurs têtes, les nuages se plombaient, se déplaçaient lentement, compacts comme une armée, poussés par quelque courant formidable, charriant la foudre. Sur la campagne, au contraire, une chaleur concentrée de four, un accablement qui pesait sur tout, oppressait la terre, laissait immobiles et ternes les feuillages; et l'orage avançait toujours, tenait toute la largeur du couchant.

Derrière les coteaux de Lacapelle et les bois de Butys, de petites brumes blanches s'élevaient, couraient dans une lueur rousse fantastique qui éclairait ce côté du ciel. Julien, très inquiet, déclara :

— Si d'ici dix minutes le vent ne balaie pas tout ça, nous aurons de la grêle.

Ils accéléraient le pas de plus en plus, Thérèse, essoufflée, le sang aux joues, tendant sa volonté, concentrant ses forces à aller de l'avant; et l'enfant, qui marchait entre eux, ne pouvait tenir à cette allure, buttait aux pierres, se faisait traîner en geignant. Alors Julien l'enleva de terre lestement, le plaça à califourchon sur ses épaules, et ils se mirent à courir, pris en plein flanc par la rafale qui maintenant se déchaînait, ployait ou brisait tout sur son passage, depuis les fourrages et les blés jusqu'aux maîtresses branches des chênes.

Thérèse, découragée, s'écria :

— Jamais nous n'arriverons, je ne peux plus, moi!..

Il y eut dans l'air une raie de feu, un déchirement livide, instantanément suivi d'une détonation qui se prolongeait, semblait rouler d'échos en échos dans l'infini lointain, et de larges gouttes tombèrent rares, tout d'abord, rendant comme un claquement sur la terre sèche.

Alors, Julien chercha des yeux un abri quelconque. Ils étaient à mi-chemin seulement du Vignal, deux kilomètres encore qu'il ne fallait pas songer à entreprendre, vu l'état de fatigue et d'énervement où se trouvait Thérèse.

Au bout d'un champ de maïs, sur la gauche, s'ouvrait une de ces cabanes en torchis de paille de seigle où les paysans remisent leurs outils, et se réfugient pour collationner par les chaleurs tor-

rides et les grands froids. Ils se dirigèrent de ce côté, se laissèrent choir avec un soupir sur un amas de chiendent et de luzerne sèche qui en occupait le fond comme un lit.

Maintenant l'orage éclatait dans toute sa violence, un déluge, qui fouettait la terre, la liquéfiait en une boue qui coulait aux creux des sillons, et le ciel s'assombrissait encore, donnait à la lueur blafarde des éclairs l'impression de la nuit déjà venue.

— Nous ne pouvons cependant pas coucher ici; je vais courir au Vignal et ramener la voiture, proposa Julien.

Mais le petit Henri s'accrochait à ses jambes, ne voulait pas le lâcher, et Thérèse supplia.

— Non, restez, nous mourrions de peur sans vous, puis vous n'êtes pas encore assez remis de votre blessure, s'il fallait que vous preniez mal!..

Il n'insista pas, s'occupa de rassurer l'enfant, de lui faire dans les herbes sèches un beau lit bien profond où il l'étendait de force pour rire, en lui racontant des histoires. Puis, quand il vit que le sommeil venait, il lui jeta un foulard sur le visage, et fut s'accoter debout à l'entrée de la cabane, les yeux tournés vers le couchant.

Mais il ne distinguait plus rien, la nuit maintenant était noire, et la pluie tombait sans relâche, mélangée de grêlons qui frappaient le torchis violemment comme des pierres.

Thérèse, qui était venue le rejoindre, murmura :

— Nous voilà bien! il ne manque plus qu'un coup de foudre sur notre maison de paille.

Elle affectait l'insouciance, une courageuse gaîté et comme une sorte de coquetterie dans son langage pour lui montrer sans doute qu'elle se trouvait à l'aise, très en confiance près de lui, protégée seulement par le sommeil de son fils.

Puis ils parlèrent d'autre chose, de leur visite à Mazerat, des Lacousthène, et plus particulièrement de Jeanne, que Thérèse avait trouvée un peu changée, le teint d'une pâleur bise comme une personne souffrante.

Et avec sa malicieuse perfidie de femme, elle l'attaquait tout en ayant l'air de la défendre d'avance contre les malveillantes critiques qu'on eût pu lui faire :

— Pas très à son avantage en ce moment, cette chère Jeanne, mais il fallait voir aussi l'émotion de son avenir en jeu, son impatience du mariage... Un peu trop maigre peut-être, mais d'autant plus distinguée et gracieuse... Une beauté? On ne pouvait pas dire précisément, mais si charmante, si bonne! Et malgré ses vingt-quatre ans révolus, d'une naïveté de toute jeune fille...

— Enfin, elle vous plaît, comme ça?

Julien répondit d'une voix grave :

— Je l'aime à coup sûr bien moins que je ne vous ai aimée.

Elle se tut étonnée sans doute, puis répliqua au bout d'un instant :

— Bah! il y a si longtemps de cela que vous ne devez plus pouvoir faire la différence!

Il était surpris à son tour, ne reconnaissait plus Thérèse si réservée d'ordinaire, en cette femme qui parlait du passé avec cette légèreté railleuse, et sur un ton qui, n'était l'enjouement, eût semblé agressif. Et cela le piquait au jeu soudain, lui donnait de l'audace. Il articula lentement :

— Oh! ce sont des choses qui restent là! Quand on a été touché comme moi, il est rare qu'on en revienne. On mange, on boit et on dort cependant, et l'on se marie ailleurs même, mais cela ne veut rien dire; il y a un jour, une heure dont on se souvient jusqu'à la mort.

Et simplement, sans phrases, avec une apparente indifférence, comme il eût parlé à un ami, il fit à Thérèse l'historique de sa passion pour elle, ses désespoirs au début, son départ, et ses fièvres que l'éloignement avait calmées à la longue.

Mais sa vision restait en lui toujours, comme une image de sainte dans un livre d'heures. Elle l'avait suivi partout, fidèle, consolatrice, mais entière et jalouse aussi, tenant tout son cœur, chassant les autres images de femme qui auraient voulu y prendre place, et là-bas, à l'hôpital, quand il râlait avec sa balle dans la poitrine, c'était elle encore qui s'était installée à son chevet, l'avait soigné, sauvé, lui avait commandé de vivre. Et pour lui complaire, bien que tout espoir l'eût quitté, que la mort lui eût semblé presque douce, les yeux fixés sur elle, il avait repris courage, s'était levé de son lit de misère et s'était guéri!

Maintenant, la grêle tombait sèche, criblant la terre, emplissant la nuit d'un tournoiement de brindilles arrachées aux arbres. A dix pas de la cabane, dans une grande lueur aveuglante, la foudre sabra de toute sa hauteur un chêne.

Thérèse s'était jetée dans les bras de Julien, défaillante de frayeur, tous ses pauvres nerfs ébranlés par ces émotions diverses; et lui fraternellement la remontait :

— Ne craignez rien, le danger est passé, et puis je suis là, moi, n'ayez pas peur.

Et elle resta blottie comme une amante câline sur la poitrine de son ami, sa tête appuyée contre ce cœur qui n'avait jamais battu que pour elle, vaincue par la grandeur de cette affection qui avait résisté à tout, bercée par la poésie touchante de cette histoire

d'amour qui l'engourdissait délicieusement comme un chant plaintif et très doux.

Et son secret à la fin lui monta aux lèvres.

Elle aussi, elle l'avait aimé toujours, elle n'avait aimé que lui, elle le sentait bien maintenant; son mariage? Ah! Dieu, quelle honte et quel dégoût elle en gardait! tout ce qu'elle avait connu dans sa vie de déceptions, d'amertumes, de faussetés et de bassesses tenait là dedans; son mariage! Elle en était sortie avec un soulagement indicible, un cri de délivrance comme une noyée qui remonte à la surface et s'accroche aux branches de la rive. Libre, enfin! Et elle avait songé à lui tout de suite, à lui si loin, et qui ne reviendrait jamais plus peut-être. Puis, quand elle l'avait revu, son sang n'avait fait qu'un tour dans ses veines.

— Je ne voulais pas croire que ce fût toi! J'étais comme folle... quand tu m'as embrassée, j'ai cru que j'allais tomber raide de saisissement et de joie!..

Ils se tutoyaient à présent comme aux jours lointains de leur enfance, et Julien maintenait la tête de Thérèse sur son épaule, la baisait au front tendrement, les lèvres plaquées sur ses boucles rebelles qui lui caressaient le visage, l'enivraient d'une odeur subtile et forte de verveine et de femme...

... Ils causèrent ainsi longuement, détachés de terre, envolés dans les régions hautes de l'amour, si complètement isolés de tout qu'ils ne s'apercevaient pas que l'orage était loin déjà, engouffrait le fléau de ses brumes blanches chargées de grêle dans la vallée de Castelfranc et de Luzech, et qu'au ciel, redevenu d'un bleu pur, les étoiles brillaient sans nombre...

... Des falots couraient ras de terre, à travers la campagne, des voix inquiètes les appelaient. Alors ils tressaillirent, arrachés brutalement à leur rêve, séparés par la crainte d'avoir été une fois de plus victimes d'eux-mêmes, de s'être laissé tromper par un de ces mirages éblouissans qui donnent le délire.

Thérèse, atterrée, balbutia :

— Julien, nous sommes fous! nous n'avons pas le droit d'être ainsi l'un pour l'autre, votre parole donnée à Jeanne...

Mais il la reprit aussitôt dans ses bras, lui ferma la bouche de ses lèvres comme pour sceller d'une façon irrévocable cette fois leur pacte d'amour, et d'une voix calme, avec son sourire finaud, sa casuistique astucieuse de paysan, il répondit :

— Les Lacousthène n'ont rien à voir en tout ceci. Je leur dois des explications plutôt que des excuses... je ne me suis jamais engagé officiellement vis-à-vis d'eux ni de leur fille.

EUGÈNE DELARD.

LA PAPAUTÉ

LE SOCIALISME ET LA DÉMOCRATIE

II[1].

L'ÉGLISE, L'INTERVENTION DE L'ÉTAT ET LA LÉGISLATION SOCIALE.

L'Église, avons-nous vu, a désormais une doctrine sociale que certains catholiques prétendent imposer à la foi universelle comme un enseignement de l'autorité infaillible. La papauté, se tournant vers la démocratie, s'est présentée aux foules, un programme de réforme sociale à la main; et, à l'encontre des courtisans du peuple, elle a déclaré au siècle que le premier article de la réforme sociale devait être une réforme morale. Parole dure à beaucoup d'oreilles! si bien que, en l'entendant, nombre des sages de ce monde hochent la tête et passent outre. — Est-ce là tout ce que vous avez à nous apprendre? semblent dire les fils du siècle, nous n'avons que faire de nous arrêter à écouter vos moroses conseils. Le temps de ces leçons de morale est passé; ce qu'il faut à nos générations impatientes de progrès, c'est quelque chose de plus neuf et de plus substantiel, quelque chose que l'humanité ne peut guère aller chercher à Rome. — Or, l'on dirait que, du fond de sa solitude, le

(1) Voyez la *Revue* du 15 décembre 1891.

pape Léon XIII a d'avance entendu ces réflexions chagrines. Ce qui distingue son langage de celui de ses prédécesseurs, ce qui en fait la nouveauté, c'est, précisément, qu'il ne se borne point à nous entretenir de religion et de morale. Il sait, tout le premier, que, à ces foules sans foi, cela ne suffit plus. Aussi, après nous avoir rappelé que Dieu seul nous peut sauver, il ne refuse pas de considérer les moyens proposés par la sagesse ou par l'imagination des hommes pour pacifier les sociétés contemporaines. Et ces moyens tout humains, tout terrestres, le souverain pontife les examine avec une sollicitude bienveillante et patiente, non point en mystique enclin à en montrer la vanité, — Léon XIII est ici le moins mystique des papes; il n'a garde de promettre aux nations des cures miraculeuses; il ne leur enjoint pas de se traiter uniquement par la prière et le recours aux grâces d'en haut, — mais en homme pratique, jaloux de trouver des solutions prochaines et sincèrement anxieux d'améliorer la position matérielle des classes ouvrières.

Il y a, pour cela, deux voies ouvertes devant nos sociétés : l'une est l'intervention de l'État, l'autre est l'association professionnelle. Ces deux voies parallèles, Léon XIII les a, toutes deux, explorées, en relevant le tracé, en notant les fondrières, cherchant si l'Église y devait pousser les démocraties modernes, et à quelle condition elle pourrait leur y servir de guide. Ce qu'il pense de la première, de la plus large, de celle où se précipitent d'instinct les foules, nous l'allons voir aujourd'hui.

Des centaines d'évêques, parmi les mille et quelques prélats que compte l'épiscopat catholique, font, chaque mois, déposer au pied du trône pontifical le témoignage de leur reconnaissante admiration pour le langage tenu au monde du travail. Ainsi convient-il à qui porte la mitre et la crosse; les hauts dignitaires de l'Église, à la fois fils et frères du pontife suprême, n'ont qu'à célébrer la prévoyance de leur chef. Ce n'est pas là pourtant, nous semble-t-il, le meilleur hommage à rendre à la papauté et au pape. Il y a mieux à faire que d'aller encenser la sagesse pontificale de laudatives formules qui s'évaporent en fumée. Le pape est rassasié d'hommages, et, s'il ne craignait de froisser la piété de ses fils, il nous dirait qu'il a assez de l'odeur de l'encens, et qu'il est las de n'entendre que des hommes qui lui parlent à genoux. Pour nous, laïques, l'hommage le plus loyal, — je ne me permettrais pas de dire le plus flatteur, — que nous puissions rendre à sa sagesse, c'est de prendre ses enseignemens sociaux, de les étudier, de les peser en conscience, avec la respectueuse liberté que, en semblable matière, Rome n'a jamais, que nous sachions, contestée aux plus

soumis de ses enfans. Aussi bien, les leçons de Léon XIII en valent la peine.

I.

L'intervention de l'État, tel est le point central autour duquel toute la question sociale tourne. Quelle position va prendre, à cet égard, la papauté? L'Église est-elle pour l'ingérence de l'État, ou bien, l'Église est-elle contre l'ingérence de l'État? Catholiques ou hétérodoxes, il faut, au dire du grand nombre, qu'on soit pour ou qu'on soit contre; ici, comme en toutes choses, à ses yeux, pas de milieu. L'Église, pour employer le jargon à la mode, est-elle ou n'est-elle pas « interventionniste? » Les uns répondent oui, et les autres répondent non.

Comment cela? c'est que, selon la remarque d'un catholique, rien ne prête autant à l'inexactitude comme « la manie de classer les hommes et les idées en groupes séparés et désignés par des néologismes spéciaux (1). » Ici, surtout, pareille classification risque d'être trompeuse, car d'hommes qui n'admettent, en aucun cas, l'intervention de l'État, j'avoue que, pour ma part, je n'en connais point. En un sens, tout le monde serait « interventionniste, » car tout le monde admet, en principe, avec Léon XIII et avec les théologiens, « que l'État doit protéger les droits de chacun et qu'à l'État revient la répression des abus. » Ce n'est point là-dessus que porte le différend; il porte, en réalité, moins sur le principe que sur l'application, sur la manière dont l'État doit protéger les droits et réprimer les abus. Où commence, où finit, jusqu'où s'étend ce rôle de protection des droits individuels, dévolu à l'État? Sur ce point, les hommes ne s'entendent plus. Catholiques ou libres penseurs, les modernes ne se forment pas tous la même idée des attributions de la puissance publique. Or, cette divergence a, pour nos sociétés, une importance autre que les luttes des républicains et des monarchistes, ou les querelles des opportunistes avec les radicaux. C'est là, et non dans nos fastidieuses controverses sur les formes de gouvernement ou sur la valeur des constitutions, qu'est pour les nations modernes la question capitale.

Il est de bonne foi de le reconnaître : le « laisser-faire, » le « laisser-passer » a naguère, en quelques États, joui d'une autorité qu'il ne méritait pas toujours. Ce fut, en son temps, une devise libératrice; mais c'était une devise négative, et ni la science, ni les sociétés ne

(1) *Quelques mots d'explication*, par le comte Albert de Mun, extrait de *l'Association catholique*. Paris, 1890.

peuvent reposer tout entières sur une négation. Ceux qui ont semblé vouloir y ramener toute la science économique n'ont abouti qu'à discréditer l'économie politique et les économistes. Le « laisser-faire,» transporté là où il n'était pas de mise, appliqué, par exemple, au travail des enfans et des jeunes filles dans l'usine ou dans la mine, le laisser-faire est devenu inhumain et parfois meurtrier; il a paru le complice de l'exploitation criminelle de la misère et du vice. De là sa défaveur; et comme il arrive toujours à notre humaine faiblesse qui ne se redresse d'un côté que pour pencher de l'autre, l'inévitable réaction contre la fameuse maxime de Gournay a dépassé les justes bornes. Mal comprise de la foule et presque également outrée par ses adversaires et par ses partisans, elle a été dénaturée par les uns et faussée par les autres, ceux-là en tirant à plaisir des conséquences immorales ou extravagantes, ceux-ci, par défiance de la tyrannie bureaucratique, la compromettant à force de l'étendre démesurément. — Aux oreilles du chrétien, pénétré de la charité évangélique, ces mots de laisser-faire, laisser-passer, prenaient aisément un accent païen; il s'imaginait y reconnaître l'égoïsme de l'individu posé en règle de vie et l'indifférence aux maux du prochain érigée en principe social. L'ingénuité des simples se scandalisait de n'y point retrouver l'esprit du sermon sur la Montagne.

A quoi s'appliquait-elle surtout, la sèche devise, pour ceux qui l'ont jetée dans le monde? A l'industrie, au commerce, au travail. En réclamant le laisser-faire et le laisser-passer, Gournay et les économistes du XVIIIe siècle demandaient, pour tout Français, le droit de fabriquer, le droit de vendre, le droit d'acheter, le droit de transporter librement les produits agricoles ou industriels. C'était une protestation contre la minutieuse et ruineuse réglementation de l'ancien régime, contre la prétention de tenir en lisières tout ce qui, dans le royaume, vivait de travail. En ce sens, le « laisser-passer » reste éternellement vrai, et en ce sens, il n'a rien d'antichrétien. Les économistes n'ont pas à en faire leur *mea culpa*. C'était, quoi qu'on en ait, une formule féconde, d'où son incomparable fortune. De toutes les paroles prononcées en France, c'est une de celles qui ont résonné le plus loin, — celle peut-être qui a mis des mots français sur le plus de lèvres humaines. Elle a, elle aussi, fait son tour du monde, cette brève maxime dont presque tous ignorent l'auteur, et elle a, pour une bonne part, contribué au renouvellement du monde. C'est à elle surtout que revient l'émancipation du travail, et, par là, le développement de la richesse publique au XIXe siècle. Parce qu'une ou deux générations, en deux ou trois pays, en ont abusé, ce n'est pas une raison pour oublier ses services, — à l'heure surtout où, de divers

côtés, nous voyons apporter des chaînes anciennes, ou en forger de nouvelles, pour en charger l'industrie et le travail.

De ce que l'on repousse la réglementation du travail, il ne suit nullement que l'on refuse à l'État ce qui rentre manifestement dans la mission de l'autorité publique, le droit de veiller au maintien de tous les droits. Non-seulement, en effet, c'est là son droit, mais c'est là son devoir; et contre ce droit, et contre ce devoir de l'autorité publique, l'individu ne saurait, sans sophisme, se retrancher derrière « le laisser-faire. » L'État, notamment, est tenu de veiller à la liberté aussi bien qu'à l'exécution des contrats, au respect de la morale et de la dignité humaine dans l'atelier et dans l'usine, à la sécurité du travailleur dans la mine ou dans la fabrique; il est tenu, en particulier, de défendre contre les périls d'un labeur excessif ou prématuré les enfans, les adolescens, les jeunes filles, tous ceux qui, par leur âge ou par leur sexe, semblent incapables de se protéger efficacement eux-mêmes. Ces devoirs de l'État, trop longtemps méconnus ou négligés de nos gouvernans, comment l'Église les entend-elle? Et, d'une manière plus générale, comment, dans son enseignement œcuménique, le pape Léon XIII envisage-t-il le rôle de l'État?

Toute la troisième partie de sa magistrale encyclique est consacrée à ce grave sujet. « En premier lieu, dit le pape (*caput autem est*), il faut que les lois publiques soient pour les propriétés privées une protection et une sauvegarde. Et ce qui importe, par-dessus tout, au milieu de tant de cupidités en effervescence, c'est de contenir les masses dans le devoir : *continenda in officio plebs.* » — C'est là, nous la reconnaissons, la théorie de l'État gendarme, de l'État « veilleur de nuit. » La sauvegarde des propriétés sera, en effet, de tout temps, la première fonction de l'État; mais, pour être la première, ce n'est pas la seule. Comme il a le devoir de défendre la propriété, l'équité demande que l'État se préoccupe aussi du sort des travailleurs; les deux devoirs, aux yeux de l'Église, sont corrélatifs. « L'État, enseigne Léon XIII, a pour principal office d'avoir soin également de toutes les classes de citoyens, en observant rigoureusement les lois de la justice dite *distributive.* » L'État peut donc s'occuper du sort des travailleurs; il peut s'efforcer d'améliorer la condition des prolétaires, « et cela, dans la plénitude de son droit (*idque jure suo optimo*), et sans avoir à redouter le reproche d'ingérence (*neque ulla cum importunitatis suspicione*), car, en vertu même de son office, l'État doit servir l'intérêt commun. » Et le saint-père insiste sur ce raisonnement en termes qui ne sont pas pour déplaire aux démocrates : « Les prolétaires, au même titre que les riches, sont, de par le droit naturel, des citoyens (*naturâ cives*), des parties vivantes du corps de la nation... Et comme il

serait déraisonnable de pourvoir à une classe de citoyens et d'en négliger l'autre, il est évident que l'autorité publique doit aussi prendre les mesures voulues pour sauvegarder le salut et les intérêts de la classe ouvrière. Si elle y manque, elle viole la justice qui veut que, à chacun, soit rendu ce qui lui est dû. »

Voilà le principe général posé par le souverain pontife; il est, indubitablement, favorable à l'intervention de l'État. En principe, en théorie, — il serait de mauvaise foi de le nier, — le pape est « interventionniste, » en même temps qu'il est démocrate. Et, en cela, ce n'est pas nous qui l'irons contester, Léon XIII est dans la tradition des docteurs et des théologiens qui, presque tous, ont attribué à l'État le droit de veiller au bien-être des différentes classes de la nation, affirmant, comme le rappelle le saint-père, que « les dépositaires de l'autorité doivent l'exercer à l'instar de Dieu, dont provient toute autorité, et dont la paternelle sollicitude ne s'étend pas moins à chacune des créatures en particulier qu'à tout leur ensemble. » A cet argument de l'école, Léon XIII, entrelaçant, selon son habitude, les idées nouvelles aux idées traditionnelles, joint un argument tout moderne, en grande faveur chez les socialistes. « Tous les biens, toutes les richesses de la société, nous dit le pape, en cela d'accord avec Marx et Lassalle, c'est le travail de l'ouvrier, travail des champs ou de l'usine, qui en est surtout la source féconde et nécessaire; — bien plus, dans cet ordre de choses, le travail a une telle fécondité et une telle efficacité que l'on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que de lui seul procèdent les richesses des nations, *non aliunde quam ex opificum labore gigni divitias civitatum.* » La différence ici entre le pape et les socialistes, c'est que ces derniers, oubliant la juste rémunération du capital et de l'entrepreneur, réclament, pour la main-d'œuvre, le produit intégral du travail, tandis que le pape se contente d'en revendiquer, pour elle, une partie. « L'équité, conclut-il, demande donc que l'État se préoccupe des travailleurs et fasse en sorte que de tous les biens qu'ils procurent à la société, il leur en revienne une part convenable, comme l'habitation et le vêtement, et qu'ils puissent vivre au prix de moins de peines et de privations. D'où il suit que l'État doit favoriser tout ce qui, de près ou de loin, paraît de nature à améliorer leur sort. »

Telle est la thèse établie par le pape; c'est bien la justification philosophique du droit d'intervention de l'État. Après cela, l'on s'étonne moins que certains commentateurs aient déclaré que tout catholique était tenu, désormais, d'être « interventionniste » (1). Telle est la théorie pontificale; mais, ici, la théorie importe moins

(1) Le Père G. de Pascal, par exemple, l'*Église et la Question sociale.*

que la pratique. Si l'État a le droit d'intervenir, quelles doivent être les conditions, et quelles doivent être les limites de son intervention? C'est là, en réalité, toute la question, car du droit, ou mieux, du devoir de l'État de veiller au bien de toutes les classes de la société, fort peu discutent en principe. Or, c'est ici qu'il faut admirer la sagesse de l'Église et la prudence du pontife qui la gouverne. La mesure a presque toujours été un des caractères de l'église de Rome ; c'est proprement le trait romain. Nous en avons ici encore une preuve.

Du principe, de la thèse posée dans son encyclique, *Novarum Rerum*, Léon XIII se garde de tirer des conséquences excessives. Loin de là ; quand il en vient à l'application, il se montre généralement réservé, d'aucuns diraient timide. On remarque dans son langage une sorte de balancement, de mouvement alternatif en sens inverse, comme si, après avoir établi le principe de l'intervention, il en redoutait les conséquences. Cette espèce d'oscillation n'a rien qui nous choque; elle tient moins aux hésitations du saint-père qu'aux difficultés du sujet. Toute théorie « interventionniste » y est condamnée, sous peine de verser dans le socialisme. L'ingérence de l'État admise en principe, on ne peut échapper au socialisme qu'en s'en éloignant brusquement, chaque fois qu'on se sent près d'y toucher. C'est là l'inconvénient du principe; il est lourd, il pèse sur vous, il risque de vous entraîner par son poids. Le pape a soin de ne pas se laisser entraîner; après avoir établi le droit de l'État à l'intervention, il se hâte de limiter ce droit; il déclare que cette intervention ne doit s'exercer que là où elle est absolument indispensable, où il n'est aucun autre moyen de parer aux maux de la société. Écoutons les termes mêmes dont se sert Léon XIII : « Si donc, soit les intérêts généraux, soit l'intérêt d'une classe en particulier, se trouvent lésés ou simplement menacés, et qu'il soit impossible d'y remédier ou d'y obvier autrement (*quod sanari aut prohiberi alia ratione non possit*), il faut, de toute nécessité, recourir à l'autorité publique. » C'est là, dans l'enseignement social de Léon XIII, le point capital; nous le retrouverons partout : le pape n'accepte l'intervention de l'État que lorsqu'il est impossible de ne point faire appel à l'État. Pour lui, nous le verrons, à chaque pas dans cette étude, ce n'est, en quelque sorte, qu'un pis-aller.

Les cas où l'autorité publique peut être contrainte d'intervenir, Léon XIII a du reste pris soin de les énumérer; et il en est plus d'un, hélas ! le premier, entre autres, où nous avons le regret de voir trop souvent, chez nous, l'autorité manquer à son devoir manifeste. « S'il arrive, dit Léon XIII, que les ouvriers, abandonnant le travail ou le suspendant par des grèves, menacent la tranquillité

publique ; — que les liens naturels de la famille se relâchent parmi les prolétaires ; — que la religion soit violée en ne laissant pas aux ouvriers le loisir d'accomplir leurs devoirs de piété ; — si, par la promiscuité des sexes, ou, par d'autres excitations au vice, les usines mettent en péril la moralité ; — si le patron accable les ouvriers de fardeaux iniques, ou déshonore en eux la personne humaine par des conditions indignes et dégradantes ; — s'il attente à leur santé par un travail excessif, hors de proportion avec leur sexe ou leur âge, — en pareil cas, il faut absolument employer, dans de certaines limites, la force et l'autorité des lois ; *his in causis plane adhibenda, certos intra fines, vis et auctoritas legum.* » Et ces limites, dans lesquelles il restreint l'action de l'État, le pape prend soin d'indiquer qu'elles ne doivent pas être dépassées ; que l'État doit se borner à faire disparaître les maux qui exigent absolument son intervention ; « que la loi ne doit rien entreprendre au-delà de ce qui est nécessaire pour réprimer les abus et écarter les dangers (1). » Que les « interventionnistes, » catholiques ou libres penseurs, définissent ainsi l'intervention de l'État, et nous n'aurons pas grand'peine à nous entendre avec eux. Selon le langage même du souverain pontife, l'action de l'État se borne, ici, à faire respecter les droits de chacun, *ut suum singuli teneant.* » L'État reste dans sa fonction.

L'État doit sauvegarder religieusement les droits de tous les citoyens ; « toutefois, ajoute le saint-père, dans la protection des droits privés, l'État doit se préoccuper, d'une manière spéciale, des faibles et des indigens. » A cela encore, quel est le chrétien ou quel est l'homme moderne qui voudrait contredire? « C'est pourquoi, continue Léon XIII, les salariés qui appartiennent à la multitude indigente, l'État doit les entourer d'une sollicitude et d'une vigilance particulière (2). » Y a-t-il là de quoi choquer personne? Mais cette inoffensive recommandation, la traduction française « officielle » l'a dénaturée, en lui prêtant un sens que le texte n'a point : « Que l'État, — fait-on dire au pape, — se fasse donc, à un titre tout particulier, la providence des travailleurs. » Comment ne pas se rappeler ici le proverbe italien : *traduttore, traditore?* La providence des travailleurs ! Où voit-on cela dans le texte? Nous qui devons à notre âge d'avoir passé par le collège, alors qu'on y apprenait encore le latin, nous n'avons pas besoin de lexique, pour savoir que *cura providentiaque* n'a jamais signifié providence ; — et, puisque le pape s'adresse à l'Église universelle en latin, nous

(1) *Quos fines eadem, quæ legum poscit opem, causa determinat : videlicet non plura suscipienda legibus, nec ultra progrediendum, quam incommodorum sanatio, vel periculi depulsio requirat.*

(2) *Quocirca mercenarios,.. debet curâ providentiâque singulari complecti respublica.*

supposons que le texte latin de ses encycliques fait seul autorité (1). Qu'on ne s'imagine point qu'il ne s'agit ici que d'une chicane de pédant. La « providence des travailleurs, » cela sent « l'État providence, » c'est-à-dire la spécieuse devise qui résume toutes les espérances et toutes les erreurs du socialisme, le mot d'ordre le plus dangereux à jeter à l'ignorance et à l'imprévoyance des foules. Aussi ne saurions-nous laisser mettre dans la bouche du souverain pontife rien qui ressemble à une formule contre laquelle protestent la science et la raison.

II.

Nous permettra-t-on de le dire? la théorie de l'État providence ne nous semble pas seulement fausse et pernicieuse au point de vue social ; elle nous paraît avoir, de nos jours, quelque chose de peu chrétien. Elle a pris, pour nous, une saveur païenne ; elle nous a une odeur d'usurpation sacrilège ; on y flaire la prétention de l'État de s'ériger en divinité, qui prend la place du Dieu invisible, et s'arroge son rôle sur la terre. C'est comme une révolution dans le gouvernement de l'univers, comme une autre providence qui vient se substituer à l'ancienne et la détrôner. Prenons-y garde, en effet; c'est là où tend, de nouveau, dans nos sociétés occidentales, la notion de l'État. C'est bien un véritable culte, que nombre de modernes nous convient à rendre à l'État, quand ils font descendre Dieu et la Providence, du ciel en terre. Nous revenons, à grands pas, à l'apothéose des Césars, — avec cette différence que, au lieu d'adorer l'État dans un homme de chair et de sang, les peuples s'adorent eux-mêmes dans une abstraction, se prosternant à l'envi devant une idole anonyme, dans laquelle nos démocraties se déifient elles-mêmes. Or, cette statolâtrie, si l'on nous passe le barbarisme, nous paraît inconciliable avec l'esprit du christianisme, qui n'a jamais consenti à rendre à César ce qui est à Dieu.

Je n'ignore point que, selon la tradition chrétienne, selon les

(1) Le mot *providentia* se trouve plus d'une fois dans l'encyclique sur la condition des ouvriers. Vers la fin, notamment, on y lit : *Adhibeant legum institutionumque providentiam qui gerunt respublicas,* et, cette fois, la traduction française dit elle-même simplement « que les gouvernemens fassent usage de l'autorité protectrice des lois et des institutions. » Bien qu'il soit juste de reconnaître les difficultés d'un pareil travail, la traduction française nous semble avoir, plus d'une fois, oublié combien il est souvent inexact de rendre les termes latins par leurs dérivés français. C'est ainsi que nous rencontrons le latin *tutela publica,* traduit par « tutelle publique, » là où le sens est manifestement protection de l'État. Aussi, dans les passages de l'encyclique pontificale que nous avons cités, nous sommes-nous permis parfois de nous éloigner de la traduction dite officielle pour nous rapprocher du texte original.

théologiens et les scolastiques, toute autorité venant de Dieu, les rois tiennent, en un sens, la place de Dieu, et sont comme les ministres de Dieu sur terre. Nous avons entendu, tout à l'heure, le pape Léon XIII, s'appropriant cette théorie, nous dire lui-même que ceux qui sont les dépositaires de l'autorité doivent l'exercer à l'instar de Dieu, dont la sollicitude s'étend, à la fois, sur tous et sur chacun. C'est, nous l'avons dit, l'enseignement traditionnel. Le pape, en cela, ne fait que suivre la doctrine commune. Saint Thomas, le grand scolastique dont Léon XIII, en son encyclique *Æterni Patris,* s'est attaché à restaurer l'empire sur les écoles catholiques, saint Thomas allait plus loin. Le roi, ne craignait pas d'écrire l'ange de l'école, doit agir dans le royaume, comme l'âme dans le corps, ou comme Dieu dans le monde (1). Cela, j'y consens, n'est pas sans ressembler à la théorie de l'État providence. Et l'on trouverait chez Suarez, par exemple, des textes analogues. Le coryphée des théologiens de la Compagnie de Jésus est, quant au rôle de l'État, d'accord avec le grand docteur dominicain. Les « interventionnistes » catholiques, nous l'avons déjà remarqué, peuvent se vanter d'avoir pour eux la tradition. J'ai eu, naguère, le plaisir d'en causer avec un des plus savans et des plus séduisans de leurs chefs, M. Decurtins ; il m'affirmait que ses amis et lui ne réclament que l'application des principes de saint Thomas. Loin d'innover dans ce sens, ou de dépasser les anciens docteurs, Léon XIII, si thomiste qu'il soit, me semble être resté en-deçà de saint Thomas. — Pourquoi cela ? C'est peut-être, ce qu'oublient trop de catholiques, que depuis le XIIIe siècle et depuis le XVIe, que depuis saint Thomas d'Aquin et depuis Suarez, le souverain, l'État, a changé, et de substance, et de forme, et de rôle, et d'esprit. Le souverain, le roi de saint Thomas, s'appelait saint Louis, et le roi de Suarez s'appelait Philippe II. Or, de quel nom désigner l'État contemporain, si, au lieu d'en faire une abstraction vide et un être de raison, on l'envisage comme une chose concrète et une réalité vivante ? Veut-on, ainsi qu'il convient, l'incarner dans les hommes qui le dirigent, dans ceux qui le font parler ou qui le font agir, l'État, aujourd'hui, ne se nomme ni saint Louis, ni Philippe II, ni Louis XIV, ni Ferdinand II ; — l'État s'appelait hier Bismarck, Gladstone, Tisza, Crispi, Frère-Orban, Ferry ; — et comment s'appellera-t-il demain ? comment s'appellera-t-il dans dix ans ? Nul ne le sait, et Rome l'ignore aussi bien que Paris.

N'est-ce pas là, pourtant, un point qui, de la part des théologiens, mérite quelque attention ? ou quelle est la valeur d'une

(1) Saint Thomas : *De regimine principum*, I, 14 ; en admettant l'authenticité de ce traité, dont le premier livre est regardé comme étant bien en effet du grand docteur.

science politique et d'une science sociale qui ne tiennent compte ni des situations, ni des époques? Le défaut des scolastiques est de raisonner trop souvent dans le vide, *in abstracto*, par voie de déduction; singulière rencontre! c'est le défaut même qu'on a le plus reproché aux premiers économistes. Saint Thomas n'a pas prévu l'État moderne. Saint Thomas n'a pas écrit pour l'État moderne. Le roi ou l'empereur du moyen âge ne songeaient pas, d'habitude, à se déifier; ils n'allaient pas s'attribuer, de leur propre chef, une mission divine; — si les légistes d'un Frédéric II ou d'un Philippe le Bel en avaient l'audace, les papes et les docteurs leur en contestaient le droit. L'État du moyen âge, l'État même de l'ancien régime, jusque dans ses plus hautaines prétentions et ses usurpations les plus téméraires, ne rougissait point de s'incliner devant Dieu; il reconnaissait tenir son pouvoir de Dieu, sinon de l'Église; il se croyait obligé de faire respecter les lois divines. L'État, alors encore débile et timide, faisait profession de marcher d'accord avec l'Église et de s'inspirer de l'esprit de l'Église; alors même qu'il refusait de se laisser mener par le pape ou par le clergé, il prétendait toujours conserver pour guide l'Évangile du Christ. L'État était le bras, et l'Église était la tête; il était le miroir et elle était le flambeau. Le roi était « l'évêque du dehors, » et, pour régner, il avait soin de se faire oindre par les pontifes du Christ. On comprend que, à pareille époque, l'Église fût portée à étendre la sphère des attributions de l'État; il n'était pas encore assez fort ou assez entreprenant pour lui porter ombrage; c'était encore son fils, son élève, son pupille; c'était son délégué, son instrument. En travaillant pour l'État, l'Église travaillait, en quelque sorte, pour elle-même; ce que la puissance publique acquérait d'autorité, l'Église pouvait le croire gagné par l'Évangile et par la loi divine. Elle ne voyait pas encore dans l'État un adversaire ou un rival; s'il se révoltait parfois contre sa suprématie, elle pouvait encore espérer le ramener à la docilité et à l'obéissance. Dans leurs rébellions mêmes, le roi ou l'empereur, en lui disputant les corps et les biens, lui abandonnaient les âmes; à tout le moins, ils consentaient à faire, avec elle, part à deux. S'il prétendait déjà être un pouvoir indépendant, l'État reconnaissait, à côté de lui, sinon au-dessus de lui, un autre pouvoir, supérieur au sien par son essence et par sa mission, l'Église, le pouvoir spirituel.

En est-il de même de l'État contemporain? l'Église peut-elle compter sur lui? L'Église a-t-elle chance de gagner à l'extension des droits de l'État moderne et au renforcement de l'autorité publique? N'y a-t-il de changé que des formes et des noms dans la situation réciproque de l'Église et de l'État, ou de ce qu'on appelait autrefois d'un terme qui fait sourire aujourd'hui nos juristes: « les

deux pouvoirs? » Les droits qu'elle reconnaissait volontiers aux rois et à l'État, quand l'État et les rois se faisaient honneur de s'intituler « très chrétiens » et « très catholiques, » la papauté a-t-elle intérêt à les revendiquer pour l'État moderne, émancipé de tout joug religieux et réfractaire à toute tutelle ecclésiastique? pour les gouvernemens revenus à la conception païenne, à l'idée romaine de l'État, qui s'arroge tous les droits, et qui n'admet de pouvoir que le sien et de lois que les siennes, déclarant hardiment qu'il « n'est rien s'il n'est tout (1)? » Est-il sage, de la part de l'Église, d'exalter ou d'agrandir un pouvoir qui conteste le sien, qui, après avoir été son rival, prétend devenir son maître, qui se proclame souverain et omnipotent en toutes choses, pour qui la religion n'est plus qu'une étrangère suspecte, à moins de n'être plus guère qu'une « province du domaine public? » Comme on l'a fort bien dit, quand l'État sera tout, l'Église est-elle sûre d'être quelque chose (2)? Pour moi, je l'avoue, s'il est au monde une autorité, et s'il est une société qui me semblent intéressées à ne pas contribuer à l'agrandissement de l'État, à ne point laisser s'établir la toute-puissance de l'État, c'est la papauté et c'est l'Église. Le triomphe du néo-césarisme, démocratique ou autocratique, ce serait la déchéance du pontificat, et ce serait l'asservissement de l'Église. C'est bien ce que sentaient les premiers chrétiens et l'Église primitive, quand ils refusaient de plier le genou devant la statue des Césars. En vérité, je suis toujours étonné quand je vois des chrétiens, les héritiers des martyrs, prêts à encenser l'antique idole relevée par la Renaissance et par la Révolution; car, peuple ou empereur, l'État, c'est toujours César, et César prétend toujours se faire dieu. A ces chrétiens oublieux, je me sens tenté de lancer à la face le mot de l'Écriture, jeté par le Christ à Satan : « il est écrit : Tu adoreras le Seigneur ton Dieu et tu le serviras lui seul. »

Le péril, — nous devons le dire, — n'a pas échappé à la vigilance du saint-siège. Rome ne ressemble point à ces dieux du psalmiste qui ont des yeux et ne voient point, qui ont des oreilles et n'entendent point. En proclamant *in abstracto* le droit d'intervention de l'État, le pape Léon XIII n'a pas omis de se demander ce que devait être l'État. La question que n'avaient guère besoin de se poser les scolastiques, le successeur de Pie IX n'a eu garde de la

(1) Formule employée par Portalis : *Discours et rapports sur le concordat :* « L'unité de la puissance publique et son universalité sont une conséquence nécessaire de son indépendance. La puissance publique doit se suffire à elle-même; elle n'est rien si elle n'est tout. » — Sur le retour de l'État moderne à la conception romaine, spécialement dans les matières religieuses, voyez M. Taine, *Revue* du 1er mai 1891, p. 15.

(2) M. Léon Say.

négliger. Laissons-le parler. Écoutez son langage, il est significatif. Après avoir reconnu le droit de l'État à intervenir, sous telles conditions, dans les questions sociales, Léon XIII a soin de nous dire : « Par État, nous entendons ici, non point tel gouvernement, établi chez tel ou tel peuple, mais tout gouvernement qui répond aux préceptes de la raison naturelle et de la sagesse divine, tels que nous les avons nous-mêmes exposés, spécialement dans notre encyclique sur la constitution chrétienne des États (1). » Ainsi, c'est à l'Etat selon les enseignemens de l'Église, à l'État paternel dont les chefs, sacrés par les ministres de Dieu, se regardent comme les mandataires du roi du ciel; c'est à l'État chrétien, en un mot, que le saint-siège semble réserver le droit de s'ingérer dans les questions sociales. Mais cet État chrétien, tel que l'ont défini les enseignemens de Rome, ce n'est plus, aujourd'hui, qu'un État idéal, ou mieux, ce n'est plus qu'un souvenir à demi effacé d'un passé à jamais évanoui. Cet État chrétien, conforme « aux préceptes de la raison naturelle et de la sagesse divine, » j'ai beau regarder au loin, de tous côtés, en Europe, dans les deux Amériques, je ne l'aperçois nulle part, — si ce n'est peut être, là-bas, vers les savanes des tropiques, dans la république de l'Équateur, — car je ne pense pas que le saint-père veuille le reconnaître dans l'autocratique et schismatique Russie. Ce n'est point, cependant, pour le passé et pour les morts que le saint-siège nous communique son enseignement social, mais bien pour le présent, pour les nations de nos jours et pour les peuples vivans. Ce n'est pas, du moins, pour un État imaginaire, ou pour un État enseveli, avec les rois très chrétiens et les rois catholiques, dans les caveaux de Saint-Denis ou de l'Escurial, que les générations contemporaines discutent, avec tant de passion, sur les limites de l'autorité publique; c'est pour nos États actuels, pour les États dont nous subissons la loi, — en un mot, pour l'État moderne, tel qu'il fonctionne autour de nous.

Or, cet État moderne, nous nous en défions, très saint père, non-seulement comme citoyens, mais comme chrétiens; — et nos défiances, vous nous les pardonnerez, très saint-père, car nous sentons que vous les partagez. Cet État moderne, monarchique ou républicain, l'État bureaucratique aux cent bras qui pénètrent partout, l'État électif, acéphale ou polycéphale, changeant, incohérent, capricieux, mais toujours enclin à usurper sur la famille, sur les sociétés privées, sur les particuliers, nous craignons d'en étendre démesurément la compétence. Nous le connaissons trop pour nous abandonner à lui. Nous savons, par expérience, combien lourde et gauche est sa main, combien ses procédés sont violens, tracassiers,

(1) L'encyclique *Immortale Dei.*

arbitraires, tyranniques, ses façons présomptueuses et coûteuses. L'Église elle-même, vos évêques, vos prêtres, vos moines, vos inoffensives religieuses, vous-même, très saint-père, en avez pu apprendre quelque chose. Vous savez ce qu'il a trop souvent fait de vos écoles, de vos confréries, de vos couvens, de vos noviciats. — Votre docteur préféré, saint Thomas, disait de l'État qu'il était le serviteur de Dieu pour le bien, *minister Dei in bonum ;* est-ce bien de Dieu que l'État contemporain se fait toujours le ministre? Vos vénérables prédécesseurs, et vous-même, parfois, très saint-père, vous avez reproché, sévèrement, aux hommes qui osent se dire libéraux, à ceux qui, en politique comme en religion, défendent la liberté, de réclamer la liberté du Mal avec celle du Bien, et de reconnaître à l'Erreur les mêmes droits qu'à la Vérité. Le reproche était-il toujours fondé? Peu importe ici; mais, prenez-y garde, l'État moderne, très saint-père, l'État athée, l'État franc-maçon, comme se plaisent à dire nombre de vos fils, l'État nouveau, issu de la démocratie, nous l'avons vu, déjà, plus d'une fois, ne laisser de liberté qu'à ce que vous appelez le Mal, et ne reconnaître de droits qu'à ce que vous nommez l'Erreur. L'oublier nous semblerait, de la part de l'Église, plus que de la mansuétude chrétienne; mais vous savez mieux que nous, très saint-père, ce qui convient à l'Église. Méconnaissant son incompétence doctrinale, l'État démocratique se laisse volontiers aller à dogmatiser, et il ne prend pas conseil du sacerdoce établi d'en haut. Il se fait, à l'occasion, son *credo* et son catéchisme qu'il enseigne au peuple par des catéchistes à lui; il tend à s'arroger le droit qu'il dénie à votre Église, le droit de fondre les esprits dans un moule et de façonner les générations à sa guise. — Mais, encore une fois, laissons cela, ne considérons que la paix sociale; lors même qu'il ne pèche ni par présomption doctrinale, ni par intolérance antireligieuse, ni par usurpation sur la famille, cet État moderne nous paraît matériellement, et surtout moralement, incapable d'assumer la haute mission que certains de vos fils semblent revendiquer pour lui. Il ne s'inspire ni de la foi chrétienne, ni de la loi de Dieu, ni de la justice idéale que vous lui prescrivez comme guides; il ne s'inspire, le plus souvent, que de l'esprit de parti et des passions du moment. Sa loi, sa règle, n'est pas la justice, mais l'intérêt électoral. Loin d'être, comme vous l'y conviez, une autorité impartialement sereine, élevée au-dessus de toutes les classes et pourvoyant équitablement aux intérêts de tous, l'État que nous connaissons, celui que nous voyons à l'œuvre, chez nous, en France, celui que Votre Sainteté peut juger en Italie, est essentiellement partial; issu du gouverne-

ment de parti, il est, pour ainsi dire, partial par définition. Au lieu des traditionnelles balances de la justice, il a, en toutes choses, deux poids et deux mesures. Il n'a rien d'une Providence terrestre : ni la prévoyance, ni l'équité, ni l'intelligence, ni la sagesse. Il n'observe aucune des règles et ne respecte aucune des limites posées par vos encycliques; il est toujours prêt à empiéter sur le domaine qui n'est pas le sien; il usurpe en tous sens; il est peu soucieux des droits d'autrui et ne reconnaît guère que ceux qu'il a établis; il prétend seul faire la loi, et il s'imagine volontiers créer le droit. Il se croit tout permis, et il se vante de tout s'assujettir. Il veut être tout, et sa volonté est changeante, tour à tour violente et faible, comme les majorités passionnées et comme les foules ignorantes dont il émane; — et si médiocre est notre confiance en lui, que sa mobilité nous rassure plus qu'elle ne nous effraie. Il ressemble à une barque à voile, mal lestée et mal gouvernée, qui file au hasard, en rasant l'eau, penchant tantôt sur un flanc, tantôt sur l'autre, au gré de la brise qui souffle, à la merci d'un coup de vent.

Oui, très saint-père, nous nous défions de l'État, monarchique ou républicain, populaire ou bourgeois, parlementaire ou césarien; nous nous défions de sa prudence, de ses lumières, de ses doctrines et de ses visées; nous nous défions de ses procédés, de ses méthodes, de son goût de réglementation, de ses engouemens et de son outrecuidance; nous nous défions de sa moralité, de sa conscience, de sa probité. Il nous est malaisé de voir en lui l'organe du droit et l'instrument de la justice. Et, en vérité, ils nous semblent bien confians, ou bien téméraires, ceux de vos fils qui veulent élargir la sphère d'action de cet État moderne, à l'heure même où, en tant de pays, dans votre Italie où vous êtes contraint de vivre en captif, dans notre France même, jadis la fille aînée de l'Église, l'État s'ingénie à éliminer la religion de la vie publique et de la vie privée, expulsant de partout, de l'hôpital comme de l'école, Dieu, le prêtre, la sœur de charité. Car, il ne s'y faut pas tromper, nous n'armerons pas l'État de droits nouveaux, nous ne fortifierons pas la puissance de l'État d'un côté, sans la renforcer de tous à la fois. On ne saurait étendre le domaine de l'autorité publique sur tous les intérêts et les contrats privés sans lui asservir l'individu et lui assujettir la famille. Aucun artifice de la science politique ne trouvera le moyen de faire de l'État le maître de la vie économique, l'arbitre omnipotent de l'usine et de l'atelier, sans que nos sociétés, qui vivent du travail, soient prises tout entières dans sa main. Il n'y a qu'une façon d'établir, à toujours, sur le monde, le despotisme de l'État; mais il y en a une, — c'est celle-là.

III.

Et quand l'État moderne serait plus équitable et serait plus éclairé; quand il serait autre chose, en réalité, qu'une collectivité irresponsable exerçant le pouvoir par des mandataires changeans et passionnés; quand il se déferait de son esprit sectaire et de ses procédés tyranniques, nous douterions encore, pour réglementer l'usine et l'atelier, de sa compétence et de sa capacité. L'État est une machine pesante, aux rouages lents, inutilement compliqués, qui, pour le plus petit travail, exige une dépense considérable de combustible et de main-d'œuvre; aucune n'a un rendement plus faible et ne laisse perdre autant de force; par suite, plus on étend l'action de l'État, plus on risque d'appauvrir le pays. Au lieu de hâter le développement de la richesse nationale, l'intervention de l'État est faite pour le ralentir, en comprimant les libres facteurs de la richesse et du travail. Il est un reproche, en tout cas, auquel son ingérence ne peut échapper et qui, en matière sociale ou économique, est des plus graves, c'est que l'immixtion de l'autorité publique énerve l'initiative privée. Or, cela seul serait inquiétant, car l'initiative privée a, de tout temps, été le grand ressort du progrès; le briser ou le paralyser en l'enveloppant de lois et règlemens qui en arrêtent ou en gênent le jeu, ce serait entraver les progrès de l'industrie et le progrès de la richesse, partant retarder l'amélioration du bien-être des masses. — Ce n'est point tout: dans les questions sociales elles-mêmes, dans les questions proprement ouvrières, l'ingérence de l'Etat, avec ses procédés vexatoires et ses habitudes tracassières, n'aboutit souvent qu'à déprimer, au lieu de les stimuler, les forces privées et les énergies vivantes, la philanthropie humanitaire ou la charité chrétienne. Nous en avons déjà la preuve pour la bienfaisance publique; elle semble, à grands frais, stériliser les champs que fécondait la bienfaisance privée. Prenons-y garde, au lieu de pousser les patrons et les capitalistes, les sociétés industrielles ou les chefs d'industrie, à remplir, plus largement, leur devoir social, l'immixtion arbitraire de l'État menace de les en dissuader ou de les en décourager. Il nous semble déjà, en France, voir des symptômes de ce découragement; et, en vérité, cela est grand dommage.

Nous nous calomnions en effet nous-mêmes, quand nous répétons que, en pareille matière, l'initiative privée est demeurée stérile, et la liberté inerte. Non pas; c'est, au contraire, un des domaines où notre fin de siècle, à tant d'égards si peu digne d'admiration, a le mieux mérité de la France et de l'humanité. Je n'en veux comme

témoin que notre exposition universelle de 1889, et ce groupe de l'Économie sociale, ou, comme on disait si justement, de « la Paix sociale, » dont les salles silencieuses et trop peu visitées s'ouvraient, sur l'Esplanade des Invalides, à quelques pas du palais de la guerre (1). De larges tableaux graphiques aux courbes bizarres, de longues colonnes ou de hautes pyramides de chiffres, des diagrammes de toutes formes et de toutes couleurs, des plans et des modèles de maisons ouvrières, des statistiques, des rapports, des notices de toute sorte et de tous pays montraient, à des curieux trop rares, tout ce qu'ont déjà tenté la liberté et l'initiative privée, les individus et les sociétés, pour relever la situation des ouvriers et pacifier les rapports du travail et du capital. C'était là, dans son austère et froide nudité, un spectacle plein de promesses pour l'avenir. De toutes les sections de cette fastueuse et bruyante exhibition, c'était peut-être la plus suggestive ; par son inspiration, c'était, à tout le moins, la plus chrétienne. Le saint-père en eût pu recommander la visite à ses prêtres et à ses moines. Il y manquait une chose, il est vrai, qui en eût fait sans conteste la plus admirable des expositions du monde, il y manquait les œuvres de la charité chrétienne, — une exposition que je voudrais bien voir réunir, quelque part, un jour, si ce n'est dans notre profane Paris, à Rome du moins, dans quelque couvent solitaire de l'Aventin, ou encore chez le pape, sous les loges ou dans les jardins du Vatican, non pour décerner à de mondaines vanités des médailles d'or ou d'argent, mais pour bien faire voir, à ce monde oublieux, ce que doivent au Christ et à son Église les souffrances humaines. Malgré cette lacune, le spectacle de l'Esplanade était digne d'attention ; le pape Léon XIII eût assurément eu joie à parcourir les seize sections de notre groupe d'Économie sociale : rémunération du travail et participation aux bénéfices, — associations coopératives de production, — syndicats professionnels, — apprentissage et sociétés de patronage, — sociétés de secours mutuels, — caisses de retraite, — caisses d'épargne, — assurances contre les accidens et assurances sur la vie, — associations coopératives de consommation, — associations coopératives de crédit, — habitations ouvrières, — cercles ouvriers et sociétés populaires, — hygiène sociale et sociétés de tempérance, — pro-

(1) Le jury du groupe de l'Économie sociale s'était préoccupé d'assurer à cette exposition un caractère permanent, par la formation d'un « Musée-Bibliothèque » d'économie sociale. En attendant que ce souhait, qui ne semblait avoir rien de présomptueux, puisse être réalisé, les objets et les documens rassemblés en 1889 sont, paraît-il, relégués dans les écuries du quai d'Orsay.

tection des enfans, — institutions patronales. Ces seize, ou mieux, ces quinze sections de l'Économie sociale (la seizième était consacrée à l'intervention des pouvoirs publics), prouvaient, pièces en main, que les hommes de liberté ne sont pas insensibles aux maux des classes laborieuses et que, pour s'occuper des questions ouvrières, notre société n'a pas attendu l'impulsion de l'État (1). La plupart des œuvres, des fondations, des associations, des entreprises sociales récompensées en 1889, étaient relativement récentes, quelques-unes tout à fait nouvelles ; elles tendaient, depuis quelques années, à prendre un essor rapide ; fasse le ciel que la menace de l'intervention de l'État ne porte pas un coup funeste à toutes ces créations de l'initiative privée ! L'État a la main, pour ne pas dire la patte lourde ; ce qu'il touche, il l'écrase souvent sans le vouloir. La réglementation administrative a quelque chose de déprimant et d'étouffant ; puisse-t-elle ne pas enrayer, pour longtemps, un mouvement dont on pouvait beaucoup se promettre !

Le socialisme d'État, tel est, aujourd'hui, le péril pour nos sociétés modernes. C'est de ce côté qu'elles penchent, et pousser une société du côté où elle penche, c'est la pousser à des chutes. Le pape Léon XIII en a le sentiment. A travers les formules philosophiques percent partout, dans les enseignemens pontificaux, de sourdes défiances envers l'ingérence de l'État, la crainte de son immixtion arbitraire et abusive dans un domaine qui n'est pas le sien. Le socialisme d'État, vers lequel inclinent tant de gens du peuple et tant de gens du monde, avec une myopie presque égale, la plupart ne distinguant ni les conséquences de leurs doctrines ni le terme de la route où ils s'engagent, le socialisme national ou municipal, le pape ne lui est guère moins sévère qu'au socialisme révolutionnaire. Admet-il, en principe, l'intervention de l'État ou de la commune, il a soin de ne le faire qu'avec des restrictions minutieuses et répétées. Il est, partout, opposé à l'absorption du citoyen par l'État ; il en aperçoit les dangers et il les montre ; il affirme, en propres termes, à plusieurs reprises, que ni la famille, ni l'individu ne doivent être absorbés par l'autorité publique : *non civem, ut diximus, non familiam absorberi a republica rectum est*. Prenez la famille sur laquelle tant d'imprudens veulent appesantir le bras de l'État, comme le pape la défend ! comme il en revendique l'autonomie ! et, ici, il ne fait que suivre la

(1) Voyez, sur l'exposition d'Économie sociale, le remarquable rapport de M. Léon Say, rapporteur général du groupe, et parmi les rapports spéciaux des seize sections, tous dignes d'attention, consulter, en particulier, ceux de MM. G. Picot, de Foville, Cheysson, Ch. Robert, Ch. Lavollée, Ch. Lucas. (Cf. M. E.-M. de Vogüé : *Remarques sur l'Exposition du centenaire*, p. 213-216.)

tradition chrétienne qui, sur ce point, a toujours été contraire aux traditions de l'antiquité païenne. « La famille, nous enseigne Léon XIII, à la suite des docteurs, la société domestique a beau être très petite, c'est une vraie société, — *perparva illa quidem, sed vera societas,* — elle est antérieure à toute société civile, — *eademque omni civitate antiquior*; — c'est pourquoi, il faut, de toute nécessité, lui attribuer des droits et des devoirs absolument indépendans de l'État, *quæ minime pendeant a republica.* » Et cela ne suffit point à Léon XIII. « Tout comme la société civile, se plaît-il à répéter, un peu plus loin, la famille est une société proprement dite (*veri nominis societas*), qui a son autorité et son gouvernement propres, l'autorité et le gouvernement paternels; et c'est pourquoi la famille, dans les limites que détermine sa fin immédiate, pour le choix et l'usage de tout ce qu'exigent sa conservation et sa juste indépendance, la famille a des droits au moins égaux à ceux de la société civile; *paria saltem cum societate civili jura obtinet.* — Des droits au moins égaux, insiste le souverain pontife, car la société domestique a sur la société civile une priorité logique et une priorité réelle auxquelles participent nécessairement ses droits et ses devoirs. »

Que voilà de hautes et fortes paroles! et comme nous aimerions à les voir inscrire en lettres d'or sur la porte de nos écoles et sur les murs de nos hôtels de ville! Au christianisme revient, en grande partie, la gloire d'avoir affranchi la famille, et, après vingt siècles, il en demeure encore le rempart le plus ferme. C'est pour cela, et non par genre ou par bigoterie, que tant de pères de famille font cause commune avec l'Église, dans sa lutte contre l'État pour la liberté de l'enseignement. Ne pouvant tenir isolés, en rase campagne, contre les envahissemens de la puissance publique, ils sont heureux de s'abriter, eux et leurs enfans, derrière la vieille Église, et ils se font un devoir d'étayer la seule muraille qui les puisse défendre. — Qu'il s'agisse de l'école ou de l'atelier, de l'instruction ou de l'apprentissage, le pape s'élève, avec véhémence, contre toute autorité qui ose attenter sur le sanctuaire de la famille, contre ceux, notamment, « qui, à la providence paternelle prétendent, comme les socialistes, substituer la providence de l'État. » Ce n'est pas lui qui voudrait assujettir le travail de la maison et les ateliers de famille à la réglementation bureaucratique. Le pape ne concède à l'État, vis-à-vis du foyer domestique, qu'un rôle, celui de faire rendre à chacun son droit, là où les droits mutuels des membres de la famille seraient violés gravement. « A cela, dit-il, doit se borner l'action de ceux qui président à la chose publique; la nature leur interdit de dépasser ces limites : *hos excedere fines natura non patitur.* »

Et ce qu'il affirme de la famille, le saint-père le maintient, également, des sociétés et des associations privées. A elles, aussi, il reconnaît un droit antérieur à la loi et antérieur à l'État. C'est là un point capital, pour qui sait quelle importance l'Église et la théologie ont, de tout temps, attribuée à ces questions de droit et d'origine. Aux yeux du pape, les sociétés et les associations privées reposent, elles aussi, sur le droit naturel, et non sur la volonté ou la tolérance de l'État. Par cela seul, la conception de l'Église quant au droit d'association est aux antipodes de la conception romaine, de la conception païenne, qui est demeurée celle de notre droit public et privé, celle de nos lois et de nos codes (1). La théorie pontificale, ou mieux, la théorie chrétienne est singulièrement plus large, partant plus libérale, parce qu'elle est plus restrictive des pouvoirs de l'État. « C'est la nature, ne craint pas d'écrire le pape, qui a octroyé à l'homme le droit de former des sociétés privées; — et la société civile, se permet-il d'ajouter, a été instituée pour protéger le droit naturel, non pour l'anéantir (2). » Ne voilà-t-il pas une déclaration catégorique pour des lèvres habituées à rendre les oracles du Très-Haut? et comme, en pareille matière, nos jurisconsultes et nos hommes d'État sont en retard sur le Vatican!

Le lecteur aura remarqué quelle place tiennent, dans les enseignemens du saint-siège, la nature et le droit naturel, *jus naturale*, *jus naturæ*. Ici encore, ce n'est peut-être pas là le langage que le siècle attendait de Rome, et c'est bien celui qui convient aux temps nouveaux. En vérité, à force d'entendre la chaire pontificale nous parler, au nom de Dieu, des droits naturels de l'homme et du citoyen, on songe involontairement aux droits de l'homme proclamés jadis, du haut de la tribune, au nom de la Raison. Et, s'il y a ici autre chose qu'une rencontre, s'il y a imitation ou plagiat, le monde s'imaginerait à tort que c'est de la part de la chaire romaine. Ce ne serait rien moins que renverser les rôles. Léon XIII, cette fois encore, n'a rien innové; il n'a pas été, à dessein ou par mégarde, emprunter les termes d'un vocabulaire étranger. Le pape, quoi qu'en puisse penser l'ignorance contemporaine, est dans la tradition des Pères, dans celle des scolastiques, dans celle des grands théologiens.

J'entends souvent dire que l'Église ne reconnaît à l'homme que des devoirs, — que, aux individus, comme aux peuples, le christianisme ne parle que de leurs devoirs. Certains écrivains, Lanfrey, par exemple, ont vu là le signe et en même temps,

(1) Voyez dans la *Revue* du 15 octobre 1891, la belle étude de M. Pierre Dareste sur *la Liberté d'association*.

(2) *Privatas enim societates inire concessum est homini jure naturæ; est autem ad præsidium juris naturalis instituta civitas, non ad interitum.*

le principe de l'antagonisme entre l'Église et la Révolution, entre la papauté et la société moderne (1). A les en croire, c'est la Révolution et les philosophes du XVIIIe siècle qui ont introduit dans le monde l'idée que l'homme avait des droits imprescriptibles, antérieurs et supérieurs à toute loi écrite. Pour professer pareille opinion, il faut n'avoir jamais eu la curiosité de jeter un regard sur les scolastiques, ou de parcourir les lourds in-quarto des théologiens. L'idée de droits, inhérens à la personne de l'homme, est en réalité une idée chrétienne. Et, à cette notion du droit naturel, le christianisme donne une force singulière et comme une consécration divine; car, en disant que l'homme tient son droit de la nature, le chrétien entend que l'homme tient son droit de Dieu et, par là même, il le déclare inaliénable et inamissible; il le place au-dessus de toutes les entreprises de la force publique ou privée, ce qui vient de Dieu ne pouvant être supprimé par l'homme; et, ainsi, la Force ne saurait faire le Droit, ni le Droit se confondre avec la Force. Si obscurcie qu'elle ait pu sembler dans l'Église, aux époques où l'Église était devenue une puissance de ce monde, c'est peut-être bien de l'Église, de l'Évangile, de la Bible que cette notion du droit est par infiltration venue à nos philosophes; c'est, en grande partie, à l'Église et à la théologie que remonte notre goût français, notre goût latin pour le droit naturel, pour le droit abstrait.

Quoi qu'il en soit, il est curieux de voir combien de droits primordiaux l'Église, par la bouche du souverain pontife, reconnaît à l'homme et au citoyen. Je me ferais fort d'extraire des encycliques pontificales, de celles de Léon XIII en particulier, toute une table des droits de l'homme, comparable, par bien des côtés, à celle du Sinaï révolutionnaire, à ces droits de l'homme de 1789, si durement et parfois si justement raillés par les ministres de l'Église. On y retrouverait sans peine, avec la liberté et l'égalité primitives, jusqu'au droit de résistance à la tyrannie. Mais il importe de ne point l'oublier, ces droits de l'homme, selon le vieil Évangile, diffèrent de ceux qu'a proclamés l'Évangile révolutionnaire, en ce qu'ils sont mieux définis, plus précis et plus mesurés; en ce que, surtout, ces droits de l'homme ont toujours pour limite les devoirs de l'homme, avec les droits de Dieu et de l'Église. Peu importe, du reste, pour ce qui nous occupe ici; tout droit attribué à l'individu, à la famille, aux sociétés privées, est une borne marquée à la puissance de l'État. Et c'est bien ainsi que l'entend le pape, dans ses encycliques, sur la condition des ouvriers ou sur la liberté humaine. Je me suis permis de dire, un jour, que, en face de la

(1) Lanfrey, *l'Église et les philosophes au XVIIIe siècle.*

démocratie, vis à-vis de l'État moderne, de l'État laïque, l'Église était contrainte d'être libérale, au besoin malgré elle (1). Cela, je l'écrivais de la politique; or, on en pourrait dire autant des questions sociales, parce que, alors même qu'elle oublierait les droits naturels de la famille, de l'individu, des associations, l'Église, dans les questions sociales comme dans les questions politiques, ne saurait admettre longtemps d'autre tutelle que la sienne. Si elle s'éloigne de la liberté, l'Église y sera vite ramenée par le souci de sa propre liberté; car elle est elle-même une société, la plus vaste et la plus noble des sociétés humaines, une « société parfaite, » comme aiment à dire ses docteurs; et son premier besoin est de se gouverner librement. A ce titre, elle est, sous peine de suicide, obligée de s'opposer à l'absorption de l'individu, à l'absorption de la famille, à l'absorption des sociétés privées par l'État. Or, en quoi consiste le libéralisme, si ce n'est en cela? — non le pseudo-libéralisme, bâtard de la Révolution et menteur à son nom, mais le sincère, le loyal libéralisme, fidèle à sa devise et à la Liberté?

Aujourd'hui, déjà, veut-on y regarder de près, on voit que c'est à la liberté, et aux institutions nées de la liberté, que le saint-siège demande, le plus volontiers, la solution des questions sociales. Loin de condamner cette pauvre liberté, cette reine déchue, tant vilipendée du monde, et conspuée par la foule qui l'acclamait naguère, le pape lui fait appel, le pape la réconforte, il l'invite à se relever, à ne point se décourager, à se remettre bravement à l'œuvre. En dépit des clameurs qui s'élèvent contre elle, il ne cache point qu'il la préfère à la favorite du jour, à la nouvelle venue qu'on veut partout introniser à sa place : l'intervention de l'État. Pour Léon XIII, l'intervention des pouvoirs publics doit être l'exception, et non la règle; il n'admet l'immixtion de l'État que là où la nécessité l'exige. Pour lui, la règle, c'est la liberté. En cela, plus on les étudie, se résument les enseignemens pontificaux. — Il est juste, affirme l'encyclique *Rerum novarum*, que les citoyens puissent, en toutes choses, agir librement, pourvu qu'ils n'attentent pas contre le bien public et ne nuisent pas à autrui. N'est-ce pas là, sous la forme d'une sorte de « truisme, » la définition classique qui, à la liberté de chacun, donne pour limite la liberté de tous? — Si nous voulions tirer la couverture à nous, nous pourrions dire que, en économie sociale, Léon XIII est avec les libéraux, qu'il est, lui aussi, *volens, nolens*, un libéral. Mais Dieu nous garde d'un procédé si mesquin! Mieux vaut cent fois, à nos yeux, que le pape ne relève d'aucune école. Le pape est pape; il doit demeurer en son haut siège pontifical, et comme,

(1) Voyez les *Catholiques libéraux, l'Église et le libéralisme de 1830 à nos jours*. Paris, Plon.

dans la majesté des cérémonies romaines, lorsque, sur la *sedia gestatoria*, il est porté au-dessus de la tête des foules agenouillées, il doit, de sa chaire, planer au-dessus de nos disputes. Ses enseignemens n'en auront, pour tous, que plus d'autorité.

Le remède aux maux du corps social, le chef de la chrétienté ne le demande donc pas à la panacée à la mode, à l'intervention de l'État; il sait qu'en maintes circonstances ce remède peut aggraver le mal; qu'il est d'un emploi délicat et que la dose en est malaisée à prescrire; qu'il est essentiellement débilitant et qu'il risque d'amener lentement, après une sorte d'atonie générale, l'ataxie et la paralysie des membres. Le pape n'a garde de recourir au mécanisme bureaucratique et à la tutelle administrative. Le remède recommandé par Léon XIII, comme, avant lui, par la plupart des catholiques, c'est l'association, ce sont les sociétés privées et les unions corporatives; et ces corporations, le pape veut qu'elles soient libres de l'État. Avec ces libres associations, il espère pouvoir éviter, d'habitude, l'ingérence de l'État et échapper, ainsi, au socialisme d'État. Et, en effet, une fois armés du droit de se syndiquer, les ouvriers semblent assez forts pour se passer du secours de l'État; ils cessent d'être les faibles, les impuissans, à la merci des patrons; n'étant plus isolés, ils peuvent traiter, sur un pied d'égalité, avec les capitalistes; ils sont en mesure de soutenir leurs droits et de faire leurs conditions. Mais demander la solution des questions ouvrières à des associations libres, c'est bien la demander à la liberté; car il faut se garder de toujours confondre la liberté avec l'individualisme.

Cette confusion, je ne reconnais, à personne, le droit de nous l'imposer; et, pour ma part, je ne l'accepte point. La liberté et l'individualisme ne sont pas synonymes, et c'est faire tort à la première que de les prendre tous deux comme équivalens. Pour être la plus essentielle des libertés, celle de l'individu n'est pas la seule. C'est là ce que partisans ou adversaires de l'ingérence de l'État perdent trop souvent de vue. La liberté d'association, sous toutes ses formes, commerciale, industrielle, ouvrière, religieuse ou politique, fait partie de la liberté. Sans elle, il n'y a même ni vraie liberté, ni régime vraiment libéral; il n'y a qu'une liberté boiteuse qui cloche d'un côté. Et c'est peut-être pour cela, parce qu'elle n'a pas été complétée, et comme équilibrée, par le droit d'association, que la liberté économique n'a pas donné au monde moderne tout ce que le monde semblait en droit d'en espérer.

IV.

Avant de voir comment le pape entend les corporations, voyons ce qu'il pense d'une législation sociale; car, si l'État doit intervenir,

c'est par la loi. Une législation sociale, les catholiques se font gloire d'avoir été les premiers à en réclamer une de la république française. C'est à bon droit ; l'initiative, chez nous, en revient à M. de Mun. On sait sur quels points doit porter cette législation. Des hommes, partis de bords opposés, ont cru que, pour enlever aux travailleurs tout grief légitime, il suffisait de quelques lois sur le travail. C'est ainsi qu'ils poussent l'État à fixer la durée *maxima* de la journée de travail, et pour que l'ouvrier ne soit pas victime de la réforme, ils engagent, en même temps, l'État à fixer un *minimum* de salaire. Ce sont là les deux mesures essentielles, mais elles ne sont pas les seules. On demande, en outre, à l'État d'assurer à l'ouvrier un jour de repos par semaine, ce qui, en mainte contrée, existe déjà; et, chose moins aisée, on invite les gouvernemens à garantir la vie ou la subsistance des travailleurs contre les chômages, contre les accidens, contre les maladies, contre la vieillesse. Ce n'est pas tout; comme les peuples qui adopteraient de pareilles lois se mettraient, vis-à-vis des autres, dans une situation d'infériorité manifeste, ne pouvant plus soutenir, à armes égales, les rudes batailles de la concurrence industrielle, on somme les divers gouvernemens de s'entendre pour une législation internationale, de façon que, les mêmes lois sociales étant appliquées partout, simultanement, la réforme ne puisse appauvrir un État au profit des autres.

Ces revendications, bruyamment formulées dans de nombreux congrès, le pape ne les ignore point, et il ne les évite pas. Il examine les questions, il pose des principes, mais, d'ordinaire, il ne précise point les mesures à prendre. Il n'a garde de recommander aux catholiques « les trois huit » du programme ouvrier. Je ne vois qu'un point sur lequel le pape donne une formule d'application nette; c'est le repos hebdomadaire. Et cela lui est facile, la journée de repos par semaine est d'invention chrétienne, d'invention hébraïque, ou mieux, elle est de précepte divin. Ce n'est pas une innovation du monde moderne, mais bien un retour à la tradition. C'est là le premier article du vieux code social promulgué, du haut du Sinaï, pour toutes les nations. Sur ce chapitre, l'Église n'a jamais varié, elle a toujours eu sa solution, et le tort des États modernes a été de s'en écarter. Le repos du dimanche, naguère si mal compris des foules, a été un des grands bienfaits que l'Église, sortie d'Israël, ait apportés au monde. Le sabbat était une des plus hautes conceptions de la loi ancienne, d'où il est passé à la nouvelle. Le sabbat a été pour l'humanité, pour l'esclave, pour le serf, pour l'ouvrier, un instrument d'émancipation. Selon le mot d'un israélite américain, il a été le premier « abolitioniste (1). »

(1) Dr Kohler, *Menorah*, New-York, septembre 1891.

Comme le disait, à Pérouse, le cardinal Pecci, ce n'est pas seulement le jour du Seigneur, c'est aussi le jour de l'homme. La fantaisie du poète a représenté le juif, métamorphosé durant six jours en animal immonde, qui recouvre la forme humaine, le vendredi soir, en allumant les flambeaux du sabbat (1). Ainsi de l'ouvrier chrétien, le dimanche; lui, aussi, redevient un homme, se sent pleinement un homme. Mais, pour que l'antique sabbat garde toute sa valeur sociale, il faut que le repos hebdomadaire tombe, autant que faire se peut, pour tous, le même jour; que tous les membres de la famille, tous les habitans du pays le fêtent ensemble; et non point, comme le veulent des libres penseurs imbéciles et de faux démocrates, que ce soit un jour choisi au hasard, entre les sept de la semaine, par le caprice de l'ouvrier, ou par l'arbitraire du patron. Une des tristesses de ce temps, où nous ne sommes plus à les compter, c'est de voir l'inepte fanatisme de majorités prétendues démocratiques repousser de la loi sur le travail des enfans ou des femmes le mot de dimanche, de peur d'avoir l'air de complaire aux curés (2). Je dirai plus, jamais, au point de vue social, faire le lundi ne vaudra célébrer le dimanche. Pour que le jour de repos, commandé par Dieu, fût vraiment, pour l'homme et pour le travailleur, pour la femme et pour l'enfant, un jour de relèvement et d'affranchissement, il faudrait qu'il fût ramené à sa signification ancienne; que, au lieu d'un chômage, « fauteur des vices et dissipateur des salaires », ce fût le jour de Dieu, en même temps que le jour de l'homme, — le jour de la famille et du foyer, le jour de l'âme et de l'esprit, et non pas seulement le jour des guinguettes ou des *bookmakers*.

Ici, l'Église appelle l'intervention de la loi, parce que la loi humaine ne ferait que sanctionner la loi divine. En est-il de même pour les autres points du programme ouvrier? Prenons la plus simple, en apparence, des mesures réclamées par les congrès des travailleurs, la limitation des heures de travail. Que nous enseigne le saint-père? Que l'activité de l'homme a des bornes qu'elle ne peut franchir; que le nombre d'heures d'une journée de travail ne doit pas excéder la mesure des forces du travailleur. Va-t-il fixer la longueur de la « journée normale, » comme disent certains sociologues, ou de la « journée maximale, » comme s'expriment, avec plus de réserve, quelques catholiques (3)? Non pas,

(1) H. Heine, *Prinzessin Sabbath*.

(2) C'est ainsi que notre chambre des députés, rejetant l'amendement présenté par M. Léon Say, a encore, en décembre dernier, par 316 voix contre 216, refusé d'inscrire dans la loi le nom du dimanche.

(3) M. le comte de Mun et M. l'abbé Winterer entre autres. Tous deux réclament une loi fixant la durée de la « journée maximale, » pour les ouvriers adultes dans

le pape est trop clairvoyant pour n'en pas sentir la difficulté; il remarque, expressément, «que la durée du travail et les intervalles de repos doivent être proportionnés à la nature du travail et à la santé de l'ouvrier, et qu'ils doivent être réglés d'après les circonstances, les temps et les lieux. » Humaine ou divine, c'est là le langage de la sagesse; mais c'est la négation de la journée normale, et des « trois huit. » Léon XIII n'est pas, comme tant de nos socialistes, dupe des progrès du « machinisme ; » il ne s'imagine point que, grâce à ces ouvriers de fonte et d'acier, le travail va bientôt devenir, pour l'homme, un passe-temps de quelques heures. Le pape se borne à réclamer, ce qui est admis de tous, la limitation du nombre d'heures de travail pour les enfans et les adolescens. Il est déjà moins catégorique pour les femmes; il ne va pas, sur ce point, aussi loin que M. J. Simon, tout en exprimant, lui aussi, ce qui est dans notre cœur, à tous, le désir que la femme soit laissée, autant que possible, au foyer et aux travaux domestiques. Quant aux hommes valides, le pape, encore une fois, ne nous donne aucune indication; il s'en remet à la liberté, aux associations, aux besoins de chaque pays et de chaque profession.

Les enseignemens du saint-siège seront-ils plus explicites pour le taux du salaire que pour la journée de travail? Le salaire, c'est, dans le monde du travail, la préoccupation qui prime toutes les autres, c'est, pour l'ouvrier, comme dit M. de Mun, la question éternellement poignante. Comment l'envisage le saint-père? Ici, comme d'habitude, il se contente de poser des principes généraux, il n'a garde d'entrer dans les détails de l'application; et n'allons pas dire qu'avec cette méthode il évite, à bon marché, les difficultés, car, en se contentant de poser des principes, — nous l'avons montré dans la première de ces études, — le pape reste dans sa fonction de pape. Faire plus serait en sortir. Le souverain pontife, conformément à sa mission pontificale, nous remémore les règles de la justice. En docteur, il aime les définitions doctrinales; c'est ainsi qu'il nous donne une théorie du salaire, plus philosophique peut-être qu'économique. L'argumentation a beau nous en sembler quelque peu scolastique, ce qui ne surprend guère de la part d'un tel admirateur de saint Thomas, je ne vois pas que les économistes aient à

les usines. En fait, il y a, on le sait, une loi de 1848 fixant, chez nous, ce maximum à douze heures; et une loi récente, votée par la chambre et non encore ratifiée par le sénat, vient, pour les femmes, d'abaisser ce maximum à dix heures. Au-dessous de cette journée maximale, la détermination du nombre d'heures de travail reviendrait, d'après M. de Mun et M. l'abbé Winterer, non aux pouvoirs publics, comme le demandent les partisans des « trois huit, » mais aux corporations, aux syndicats mixtes, à la juridiction professionnelle en un mot.

s'insurger contre elle. Cette théorie, qu'on nous permette de l'exposer brièvement, car c'est une des parties de l'enseignement pontifical sur lesquelles « interventionnistes » ou socialistes insistent le plus volontiers, croyant y découvrir la consécration de leur thèse favorite.

Après avoir constaté, d'accord avec les économistes, que le taux des salaires est déterminé, en fait, par la loi de l'offre et de la demande, Léon XIII entreprend de démontrer que, pour que la justice soit intacte, il ne suffit point que les clauses du contrat de salaire soient respectées des deux parties. Quoi qu'en puissent penser des juristes à vues étroites, cela, en bonne morale, est manifeste. Ici, peut-on dire, le contrat ne fait pas la justice; la fait-il vis-à-vis des tribunaux humains, il ne la fait point au tribunal de Dieu. Il y a eu, de tout temps, des contrats léonins, des contrats viciés par la fraude ou faussés par la violence, contre lesquels, fussent-ils les plus réguliers du monde, la conscience s'est légitimement soulevée. Que faut-il donc, aux yeux du pape, pour que le contrat du travail soit conforme à la justice? Il faut que le salaire, consenti par le patron, assure la subsistance de l'ouvrier et de sa famille (1). C'est là le seul salaire équitable. L'ouvrier lui-même affirme Léon XIII, n'a pas le droit de travailler à d'autres conditions, car il ne peut se dérober au devoir de conserver son existence. « Par suite, quand un ouvrier, contraint par la nécessité, accepte des conditions trop dures qu'il ne lui est pas loisible de refuser, il subit une violence contre laquelle la justice proteste. » — La chose est de toute évidence; aucun moraliste n'y contredira, et, ici encore, Léon XIII est bien l'interprète de la morale éternelle, en même temps que l'organe de la morale catholique (2). « Abuser de la nécessité ou de l'isolement du travailleur, exploiter la pauvreté et la misère » a toujours été un péché, une indignité morale, réprouvée par les lois divines, sinon par les lois humaines (3).

(1) « Que le patron et l'ouvrier fassent telle convention qu'il leur plaira, qu'ils tombent d'accord notamment sur le chiffre du salaire; au-dessus de leur libre volonté, il est une loi de justice naturelle, plus élevée et plus ancienne, à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête. »

(2) Cette théorie du salaire, en effet, n'est pas propre au pape Léon XIII; elle se retrouve, avant ses encycliques ou ses discours, chez la plupart des théologiens qui se sont occupés de la question, notamment chez les jésuites, en si mauvais renom près de nos démocrates, chez le P. Taparelli, le P. Forbes, le P. Lehmkuhl, le P. Liberatore, le P. Nicolas Russo, le P. Costa-Rosetti; voyez le P. G. de Pascal: *l'Église et la Question sociale*, 1891, p. 41-57.

(3) Il est manifeste qu'en posant cette théorie du salaire, Léon XIII n'entend nullement en confier l'application à l'État. Il est bon de rappeler, à ce propos, les fortes paroles adressées, en septembre dernier, par le pape aux pèlerins ouvriers : « Nous l'avons dit : il est certain que la question ouvrière et sociale ne trouvera jamais de solution vraie et pratique dans les lois purement civiles, même les meilleures. La so-

C'est sur ce point, pourtant, qu'on a cru apercevoir une divergence fondamentale entre les enseignemens de l'Église et les doctrines des économistes. J'avoue que je ne la vois point. Le pape, ici comme d'ordinaire, parle au nom du droit et de la justice abstraite; le pape s'adresse à la conscience; — les économistes font profession d'observer les faits; ils raisonnent d'après les faits, cherchant à les réduire en lois, non pour la conscience, mais pour la science. Et, malgré cette diversité de points de vue, il se trouve que, entre les préceptes de l'Église et les lois économiques, au lieu d'une contradiction, comme on l'imagine parfois, il y a plutôt concordance. Qu'ont dit, en effet, les économistes, les anciens, ceux qui se sont montrés les plus durs ou les plus décourageans pour l'ouvrier, les Turgot et les Riccardo, par exemple? Ils ont précisément enseigné que le taux des salaires est réglé par ce qui est nécessaire à l'ouvrier pour sa subsistance et pour celle de sa famille. D'après les plus secs de ces économistes du vieux temps, le salaire doit, par définition, suffire à l'entretien du salarié; sans cela, en effet, l'ouvrier disparaît, et avec l'ouvrier, le patron; l'industrie perd les bras dont elle ne peut se passer. Mais la science a marché, depuis Turgot et depuis Riccardo; et toute apparence de contradiction entre les lois économiques et les règles de la justice, telles que les formule le saint-siège, disparaît, *a fortiori*, quand, au lieu d'en rester aux doctrines vieillies des fondateurs de l'économie politique, on s'en tient à la science contemporaine.

Catholiques ou hétérodoxes, nombre d'amis de l'ouvrier semblent en être encore à la théorie désolante et démodée « du fonds des salaires, » et à la trop fameuse « loi d'airain » du juif Lasalle. Ils semblent croire que, d'après les enseignemens des économistes, les ouvriers, obligés par la concurrence d'offrir leurs bras au rabais, ravalent eux-mêmes le taux du salaire à ce qui est strictement nécessaire à l'ouvrier pour ne pas mourir de faim. Ce sont là des vues surannées; elles n'ont plus cours dans la science; autant vaudrait parler à nos chimistes du phlogistique de Stahl; il y a beau temps que l'observation des faits en a montré la fausseté et que nos savans en ont fait justice (1). Ce que tels économistes

lution est liée aux préceptes de parfaite justice réclamant que le salaire réponde adéquatement au travail. Elle est donc du ressort de la conscience. Or, la législation humaine, visant directement les actes extérieurs de l'homme, ne saurait comprendre la direction des consciences. La question réclame aussi le concours de la charité qui va au-delà de la justice. Or, la religion seule, avec les dogmes révélés et les préceptes divins, possède le droit d'imposer aux consciences la justice, la parfaite charité, avec tous ses dévoûmens. »

(1) Voyez, par exemple, mon frère Paul Leroy-Beaulieu, *Précis d'économie politique*. Cf., pour ne citer que des Français, MM. Léon Say, Levasseur, Maurice Block.

avaient pris, autrefois, pour le salaire naturel, normal, n'est que le salaire minimum au-dessous duquel la rémunération de l'ouvrier ne saurait descendre longtemps. En voulons-nous la preuve, nous n'avons qu'à regarder autour de nous. Là où les capitaux sont abondans et où le travail est libre, le salaire du travailleur tend à s'élever bien au-dessus de ce qui lui est indispensable pour sa subsistance. C'est ainsi que, au XIXe siècle, nous l'avons déjà remarqué, la rémunération de la main-d'œuvre a été sans cesse en grossissant. L'ouvrier est-il porté à l'oublier? c'est que, ainsi qu'il arrive d'habitude, ses besoins et ses appétits ont crû encore plus vite que son bien-être.

Dans les pays pauvres, où les capitaux sont rares et les bras abondans, la nature des choses met obstacle à ce que les salaires soient élevés. Dans les pays riches, au contraire, les cas où le travail de l'ouvrier ne lui donne pas de quoi subsister décemment deviennent de plus en plus rares; ils ne se rencontrent guère, en fait, qu'en des circonstances exceptionnelles, aux époques de crises industrielles, par exemple. Et, quand les salaires sont déprimés par la situation du marché, peut-on se flatter de les relever à l'aide d'un tarif officiel, affiché dans les usines? Presque autant vaudrait astreindre, par une loi, les patrons à faire travailler leurs ouvriers quand ils n'ont plus de commandes à exécuter, et que les marchandises s'entassent inutilement dans leurs magasins. La charité ou l'humanité peuvent les y décider, la loi ne saurait les y contraindre. Qui ne voit à combien d'impossibilités se heurterait une pareille législation? Léon XIII a trop de sens pratique pour n'en avoir pas le sentiment; aussi, nulle part, le souverain pontife n'a-t-il invité les princes ou les parlemens à décréter un minimum de salaire au-dessous duquel ni l'ouvrier, ni l'ouvrière ne pourraient louer leurs bras.

Sa théorie des salaires exposée, Léon XIII s'arrête court. Au moment où il semble sur le point d'invoquer l'aide de la loi, le saint-père recule, effrayé, devant les difficultés et devant les périls de l'ingérence gouvernementale. Il en sort en faisant appel à l'association, aux corporations. Le langage pontifical est catégorique; il vaut la peine d'être retenu: « Mais de peur que, dans ces cas (salaires insuffisans) et dans d'autres analogues, comme en ce qui concerne la journée du travail et les soins de la santé de l'ouvrier, les pouvoirs publics n'interviennent d'une manière importune (*ne magistratus inferat sese importunius*), vu surtout la variété des circonstances, des temps et des lieux, il sera préférable que la solution soit réservée au jugement des corporations (*collegiorum*), ou que l'on recoure à quelque autre moyen de sauvegarder les intérêts des ouvriers, en y joignant, si l'affaire le

réclamait, le secours et l'appui de l'État. » On voit avec quelle réserve et avec quelles restrictions le pape accepte l'immixtion de l'État. A l'inverse de la foule des « interventionnistes, » il ne s'y résigne qu'à son corps défendant. Léon XIII, en réalité, aboutit, en toutes choses, à déconseiller l'intervention de l'État; — là où il l'admet, c'est toujours, encore une fois, comme un pis-aller (1).

V.

Quand on a une vue aussi nette des obstacles opposés à la réglementation du travail « par la variété des temps et des lieux, » on doit avoir peu de foi dans une législation internationale. Cela est bon pour ceux qui préconisent la journée *maxima* et le salaire *minimum*. Aussi, dans la grande encyclique de Léon XIII, n'est-il nulle part question de lois internationales. Et qui, cependant, plus que le pape, avait qualité pour recommander une pareille législation? La papauté n'est-elle pas elle-même un pouvoir international ou supranational? Et ses encycliques, comme l'indique leur nom, ne s'adressent-elles pas également aux peuples des cinq parties du monde? Par ses origines, comme par sa fonction, le siège romain, le vrai siège œcuménique est, de toutes les autorités du globe, la mieux placée pour provoquer une entente internationale. Qu'étaient donc les conciles, s'ils n'étaient des congrès internationaux? Et papes et conciles ne se sont-ils pas maintes fois efforcés de réunir les princes et les peuples chrétiens pour une action commune? Si l'Europe les eût écoutés, il y a longtemps qu'elle eût pu dire : il n'y a plus d'Alpes et plus de Pyrénées. L'Église a été le grand agent d'unification du monde moderne. La papauté a travaillé des siècles à faire de « la chrétienté » un corps vivant, n'ayant qu'une âme et une conscience, et obéissant librement à des lois communes. A cet égard encore, quand notre siècle montre quelque velléité de sortir de l'exclusivisme national pour essayer d'une entente entre les diverses nations; quand, oubliant un instant leurs trop justes défiances et leurs rancunes légitimes,

(1) Sur ce point, pour être juste envers eux, il ne faut pas oublier que la plupart des réformateurs catholiques se sont toujours défendus, eux aussi, de vouloir faire régler les salaires par l'État : « A aucun moment, écrivait M. de Mun, quelques mois avant la publication de l'encyclique *De conditione opificum*, je n'ai pensé, ni admis qu'un salaire minimum pût être déterminé et fixé directement par une loi de l'État. Si la solution de ce redoutable problème peut se rencontrer, ce n'est, à mon sentiment, que dans l'accord formé, au sein de la profession, par un conseil d'arbitrage représentant les parties intéressées ou, mieux encore, par la corporation régulièrement organisée. » (*L'Association catholique* du 15 juin 1871.) Le cardinal Manning, expliquant un passage de sa lettre au congrès de Liège, s'est, lui aussi, arrêté à des vues analogues.

les gouvernemens se tendent timidement une main pacifique par-dessus les frontières hérissées de douanes et de forteresses, ils ne font que revenir aux pratiques longtemps encouragées par l'Église. Sur ce point encore, Rome avait devancé la démocratie et « l'internationalisme » contemporain.

Ce qu'elle a fait, tant de fois, à l'époque des croisades; ce qu'elle renouvelait, encore récemment, en faveur de l'abolition de l'esclavage, pourquoi l'Église ne le tenterait-elle pas, aujourd'hui, au profit des masses ouvrières? Aussi, à l'inverse des gouvernemens civils, le saint-siège n'a-t-il aucune objection de principe contre une législation internationale du travail; ni son autorité, ni son indépendance n'en ont rien à redouter. Lorsque, en 1889, un catholique suisse, M. Decurtins, proposa au gouvernement helvétique de réunir une conférence internationale pour l'étude des questions ouvrières, M. Decurtins obtint sans peine l'approbation pontificale (1). Et quand, en 1890, l'empereur allemand, s'appropriant l'idée du démocrate suisse, évoqua la conférence à Berlin, Léon XIII ne se fit pas prier pour féliciter le remuant souverain de son impériale sollicitude envers les déshérités de ce monde. Le saint-siège n'eût pas mieux demandé que d'envoyer quelque prélat de la cour romaine s'asseoir, à la conférence de Berlin, à côté de M. Jules Simon. Le Vatican était, de tous les cabinets de l'Europe, le seul qui ne pût hésiter devant l'invitation de l'élève fraîchement émancipé du prince Bismarck. N'ayant plus de sujets auxquels appliquer les décisions prises en commun, le saint-siège n'avait rien à redouter des protocoles de la Friedrichstrasse.

Tout autre est la situation des gouvernemens laïques. Que, pour ces derniers mêmes, des conférences où l'on se borne à discourir, entre deux banquets, sur la protection du travail et sur la situation des ouvriers, puissent demeurer inoffensives, à condition de demeurer académiques et de ne pas trop exalter les cervelles populaires; — qu'elles puissent même, à l'occasion, sur quelques points déterminés, avoir quelque utilité pratique, nous ne voulons pas le contester au saint-père. Mais en serait-il de même de traités et de conventions en forme, liant les divers États par des

(1) Lettre adressée à M. Decurtins, le 1er mai 1889, au nom du saint-père, par Mgr Jacobini, alors secrétaire de la Propagande. Dans cette lettre, le prélat énumérait les points sur lesquels pouvaient utilement porter les délibérations de la conférence. Ces points, les voici : « protéger l'enfance afin que ses forces ne soient pas consumées avant le temps par des fatigues prématurées et que son innocence ne soit plus mise en péril; rendre les mères de famille à leur ménage et à leurs fonctions et empêcher que, attachées à des ateliers, elles ne se détournent de leur tâche naturelle; étendre la protection même sur les ouvriers dans l'âge viril pour que leur travail journalier ne se prolonge pas au-delà des heures équitables; enfin garantir par la loi civile le repos des jours de fête dont la sanctification est prescrite par Dieu lui-même. »

engagemens réciproques ? On mène grand bruit, aujourd'hui, dans nos chambres françaises, de ce qu'on appelle la liberté de nos tarifs de douanes ; il est une liberté autrement précieuse à un peuple qui prétend demeurer maître chez lui, c'est la liberté du travail national. L'aliéner, par traité, ne serait rien moins qu'abdiquer son indépendance économique, et peut-être, du même coup, son indépendance politique. — Qui ne voit que, avec une réglementation internationale, les dangers de l'intervention de l'État seraient grossis des dangers de l'intervention étrangère? Aux inconvéniens de l'ingérence administrative viendraient se superposer les périls de l'immixtion des chancelleries diplomatiques derrière lesquelles, dans notre Europe en armes, on croit toujours entendre le fracas des bataillons en marche. Se figure-t-on le général de Caprivi ou le marquis di Rudini adressant des notes au quai d'Orsay sur l'exécution des règlemens internationaux touchant la durée de la journée de travail ? Ne nous leurrons point de songes, à tout le moins prématurés : de pareilles conventions seraient encore plus malaisées à formuler et ne seraient guère moins périlleuses à appliquer qu'un traité de désarmement général, signé à Paris ou à Berlin.

Mais, pour qu'ils marchent simultanément dans la voie du progrès social, est-il bien nécessaire que les divers États soient liés par des conventions ? Non, grâce à Dieu. Il suffit qu'ils soient animés d'un même esprit et qu'ils obéissent à une inspiration commune. Ne le voyons-nous pas, déjà, pour ce qu'il y a de vraiment pratique dans cette législation sociale, par les lois édictées, presque partout, en même temps, pour la protection des nouveau-nés, pour la protection des enfans ou des adolescens, pour la protection des jeunes filles, des femmes mêmes? Et cette commune inspiration d'humaine solidarité, d'où peut-elle mieux nous venir que de l'Évangile et du christianisme, qui, aujourd'hui encore, reste, quoi qu'on en dise, le lien de notre civilisation occidentale, le lien béni grâce auquel néo-Latins, Germains, Slaves, Anglo-Saxons, nous demeurons tous unis en un faisceau vivant, en dépit de nos vieilles querelles et de nos mesquines jalousies nationales? Telle est, si nous savons lire, la pensée du pape. Et c'est bien là, en effet, l'office de la religion et le rôle d'un pouvoir spirituel : souffler aux nations diverses un même sentiment, imprimer aux peuples une direction commune, en rapprochant les esprits et en unifiant les âmes. Qu'ils soient un dans le Christ! *Unum sint!* répète l'Église en ses prières. Voilà qui rentre assurément dans la mission du christianisme. Seule, — avec la science peut-être, mais avec une autre prise sur les sociétés, — la religion peut, sans inquiétude ni menace pour personne, faire de « l'internationalisme » à la fois efficace et pacifique. Que les gouvernemens et les peuples se pénètrent des

enseignemens du saint-siège, ou, — ce qui revient au même, en réalité, — que les catholiques, que les protestans, que les orthodoxes s'imprègnent également de l'esprit de l'Évangile; et, sans qu'il soit besoin de réunir les diplomates autour d'un tapis vert, sous la présidence d'un chancelier, les questions ouvrières, étudiées, partout, dans le même sentiment, humain et chrétien, recevront la seule solution internationale compatible avec la variété des situations et des circonstances, avec la diversité des lieux et des temps, avec l'inégalité des hommes et des races, la seule qui se puisse concilier avec les intérêts des peuples et l'indépendance des États. Ici encore, le problème est, avant tout, moral, et c'est par une influence morale qu'il doit être résolu.

Nous sommes ainsi ramenés, en toutes choses, à la même conclusion : rien de vraiment efficace, rien de solide et de durable, pour nos sociétés démocratiques, en dehors de l'Évangile, en dehors de l'esprit chrétien et de la fraternité chrétienne. Le progrès social, la paix sociale, l'État est impuissant à nous les assurer; si grandes qu'elles soient, cela dépasse ses forces. Législation nationale, ou législation internationale, la loi et la contrainte légale risquent trop souvent d'envenimer les plaies qu'elles prétendent fermer. A nos démocraties industrielles, il faut autre chose que des règlemens sur le travail, des textes législatifs, ou des arrêtés de police sur l'usine et l'atelier. Quand apprendrons-nous à nous défaire de nos superstitions modernes? La loi est comme les signes cabalistiques du sorcier, ou les magiques formules du chaman : elle n'a point en elle de vertu curative. La loi, par elle-même, est chose morte, et il n'y a pas de salut en elle. Les lois ne valent que par le principe qui les inspire, ou par l'esprit qui les applique. Toute la science ou l'habileté des législateurs ne sauraient communiquer aux sociétés ce qui ne se donne pas par décret, un principe vivant qui agisse sur les âmes; — car, quelque abus qu'on fasse de ce mot, il nous faut bien le dire, la question sociale reste, avant tout, une question d'âmes. Or, l'État et la loi n'ont rien pour les âmes. Cette vérité nous apparaîtra plus manifeste encore, prochainement, quand nous examinerons le remède préféré des réformateurs catholiques et du pape Léon XIII, les associations professionnelles, les corporations, les syndicats. Là, nous verrons clairement que ce qui importe aux sociétés et à la paix sociale, c'est bien moins les formes matérielles, les dispositions légales et les règlemens d'administration que l'homme lui-même, et l'âme de l'homme.

ANATOLE LEROY-BEAULIEU.

LES

GUEUX DE MER

IV[1].

PLUTOT TURCS QUE PAPISTES.

I.

Ce ne sont pas seulement les marins de 1830 qui ne reconnaîtraient plus aujourd'hui notre flotte; ceux de 1866, s'ils voyaient les profondes modifications que le court intervalle d'un quart de siècle a pu produire dans les engins de destruction, dans les installations intérieures, dans la stratégie navale, ne se montreraient peut-être pas beaucoup moins étonnés. La science nous a, par un étrange détour, ramenés aux temps où les armes de jet cédaient encore le pas à l'éperon brutal et au brûlot. Les combats de mer s'en trouveront singulièrement simplifiés; on n'en peut dire autant du rôle des arsenaux. Nous ne verrons plus des flottes de bannis promener en tous lieux le drapeau de princes sans état. Les gueux de mer et l'intrépide amiral de Charles Ier, le fameux prince Rupert, n'avaient besoin ni d'ateliers de réparation pour leurs machines, ni de dépôts de charbon pour leurs chaudières. La guerre en 1649, aussi bien qu'en 1568, en était restée aux procédés primitifs qui

(1) Voyez la *Revue* du 15 septembre, du 1er novembre et du 1er décembre 1891.

l'avaient, pendant des milliers d'années, rendue si facile. Sur terre on savait la faire avec des piques, sur mer avec des barques.

Quiconque avait quelque démêlé avec la justice, quiconque se voyait en butte aux poursuites de ses créanciers, allait grossir les rangs des mécontens qu'effrayaient les persécutions du duc d'Albe. Lorsque Louis de Nassau eut, par la mesure prise le 1er juillet 1568, légitimé en quelque sorte la piraterie (1), ce ne furent pas seulement des criminels et des débiteurs insolvables qui accoururent, ce furent des patriotes dont le frère d'Orange venait de rassurer tout à coup les consciences timorées.

Pour Albe, les lettres de marque de Louis de Nassau ne changeaient rien à la situation. Albe ne se demanda pas un instant si les commissions délivrées aux commandans rebelles émanaient d'un prince indépendant, d'un chef qui, par sa principauté d'Orange, ne relevait en aucune façon de l'autorité du roi d'Espagne et se trouvait par conséquent investi de toutes les prérogatives attribuées par la loi du jour aux princes souverains : les gueux de mer restèrent à ses yeux des rebelles et des pirates. Ils n'obtinrent de lui, chaque fois que leur mauvaise fortune les mit en son pouvoir, d'autre merci que la potence au lieu du bûcher. Les puissances neutres ne se montrèrent guère plus tolérantes. Seulement ce n'était pas la rébellion ou la course illégale qu'elles prétendaient punir : elles s'en prenaient uniquement aux excès dont leurs riverains et leurs vaisseaux marchands avaient à se plaindre. Quand les magistrats de Hambourg firent pendre Jan Broeck, un des gueux de mer les plus réputés pour son audace, ils n'avouaient nullement l'intention de contester les droits du prince d'Orange ou de consacrer ceux du roi d'Espagne ; ils voulaient venger leurs propres griefs comme le duc d'Albe vengeait la majesté outragée de son maître.

A peine pourvus de leurs lettres de marque, Didier Sonoy et Henri Thomasz (2) reçurent l'ordre de Louis de Nassau d'attaquer la flotte de Boshuizen. L'armée d'Albe n'avait pas encore paru, la fortune semblait favoriser les rebelles : les habitans d'Emden prêtèrent leur concours aux gueux de mer. Ils aidèrent Sonoy, Thomasz et Gérard Sébastien, flibustier de Gorcum, à s'emparer, devant leur ville même, d'un vaisseau de Groningue du port de 200 tonneaux (3). La population de Delfzijl ne montra pas moins de complaisance. Elle livra ses vaisseaux, ses chaloupes de pêche. Louis les fit armer par ses capitaines et les envoya rejoindre Jan Abels.

(1) Voyez la *Revue* du 1er décembre 1891.

(2) Thomasz ou Thomaszoon, fils de Thomas.

(3) *Geschiedenis der Watergeuzen*, par Van Groningen, pasteur à Ridderkerk. — Leyde; Luchtmans, 1840.

Le valeureux transfuge se préparait, avec trois autres commandans, à exécuter contre Boshuizen une attaque en règle.

Le 7 juillet 1568, les gueux de mer se portèrent à toutes voiles vers la flotte ennemie. Boshuizen fit un instant mine de vouloir soutenir le choc sans broncher. A l'approche des gueux cependant, on le vit lever l'ancre et battre en retraite. Boshuizen connaissait l'impétuosité de ses adversaires, leur habitude d'engager le combat corps à corps; il se souciait peu de se laisser aborder, et prit chasse dans le dessein d'attirer en pleine mer ces chétifs navires, d'un tonnage bien inférieur à celui de ses vaisseaux. Malheureusement pour lui, le vent tomba et les vaisseaux commencèrent à dériver au gré de la marée. Il fallut de nouveau jeter l'ancre. Sonoy et Gérard Sébastien profitèrent de la dispersion des vaisseaux de Boshuizen pour en capturer quatre. Ils capturèrent également deux hourques marchandes.

Satisfait de cet avantage, Sonoy, qui exerçait le commandement en chef, se hâta de revenir devant Delfzijl. Il apportait la nouvelle d'une victoire : il trouvait à Delfzijl les symptômes avant-coureurs d'un prochain désastre. Albe approchait rapidement; Louis de Nassau venait de lever le siège de Groningue et se tenait sur la défensive, déjà retranché à Jemmingen (1). Les vaisseaux des gueux, si faible que fût leur tirant d'eau, ne pouvaient suivre l'armée du comte jusque-là. Sonoy dut se borner à expédier au comte quelques provisions dans les scutes (2) et dans les bateaux ramassés à Delfzijl. Jan Broeck, — ce Jan Broeck destiné à un sort si funeste, — et Ellert Hop, se chargèrent de la mission. Ce furent eux qui sauvèrent, comme nous l'avons raconté dans la première partie de ce travail, les débris de l'armée du comte Louis et le comte lui-même.

Après le triomphe si éclatant et si complet du duc d'Albe, qu'allaient devenir les vaisseaux de Sonoy? Le bailli d'Emden, Unico Manninga, offrait de les recevoir dans le port qui tant de fois les avait abrités; il promettait même à Sonoy une énergique protection. Les menaces d'Albe transformèrent brusquement ces dispositions bienveillantes. Les vaisseaux capturés furent placés sous séquestre, et les fonds provenant des navires de commerce mis à rançon par les gueux furent confisqués, « en dédommagement, » prétendit le bailli d'Emden, « du préjudice causé par les équipages rebelles au gardien des balises de l'embouchure de l'Ems. »

L'adversité ne rencontre pas d'amis, et ce n'est pas seulement

(1) Voyez la *Revue* du 1er novembre 1891.

(2) Scute, en hollandais *schuit*, bateau à fond plat.

chez les Turcs qu'on « apprend à raser sur la tête de l'orphelin. » Sonoy et ses capitaines durent se trouver trop heureux d'échapper aux rigueurs de la prison.

Emden était donc pour le moment fermé aux gueux. Il ne leur restait plus pour refuge que la mer, les ports anglais et La Rochelle. Leur flotte cependant, loin de diminuer, croissait toujours : l'armée du comte Louis s'était chargée, en se dispersant, de lui procurer des recrues. C'est alors qu'on vit se présenter à bord des vaisseaux qui portaient le suprême espoir de la patrie, le frère et le fils de Jan Abels, — Tamme et Fokke Abels, Homme Hottinga, jadis capitaine d'une compagnie de soldats sous le comte Louis, avec ses deux fils Duco et Taco, Jelte Eelsma, Hero Hottinga, Douwe Glins, Wijbe Sjoerds, et, quelque temps après, Willem van Blois de Treslong, habitant de la Brille.

Les gueux de mer, exclus du port d'Emden, ne renoncèrent pas pour cela aux pillages qui les faisaient vivre. Ils n'avaient plus de point d'appui sur la côte : ils se rabattirent sur les îles dont le faible tirant d'eau de leurs vaisseaux leur ménageait l'accès. Ils établirent un double dépôt de vivres, de butin et de prisonniers sur Ter-Schelling et sur Ameland (1). De là, ils négociaient l'échange contre rançon des captifs qu'il leur semblait profitable d'épargner. Le temps des irruptions normandes était revenu. On voyait constamment rôder le long du littoral de la Frise et des côtes de la Hollande du nord des barques suspectes qui occupaient les passes du Zuyderzée, et s'aventuraient même souvent à jeter leurs équipages à terre. Entraînés par l'ardeur de la rapine, aiguillonnés par la haine des moines, ces aventuriers intrépides poussaient leurs incursions au loin dans la campagne, et allaient dévaster avec une férocité inouïe les cloîtres et les églises. « Fokke Abels, » — le fils de Jan Abels, — écrivait, à cette époque, Jean Carolus d'Anvers, fiscal du conseil de la Frise, « est bien jeune encore ; il dépasse cependant déjà en cruauté la rage inhumaine des Turcs. Il la dépasse de plusieurs « parasanges. » Jamais dans ses orgies il n'emploie que les saints calices remplis de bière ou de vin jusqu'au bord. Il a fait clouer un riche tabernacle en tête du grand mât de son vaisseau. « Voyez, dit-il aux prêtres qu'il a fait prisonniers, ce très saint coffret. Si haut que vous le placiez dans votre vénération, vous ne le placez pas encore aussi haut que les gueux. » Puis il oblige les malheureux prêtres à revêtir leurs vêtemens d'offi-

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1er décembre 1891, la description des côtes des Pays-Bas. Voyez aussi la carte de MM. Vivien de Saint-Martin et Fr. Schrader publiée par la librairie Hachette et Cie.

cians et, sous menace de mort, prêt à les percer de l'épée ou à les faire jeter à la mer, il les contraint d'accomplir toutes les cérémonies qui accompagnent la célébration de la messe. »

Fokke Abels trouvait des émules. « Moi, capitaine Egbert Wybrantsen, » écrivait aux religieux du cloître d'Hemmelum, près de Stavoren, le commandant d'un des vaisseaux des gueux, « je vous fais savoir que si vous ne m'avez pas, avant quatorze jours, envoyé la somme de six mille écus pour la rançon de votre supérieur, je le ferai pendre, ne dût-il plus rester abbé vivant au monde. » Les religieux s'exécutèrent. Ils firent bien, car le capitaine Wybrantsen aurait sans hésiter accompli sa menace.

Pendant ce temps la flotte de Boshuizen, faute d'argent pour acheter des munitions et des vivres, pour opérer de nouvelles levées de matelots, demeurait forcément inactive à Dokkum (1), et assistait dans une impuissance douloureuse aux exploits répétés des forbans. Albe, nous l'avons dit, ne recevait aucun secours d'Espagne. Les Maures de Grenade venaient de se soulever : l'attention de Philippe II se trouvait forcément détournée des Pays-Bas. Il ne lui arrivait d'ailleurs de ces provinces lointaines que des nouvelles rassurantes : Albe se croyait entièrement maître de l'insurrection ; il le répétait dans toutes les dépêches qu'il adressait de Bruxelles à son maître (2). Ce n'étaient pas quelques pirateries qui pouvaient le troubler dans son triomphe. Ces désordres l'indignaient : ils ne l'alarmaient pas. Très peu de capitaines, même parmi les plus illustres, ont compris la puissance de la marine, le parti qu'on en peut tirer, le mal qu'on en doit craindre.

Les tempêtes de l'hiver et les glaces du Zuyderzée vinrent pourtant mettre un frein aux déprédations des gueux de mer : Boshuizen désarma sa flotte; les bannis se replièrent vers l'embouchure de l'Ems. Le prince d'Orange s'était vu contraint de licencier son armée, et une foule de soldats sans ouvrage encombraient la ville d'Emden. Soutenus par les sympathies des habitans, ils y étaient en quelque sorte les maîtres. Les gueux n'avaient plus rien à craindre du bailli; ils reparurent effrontément dans le port d'où on les avait chassés. Au printemps de l'année 1569, les côtes de la Hollande septentrionale reçurent de nouveau leur visite.

Orange avouait maintenant à la face de l'Europe ces compromettans auxiliaires. Il leur envoya, dans l'espoir de les modérer, ses meilleurs capitaines, des capitaines appartenant à la

(1) Dokkum est la ville la plus septentrionale de la Frise. Elle est située presque à la hauteur d'Ameland.

(2) Voyez la *Revue* du 1er novembre 1891.

première noblesse des Pays-Bas. Adrien van Zwieten, Lancelot de Brederode, Albert d'Egmont, Frédéric et Guillaume van Dorp, le baron bourguignon de Montfalcon, Guillaume d'Imbize, gentilhomme gantois, Nicolas Ruychaver, Adrien Menninck, Dirk van Bremen et maint autre allèrent tenir compagnie à Sonoy, à Thomasz, à Jan Abels. Les guerres civiles ne connaissent pas cette division jalouse du travail qui partage les armées en marins et en soldats. Les mêmes personnages font campagne sur terre ou sur mer, suivant que l'occasion s'en présente.

Pour prix de sa condescendance envers cette force irrégulière qu'il voulait relever aux yeux mêmes des élémens si divers qui la composaient, Orange s'était réservé le droit de nommer l'amiral auquel il conférait le soin d'introduire dans la flotte une certaine unité. Son choix tomba sur un très vaillant homme de guerre, sur Adrien de Berghes, seigneur de Dolhain. Cet amiral, — le premier qui ait arboré au grand mât, en vertu d'une commission régulière, l'étendard de l'insurrection, — paraît avoir échangé sans trop de regret la vie des camps pour la vie bien plus rude encore du corsaire. Malheureusement pour Orange, la comptabilité de Dolhain laissa, dès le début, beaucoup à désirer. Orange attendait des gueux moins des victoires éclatantes que des victoires fructueuses. Tourmenté, comme tous les généraux de cette période troublée, du besoin d'argent, sachant qu'avec de l'argent il recruterait facilement des armées, il abandonnait à l'amiral, pour la part personnelle dont il n'entendait pas le priver, le dixième du butin. Tel était l'avantage universellement attaché à la fonction. Des neuf parts restantes, Orange s'attribuait expressément le tiers. Les deux autres tiers seraient partagés entre les équipages et les capitaines, à la charge pour les capitaines de payer la solde et les vivres. Les premiers débats entre Orange et Dolhain naquirent de cet arrangement.

Au mois d'octobre 1569, la bataille de Montcontour portait un coup funeste à la cause des réformés. Trois jours avant cette bataille, le prince d'Orange avait quitté la France pour rentrer en Allemagne, son refuge accoutumé. A peine remis de l'émotion que dut lui faire éprouver la défaite de ses alliés naturels, Orange s'empressa de dépêcher auprès de Dolhain un de ses officiers les plus actifs, Jean Basius. L'amiral venait précisément d'arrêter, au mois de septembre, à l'entrée de la Vlie, une des passes qui donnent accès dans le Zuyderzée, deux flottes marchandes arrivant de la Baltique; l'une de soixante vaisseaux, l'autre de quarante. Ces flottes étaient en majeure partie composées de bâtimens neutres. Un tel mépris du droit des nations ne témoignait que trop du pro-

fond dédain que rencontraient les instructions réitérées du prince. Orange s'était cru en droit d'interdire rigoureusement aux gueux de mer « de rien entreprendre contre les villes, les places fortifiées, les vaisseaux des habitans de l'Allemagne, de l'Angleterre, du Danemark, de la Suède, de la France, de tous les pays en un mot *qui avaient cru à la parole de Dieu.* » Quant aux autres puissances, — Espagne, Écosse, Italie, Portugal, — Orange ne s'en occupait pas. S'il y a eu des croisades contre les musulmans, on voit qu'il n'en a pas manqué non plus contre les catholiques. Le catholicisme s'est trouvé dans les Pays-Bas en état de légitime défense. Je suis loin d'excuser la férocité avec laquelle il s'est défendu, je tiens seulement à constater qu'il n'a pas été attaqué avec des gants de velours. Lui aussi, on l'a mis hors la loi, non pas seulement parce qu'il persécutait, mais parce qu'il « ne croyait pas à la parole de Dieu. » Toutes les sectes ont du fanatisme, de la superstition et d'odieuses violences à leur charge. Je préfère cependant la pire de ces communions chrétiennes au matérialisme.

Pour prendre son parti de l'infraction de ses ordres et du discrédit où les excès des gueux pouvaient jeter la cause dont il se déclarait le chef, Orange aurait eu besoin que son délégué lui rapportât au moins quelque fruit des scandaleuses captures qu'une indulgence poussée jusqu'à la faiblesse tolérait. Basius n'eut, au contraire, à transmettre à son prince qu'une réclamation du seigneur de Dolhain. Ce brave gentilhomme du Hainaut, loin de se reconnaître débiteur de Guillaume, se posait en créancier. Il revendiquait avec énergie le remboursement de cinq mille écus « avancés par lui, » disait-il, « pour l'entretien de la flotte. » Il se démettait d'ailleurs de son commandement, et le laissait, jusqu'à décision contraire du prince, aux mains de son frère Louis de Berghes. Malade, il allait partir pour Cologne. Quand il aurait rétabli sa santé, ce ne serait pas à bord de son vaisseau qu'il reviendrait : il irait chercher en Angleterre « un repos qu'il croyait avoir bien gagné. »

Comprend-on bien maintenant toutes les difficultés de la tâche assumée par Orange? Ce taciturne n'est pas mon héros. Toutes mes sympathies vont à celui qu'après Albe et Requesens Philippe II enverra le combattre, à celui qu'un savant professeur de Louvain appelait, il y a quelques mois, « un héros belge (1), » et que j'appellerai, moi, le dernier des chevaliers chrétiens : elles vont

(1) *Un Héros belge. — Don Juan d'Autriche*, par Émile Van Arenbergh, Bruges 1889.

sans hésiter au vainqueur de Lépante, à l'aimable et honnête don Juan d'Autriche. Je ne saurais cependant refuser sans une criante injustice à Guillaume d'Orange le titre de grand homme et de libérateur de la patrie.

Dès qu'on sort des voies régulières, il faut s'armer de patience. « Le meilleur architecte, a dit un grand souverain à qui la fortune ne devait épargner aucune épreuve, ne peut bâtir qu'avec les matériaux qu'il a sous la main. » Ces matériaux ne sont pas toujours ceux que l'architecte se serait complu à employer. Orange eût préféré, sans doute, affranchir les Pays-Bas avec d'autres outils que ceux qui lui étaient offerts par la rigueur des temps : il accepta les instrumens que la Providence lui envoyait, les yeux sur son but, qui était assurément très noble, l'âme cuirassée contre les déceptions. La réponse de Dolhain le blessait profondément. Il dissimula néanmoins son déplaisir, seulement quand Dolhain mit le pied sur le sol britannique, les griefs d'Orange l'y avaient devancé. Dolhain fut arrêté et conduit en prison par ordre de la reine Élisabeth. Pour en sortir, il lui fallut donner une apparence de satisfaction à Basius, car ce collecteur des deniers réclamés au nom de la cause nationale avait suivi l'amiral récalcitrant à travers la Manche.

Basius était autorisé à offrir à Dolhain, non pas la confirmation de son brevet d'amiral, mais le commandement d'une division de deux ou trois vaisseaux. Dolhain refusa une faveur qui eût mal dissimulé sa disgrâce. Ni sur mer ni dans la compagnie des gueux, il ne se sentait à sa place. On peut, en effet, mettre en doute que ce valeureux seigneur ait jamais possédé la force d'âme qui lui aurait été si nécessaire pour dominer une troupe irrégulière peu disposée à échanger le frein des lois pour le joug volontaire de la discipline. Trop compromis pour pouvoir jamais espérer le pardon du duc d'Albe, Dolhain reprit le harnais de guerre, sur le terrain où, dès l'enfance, il était habitué à le porter. La mort d'un soldat l'attendait dans une de ces journées sanglantes qui n'ont plus même de nom; elle a préservé sa mémoire compromise et permis à l'histoire, par une juste appréciation des difficultés contre lesquelles le premier amiral des gueux eut à lutter, de ranger l'administrateur négligent, l'homme de mer peu capable, au nombre des héros que la patrie reconnaissante honore encore aujourd'hui.

II.

La destitution de Dolhain laissait de nouveau les gueux de mer sans chef. L'ivrognerie et le désordre firent à bord de leurs vais-

seaux de tels progrès qu'on put craindre un instant que la flotte d'Orange ne vînt à se dissoudre. Les ports amis qui les accueillaient encore, ceux d'Angleterre, aussi bien que ceux de France, ne s'ouvraient plus qu'à regret à ces équipages dont la turbulence devenait un fléau pour les villes qu'ils envahissaient. La population même des Pays-Bas cessait de leur être sympathique. Partout où ils apparaissaient dans leurs irruptions soudaines, on souhaitait ardemment leur départ, on ne songeait qu'à se mettre en garde contre leur retour. Les villes néerlandaises avaient longtemps souffert des allures arrogantes et brutales des soldats espagnols. — C'était là une des principales causes de la révolution. — On se voyait aujourd'hui obligé de reconnaître que les soldats espagnols valaient encore mieux que les gueux de mer. Exposées aux désastreuses visites des pirates, presque toutes les villes marchandes sollicitaient maintenant, dans l'intérêt de leur sécurité, l'envoi de ces garnisons dont elles demandaient jadis avec tant d'insistance l'éloignement. Il y avait là un moment précieux qu'Albe aurait dû saisir pour en finir une fois pour toutes avec la piraterie. Le cours des choses en eût probablement été changé. Albe se laissa distraire par d'autres soins qui lui semblèrent, sans doute, plus pressans. Un de ses lieutenans, Gaspar Robles, seigneur de Billy, gouverneur de la Frise, apprécia mieux la situation.

Au retour du printemps, les gueux avaient menacé Delfzijl (1): Robles les contraignit de se retirer. Les gueux se rejetèrent sur le Dollard (2), saccagèrent tout le pays environnant et allèrent déposer leur butin sur les îles d'Ameland et de Ter-Schelling. Nous avons dit plus haut que, chassés d'Emden, ils s'étaient rendus maîtres de ces deux clés de l'Ems et du Zuyderzée. Sur Ameland, ils occupaient le château qu'y avait bâti un gentilhomme frison, Pierre de Kamminga; sur Ter-Schelling, ils avaient détruit l'habitation du comte d'Aremberg, emmené prisonniers le bailli et le pasteur.

Robles cependant faisait partout et autant que possible bonne garde sur la côte. Plus d'une fois, les gueux, descendus à terre, trouvèrent, au retour de leurs expéditions, la retraite coupée. Mais ce n'était pas assez, pensa-t-il, de punir ces ravages; mieux vaudrait encore les prévenir. Au printemps de l'année 1570, il jeta ses soldats sur Ameland et sur Ter-Schelling. Les gueux ne s'attendaient pas à cette attaque. Ils furent surpris, égorgés, et Robles rentra en possession des îlots sablonneux qu'Albe avait négligé de mettre en état de défense. Là périt un jeune et vaillant gentilhomme qui avait été des premiers à signer la ligue des nobles. Pibo Harda

(1) Delfzijl est située en face d'Emden.

(2) Golfe intérieur créé par les inondations non loin de l'embouchure de l'Ems.

s'était chargé de la défense d'Ameland : il s'acquitta de son mandat jusqu'au martyre.

Pour nous, pour l'étranger, ces hauts faits sont des hauts faits inconnus, ces noms de héros sont des noms obscurs. Il n'est guère de Hollandais, en revanche, qui ne les connaissent. Les Hollandais sont un peuple sérieux; nous les rencontrerons toujours profondément respectueux de leur histoire. Ils la lisent, si j'osais employer cette expression, à la loupe. J'admire trop un patriotisme que nous devrions bien imiter pour ne pas m'efforcer de ne point provoquer par quelque erreur involontaire ses critiques. La tâche m'a paru quelquefois, je l'avouerai sans honte, singulièrement laborieuse. Pouvais-je cependant me flatter de comprendre les Tromp et les Ruyter, sans avoir fait connaissance avec leurs ancêtres? Il n'y a vraiment pas, suivant moi, d'histoire instructive et féconde, si l'on ne prend cette histoire à son origine, si l'on ne peut, en un mot, passer constamment sans lacune du connu à l'inconnu. Telle est la préoccupation qui m'a fait, sans que j'en eusse pour ainsi dire conscience, remonter insensiblement au déluge, qui me ramène, après le siège de La Rochelle (1), aux premières campagnes des gueux de mer et qui ne me permettra d'arriver à Duquesne et à Tourville qu'après avoir passé par les grands amiraux anglais et hollandais appelés à se disputer la suprématie navale dans la Manche de l'année 1652 à l'année 1672.

Aussitôt après la prise d'Ameland et de Ter-Schelling, le centre des opérations fut transporté par Robles, de Delfzijl sur l'Ems, à Harlingen sur la rive frisonne du Zuyderzée. En face d'Harlingen s'ouvrait, entre Ter-Schelling et Vlieland, la grande passe de la Vlie. Dans cette passe, les gueux continuaient de se tenir embusqués : Robles expédia contre eux cinq de ses plus gros vaisseaux.

Les gueux de mer, en ce moment, faisaient flèche de tout bois; leurs plus gros vaisseaux venaient de La Rochelle, quelques-uns leur étaient fournis par les défections qui tendaient, grâce aux nouvelles exigences du duc d'Albe, à se multiplier. Un de ces vaisseaux transfuges, le vaisseau la *Cloche*, de 230 tonneaux, semblait un colosse au milieu de la flottille de Myrmidons qu'il était venu joindre. Avant l'arrivée de la *Cloche*, c'était un navire de 120 tonneaux qui tenait dans la flotte rebelle le premier rang. Le reste se composait de bâtimens marchands capturés, de flibots, de yachts, de kromstevens (2), tous navires de 40 à 60 tonneaux, de bateaux de pêche, d'esquifs plus chétifs et plus misérables encore, —

(1) Voyez l'ouvrage intitulé *le Siège de la Rochelle;* Firmin-Didot. En vente au profit de la société de sauvetage des naufragés, 1, rue de Bourgogne, Paris.

(2) *Kromsteven*, vaisseau dont l'avant est bâti en croissant.

quelque chose, en un mot, comme la flottille qu'on voit, aux jours d'été, sortir chaque matin des jetées de Trouville. Les heux, les balandres, les caravelles de Zélande, n'avaient pas encore pris place dans la flotte commissionnée par Orange. Lorsqu'en 1571 Blois de Treslong fera, au prix de 6,000 florins, l'acquisition d'un navire de 180 tonneaux, armé de seize pièces de fonte verte, les gueux de mer accueilleront ce renfort avec autant de joie et d'orgueil qu'en montreront soixante-sept ans plus tard les capitaines de l'archevêque de Sourdis, le jour où le vaisseau la *Couronne*, ce chef-d'œuvre de construction dont la charpente devait absorber toute une forêt de la duchesse de Rohan, rallia l'escadre du roi Louis XIII devant Guétarie (1). Le *bon combat*, le combat de la liberté, fut soutenu, au début, dans les Pays-Bas, par des coques de noix et par des flibustiers, — je n'oserais pas dire par des voleurs de grand chemin.

Les vaisseaux de Robles approchaient rapidement. Au moment où l'action va s'engager, la tempête éclate. L'escadre espagnole, la flottille des rebelles, se trouvent du même coup dispersées. L'ouragan les mêle, les confond à leur insu. Un vaisseau espagnol rencontre à l'improviste deux navires qu'il ne tarde pas à reconnaître pour navires ennemis. Le vent s'est apaisé, la mer est redevenue plate. On peut de nouveau se battre. Confiant dans sa masse, l'Espagnol va droit aux gueux. Un des deux navires qu'il prétend attaquer ne portait pas de canons. Celui-là prend la fuite. L'autre avait à la fois à son bord deux canons et un certain nombre de mousquetaires. Il épargne à l'Espagnol la moitié du chemin. Rude combat où chacun des deux adversaires apporte la même énergie! Le capitaine de Robles commence à regretter la rencontre. Il laisse entrevoir à son équipage l'intention de ne pas prolonger davantage la lutte. Voilà près de quatre heures qu'il échange sans profit des boulets. L'équipage se montra en cette occasion plus acharné que son capitaine. « A l'abordage ! à l'abordage ! crient de toutes parts les matelots, ou nous vous jetons à la mer ! — Vous le voulez, répond le commandant indigné; vous le voulez ! Je vais donc accrocher ce vaisseau hollandais. Que le diable maintenant, si l'envie lui en prend, nous sépare ! » Les grappins sont jetés, les deux navires s'accostent et font corps. Je laisse à penser la furie avec laquelle ces haineux ennemis s'efforcent de se joindre; une fois aux prises, cherchent à se terrasser. Les gueux de mer avaient pour capitaine un rude compagnon du nom de Spierings. Longtemps, très longtemps, Spierings tint les Espagnols en échec. Son vais-

(1) Voyez *les Marins du XVe et du XVIe siècle*, t. II; Plon, Nourrit et Cie.

seau finit cependant par être envahi. Terrible mésaventure pour un homme qui combat la corde au cou! « Tue-moi! » dit le corsaire à un de ses soldats. Le soldat ne se le fait pas dire deux fois. Il passe son épée à travers le corps du capitaine et se jette ensuite à la mer.

Quelle merci pouvait-on attendre d'un ennemi à qui on n'eût assurément pas songé à en faire soi-même? Les gueux que le flot n'engloutit point furent en majeure partie massacrés. Les Espagnols mirent pourtant de côté quelques prisonniers; il fallait bien donner un certain éclat à la rentrée triomphale qu'on préparait. Le pont du vaisseau investi était jonché de morts. Les têtes furent coupées et salées à la façon turque, on lança les troncs par-dessus le bord. Revenus au port, les soldats de Robles prirent avec leurs sanglans trophées la route de Groningue. Les gueux ouvraient la marche. On leur avait laissé les mains libres pour qu'ils pussent porter, non point des corbeilles de fleurs à la façon des canéphores antiques, mais les têtes de leurs camarades. Ils défilèrent ainsi, entre deux haies de spectateurs terrifiés, et allèrent déposer les hideuses offrandes aux pieds de Robles. On les conduisit ensuite à la geôle. Quelques jours plus tard, les portes de la prison se rouvraient et les gueux, déjà brisés par de cruelles tortures, allaient à la potence recevoir le châtiment suprême.

Vous trouverez, sans doute, ces procédés atroces. Notez bien que nous sommes ici en plein XVIe siècle, et rappelez-vous avec quelle ardeur sauvage catholiques et huguenots se faisaient, à la même époque, la guerre dans notre belle et malheureuse France. Ce qui nous fait frémir étonnait à peine nos ancêtres. Ne vous fiez pas trop, d'ailleurs, aux progrès si vantés de notre civilisation. Le monde a peut-être connu, dans les profondeurs des siècles préhistoriques, des périodes où la vie humaine avait droit à autant de respect que nous nous faisons gloire de lui en accorder aujourd'hui. Puis brusquement, par un choc imprévu, l'âge d'or a fait place à l'âge de fer. Il a fallu des milliers d'années pour lui donner le temps de renaître. La main de Caïn, par une fatalité inhérente en quelque sorte à notre nature, reste toujours levée sur Abel. On ne saurait présumer à l'avance jusqu'à quel degré de barbarie la guerre pourrait, de représailles en représailles, ramener des peuples qui croient avoir abjuré à jamais les horreurs des temps passés. La réplique aux assauts des torpilleurs provoquerait très probablement des rigueurs près desquelles les combats sans pitié dont le récit fait passer dans nos veines un secret frisson, n'apparaîtraient plus que comme le légitime exercice des droits du belligérant. Qu'on y songe pendant qu'il en est temps encore. L'empereur Na-

poléon Ier entrevit le remède en 1812; d'accord avec les États-Unis, il ne craignit pas de le proposer (1). Je n'en connais point d'autre que celui qu'il indiqua. Le cannibalisme nous guette, hâtons-nous, croyez-moi, de conjurer le fléau et, sans perdre une minute, déclarons dans un congrès solennel « la neutralisation sur mer de la propriété privée. »

Pas de grâce! Tel était le mot d'ordre des hostilités dont l'année 1568 donna le signal. Les rencontres sur terre et sur mer devenaient plus impitoyables de jour en jour; les cœurs encore accessibles à la compassion peu à peu s'endurcissaient. Les égards que l'antique chevalerie ne refusait pas au courage malheureux, la clémence vers laquelle certains esprits inclinaient au début, passaient maintenant d'un aveu à peu près unanime pour des faiblesses. Au mois de mai 1570, les gueux de mer entrèrent de vive force à Hindeloopen, petite ville de la Frise située près de Workum. Le butin fut considérable; les sanctuaires des églises en fournirent la majeure partie. La rage dévastatrice des gueux prenait surtout plaisir à s'exercer aux dépens du clergé. Quelques jours plus tard, le maire de Dongeradeel était, près de Holwert (2), enlevé de nuit dans son lit. La terreur devenait générale. Aucun noble, aucun habitant de la Frise, se sentant soupçonné d'être partisan de l'Espagne, n'osait plus séjourner hors des villes.

Outre ces incursions venues de la mer, il fallait encore craindre les attaques des troupes de brigands affiliés aux pirates. Les gueux des bois écumaient la campagne, pendant que les gueux de mer écumaient l'océan germanique et les fleuves. A la tête des audacieux malfaiteurs, figurait le jeune noble frison dont nous reproduisions, au début de cette étude, les prédictions sinistres (3). Comblé par la nature de ses dons les plus séduisans, Hartman Gauma n'était pas né pour piller des villages et pour dévaliser des couvens. Le malheur des temps l'avait chassé de sa patrie; il séjournait d'ordinaire à Emden. Ses complices sur l'autre rive de l'Ems étaient nombreux. Il apparaissait subitement et disparaissait de même. En vain Robles mettait-il chaque jour, avec un redoublement de promesses, sa tête à prix. Personne en Frise ne se sentait le courage ou la volonté de le trahir. Ni tortures, ni potences, ni bûchers, n'arrachaient aux suspects qu'on parvenait à saisir le secret des retraites successives où Gauma trouvait à se réfugier. Brûlait-on un de ces asiles, la maison de Sixte Janszoon, par exemple, dans le

(1) Voyez la préface des *Corsaires barbaresques*.
(2) En face d'Ameland.
(3) Voyez, dans la *Revue* du 1er décembre 1891, *le Dernier asile de la liberté*.

village d'Oldeborn (1), aussitôt le *Mané, thécel, pharès* du festin de Balthazar brillait en vers latins sur les ruines fumantes du repaire favori des gueux. Bientôt, il n'y eut qu'un cri dans les campagnes dévastées pour réclamer la protection des vaisseaux du roi. Puisque le duc d'Albe prétendait avoir raffermi d'un bout des Pays-Bas à l'autre l'autorité de Philippe II, c'était bien le moins qu'il songeât enfin à rendre la sécurité aux provinces maritimes et qu'il consacrât à ce soin une partie des ressources arrachées à un peuple appauvri.

Comment s'expliquer qu'Albe ait pu continuer de rester sourd à ces plaintes réitérées, à ces doléances de jour en jour plus vives ? La confiance d'Albe dans la pacification des Pays-Bas était moins complète que son attitude et son langage auraient pu le faire croire. Le prudent gouverneur tenait à garder ses forces et ses fonds pour faire face à un retour offensif, toujours à prévoir, toujours imminent, du prince d'Orange. Le soulèvement des Maures dans le massif des montagnes de Grenade n'était pas encore apaisé : ne pouvait-on craindre que le sultan Sélim ne vînt quelque jour en aide à ces persécutés auxquels, des côtes d'Afrique, les corsaires barbaresques tendaient déjà la main, qu'il n'expédiât enfin sa flotte sur les côtes de l'Andalousie, au lieu de l'employer à refouler les galères de Venise au fond de l'Adriatique? Ce n'était pas, on en conviendra, pour Philippe II ainsi menacé, le moment d'envoyer ses vaisseaux dans les mers du Nord. « Les Maures, écrivait le prince d'Orange, nous donnent, par la grâce de Dieu, un bon exemple. Si un peuple de rien, un troupeau de brebis, peut entreprendre de lutter contre la puissance du roi d'Espagne, que ne doit-on attendre du courage d'un peuple vaillant et fort, entouré de toutes parts, comme le sont les Néerlandais, de voisins prêts à l'assister? » L'indifférence affectée par Albe au sujet des ravages dont l'écho ne cessait d'arriver à ses oreilles avait donc probablement pour cause un souci plus grave et plus impérieux encore. L'heure, en tout cas, semblait passée où un léger effort pouvait étouffer la marine naissante qui prêtait déjà un si vigoureux concours à l'insurrection. Albe prit la seule mesure qu'il jugea, dans cette situation critique, à sa portée : il envoya ses pleins pouvoirs à Robles.

Le vaillant stathouder ne perdit pas une minute pour justifier la confiance que le vieux duc de fer mettait en lui. Il fit sur-le-champ appel aux contributions volontaires des habitans qui le pressaient de les protéger. Malheureusement ces mêmes habitans, si empressés à solliciter son appui, ne savaient pas résister aux exci-

(1) Oldeboorn-en-Frise, à 20 kilomètres au sud de Leeuwarden.

tations secrètes des émissaires d'Orange. Ils auraient voulu être à la fois patriotes et tranquilles. N'est-ce pas le spectacle qu'en tout temps et en tout pays a offert, au grand détriment de la paix publique, une bourgeoisie frondeuse? « Ils chantent, disait Mazarin, ils paieront. » Il eût été plus vrai, peut-être, de dire : « Ils chantent : prenons garde ! » Le peuple, à lui seul, ne fait pas de révolutions; il n'est propre qu'à faire des émeutes. Toutes les chutes de gouvernement sont venues des chambres de rhétorique : n'est-il pas juste que les chanteurs aient leur part dans les calamités qu'ils provoquent?

Le prince Guillaume faisait quêter de tous côtés pour la cause de Dieu. Pierre Adrien van der Werf a un nom célèbre dans l'histoire des Pays-Bas. De concert avec le ministre protestant Jurriaan Epeszoon, il récoltait d'abondantes aumônes. Son éloquence entraînante savait arracher aux plus hésitans et aux plus timides des libéralités qu'il fallait quelquefois payer de sa tête. La situation présentait donc cette anomalie singulière d'esprits favorables au fond à la cause de la réforme, assez irrités cependant contre les gueux de mer pour se prêter, sans trop de mauvais vouloir, à des exigences qui auraient du moins pour effet d'éloigner des côtes néerlandaises ces défenseurs irréguliers de la patrie. Les réquisitions des agens du fisc rencontrèrent ainsi moins de résistance qu'on n'eût pu le craindre, et Robles se trouva bientôt en mesure d'augmenter dans une proportion notable ses armemens.

Le plus grand secours lui vint d'Amsterdam. Cette ville marchande, tout occupée de ses opérations commerciales, n'avait pas encore pris parti pour la révolte. Elle ne communiquait avec l'océan germanique que par le Zuyderzée : il était naturel qu'elle s'indignât de voir les passes de cette mer intérieure constamment assiégées par les vaisseaux des gueux. Semblable blocus devait la conduire à une ruine totale, s'il n'avait même bientôt pour résultat de l'affamer. Puisque le gouvernement de la régence demeurait impuissant, la noble cité se défendrait elle-même. Ses magistrats réclamèrent et obtinrent à cet effet, sans trop de peine, le concours des autres villes de la Hollande. Douze vaisseaux d'Amsterdam se portèrent, sous les ordres de Boshuizen, à l'embouchure de l'Ems; d'autres vaisseaux, équipés à Hoorn et à Enkhuysen, furent placés sous le commandement du bourgmestre de Hoorn, Jan Simonsz Rol. Gouda, Delft, Dordrecht, promirent de leur côté d'entretenir sur les fleuves des barques armées de canons et de soldats, pour y garantir la sûreté des transports. Albe eût voulu donner quelque consistance à ces flottes détachées, les ranger toutes sous l'autorité d'un même amiral. Il songea même un instant à conférer cette importante fonction à un prince allemand, au

duc Adolphe de Holstein. La combinaison eût offert l'avantage d'associer les villes hanséatiques, — Hambourg, Brême et Lubeck, — à la répression d'actes qu'Albe, dans son indignation d'Espagnol et de catholique, s'obstinait à flétrir du nom de pirateries. Le duc Adolphe se défendit d'accepter une mission qui lui eût très probablement aliéné les sympathies de ses compatriotes. Les villes allemandes étaient presque toutes infectées de l'esprit d'hérésie. Albe se vit donc contraint de s'en fier encore une fois à l'énergie de Robles et à l'activité du comte de Bossu, stathouder de Hollande. Il se contenta de donner à Bossu, dans la personne de Rol, le bourgmestre de Hoorn, un actif auxiliaire. Rol fut investi des fonctions de vice-amiral.

A Bossu les réformés opposèrent, le 16 juin 1570, Jan van Troyen. Ce vaillant corsaire réunit à la hâte un certain nombre de vaisseaux et obtint d'abord sur son adversaire quelques succès. Les efforts d'Amsterdam redoublèrent, ses armemens grossirent, la jonction s'opéra entre les vaisseaux équipés par Robles et ceux qu'avec un zèle infatigable continuait de rassembler Bossu: les gueux de mer durent vider les lieux. Ils allèrent chercher un asile en Angleterre. C'était le seul refuge qui leur restât. Leurs violences croissantes éloignaient ceux-là mêmes que la politique et la religion en auraient le plus naturellement rapprochés. Pressés par le besoin, les gueux ne respectaient plus rien, pas même les sauf-conduits délivrés aux vaisseaux de La Rochelle par le comte Louis de Nassau, représentant d'Orange auprès des réformés français. Tout vaisseau marchand était pour ces flibustiers aux abois de bonne prise. Orange n'ignorait pas les réclamations véhémentes que provoquait de toutes parts la conduite déréglée de ses partisans. Il ne se bornait point à en gémir tout bas; il s'en plaignait très haut et avec amertume; mais en vain multipliait-il les réprimandes, les objurgations : son autorité n'était que l'autorité d'un chef de parti, c'est-à-dire l'autorité la plus précaire qui soit au monde. Quand on se met à la tête des passions de la foule, on roule avec le flot, on ne le dirige pas.

Le frère aîné de Coligny, Odet de Châtillon, ce cardinal étrange qui, gagné à la cause de la réforme, épousa la comtesse de Beauvais, et, revêtu de la pourpre romaine, osa célébrer la cène calviniste dans sa cathédrale, Odet de Châtillon, disons-nous, se trouvait en Angleterre en ce moment. Il y plaidait avec une chaleur persuasive la cause des huguenots, quand les gueux de mer, battus par la tempête, ayant perdu en route plusieurs de leurs vaisseaux, vinrent jeter l'ancre sur la rade de Douvres. C'était sur le conseil de Châtillon qu'Orange, en 1568, avait délivré à ces capitaines d'aventure des lettres de marque. Aujourd'hui Châtillon

rougissait de ses protégés : « Si les gueux ne changent pas de conduite, s'empressa-t-il d'écrire à Orange, ils finiront par compromettre la cause qu'ils prétendent servir. Toute liberté leur était autrefois donnée de se ravitailler et d'espalmer leurs vaisseaux dans les ports de France : ils se sont si mal comportés que le 23 avril ordre a été expédié de la part du roi de les mettre sous séquestre. N'ont-ils pas eu l'audace de poursuivre des vaisseaux jusque dans les ports et franchises de France! Pour les éloigner, il a fallu tirer sur eux. Le roi s'est montré très offensé de ces insolences... Il est temps que le prince avise et porte enfin remède à un état de choses qui ne pourrait se prolonger sans les plus graves inconvéniens. »

Charles IX, on le sait, avant de jeter le masque, ne négligeait rien pour rassurer les huguenots ; il leur laissait même entrevoir, comme un terrain sur lequel tous les partis en France se mettraient aisément d'accord, une guerre prochaine avec l'Espagne. Élisabeth, de son côté, ne pouvait se défendre d'un sentiment commun avec les Pays-Bas : elle haïssait le pape et elle surveillait les papistes. Ni Charles IX, ni Élisabeth cependant ne se résolvaient à prendre franchement leur parti de venir en aide « à des serviteurs soulevés contre leur maître. » Une pareille alliance froissait toutes les idées de l'époque ; la majesté des rois en semblait atteinte. L'exemple des Néerlandais n'était-il pas de ceux qui deviennent avec une rapidité foudroyante contagieux? Orange avait donc un immense intérêt à ne fournir aucun prétexte au désaveu que Philippe II et le duc d'Albe demandaient avec une vivacité presque menaçante aux deux souverains de France et d'Angleterre.

La révocation de Dolhain était un premier pas vers la constitution d'une flotte mieux disciplinée. A la place de Dolhain, Orange nomma pour commander ses forces navales Guislain de Fiennes, seigneur de Lumbres. Les grands seigneurs ne lui manquaient pas : la noblesse, on s'en souviendra, donnait en 1567 le signal de l'insurrection ; elle ne pouvait conserver l'espoir de rentrer en possession de ses biens confisqués que par le triomphe du prince d'Orange. Guislain appartenait à une illustre maison originaire de l'Artois. Homme de conseil et homme d'action, il offrait à Orange toutes les garanties désirables. On le savait, d'ailleurs, un des plus fidèles et des plus actifs amis de Louis de Nassau. Sa nomination porte la date du 10 août 1570. Non moins que le jour où furent distribuées les premières lettres de marque, cette date est mémorable. Le 1er juillet 1568 était venu donner une existence légale aux armemens des gueux de mer : il avait, en quelque sorte, ouvert les annales de la marine indépendante des Pays-Bas ; le 10 août 1570 tendait à séparer de plus en plus la course autorisée de la piraterie. La guerre d'émancipa-

tion, soutenue avec tant d'héroïsme par la Grèce moderne, nous a récemment montré combien la distinction est difficile.

Entre Navarin et Stampalie, vous ne trouverez que quelques jours d'intervalle. Le 20 octobre 1827, Rigny, Codrington, Heïden, brûlaient la flotte ottomane au nom du salut de la Grèce; le 5 novembre, Bisson se faisait sauter, pour ne pas tomber aux mains des brigands affranchis par nos soins de la crainte des Turcs. Ce n'étaient pas là, dira-t-on, « les compagnons de Miaulis et de Canaris. » En êtes-vous bien sûrs? S'il n'y avait jamais eu de pirates en Grèce, les capitans-pachas auraient pu dormir tranquilles : sans les gueux de mer et sans leurs frêles bateaux, Philippe II eût probablement réalisé son beau rêve de la cité de Dieu et de la monarchie universelle.

L'engin de destruction, ramassé sous un petit volume, n'est vraiment à sa place qu'aux mains de désespérés. Si vous l'assujettissez au calcul, au soin de la sûreté personnelle, il trompera, la plupart du temps, votre espoir. Qu'il s'appelle brûlot ou torpille, c'est toujours un instrument de guerre à outrance. Confiez-le à un fanatique, — patriote ou sectaire, — vous le verrez rarement manquer son coup. Canaris communiait le matin : avant midi, il avait incendié un vaisseau. De ces vaisseaux turcs, beaucoup ont été assaillis pendant la guerre de 1821 à 1830; combien, si l'on en excepte ceux qu'aborda Canaris, ont succombé (1)?.. « Mettez mes hommages aux pieds de ce héros, » écrivais-je, il y a seize ans, à M. Palaska. Ma lettre arrivait au Pirée, au moment où l'immortel marin venait de rendre l'âme. Je le regrette encore.

III.

Le seigneur de Lumbres est à peine installé à son poste que les ordonnances destinées à fonder sur la flotte un ordre régulier se succèdent. Lumbres est nommé amiral; tous les chefs d'escadre doivent lui obéir. L'honneur, le service et la gloire de Dieu y sont intéressés; la liberté, la vie de tant de chrétiens opprimés en dépendent. « Je veux voir, écrivait le prince d'Orange, la pure parole de Dieu s'implanter et fleurir, grâce à l'assistance de nos marins, dans ce malheureux pays. C'est dans cet espoir que j'ai équipé des vaisseaux. Les dissensions et les divisions des partis ont amené le désordre, jeté la flotte dans la plus déplorable confusion. Il est temps de travailler à la cause commune. C'est la cause de Dieu, c'est celle de vos proches, c'est la vôtre. Les fidèles et les

(1) Voyez sur le rôle des brûlots, dans la guerre de l'indépendance grecque, *la Station du Levant*, t. Ier, p. 127, 128, 145, 146, 147, 153, 201, 202, 203, 217, 223, 224, 257, 274, 279, 280, 283, 284, 285, 287, 299, 307, 310, 325, 326, 327.

braves peuvent compter sur ma gratitude. Avec l'aide de Dieu, je récompenserai leurs bons services. Écartez de vos âmes toute ambition, tout intérêt personnel. Ne songez qu'à la gloire de Dieu et à la délivrance des pauvres croyans des Pays-Bas. »

Croire, c'est pouvoir; le scepticisme ne mène à rien; mais, nation ou individu, on n'est pas sceptique quand on souffre. J'aime à croire Orange dans ses homélies politiques aussi sincère que le peuple auquel il s'adresse. Néanmoins, dans cette grande révolution des Pays-Bas, c'est surtout le peuple que j'admire sans réserve. Les Néerlandais ont prouvé de quels sacrifices et de quelle persistance la foi est capable. Si la religion n'eût été pour les insurgés des Pays-Bas qu'un prétexte ou un masque, ces insurgés n'auraient jamais secoué le joug espagnol. Brave peuple chez qui la vigueur de l'âme s'unit encore aujourd'hui au culte le plus sérieux de toutes les vertus domestiques! C'est bien assurément de lui qu'on peut dire qu'il n'aurait pas conquis la liberté, s'il n'en eût été vraiment digne. Et pourtant de quelles erreurs sanglantes, de quelles ingratitudes ne l'a-t-on pas vu se rendre coupable! « Ne mettez pas votre confiance dans les princes des hommes, » a dit l'Écriture. Mettez-la donc dans les foules! Ce que les foules, — les meilleures! — vous réservent, c'est le sort de Barneveldt et des frères de Witt.

Les engouemens populaires jouent un grand rôle dans l'histoire. Jamais maison princière n'a joui d'une faveur plus constante que celle dont fut, dès son début sur la scène politique, entourée la maison de Nassau. Le prince Guillaume ne doit pas son ascendant au succès, car jusqu'ici le succès lui manque: il le doit à cette sorte d'instinct qui désigne souvent aux nations la voie du salut. Orange ordonne et tous les insurgés se soumettent. Les gueux de mer eux-mêmes dépouillent devant lui leur agitation féroce. Le prince leur rappelle avec énergie ses droits si fréquemment méconnus. Le tiers du profit des captures doit être scrupuleusement remis à ses agens. On sait à quel saint emploi il le destine. On a jusqu'à présent enrôlé tout matelot, tout soldat, tout fugitif qui s'est présenté. Désormais, on n'admettra sur les vaisseaux armés pour combattre la tyrannie du duc d'Albe, aucun homme qui ne jouisse d'un bon renom ou qui ait eu quelque démêlé avec la justice. Les commandans en chef et les patrons seront, — tous et sans autres exceptions que celles qui seraient prescrites par Orange lui-même, — Néerlandais. Chaque capitaine est tenu d'embarquer sur son vaisseau un ministre qui puisse « y annoncer la parole de Dieu, y faire les prières et entretenir l'équipage dans les bornes de la modestie chrétienne. »

Il est, je crois, fort à craindre que ce dernier ordre n'ait jamais

été pris au sérieux. C'était généralement d'Emden que les pasteurs calvinistes travaillaient au salut des âmes. Le décret d'Orange n'en avait pas moins son importance, car il mettait du moins la responsabilité du prince à l'abri. Orange pouvait-il témoigner d'une façon plus éclatante, devant les consistoires alarmés, de son orthodoxie et de ses intentions vraiment pieuses?

Le prince ne tenait pas seulement à prouver qu'il n'oubliait point ses devoirs de chrétien; il avait aussi à cœur de montrer que l'âpreté de la guerre civile ne lui faisait pas méconnaître ses obligations de gentilhomme. La quatrième femme de Philippe II, Anne d'Autriche, allait s'embarquer pour l'Espagne. Orange prescrivait à Lumbres, à Berghes, à Tseraerts, le premier amiral, les deux autres chefs d'escadre des gueux de mer, de laisser passer librement, sous peine de sa plus haute disgrâce, la fille de l'empereur Maximilien, la fiancée de ce roi d'Espagne dont il combattait les armées, mais dont il faisait profession de respecter l'autorité souveraine.

Ce commencement d'organisation était de nature à inspirer aux gueux des visées plus hautes que le pillage des navires de commerce et la dévastation des abbayes. Orange pressait en vain, depuis deux ans, les rois de Suède et de Danemark, ses coreligionnaires, de lui céder un port où il pût librement exercer la police sans laquelle toutes ses ordonnances ne seraient jamais que des mots. Accueilli par des refus formels, Orange ne cessait de recommander à ses émissaires d'étudier sur quel point du littoral une entreprise de la flotte aurait quelque chance de réussir. Les complices ne feraient pas défaut. Il y en avait à Dordrecht, il y en avait à Enkhuysen; on en trouverait même à Flessingue et à la Brille. Dans toute la Hollande, dans toute la Zélande, on conspirait. L'exécution de quatre prêtres réformés à La Haye, le 10 mai 1570, avait achevé d'exaspérer les esprits. Malheureusement toutes ces conjurations n'aboutissaient, pour la plupart, qu'au supplice.

Trois gentilshommes de l'Ommeland, — Poppo Ufkens, Pierre et Asinga Ripperda, — offraient à Sonoy de se jeter avec trois cents hommes dans Enkhuysen, dans Flessingue, dans Dordrecht, dans Rotterdam, dans la Brille, dans la ville, en un mot, qui leur serait désignée. Le manque d'argent ne permit pas à Sonoy d'accepter ces propositions. Plus tenace que ses deux compagnons, Ufkens, au mois de mai 1570, renouvela ses offres. Il s'attaquerait à Flessingue, Sonoy se chargerait d'Enkhuysen. Tout était prêt, Ufkens avait rassemblé à Emden des soldats et des vaisseaux. Le bailli d'Emden intervint. Il mit l'embargo sur la flottille.

D'Enkhuysen, arrivaient au même moment des rapports peu favorables : les habitans d'Enkhuysen déclaraient qu'ils ne rece-

vraient dans leurs murs aucune troupe en armes, à quelque parti que cette troupe appartînt. Du même coup les deux projets avortaient. Il en fut de même d'une irruption lentement préparée sur Dordrecht. Un des gueux de mer les plus aventureux, Gisbert Jansz Coninck, pénétra dans la ville et y séjourna quelque temps, caché dans la maison qu'habitait son père. Son oncle, Pieter Jansen, s'associait avec ardeur au complot. Tout marchait à souhait, quand la terrible détresse financière fit encore une fois renoncer à l'entreprise. Le dessein cependant s'était ébruité : le vieux Coninck paya la malencontreuse tentative de la vie. On l'arrêta et on l'envoya rendre compte de sa complicité au conseil des troubles. Le conseil, après un interrogatoire sommaire, le jugea digne du bûcher.

L'heure n'était pas venue : il ne faut pas chercher d'autre explication à ces insuccès répétés. Les événemens sont comme les fruits qu'il faut laisser mûrir, pour qu'ils se détachent d'eux-mêmes de la branche. On secoue l'arbre en vain, quand le fruit est encore vert. Le ciel allait d'ailleurs apporter une courte trêve aux disputes des hommes. La tempête effroyable du 1er novembre 1570 rompit les digues sur plusieurs points, confondant un instant dans une terreur commune les faiseurs de complots et les fauteurs de répressions sans pitié. L'inondation du 9 novembre 1421, connue sous le nom d'*inondation de la Sainte-Élisabeth*, n'avait guère été plus désastreuse que ce nouveau cataclysme, auquel fut assigné le nom d'*inondation de la Toussaint*. Près de 100,000 hommes furent, dit-on, engloutis dans toute l'étendue des Pays-Bas, 20,000 dans les deux Frises seulement. Comme en l'année 1173, le ciel vengeait les saints dont les rebelles avaient brisé les images. L'indignation des catholiques se sentit fortifiée par cette éclatante manifestation de la colère divine; les réformés tremblèrent et suspendirent pour un instant leurs complots. Mais bientôt les rancunes, excitées par les violences du duc d'Albe, reprirent le dessus. Le duc, nous l'avons dit, ne se contentait plus de traîner ses victimes à Bruxelles ; il les faisait exécuter maintenant à La Haye, en pleine Hollande, jetant ainsi avec un dédain provocateur le défi aux populations qu'il savait le plus attachées à l'hérésie. Cette fois c'en était trop, un sourd bouillonnement se fit entendre. « Les derniers temps, annonçaient les chansonniers populaires, sont proches ; la prédiction de saint Jean va s'accomplir ; l'épée se lèvera bientôt sanglante sur les chiens de Babylone. »

Chansonniers et pasteurs rivalisaient de zèle pour entretenir le peuple dans la haine du papisme et de l'Espagne ; des milliers de conjurés se transmettaient mystérieusement le mot d'ordre de la

révolte, sans qu'il se trouvât, — chose presque incroyable, — un traître parmi eux.

La terreur demeurait impuissante vis-à-vis de ces âmes aigries par l'injustice, soutenues par le fanatisme. Albe continuait d'allumer les bûchers et, sur la place même où mouraient les martyrs, dans une salle où les vitraux des fenêtres s'éclairaient tout à coup de la lueur des flammes, les ministres de l'Évangile prêchaient sans s'émouvoir « la parole de Dieu. » Les gueux de mer savaient qu'à leur approche le complot préparé à la Brille, à Dordrecht, à Rotterdam, à Delft, à Kampen, à Zwolle, à Deventer, à Zutphen, — à Enkhuysen surtout, — éclaterait.

L'attaque sur Enkhuysen avait été confiée par Lumbres à Lancelot de Brederode. Dès le 30 septembre 1570, Lancelot se tenait dans la Vlie. Il y capturait dix hourques chargées de stockfish, trois flibots, vingt buses (1), deux vaisseaux espagnols. La tempête du 1er novembre vint disperser sa flotte ; dès qu'il put la rallier, il essaya de se rendre maître de l'île de Texel. Les glaces l'entourèrent et faillirent le cerner. Il n'échappa qu'avec peine à ce nouveau péril et se hâta de gagner le large.

Alarmé des triomphes du duc d'Albe, le comte Edzard (2) prenait alors ouvertement parti contre les gueux. Les vaisseaux rebelles n'entraient plus à Emden que pour y être confisqués. Il leur restait, par bonheur, en France La Rochelle, en Angleterre les Dunes et la rade de Douvres. C'était sur la côte anglaise que se réunissaient, à l'époque où nous sommes arrivés, outre Lumbres et Tseraerts, Fokke Abels, Dirk Duireel, Jan Klaasz, Spiegel, Dirk Geerlofsz, Roobol, Niklaas Ruychaver, Egbert et Jurrien Wijbrants. Cinquante vaisseaux mouillés sur la rade des Dunes se préparaient à tenter une descente dans l'île de Walcheren. Albe avait bien quelques vaisseaux à leur opposer, seulement ces vaisseaux étaient en majeure partie montés par des marins néerlandais, et la foi de tout Néerlandais lui était suspecte. Le duc croyait donc sage de tenir sa marine sur la défensive, réclamant des secours d'Espagne et se flattant de les recevoir aussitôt que Philippe II, engagé dans la ligue maritime des puissances méditerranéennes contre le sultan, aurait retrouvé la libre disposition de ses forces.

La flotte des gueux, en somme, pouvait bien dévaster les côtes, harceler le commerce et la pêche, seconder même au besoin un soulèvement heureux ; elle n'était pas en état d'enlever la moindre enceinte fortifiée. Les Espagnols se raillaient de sa chétive ar-

(1) Buse, — *buis ;* au pluriel, *buizen* en hollandais. Espèce de flibot employé à la pêche du hareng.

(2) Comte de la Frise orientale, feudataire de l'empereur d'Allemagne.

tillerie, de « ses canons de bois » qu'ils comparaient à des pompes.

Et peut-être, en effet, les gueux avaient-ils plus d'une fois déguisé leur détresse, comme le faisaient naguère beaucoup de nos navires marchands, en présentant aux sabords des simulacres de bouches à feu. A la fin de l'année 1570, ils étaient cependant plus sérieusement armés. Ils avaient dépouillé tant de clochers, que le métal de cloche, le *klokspijs*, ne leur manquait pas. Dans les ports où on les accueillait, ils se hâtaient d'en faire des canons.

C'était du reste une bannière commode pour tous les malfaiteurs, que la bannière des gueux. La plupart des meurtres commis dans les campagnes par des paysans masqués l'étaient au nom de la délivrance de la patrie. Il y avait en réalité des gueux sauvages et des gueux réguliers. Pour peu que la crise se prolongeât, les Pays-Bas finiraient par être convertis en déserts. Il était à souhaiter, — et ce fut probablement plus d'une fois le vœu des gens paisibles, — que l'un des deux partis triomphât, que quelque victoire décisive rendît enfin la paix à ces malheureuses contrées.

On put croire un instant que la puissance espagnole allait se manifester d'une façon irrésistible, quand, au mois d'octobre de l'année 1571, on apprit dans les Pays-Bas la destruction de la flotte ottomane complètement écrasée à la journée de Lépante. La conscience des réformés, à cet instant critique, sembla sur le point de fléchir. La cause des Turcs, comme l'avait très bien discerné le pape Pie V, était en partie solidaire de la cause des huguenots. Turcs et huguenots reconnaissaient le même ennemi; et cet ennemi sortait victorieux de la lutte! Tout s'assombrissait : le roi de France affectait bien une complaisance secrète pour ces réformés dont « il voulait, disait-il, se faire des alliés contre l'Espagne, » mais les esprits clairvoyans dans le camp de la réforme se méfiaient déjà des indécisions du faible monarque, bien plus encore des dangereux artifices de « sa méchante mère. » Quant à la reine Élisabeth, on savait qu'elle craignait avant tout que les Français ne se rendissent maîtres des provinces belges. Le voisinage des Espagnols lui semblait encore moins dangereux. Il ne fallait donc compter qu'à demi sur son assistance capricieuse. En résumé, l'année 1571 finissait mal.

« Si nous avions de l'argent, — et nous devrions en avoir, » — écrivait le prince d'Orange, le 17 février 1572, « nous pourrions faire, avec l'aide de Dieu, quelque chose de bon. » De tout temps, mais au XVIe siècle surtout, l'argent fut le nerf de la guerre. Orange s'était procuré quelques ressources en engageant ses biens et ceux de ses amis. Ce généreux exemple trouvait peu d'imitateurs. Les gueux de mer, entre autres, dissipaient presque en totalité, dans de

folles orgies, le butin que le prince eût voulu consacrer à l'accomplissement de ses desseins. Orange recevait plus d'argent des corsaires de La Rochelle que des commandans de sa propre flotte.

Quand on ne veut pas mettre sa confiance uniquement en soi-même, on n'est que trop disposé à se montrer peu scrupuleux dans le choix de ses alliés. « Plutôt le Turc que le pape, » était devenu la devise des gueux. L'anéantissement de la flotte ottomane à Lépante ne les désabusa pas du coupable espoir d'une intervention qui pouvait devenir si funeste à toute la chrétienté. Les réformés d'Anvers se montraient disposés à payer le concours du sultan du prix exorbitant d'un subside de trois millions de florins, et les gueux arboraient fièrement à leur chapeau l'emblème de l'islamisme. Sur la face du croissant de métal, on lisait ces mots inscrits en langue flamande : « *Liever Turx dans Paus;* au revers, ces mots français : *En despit de la mes* (1). » Oui, plutôt se soumettre au représentant du prophète qu'au joug maudit de Rome! « Les Zélandais sont endurcis à la guerre, habitués à la course : s'il le faut, ils pousseront leurs vaisseaux jusqu'à Chypre, pour frayer à Sélim le chemin de Veere. »

Nous ne croyons plus à la puissance du Turc : au XVIe siècle, au lendemain de la mort de Soliman le Grand, le Turc était encore l'épouvantail de l'Europe. Il n'avait pour contrepoids que la monarchie de Philippe II. L'Allemagne craignait à chaque instant de voir crever sur elle la tempête. Pendant plus de cent ans encore, elle ne cessa de prêter une oreille inquiète au lointain mugissement du flot en chemin vers son territoire. Ce flot amènerait-il, suivant la prédiction du poète, « la couvée sanglante, jusqu'à Cologne? » Si les coursiers ottomans venaient jamais, comme on en menaçait l'Europe catholique, « s'abreuver dans le Rhin, » n'est-ce pas à ces factieux incorrigibles, à ces hérétiques si disposés à pactiser avec les infidèles, que l'Europe aurait le droit de s'en prendre? Comprenons donc les haines de cette époque. N'en jugeons pas les passions avec notre indifférence ; nous risquerions d'être peu équitables. Philippe II, le duc d'Albe, Pie V lui-même, — si nous osons associer le nom du grand et saint pontife à ces noms contestés, — ne pouvaient pas, en bonne justice, se montrer tolérans. Ils ne combattaient pas seulement pour l'orthodoxie des doctrines ; ils se croyaient appelés à sauver la civilisation chrétienne. Eux aussi, ils relevaient des digues et se seraient crus niaisement criminels s'ils n'avaient opposé qu'un rempart perméable à l'affreux cataclysme. Ce qui prouve à quel point les agitations de l'homme sont stériles, c'est que, malgré l'apparence d'un zèle

(1) On trouve encore de ces croissans de métal en Hollande.

bien employé, tous ces personnages qu'animait un dévoûment, — respectable, parce qu'il fut profondément sincère, — n'étaient, en somme, que des insurgés à leur façon. Dieu poussait le monde en avant; Albe et Philippe II voulaient le ramener en arrière. On pourrait, ce me semble, sans trop manquer aux égards qui leur sont dus, les appeler « des révolutionnaires rétrogrades. »

Élisabeth était plus perspicace ; mais elle jouait un jeu double. Elle avait d'abord essayé de le prendre de haut avec Albe. Le vieux duc n'eut pas de peine à la convaincre de son imprudence. Des corsaires français se hasardèrent un jour à poursuivre jusque dans les eaux anglaises des navires génois qui portaient au duc d'Albe des fonds impatiemment attendus. La reine étendit sa protection sur les navires menacés, et mit en même temps la main sur les fonds. Albe ne lui fit pas attendre la réplique. Il donna l'ordre d'arrêter sur-le-champ tous les sujets britanniques qui se trouvaient à Anvers, de mettre le séquestre sur tous les navires anglais mouillés dans l'Escaut. La reine comprit à quelles extrémités pourrait la conduire cet échange de mauvais procédés : elle se soumit. L'Écosse, où prédominait l'influence des Guises, l'inquiétait ; elle promit au duc d'Albe une neutralité absolue et signifia, en effet, le jour même, aux gueux de mer, qu'ils eussent désormais à chercher un abri ailleurs que sur ses côtes.

Chassés d'Emden, chassés du Danemark, chassés de la Suède et de l'Angleterre, les gueux n'avaient plus d'autre lieu de ravitaillement que La Rochelle ; à La Rochelle même, ils ne rencontraient plus la faveur d'autrefois. Odet de Châtillon était mort, — « empoisonné, » disait-on ; son frère, l'amiral de Coligny, attiré à la cour par de fallacieuses promesses, leurré de l'espoir d'un hymen qui ne convenait plus guère à son âge, Coligny, avec une crédulité qui pèse lourdement sur sa mémoire, entraînait son parti dans le piège tendu par Médicis. Louis de Nassau lui-même se laissait gagner à de décevantes chimères. Il se croyait à la veille d'envahir, à la tête d'un corps de huguenots, les Pays-Bas espagnols. On sait comment se dissipa ce beau rêve. Si, après le 24 août 1572, il resta encore des huguenots en France, c'est que les mesures de Catherine de Médicis furent mal prises. La Saint-Barthélemy fut une scélératesse maladroite. Le coup n'atteignit d'ailleurs les réformés des Pays-Bas qu'un an trop tard. Quand leurs frères de France furent massacrés, les réformés des Pays-Bas se trouvaient en mesure de se suffire à eux-mêmes. L'audace des gueux de mer les avait sauvés.

JURIEN DE LA GRAVIÈRE.

LE TABAC

L'usage du tabac est répandu dans le monde entier. Les fumeurs à eux seuls se comptent par centaines de millions. La culture du tabac couvre, sur le globe, près d'un demi-million d'hectares, et l'impôt qu'il supporte fait rentrer, chaque année, en France seulement, trois cents millions de francs dans les coffres de l'État.

Une coutume aussi générale, une habitude qui se maintient depuis tant d'années, malgré les attaques dont elle a de tout temps été l'objet, mérite qu'on la prenne au sérieux. Il importe de l'étudier sous toutes ses faces et de soumettre les différens élémens de la question à une analyse complète à l'aide des moyens d'investigation dont nous disposons aujourd'hui, car c'est un problème scientifique au premier chef. S'il intéresse la morale et la philosophie, si ses conséquences sociales sont du ressort des économistes, c'est aux sciences naturelles, à la physiologie et à l'hygiène qu'il appartient de leur fournir les bases expérimentales sur lesquelles peuvent se fonder leurs appréciations.

Il faut d'abord connaître la composition de ce produit, la façon dont il impressionne l'économie, les troubles passagers qu'il produit, les maladies qu'il peut faire naître ou aggraver, pour porter un jugement raisonné sur les inconvéniens de son usage. Il faut de plus aborder cette étude avec une indépendance d'esprit qu'il n'est pas facile de rencontrer. Les personnes qui n'ont jamais fumé parlent du tabac, comme les aveugles des couleurs ; les fumeurs ont pour leur habitude une indulgence bien naturelle, et

ceux qui ont été contraints d'y renoncer apportent dans le débat la passion des néophytes et l'intolérance des convertis. J'appartiens à la catégorie des fumeurs qui se sont corrigés. Après avoir abusé du tabac pendant près de cinquante ans, je me suis vu contraint d'y renoncer. J'ai défendu le terrain pied à pied; je n'ai cédé que devant une nécessité absolue; mais je sais ce qu'il m'en a coûté et ne cherche pas à faire des prosélytes. Je tiens seulement à dire ce que je crois vrai sur une question que j'ai bien étudiée et à l'égard de laquelle l'expérience personnelle ne me fait pas défaut.

I.

Le tabac, chacun le sait, nous vient de l'Amérique. Ce sont les Espagnols qui l'ont importé en Europe au XVIe siècle. Il était en usage aux Antilles, au Mexique et au Brésil, lorsqu'ils y arrivèrent. Christophe Colomb raconte, dans son journal de navigation (1), comment il en eut connaissance. Lorsqu'il aborda pour la première fois à l'île de Cuba, il chargea deux hommes de son équipage d'explorer le pays : « Ces envoyés, dit-il dans sa narration, rencontrèrent en chemin beaucoup d'Indiens, hommes et femmes, avec un petit tison allumé, composé d'une sorte d'herbe dont ils aspiraient le parfum suivant leur coutume. »

L'évêque Barthélemy de Las Casas, contemporain de Christophe Colomb, rapporte ce fait d'une manière plus circonstanciée, dans son *Histoire générale des Indes* (chap. XLVI) : « L'herbe dont les Indiens aspirent la fumée, écrivait ce prélat en 1527, est bourrée dans une feuille sèche, comme dans un mousqueton de ceux que les enfans font en papier (pétards), pour la Pâques du Saint-Esprit. Ces Indiens l'allument par un bout et sucent ou ument par l'autre extrémité, en aspirant intérieurement la fumée, avec leur haleine, ce qui produit un assoupissement dans tout le corps et dégénère en une espèce d'ivresse. Ils prétendent qu'alors on ne sent presque plus la fatigue. Ces mousquetons, ou ces *tabacos*, comme ils les appellent eux-mêmes, sont en usage parmi nos colons. J'en ai connu plusieurs, dans l'île espagnole, qui s'en servaient et, comme on les réprimandait sur cette vilaine coutume, ils répondaient qu'il leur était impossible de s'en défaire. Je ne sais quel goût et quel profit ils pouvaient y trouver. »

Telle est l'origine des cigares et du nom que les Européens ont

(1) Le journal de navigation de Christophe Colomb a été publié dans la collection des voyages et découvertes des Espagnols, par M. Navarette.

donné depuis à tous les produits de la nicotiane. Dans l'île de Cuba, la dénomination de *tabaco* est encore synonyme de cigare. On dit communément *chupar un tabaco*.

Au Brésil, le tabac avait reçu le nom de *petun* et, d'après les historiens portugais, la fumée de ces feuilles, aspirée à fortes doses, servait à enivrer les augures. Dans les assemblées délibérantes, on soufflait de la fumée de tabac au visage des orateurs. Les Indiens du temps de Fenimore Cooper fumaient encore le calumet de paix, quand ils avaient enterré la hache de guerre.

Les premiers plants de tabac furent apportés à Lisbonne en 1560. Peu de temps après, Jean Nicot, ambassadeur du roi François II auprès de Sébastien, roi de Portugal, en reçut quelques feuilles d'un marchand flamand qui revenait d'Amérique et qui lui fit connaître les propriétés de cette plante. Jean Nicot les rapporta; il en fit don à Catherine de Médicis et au grand-prieur François de Lorraine. C'est de là que vient le nom d'*herbe à la reine*, d'*herbe du grand-prieur*, qui fut donné au tabac à cette époque.

Sous l'influence de ce haut patronage, son usage se répandit rapidement à la cour et dans la bourgeoisie; il ne tarda pas à pénétrer dans toutes les classes de la société et à passer la frontière. Depuis cette époque, il a fait son chemin, en dépit de toutes les oppositions, peut-être même à cause des persécutions dont il a été l'objet.

Voilà trois siècles qu'on épuise contre cette malheureuse plante tout l'arsenal des proscriptions : libelles, amendes, excommunications. Je n'en finirais pas, si je voulais énumérer les ordonnances, les arrêtés, les édits qui ont été rendus contre lui. On a même été jusqu'aux supplices. En Perse, Schah-Abbas faisait trancher le nez aux priseurs et couper les lèvres des fumeurs. Amurat IV, plus radical et plus facétieux, faisait pendre ces derniers la pipe à la bouche et menaçait les autres de les brûler vifs sur un bûcher de feuilles de tabac. A Moscou, Michel Federowich se contentait de faire administrer aux uns et aux autres soixante coups de bâton sous la plante des pieds.

Les mœurs se sont adoucies depuis lors. Le tabac n'est plus proscrit ni en Russie, ni en Perse. Le shah lui-même donne l'exemple. Il fume et déploie à cette occasion son faste habituel. Il a la plus belle pipe qui soit au monde. Elle est enrichie de pierreries et vaut, dit-on, deux millions de francs. En Europe, on ne persécute plus les fumeurs, on se borne à les menacer de maux sans nombre et surtout à les rançonner.

Le cardinal de Richelieu a eu le premier l'idée ingénieuse de se servir du fisc pour combattre l'invasion du tabac et d'en faire

l'objet d'un revenu pour le trésor. Il se borna, dans le principe, à le frapper d'un simple droit de consommation; mais bientôt il s'empara de ce commerce devenu très lucratif et ne permit la vente qu'en vertu d'une licence. Cependant le premier bail du tabac ne fut fait que plus tard, au mois de novembre 1674. Ce produit fut affermé pour six ans, avec le droit sur l'étain, à un sieur Jean Breton, à raison de 500,000 livres pour les deux premières années et de 700,000 pour les quatre autres. En 1720, la ferme du tabac fut cédée à la Compagnie des Indes, au prix de 1 million 500,000 livres. En 1771, elle rapportait déjà 27 millions.

Depuis cette époque, la ferme a été remplacée par le monopole : il est exercé par la régie, et le produit s'en est accru dans des proportions telles qu'il compte aujourd'hui parmi les revenus les plus importans du trésor. En 1821, l'honnête et candide Mérat, qui avait voué au tabac une haine farouche, trouvait exorbitante la somme de cent millions qu'il rapportait à l'État. Que dirait-il aujourd'hui que le monopole produit près de quatre fois davantage? Il est vrai que nulle part en Europe le prix du tabac n'est aussi élevé que chez nous. Il ne revient pas à la régie à plus d'un franc cinquante par kilogramme, tous frais compris, et elle le vend 12 fr. 50. C'est du reste, hâtons-nous de le dire, un impôt parfaitement justifié et contre lequel personne ne récrimine.

Cette plante, objet de tant d'anathèmes, appartient à la famille des solanées et constitue un genre dédié à Jean Nicot. On la cultive dans le monde entier; elle réussit également dans la zone tempérée et dans les régions intertropicales. On évalue à 450,000 hectares la surface qu'elle occupe sur le globe. En France, la culture n'est pas libre; elle n'est autorisée que dans une quinzaine de départemens et en Algérie. Deux espèces de tabac y sont plus particulièrement cultivées : le tabac ordinaire ou grand tabac (*nicotiana tabacum*) et le petit tabac (*nicotiana rustica*).

La première est la plus répandue. C'est à elle qu'on a donné les huit ou dix noms sous lesquels on a successivement désigné le tabac (1). C'est une grande et belle plante annuelle, atteignant jusqu'à deux mètres de hauteur. Sa tige porte de grandes feuilles alternes, d'un vert glauque, et se termine par une grappe de fleurs élégantes dont la corolle d'un rose pâle est supportée par un calice persistant à cinq divisions.

Le petit tabac ne dépasse pas une hauteur de cinquante à

(1) Herbe à Nicot, à tous maux, saine, sainte, de Ternabon, herbe à la reine, à l'ambassadeur, herbe de Sainte-Croix, du Grand-Prieur, buglosse antarctique, petun, jusquiame du Pérou, tabac mâle à larges feuilles, vrai, de la Floride, etc. !

soixante centimètres. Ses feuilles sont épaisses, molles, d'un vert foncé, chargées de poils visqueux. Les inflorescences terminales sont des grappes composées de cimes. La corolle, d'un jaune pâle, un peu verdâtre, est supportée par un calice campanulé, couvert de poils glanduleux et terminé par cinq dents inégales.

Le genre *nicotiana* renferme une cinquantaine d'autres espèces originaires, pour la plupart, de l'Amérique, quelques-unes de l'Australie et des îles de l'Océan-Pacifique. Dans ce nombre, on en cultive quinze ou vingt qui donnent naissance aux différens tabacs étrangers dont la saveur et les propriétés sont très variées, ainsi que le savent tous ceux qui en font usage. Enfin quelques espèces, remarquables par la richesse de leur coloris et la grâce de leur port, sont cultivées dans les jardins comme plante d'agrément.

En France, le tabac destiné à la consommation est semé en mars; on repique les jeunes plants à la fin de mai et on récolte en automne. Tantôt on coupe la tige, tantôt on cueille les feuilles une à une, et, dans ce cas, on les réunit à l'aide d'une ficelle qui traverse le pétiole et on les met à sécher sous des hangars bien aérés. La dessiccation est une œuvre délicate qui demande des soins assidus et dure six semaines ou deux mois.

Lorsqu'elle est terminée, les planteurs réunissent les feuilles en *manoques* de 25 ou 50 et en font livraison aux magasins établis par l'État dans les départemens où le tabac se cultive. Ces magasins en opèrent la recette et le classement et les expédient dans les manufactures nationales, pour y subir les préparations nécessaires. On commence par les trier pour rejeter les feuilles moisies. Cette opération porte le nom d'*époulardage*. On opère alors le mélange des différentes sortes, qu'on désigne par le nom du département ou du pays étranger qui les a produites. On combine les tabacs des diverses provenances de façon que le mélange renferme toujours la même proportion de nicotine.

Il entre huit ou dix sortes de tabacs dans le *scaferlati* ordinaire, qui représente plus de la moitié de tout ce qui se consomme en France. C'est, comme on le voit, un produit très complexe. En mélangeant, en proportions variables, les feuilles des différentes provenances, on parvient à maintenir sa teneur en nicotine toujours au même degré, c'est-à-dire à 2,3 pour 100 du poids du tabac sec. On tient, en France, à ne pas dépasser ce chiffre. Les Italiens, au contraire, n'aiment que les tabacs très forts.

Après le mélange, on procède à la *mouillade*, qui consiste à humecter le tabac avec une solution de sel marin titrée à 18 pour 100. Cette opération a pour but de rendre aux feuilles l'eau qu'elles ont perdue par la dessiccation, et sans laquelle il serait impossible de les travailler.

Après quarante-huit heures de mouillade, le tabac à fumer est haché et passe au torréfacteur, dans lequel il est soumis à une température qui ne dépasse jamais 80 degrés. On achève alors de le sécher en l'exposant à l'air froid, puis on le met en tas qu'on laisse fermenter pendant trois mois. Au bout de ce temps, on le met en paquets et on l'expédie dans les entrepôts.

La préparation du tabac à priser est un peu plus compliquée. Après l'*époulardage,* le *mélange* et la *mouillade*, les feuilles sont hachées et mises en tas de trente ou quarante tonnes, qu'on abandonne à l'action de l'air et qu'on soumet à une ventilation véritable, pour accélérer la fermentation. Celle-ci détermine une combustion lente qui donne au tabac sa couleur foncée et son arome spécial. Au bout de trois mois, il est devenu noir et aggloméré en grosses masses résistantes. La fermentation y a fait naître de l'acide acétique et de l'ammoniaque. La nicotine, au contraire, a diminué de moitié; de 6 pour 100 elle est tombée à 3. En prévision de ce déchet, on choisit les espèces les plus riches pour confectionner le tabac à priser.

A ce moment, on le râpe, on le tamise et on le dépose dans de grandes caves, où il continue à fermenter pendant dix ou onze mois. Pendant ce long travail, la température s'élève, dans la masse, jusqu'à 80 degrés, et la réaction alcaline apparaît. Elle est due à la disparition des acides malique et citrique. C'est alors que le *montant* du tabac se prononce. Il résulte du dégagement incessant de carbonate d'ammoniaque qui entraîne avec lui des vapeurs de nicotine. Quand la poudre est parvenue à cet état, on la met en tonnes et on la dirige sur les entrepôts.

Le tabac à chiquer est livré au commerce sous la forme de *gros rôles* et de *rôles menu-filés*. Les premiers se composent d'un intérieur analogue à celui des cigares et enveloppé, comme lui, d'une feuille de tabac qui sert de robe. Les *rôles menu-filés* sont constitués par la robe toute seule, roulée sur elle-même à l'aide d'un rouet. On choisit, pour la fabrication des rôles, les tabacs les plus riches en nicotine, et, quand ils sont confectionnés, on les trempe encore dans du jus de tabac concentré.

Les cigares ordinaires sont faits avec des tabacs de différentes provenances, et la robe avec du Kentucky léger. Les cigarettes de la régie sont en *scaferlati*.

La quantité de tabac livrée à la consommation, en France, va toujours en augmentant. En 1888, elle a été de 36,020,985 kilogrammes, dont 24,805,716 kilogrammes ont été fournis par la culture indigène. Le reste a été acheté à l'étranger sous la forme de feuilles, de cigares, ou de tabacs fabriqués.

Ces achats représentent une valeur de 36,231,635 francs. Leur

vente a rapporté à l'État 368,493,970 francs, c'est-à-dire plus de dix fois la valeur du produit. La France est en effet, comme je l'ai déjà dit, le pays où le tabac coûte le plus cher; c'est également un de ceux où l'on en consomme le moins. Toutes les nations du nord de l'Europe nous dépassent de beaucoup sous ce rapport. Ainsi, tandis que la consommation annuelle ne dépasse pas, chez nous, 810 grammes par tête, elle est de 2,500 grammes en Belgique, de 2,000 grammes en Hollande, de 1,500 en Allemagne, de 1,240 en Autriche, de 1,020 en Norvège, de 1,000 en Danemark, de 940 en Hongrie et de 830 en Russie. Ces calculs ont été faits par M. de Foville.

La majeure partie de ce tabac est absorbée par les fumeurs. Il n'en a pas toujours été ainsi. C'est sous forme de poudre à priser qu'il s'est introduit en France et qu'on en a fait usage pendant deux siècles. En 1789, où la consommation annuelle montait déjà à 228 grammes par tête, on n'en fumait que le douzième. Priser était, au XVIII[e] siècle, une habitude de bonne compagnie. Rien ne peut peindre, dit-on, la grâce suprême avec laquelle, sous la régence, ducs et marquis secouaient, d'un geste négligent, les grains de tabac d'Espagne tombés sur leur jabot de dentelle. Les acteurs du Théâtre-Français eux-mêmes peuvent à peine nous en donner une idée. La tabatière était entrée dans les mœurs et jouait son rôle en diplomatie. Les rois en faisaient cadeau aux personnes qu'ils voulaient honorer d'une manière spéciale. Elle ne figure plus aujourd'hui que dans les collections de bibelots précieux. Celle du Louvre est splendide et fait l'admiration de tous les visiteurs.

De la noblesse, l'habitude de priser était descendue dans les rangs de la bourgeoisie. Nos mères s'y livraient d'une manière ostensible; mais la mode en a fait justice. Les femmes du monde y ont renoncé les premières; les autres ont fait comme elles. De nos jours, la tabatière est reléguée dans les antichambres et les loges de concierges. C'est à peine si le tabac à priser représente aujourd'hui le tiers de la consommation totale. Quant à la chique, il n'en est plus question dans la bonne compagnie; on ne la retrouve plus que chez quelques paysans bretons et dans le bonnet de travail des vieux matelots, mais le nombre en diminue tous les jours, et bientôt elle sera chassée même du gaillard d'avant.

L'habitude de fumer, au contraire, gagne tous les jours du terrain, ainsi que le prouvent les recettes de la direction des tabacs; mais elle s'est transformée. On a commencé par fumer la pipe; l'habitude s'en est, dit-on, introduite dans nos armées, pendant la guerre de Hollande, sous le ministère de Louvois, et s'y est généralisée pendant les grandes guerres de la république et de l'em-

pire. Elle a passé de là dans la population civile. On ne fumait guère autre chose, il y a cinquante ans. Le cigare était un objet de luxe; on le réservait pour les lieux publics, où il était toléré, bien qu'on le considérât comme une habitude de mauvaise compagnie. La pipe se fumait à domicile, et les gens bien élevés la reniaient. Pas un d'entre eux ne se fût permis de fumer devant une femme qu'il respectait.

On prenait alors des précautions sans nombre, pour ne pas sentir le tabac, lorsqu'on allait dans le monde. C'est une peine qu'on ne se donne plus aujourd'hui. Les femmes supportent très bien cette odeur; il y en a même un certain nombre qui fument. Dans les villes d'eaux, sur les plages à la mode, dans les villégiatures élégantes, il est de bon ton, pour les femmes qui sont dans le mouvement, de porter avec elles un étui à cigarettes à leur chiffre et une boîte d'allumettes minuscules. On flirte tout en fumant, et les plus douces paroles s'échangent entre deux bouffées de tabac. Cela n'a rien de désagréable, et en Espagne il y a bien longtemps qu'il en est ainsi.

La tolérance des femmes du monde tient tout d'abord à ce qu'elles ne veulent pas se priver de la société des hommes, qui aiment mieux déserter les salons que de s'imposer une contrainte gênante et des soins ennuyeux; mais, si le tabac a cessé d'être mis en quarantaine, il faut l'attribuer surtout à ce que la cigarette a remplacé la pipe, qu'on abandonne de plus en plus. Dans cinquante ans, on n'en trouvera plus que dans les collections. Il y en a déjà de très curieuses. On cite notamment celle du capitaine Crabbe, de Bruxelles, qui a réuni 5,000 spécimens de pipes en terre, en bois, en métal, en verre, de toutes les formes et de tous les pays. Le prince de Galles en possède également une qu'on dit fort remarquable, et pourtant il ne fume que la cigarette.

Ce changement dans les habitudes a notablement augmenté les recettes de la régie. La cigarette gaspille beaucoup de tabac. On n'en fume jamais plus des deux tiers et le reste est perdu. Son adoption constitue un véritable progrès. Elle a moins d'inconvéniens que l'autre façon de fumer, pour les relations sociales comme pour l'hygiène. Elle est plus propre, plus élégante; elle ne communique pas aux habits et aux appartemens cette odeur âcre, pénétrante et tenace que leur donne la pipe. Son action sur l'économie est moins énergique. Elle détermine pourtant certains troubles qui lui sont particuliers et dont je parlerai, lorsque j'aurai fait connaître les propriétés toxiques du tabac.

II.

Les feuilles du tabac renferment des principes communs à toutes les substances végétales, comme l'amidon, la cellulose, le sucre, des acides organiques et des sels, des principes solubles dans l'éther, des matières azotées et enfin un alcaloïde particulier auquel la plante doit ses propriétés et qui porte le nom de *nicotine*.

Cet alcaloïde, découvert par Posselt et Remann, a été isolé par Vauquelin en 1809. C'est un liquide oléagineux, transparent, incolore, qui brunit et s'épaissit à l'air, en absorbant de l'oxygène. Son odeur âcre et vireuse rappelle celle du tabac ; sa saveur est brûlante et sa vapeur tellement irritante, qu'on respire avec peine dans une pièce où on en a laissé tomber une goutte. La nicotine est très hygrométrique, très soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Elle se combine directement avec les acides, en développant de la chaleur. On la trouve à l'état de malate dans les feuilles des diverses sortes de tabac.

Toutes les espèces n'en renferment pas la même quantité. Le tabac noir et onctueux des Antilles, que sa saveur prononcée, sa combustibilité et sa belle cendre blanche font rechercher par les fumeurs émérites, en contient beaucoup plus que le tabac blond et parfumé du Levant. Celui qu'on récolte en France, quand il est arrivé à maturité, en contient de 3,22 à 7,96 pour 100, suivant les provenances. Dans certains départemens du Midi, le Lot, par exemple, on récolte parfois des tabacs qui en fournissent jusqu'à 10 pour 100 ; mais c'est une proportion tout à fait exceptionnelle. La quantité de nicotine augmente à mesure que la plante se développe, et varie suivant l'épaisseur des feuilles. Les plus minces sont celles qui en contiennent le moins.

La fermentation qu'on fait subir au tabac dans les manufactures volatilise, comme nous l'avons vu, une partie de la nicotine et lui substitue de l'ammoniaque. Il en résulte que, lorsqu'il est livré à la consommation, il renferme moins de nicotine que n'en contenaient les feuilles sèches, avant toute préparation. La combustion en détruit environ les trois quarts. D'après les analyses de M. Pabst, la fumée de 5 grammes de tabac donne environ 3 milligrammes de nicotine ; mais elle contient en outre une foule d'autres principes dont il est inutile de donner ici l'énumération par trop chimique.

La nicotine est le principe actif du tabac, comme l'atropine est celui de la belladone, la morphine celui de l'opium ; toutefois, parmi les substances qui lui sont unies, il en est aussi de toxiques. Les

moins volatiles se condensent pendant la combustion et produisent un liquide empyreumatique brunâtre, une sorte de *goudron de tabac*, dont une partie suinte à travers les pipes poreuses et dont la totalité est retenue par l'eau des narghilés.

Parmi les principes volatils qui passent dans la fumée, en même temps que la nicotine, il faut citer l'acide cyanhydrique et surtout l'oxyde de carbone qui se dégage pendant cette combustion lente. Le docteur Gréhant a constaté qu'on en absorbait une quantité notable, lorsqu'on fumait avec activité, en avalant la fumée, et que le gaz passait dans le torrent circulatoire. Ces faits ont une certaine importance, au point de vue des conséquences pratiques. Ils font comprendre les accidens qu'on éprouve souvent après avoir passé de longues heures, dans un milieu saturé de tabac, même alors qu'on ne fumait pas, et les phénomènes d'intoxication qui sont produits parfois par l'ingestion de viandes ayant séjourné longtemps dans une atmosphère semblable.

Le tabac est un poison, comme la plupart des solanées, comme une foule de plantes que la médecine utilise tous les jours. Ses propriétés ont été étudiées de nos jours, avec toute la rigueur que permet la méthode expérimentale, contrôlée par l'observation clinique. Il m'est impossible de reproduire ici, même en la résumant, cette intéressante étude; mais je vais m'efforcer d'en exposer clairement les principaux résultats.

La décoction de tabac fait périr les animaux en un temps d'autant plus court que la dose administrée est plus forte. Les phénomènes qui précèdent la mort se rapprochent de ceux que produisent les autres alcaloïdes toxiques; ils sont identiques à ceux qui se manifestent chez l'homme dans les mêmes conditions et que les médecins n'ont que trop souvent l'occasion d'observer. Tantôt ce sont des forçats ou des matelots qui ont avalé leur chique; tantôt ce sont des fumeurs qui ont fait le pari stupide de boire un ou deux petits verres du jus empyreumatique qui découle des vieilles pipes, de ce goudron de tabac, dont nous venons de parler. Souvent aussi ce sont des erreurs : du tabac en poudre pris pour du café, des feuilles de tabac mêlées par mégarde à des feuilles d'oranger. Les empoisonnemens dus à la malveillance sont beaucoup plus rares; cependant, le poète Santeuil est mort, au dire de Mérat, dans des souffrances atroces, pour avoir bu un verre de vin dans lequel on avait mis du tabac d'Espagne.

Il est rare pourtant que le tabac cause un empoisonnement mortel quand on le prend par la bouche, parce qu'il est presque toujours rejeté par les vomissemens, avant d'avoir pu produire tous ses effets. Il n'en est pas de même lorsqu'il est administré par la voie intestinale. Le plus souvent alors l'intoxication est le

résultat d'une erreur médicale : on donne encore quelquefois la décoction de tabac, en lavement, dans les cas d'asphyxie par submersion, de hernie étranglée, et, si l'on exagère la dose, la mort peut en être le résultat. Orfila cite quatre cas dans lesquels elle a été causée de cette façon, par des doses variant de 8 à 64 grammes. Le sujet qui a succombé le plus rapidement est mort au bout de quinze minutes, celui qui a résisté le plus longtemps, au bout de deux heures. Huit grammes de tabac ne constituent pas une dose toxique; mais, dans le fait cité par Orfila, il s'agissait d'un jeune enfant. Il en faut de 15 à 30 grammes pour faire périr un adulte.

Le tabac peut également produire des accidens d'empoisonnement par la voie pulmonaire. On cite des cas de mort chez des gens qui s'étaient endormis dans une pièce remplie de feuilles de tabac en fermentation; d'autres, les dignes émules des parieurs dont je parlais plus haut, ont succombé pour avoir fait la gageure de fumer, sans interruption, un nombre invraisemblable de pipes, et pour l'avoir tenue.

La peau peut elle-même servir de voie d'introduction au principe toxique. Les accidens de ce genre n'étaient pas rares, lorsqu'on traitait les maladies cutanées avec des pommades ou des linimens dont le tabac faisait la base. Murray rapporte l'observation de trois enfans qui furent pris de vomissemens, de vertiges, et moururent en vingt-quatre heures, dans les convulsions, pour avoir eu la tête frottée avec un onguent au tabac. Dans les nombreuses enquêtes provoquées par les méfaits de cette substance, on trouve l'histoire de contrebandiers qui ont failli mourir après s'être appliqué, sur toute la surface du corps et sur la peau nue, des feuilles de tabac qu'ils voulaient faire passer en fraude. Ferdinand Martin a communiqué à la Société de chirurgie l'observation d'une dame atteinte de lombago et qui avait eu l'idée d'appliquer sur la région douloureuse des flanelles trempées dans une décoction de 30 grammes de tabac à fumer. Ses douleurs furent promptement calmées; mais elle éprouva, tôt après, tous les phénomènes de l'intoxication nicotinique, et ne se rétablit qu'au bout de trois jours.

Les empoisonnemens par le tabac résultent presque toujours, comme on le voit, d'accidens ou de méprises. Le crime n'y a jamais recours, sans doute parce que ses propriétés toxiques sont trop infidèles. Les assassins préfèrent la nicotine. Elle n'a pas encore un casier judiciaire bien chargé; mais on se souvient de l'émotion causée par l'affaire Bocarmé, ce Belge qui tua son beau-frère en lui ingurgitant de la nicotine. Les effets de cet alcaloïde sont beaucoup plus prompts et plus terribles que ceux du tabac. Par quelque voie qu'on l'administre dans les expériences, l'animal est foudroyé. Deux gouttes suffisent pour tuer un chien de forte

taille; huit gouttes font périr un cheval en quatre minutes et dans un état effrayant. Il est pris d'un accès de fureur; il se cabre, se débat, puis il tombe et meurt dans les convulsions. Lors du procès Bocarmé, Stras, qui fut chargé de l'expertise médico-légale, déposa, sur la langue d'un petit oiseau, une goutte du liquide trouvé dans l'estomac de la victime et le vit mourir au bout de 2'45". La même dose tua un pigeon en une minute. « Cet alcaloïde, dit Claude Bernard, est un des poisons les plus violens que l'on connaisse, quelques gouttes tombant sur la cornée d'un animal le tuent presque instantanément. La nicotine, par l'apparence symptomatique de ses effets et par son activité, se rapproche beaucoup de l'acide prussique (1). »

L'action de ce principe est si subtile, qu'il est impossible de l'analyser, à moins de l'administrer à doses minimes et en solutions très étendues. On observe alors un phénomène des plus intéressans et qui explique la facilité avec laquelle on s'habitue à l'usage du tabac. C'est la tolérance rapide qui s'établit sous l'influence de doses graduellement croissantes. Elle a été constatée par Traube d'une manière positive. Avec un vingt-quatrième de goutte de nicotine, en injection sous-cutanée, il obtenait, le premier jour, des effets très marqués. Le lendemain, chez le même animal, il en fallait une goutte entière pour arriver au même résultat, et au bout de quatre jours cinq gouttes étaient nécessaires. On observe une tolérance analogue chez l'homme pour les injections hypodermiques de morphine, tandis qu'on ne s'habitue ni à la digitaline ni à la strychnine.

Quand on administre la nicotine à dose assez faible pour pouvoir en analyser les effets, on constate les mêmes phénomènes, à très peu de chose près, qu'avec la plante tout entière. Dans les empoisonnemens dont j'ai parlé plus haut, il survient au début une angoisse et une agitation extrêmes avec sensation de chaleur brûlante au creux de l'estomac. La respiration s'accélère pendant que le pouls se ralentit, puis viennent les vomissemens et les selles, les vertiges et les défaillances. La face pâlit, la peau se couvre d'une sueur froide, les idées se troublent, et le malade tombe dans une stupeur profonde, interrompue par des cris, par un tremblement général ou des convulsions. Cette agitation fait place à la paralysie, à l'insensibilité; la respiration s'embarrasse, le pouls devient filiforme et le malade meurt dans une syncope.

Lorsque le sujet résiste (et c'est le cas le plus fréquent), les symptômes que je viens de retracer s'arrêtent dans leur évolution;

(1) Cl. Bernard, *Leçons sur les effets des substances toxiques et médicamenteuses*. Paris, 1857, p. 397.

le malade sort de son état comateux avec une violente migraine, une grande faiblesse, et un embarras gastrique qui met quelque temps à se dissiper.

L'exposé qui précède paraîtra peut-être trop technique ; mais il était indispensable. Pour se rendre compte des effets que produit l'usage habituel du tabac, il faut connaître d'abord ceux qu'il détermine lorsqu'il est administré à dose toxique et en une fois. On apprécie beaucoup mieux les phénomènes à la faveur du grossissement expérimental, de même qu'on observe mieux les petits objets en les regardant à la loupe. L'expérimentation sur les animaux et les cas d'empoisonnement chez l'homme ont de plus l'avantage d'isoler nettement les accidens physiques des perturbations morales et intellectuelles qui ne peuvent pas se produire dans le premier cas et qui n'ont pas le temps de se manifester dans le second. On peut ainsi étudier séparément ces deux ordres de phénomènes, et c'est ce que je vais faire.

III.

Les effets produits par l'usage habituel du tabac diffèrent suivant la façon dont on le consomme. On ne les a guère observés que chez les fumeurs, parce que ce sont eux qui appellent l'attention en raison de leur nombre. Et puis leur habitude est ostensible, leur fumée se répand partout, elle incommode les autres, tandis que le priseur, plus discret, peut dissimuler sa tabatière et ne gêne, par son odeur, que les personnes qui s'en approchent de trop près. Quant aux chiqueurs, ils appartiennent à l'histoire.

J'en ai beaucoup connu dans ma jeunesse. C'était encore une habitude assez répandue dans la marine, et les occasions ne m'ont pas manqué d'étudier, comme médecin, les effets de cet horrible collutoire sur les dents et la bouche de ceux qui en faisaient usage; mais je n'ai nulle envie de faire part aux autres de mes observations à cet endroit; elles seraient sans charme comme sans intérêt.

Les priseurs qui débutent ont, comme les fumeurs, besoin d'un certain apprentissage. Ils commencent par éternuer à se briser les sinus frontaux; puis la muqueuse des fosses nasales s'apprivoise; elle se blase et se trouve même agréablement chatouillée par le piquant ammoniacal et le parfum nicotinique de cette poudre vireuse. A la longue, elle s'épaissit, et, chez les priseurs intempérans, elle ne perçoit plus que faiblement les odeurs. Elle devient même parfois le siège d'une inflammation chronique qui se propage à l'arrière-gorge et détermine une petite toux sèche et caractéristique. On parle même de priseurs qui ont vu survenir des dartres, des ulcérations, des polypes, d'autres sont devenus sourds;

mais ce sont là des cas tellement rares et d'une étiologie si contestable qu'ils ne peuvent pas entrer sérieusement en ligne de compte.

Les seuls phénomènes nicotiniques qu'on observe d'une manière fréquente chez les priseurs, c'est le tremblement des mains, ce tremblement rythmique, qui ne ressemble ni à celui des vieillards, ni à celui des alcooliques et qui se rencontre également chez la plupart des grands fumeurs. Le docteur Amédée Latour, qui a conquis dans la littérature médicale un renom des plus honorables, prisait d'une manière immodérée. Il avait contracté cette habitude pour se débarrasser d'une névralgie faciale et il était atteint d'un tremblement si prononcé qu'il avait de la peine à écrire. A différentes reprises, il avait essayé de se guérir de cette infirmité très gênante pour un publiciste, en renonçant à la tabatière ; mais alors la névralgie reparaissait avec son intensité première et c'était encore pis, et puis Latour était un dilettante de la prise. Il la savourait avec une volupté savante ; elle lui inspirait, disait-il, ses pensées les plus délicates, ses aperçus les plus ingénieux. C'eût été une véritable ingratitude que de divorcer avec cette compagne de ses veilles, et notre confrère a continué à priser jusqu'à la fin de sa longue carrière.

On n'observe pas d'autre accident nicotinique chez les priseurs. Le docteur Beau a fait connaître toutefois un cas d'angine de poitrine bien caractérisé chez un sujet qui faisait abus du tabac en poudre. Un fait unique est sans importance quand il s'agit d'une habitude aussi répandue; il est inutile, d'ailleurs, de poursuivre un ennemi qui bat en retraite. La prise est condamnée. La mode en a fait justice et ses arrêts sont sans appel. Il n'en est pas de même de ceux de l'hygiène.

Il ne reste donc plus au tabac d'autres prosélytes sérieux que les fumeurs, mais ceux-là ne paraissent pas disposés à se rendre. Jusqu'ici les attaques dont ils sont l'objet ne semblent pas les émouvoir et cela tient en partie à l'exagération même dont elles sont empreintes. Les adversaires du tabac lui ont fait jusqu'ici la partie belle, et c'est véritablement rendre service à la cause qu'ils soutiennent que de déblayer le terrain de tous les argumens de mauvais aloi qu'ils y ont entassés avec les meilleures intentions du monde.

Ces philanthropes appartiennent à la classe des hygiénistes intransigeans pour lesquels l'art de se bien porter est une religion dont ils sont les grands-prêtres, et qui ont élevé le culte de la santé à des hauteurs telles que le commun des mortels aime encore mieux courir la chance d'être malade que de se soumettre à des règles aussi rigoureuses. Ces jansénistes de l'hygiène la feraient prendre en horreur.

La petite église qui s'est donné la mission de courir sus au

tabac est composée de gens d'une bonne foi incontestable. Nous ne sommes plus au temps où les docteurs en Sorbonne, qui argumentaient contre le tabac, puisaient de temps en temps leurs inspirations dans leur tabatière; les nicotinophobes d'aujourd'hui sont convaincus de l'importance de leur apostolat. Ils assimilent le tabac à l'alcool au point de vue de ses effets nuisibles et le poursuivent par les mêmes moyens.

S'inspirant de l'idée généreuse qui a fait naître, au commencement de ce siècle, les sociétés de tempérance, M. Decroix a fondé, en 1868, la première *Association française contre l'abus du tabac.* Quatre ans après, cette société étendit son action à l'alcoolisme. Ce ne fut plus alors qu'une société de tempérance comme les autres, et M. Decroix, prévoyant qu'elle perdrait fatalement de vue son but primitif, en institua une seconde sous le nom de *Société contre l'abus du tabac.* L'autorisation lui fut accordée le 5 février 1877. Depuis lors, elle a pris de l'extension et compte aujourd'hui plus de 1,000 membres. Elle a ses revenus, son fonds de réserve, son journal qui paraît tous les mois; elle décerne chaque année, à la suite d'un concours, des prix qui sont disputés par de nombreux compétiteurs.

En 1881, la Société contre l'abus du tabac, forte de son succès, adressa au ministère de l'intérieur une demande à l'effet d'être reconnue comme établissement d'utilité publique. Avant de se prononcer, le ministre consulta l'Académie de médecine, et celle-ci, après avoir entendu le rapport très remarquable que M. Lagneau lui lut à la séance du 24 mai 1881, au nom de la commission, répondit au ministre : « 1° qu'il y avait un intérêt d'hygiène publique à faire connaître l'action nuisible que peut avoir le tabac employé d'une manière excessive; 2° que cette action nuisible était démontrée par un ensemble de faits et d'inductions dès à présent acquis à la science. »

Cette sentence, un peu évasive, laissait de côté la question d'utilité publique, et il ne fut pas donné suite à la demande de la Société. Celle-ci n'en poursuivit pas son œuvre avec moins d'énergie dans ses réunions et dans son journal. Cette campagne continue. Tous les faits nouveaux qu'on peut recueillir à la charge du tabac sont apportés à cette tribune, et personne n'est là pour plaider les circonstances atténuantes. Parfois aussi la question est soulevée à la Société de médecine publique; mais il s'y trouve des contradicteurs, et les discussions sont parfois animées.

Les accusations dirigées contre les fumeurs sont, comme je l'ai dit, de deux ordres. On leur reproche de ruiner leur santé et d'abrutir leur intelligence. Le premier grief est fondé dans une certaine mesure. Il est certain qu'une pareille habitude n'a rien

d'hygiénique. Tout le monde connaît les accidens qu'on éprouve lorsqu'on fume pour la première fois. Ce sont des nausées bientôt suivies de vomissemens, de mal de tête, de vertiges, un état assez analogue au mal de mer et rappelant, à l'intensité près, les premiers phénomènes de l'empoisonnement aigu par le tabac. Ces troubles se dissipent rapidement, et, lorsqu'on revient à la charge, l'accoutumance s'établit assez vite. Les expériences de Traube en donnent, comme nous l'avons vu, l'explication.

Lorsque l'habitude est acquise, la plupart des fumeurs ne ressentent plus aucun malaise; il en est même qui peuvent se livrer impunément à leur penchant au moment de se mettre à table. Ceux-là sont l'exception. En général, l'action de fumer fait cesser le sentiment de la faim; c'est même un moyen de prendre patience lorsqu'on ne peut pas le satisfaire. Après le repas, au contraire, le désir devient irrésistible. C'est le moment psychologique; et le plaisir qu'on éprouve alors est plus vif qu'à tout autre moment de la journée. Pour certains fumeurs, la pipe ou le cigare sont la condition essentielle d'une bonne digestion; mais il en est d'autres chez lesquels ils déterminent des troubles gastriques.

Les gens nerveux, ceux qui mènent une vie trop sédentaire, les hommes de cabinet, surtout lorsqu'ils ont la mauvaise habitude de fumer avant le repas, perdent peu à peu l'appétit. Une anxiété pénible, un état nauséeux le remplacent. Chez d'autres, il survient du pyrosis. Il est des fumeurs qui ne peuvent pas allumer un cigare, à certains momens de la journée, sans éprouver la sensation de fer chaud qui caractérise cette affection. Presque tous les fumeurs à outrance sont dyspeptiques, et cela s'explique par l'abondance de la salivation, la diminution du suc gastrique, et de l'énergie fonctionnelle de l'estomac.

Après les troubles digestifs les accidens les plus communs sont ceux qui s'observent du côté des voies respiratoires et du cœur. La pharyngite granuleuse est très commune chez les gens qui fument avec excès; l'irritation de l'arrière-gorge se transmet souvent au larynx et il en résulte parfois une toux sèche, quinteuse, d'un caractère particulier. D'autres sont atteints le soir d'une oppression passagère, lorsqu'ils ont trop fumé dans la journée. On a même parlé d'une forme spéciale d'asthme causée par l'abus du tabac; mais il faut qu'elle soit bien rare, car je ne l'ai jamais observée, quoique j'aie passé ma vie au milieu des fumeurs.

Les accidens cardiaques sont plus fréquens. Certains médecins prétendent même que le quart des fumeurs présentent des palpitations et des irrégularités du pouls. Je ne sais pas dans quel milieu ces observations ont été recueillies, mais je n'ai jamais rien vu de semblable. J'ai, comme tous les médecins, rencontré des cas

d'angine de poitrine, surtout chez les personnes qui passaient leur vie dans une atmosphère saturée de tabac et chez celles qui ont le tort d'avaler la fumée de leur cigarette, et je n'en ai pas été surpris, parce qu'alors la fumée pénètre jusque dans les petites ramifications des bronches, où elle impressionne directement les filets nerveux les plus déliés des poumons et du cœur, et son action provoque les accès de suffocation qui constituent cette redoutable maladie.

Au début, ces troubles sont passagers. Tantôt, c'est une angoisse d'une seconde, une douleur fulgurante rapide comme l'éclair, mais si caractéristique que le médecin qui la ressent ne s'y trompe pas. Tantôt, c'est un petit accès caractérisé par la faiblesse du pouls qui devient presque insensible, par une sueur froide et l'imminence de la syncope. Le tout ne dure que quelques minutes. Dans d'autres cas, tous les symptômes de l'angine de poitrine se déclarent. Ils sont rarement mortels à la suite des premières attaques; mais lorsque le malade ne renonce pas à son habitude, elles se rapprochent, deviennent plus graves et la mort survient pendant une d'entre elles. J'ai vu succomber ainsi quelques-uns de mes amis qui étaient restés incorrigibles, malgré les avertissemens de la maladie et les miens.

Les enfans et les femmes, plus impressionnables que les hommes, sont aussi plus sujets aux troubles de la circulation et n'ont pas besoin de faire abus du tabac pour les ressentir. Le docteur Decaisne a rapporté, à la Société de médecine publique, des observations qui le prouvent. Sur 88 enfans de neuf à quinze ans adonnés au tabac, 27 lui avaient présenté des palpitations, de l'intermittence du pouls ou de la chloro-anémie. Ils avaient de plus l'intelligence paresseuse et un goût prononcé pour les liqueurs fortes. Ce tableau est un peu chargé. Decaisne était un des adversaires les plus passionnés du tabac, et il faut quelque peu se défier de ses assertions.

Toutefois, il est certain que les accidens nicotiniques se produisent plus facilement chez les enfans que chez les grandes personnes. Ils succombent plus vite aussi dans une atmosphère saturée de fumée de tabac. Les docteurs Liébault et Desloges ont observé chacun un cas de mort, chez des jeunes gens de quinze et de dix-sept ans qui s'étaient endormis dans une petite chambre remplie de fumée de tabac. Ce sont encore là des faits bien exceptionnels. Que dire de ceux que le *Medical-Record* de New-York racontait récemment, de ces trois jeunes gens morts victimes de leur passion et dont l'un s'était pendu, parce que son père lui refusait de l'argent pour acheter du tabac? C'était pousser un peu loin les choses; mais tout est excessif en Amérique, même la crédulité pour les choses invraisemblables.

Le séjour des estaminets, dans lesquels la fumée est quelquefois tellement épaisse qu'on a peine à se voir d'un bout de la salle à l'autre, est particulièrement à redouter pour les personnes sujettes aux palpitations, alors même qu'elles ne fument pas. Le docteur Vallin a cité, à la Société de médecine publique, trois faits bien concluans à cet égard. L'un était relatif à un jeune officier qui avait renoncé au tabac depuis trois mois et qui fut atteint de suffocation simulant l'angine de poitrine, après avoir passé plusieurs nuits dans sa chambre, où ses amis venaient tous les soirs fumer pendant quelques heures. Ce cas rappelle l'épidémie d'angine de poitrine observée par le docteur Gélineau, sur des matelots entassés dans l'entrepont d'un navire de commerce, pendant une tempête qui avait nécessité la fermeture de tous les panneaux et qui y avaient fumé à outrance pour passer le temps. Ceux qui n'avaient pas contribué à enfumer le local furent pris comme les autres et cela devait être, car ils avaient respiré la même atmosphère toxique, et les troubles de la circulation sont particulièrement produits par l'action de la nicotine sur les petites bronches, ainsi que je l'ai dit en parlant des fumeurs de cigarettes.

Si ces derniers sont plus particulièrement exposés aux accidens cardiaques, les fumeurs de pipe, en revanche, ont à redouter l'épithélioma, autrement dit le cancer des lèvres et celui de la langue. Le premier se rencontre surtout chez les gens du peuple qui fument la pipe de terre à très court tuyau, à laquelle ils ont donné un nom qui n'a rien de flatteur pour leur amour-propre. Le cancer des fumeurs se montre d'habitude au point où le tuyau brûlant porte sur la lèvre inférieure. Celui de la langue apparaît sur le côté de l'organe, à l'endroit contre lequel le jet de fumée vient frapper à chaque aspiration. Dans d'autres cas, il débute par le psoriasis buccal, sorte d'épaississement de l'épithélium de la langue qui devient blanc, lisse et comme corné.

Ces deux formes d'une horrible maladie sont, sans contredit, le danger le plus sérieux que puissent courir les fumeurs. C'est la crainte de ces formidables accidens qui en convertit le plus grand nombre. Il ne faut pas toutefois s'en exagérer la fréquence. Les médecins qui voient les cas se multiplier sous leurs yeux sont naturellement disposés à le faire. C'est une erreur d'optique presque inévitable dans notre profession. Il n'y a que la statistique qui puisse permettre d'approcher de la vérité. Celle de la ville de Paris présente toutes les garanties d'exactitude désirables et, depuis trois ans, elle donne le chiffre des décès causés par le cancer de la bouche. Il est en moyenne de 155 par an. Or, d'après les calculs auxquels je me suis livré, le nombre des fumeurs est à Paris de 355,000 environ. En admettant que la moitié d'entre eux fasse

usage de la pipe et que tous les cas de cancer de la bouche puissent leur être attribués, ils ont à se partager chaque année 155 décès de cette espèce. Cela ne fait pas une victime sur 1,000, encore est-il bien entendu que les gens soigneux, qui apportent dans leur habitude la modération et les précautions nécessaires, ont infiniment moins de chances que les autres de finir de cette triste façon.

On a reproché au tabac de contribuer à la dépopulation du pays, en affaiblissant les facultés reproductrices chez l'homme et en amenant des pertes chez la femme. Le premier de ces griefs est fondé sur ce fait très réel que la fumée du tabac, lorsqu'on est encore sous son influence, apaise toutes les ardeurs; mais son action est essentiellement passagère et n'ôte rien aux aptitudes générales des fumeurs. Leurs familles sont aussi nombreuses que celles des autres, et les peuples qui fument le plus sont précisément ceux qui ont le plus d'enfans. L'Allemagne est, après l'Angleterre, la nation européenne dont la natalité est la plus élevée, et c'est une de celles qui consomment le plus de tabac. Les Allemands fument deux fois plus que les Français et ont cinq fois plus d'enfans qu'eux. La question est donc jugée. La dépopulation de la France tient, hélas! à des causes bien autrement graves; mais ce n'est pas le moment de les exposer.

L'action abortive du tabac est plus discutable, mais elle ne peut exercer aucune influence sur le mouvement de la population, car elle n'intéresse qu'une classe très restreinte de femmes, celles qui travaillent dans les manufactures de tabac.

Depuis Ramazzini, ces établissemens ont en hygiène une mauvaise réputation. Il a dépeint leur personnel sous les couleurs les plus sombres, et ceux qui ont écrit après lui ont encore noirci le tableau. Les ouvriers qui travaillent le tabac, dit Patissier, sont maigres, décolorés, jaunes et asthmatiques. Il pouvait en être ainsi en 1701, lorsqu'a paru le traité des maladies des artisans, parce qu'alors les manufactures étaient dans un état déplorable au point de vue de l'hygiène; aujourd'hui elles sont vastes, bien ventilées, et toutes les précautions sont prises pour sauvegarder la santé des ouvriers.

Quoi qu'on fasse cependant, il ne peut pas manquer de se dégager des vapeurs de nicotine dans des ateliers où on soumet des quantités énormes de tabac à la dessiccation, à la fermentation, où on les met en ballots, en tonnes; lorsqu'on nettoie les feuilles et qu'on les mélange, pendant le râpage et la mouture, il se répand au voisinage, des poussières aussi actives que les vapeurs. Les ouvriers qui vivent dans cette atmosphère sont dans le cas des fumeurs et s'y habituent comme eux, après avoir présenté les

mêmes malaises au début. Ceux qui travaillent dans des pièces trop petites et insuffisamment ventilées éprouvent quelquefois des phénomènes plus sérieux; mais, en somme, les ouvriers des manufactures se portent bien.

Les femmes, au sujet desquelles la discussion a surtout été soulevée, dans les sociétés savantes, ont été l'objet de plusieurs enquêtes dirigées par les médecins des manufactures, et les avis ont été partagés à leur égard; toutefois, l'opinion qui a prévalu à la suite de ces débats, c'est que le tabac n'est pas abortif et n'a pas d'influence fâcheuse sur la santé des ouvrières. L'avortement n'est pas plus fréquent chez elles que parmi les femmes des professions analogues; la faiblesse et la mortalité excessive de leurs enfans ne s'expliquent que trop facilement par l'abandon dans lequel elles sont forcées de les laisser, pendant qu'elles sont à l'atelier. Le tabac n'a rien à y voir.

Revenons aux fumeurs endurcis et aux maladies qui les menacent, car je n'ai pas encore fini d'en épuiser le catalogue. Il y a d'abord l'amblyopie nicotinique que Sichel a signalée le premier, et qui a été bien étudiée par les ophtalmologistes modernes. C'est un affaiblissement de la vue tout spécial. Il se distingue des autres par la facilité avec laquelle il disparaît, lorsque le malade renonce au tabac, et la promptitude avec laquelle il se manifeste de nouveau, lorsqu'il recommence.

Cette affection est extrêmement rare. Il en est de même des cas de paralysie qu'on a signalés en Allemagne. Quant au *delirium tremens*, aux convulsions, à l'épilepsie, aux hallucinations, à la démence, à la sénilité précoce, à la lypémanie, qu'on a accusé le tabac de produire, je me contenterai de cette énumération. Elle rappelle la scène du *Malade imaginaire*, dans laquelle le docteur Purgon menace son infortuné client de tous les foudres de la pathologie; mais les fumeurs ne se laissent pas aussi facilement terrifier que le malheureux Argan et savent à quoi s'en tenir. On doit inévitablement rencontrer, dans leurs rangs, toutes les maladies imaginables, parce qu'ils sont extrêmement nombreux, et que le tabac ne préserve d'aucun des maux qui affligent l'humanité. Son abus se concilie même très bien avec celui de l'alcool, et ses détracteurs se plaisent à les confondre tous les deux. Nous retrouverons le même parti-pris dans l'analyse des phénomènes psychologiques, que le moment est venu d'aborder.

IV.

De tous les reproches qu'on adresse au tabac, celui d'abrutir l'intelligence est le plus cruel pour les fumeurs, et les preuves

qu'on invoque à l'appui d'une accusation si grave ne sont véritablement pas sérieuses. Celle qu'on met le plus volontiers en avant est empruntée à la statistique qui a prouvé que, dans tous les établissemens d'instruction publique, les fumeurs étaient plus mal classés que les autres. Decaisne l'a constaté pour les lycées, MM. Bertillon, G. Doré, Élie Joubert pour les élèves de l'École polytechnique, le docteur Coustan pour ceux de l'École normale, de l'École navale et de celle des ponts et chaussées.

Il faut beaucoup de bonne volonté pour se contenter d'une démonstration semblable. N'est-il pas plus logique de se dire que les élèves qui fument réussissent moins bien que les autres dans leurs études, parce qu'ils sont plus paresseux et qu'ils trouvent, dans le tabac, un auxiliaire pour leur nonchalance et un consolateur pour leur ennui? Contraints à une immobilité hors de toute proportion avec la somme de travail qu'ils sont décidés à fournir, ils fument pour tuer le temps. Il est probable que, si on avait poussé plus loin les recherches, on aurait reconnu que ces élèves-là sont également ceux dont la conduite laisse le plus à désirer et qui sont le plus souvent punis. Il est inutile d'insister plus longtemps sur cet argument de commande.

Lorsqu'il s'agit de l'influence fâcheuse que le tabac peut exercer sur les facultés intellectuelles, il est une réflexion qui se présente à l'esprit de tout le monde et qui a jailli d'elle-même au cours de toutes les discussions; elle consiste dans une comparaison internationale. Il y a, de l'autre côté du Rhin, un peuple dont j'ai déjà cité l'exemple et chez lequel le culte du tabac est élevé à la hauteur d'une institution. On en consomme la moitié plus que chez nous, et pourtant nous sommes forcés de convenir que ces Germains ne sont pas aussi abrutis qu'ils devraient l'être, qu'ils ne font pas mauvaise figure dans le monde scientifique et qu'ils occupent en Europe une situation qui n'est que trop prépondérante.

La Société contre l'abus du tabac répond à ce raisonnement d'une façon bien originale. Si les Allemands, dit-elle, résistent à cette intoxication phénoménale, c'est parce qu'ils n'ont qu'un mauvais tabac, sans arome et sans goût, falsifié, pauvre en nicotine, une sorte de foin qu'ils fument dans des pipes en porcelaine dont le long tuyau laisse la fumée se refroidir et se dépouiller de ses principes empyreumatiques. Ah! s'ils avaient notre bon tabac de caporal, si franc, si savoureux, si toxique, s'ils avaient nos petites pipes de terre bien imprégnées de jus, bien fétides, ce serait bien autre chose. Leur intelligence n'y résisterait pas, et leur prestige national s'évaporerait avec cette dangereuse fumée. Voilà pourtant à quoi tiennent les destinées des empires! Je passe outre.

Un argument plus spécieux est celui que les détracteurs du tabac tirent de l'affaiblissement de la mémoire que beaucoup d'observateurs prétendent avoir constaté. Il est certain que, s'il portait atteinte à la plus brillante de nos facultés, à celle qui se subordonne toutes les autres, le contre-coup s'en ferait nécessairement sentir dans toute l'étendue de la sphère intellectuelle; mais le fait ne me semble pas bien démontré. Il est d'une constatation si difficile! On invoque en sa faveur l'exemple de quelques personnages marquans, tels que l'abbé Moigno, qui ont dû renoncer au tabac pour recouvrer leur mémoire. Quelques médecins m'ont dit avoir fait sur eux la même observation. Ces personnes étaient assurément de bonne foi; mais elles ont pu se faire illusion sur la cause de leur amnésie. Je n'ai pas la prétention de trancher la question en dernier ressort; mais si je m'en rapportais à mes propres impressions, je serais disposé à croire que les vieux fumeurs dont les souvenirs ont perdu de leur netteté attribuent volontiers à leur mauvaise habitude un affaiblissement qu'il serait plus juste de mettre sur le compte des années.

Je ne songe pas à faire l'apologie du tabac, et je ne demande pas qu'on élève une statue à Jean Nicot. Fumer est une mauvaise habitude pour tout le monde, surtout pour les femmes et les enfans; mais c'est précisément parce que le tabac est un grand coupable, qu'il ne faut pas le faire plus noir qu'il n'est. En exagérant ses méfaits, en lui en prêtant d'imaginaires, on s'expose à manquer complètement son but. En effet, les enfans qu'on se propose surtout de préserver, lorsqu'ils voient autour d'eux nombre de fumeurs bien portans et brillans d'intelligence, sont disposés à penser qu'on les trompe, quand on agite devant eux cet épouvantail, et ils en arrivent à ne plus croire aux inconvéniens les plus réels de la mauvaise habitude contre laquelle on veut les prémunir.

Pour en finir avec cette étude, il me reste un dernier point à aborder. C'est le côté philosophique de la question, celui qu'on a le plus discuté et qui a provoqué l'enquête dont je parlais en commençant. Il s'agit de savoir quel est le mobile qui pousse tant de gens à contracter une habitude malséante, dispendieuse et nuisible à la santé. Pour les gens qui ne fument pas, c'est un problème insoluble. Je ne comprendrai jamais, disait naguère encore un professeur d'hygiène, le bonheur qu'on peut trouver à transformer sa bouche en tuyau de cheminée. Dupuytren appelait l'habitude de fumer l'ignoble plaisir de s'empester et d'empester les autres.

Il n'y a rien de surprenant à ce que les gens qui ne font pas

usage du tabac ne comprennent pas l'attrait qu'il inspire; mais les fumeurs eux-mêmes ne s'en rendent pas un compte bien exact. L'opinion générale est celle-ci: on commence à fumer par imitation, et on continue par habitude. C'est une distraction, un moyen de tromper l'ennui.

« Le garçon de quatorze à quinze ans qui commence à fumer, dit M. Dumas, ne demande pas plus que celui qui commence à boire, une excitation cérébrale à cette habitude nouvelle. Il imite tout bonnement les êtres barbus qu'il voit la pipe ou le cigare à la bouche. C'est pour lui un des signes extérieurs de la virilité à laquelle il aspire. C'est le moyen le plus facile de se faire croire qu'il est déjà un homme et d'essayer de le faire croire publiquement aux autres. »

C'est aussi vrai que spirituellement dit, et il n'est guère de fumeur qui ne retrouve dans ses souvenirs quelques traces de ce sentiment; mais si le désir d'affirmer sa virilité et de faire comme les autres explique les premiers débuts, malgré tout ce qu'ils ont de pénible, il ne rend pas compte de l'attrait irrésistible qui s'attache à l'habitude une fois contractée et de la promptitude avec laquelle elle s'établit.

Les coutumes, les goûts des populations, les modes elles-mêmes changent et font place à d'autres qui disparaissent à leur tour, après avoir inspiré le même engouement; l'habitude de fumer, la passion du tabac vont croissant en dépit des obstacles. Il n'y a guère que trois cents ans que les compagnons de Christophe Colomb ont rencontré des Indiens porteurs de tisons bizarres dont ils aspiraient la fumée, et ceux qui ont imité ces sauvages se comptent aujourd'hui par millions. Ils couvrent le monde entier. Les premiers adeptes de ce nouveau culte ont bravé les anathèmes, les persécutions, et certains d'entre eux les supplices. Ceux d'aujourd'hui n'ont pas les mêmes luttes à soutenir, mais il y en a dans le nombre qui supportent bien des misères, qui compromettent même leur santé plutôt que de se convertir, et ceux-là sont pourtant des hommes énergiques et intelligens, quoi qu'on dise.

Il faut donc qu'il y ait dans cette passion autre chose que la satisfaction d'une habitude mécanique. « Il faut, dit encore M. Dumas, que le trouble particulier, que l'ivresse spéciale causée par le tabac aient des séductions bien irrésistibles, pour qu'étant de découverte récente et d'initiation si pénible, il ait si vite rattrapé le vin, vieux comme le monde. »

Le charme de cette intoxication n'est pas facile à expliquer. C'est de l'apaisement, dit M. Faye, c'est un engourdissement devenu nécessaire, dit le docteur Charles Richet, c'est un état de torpeur

qui prête à la rêverie, ajoutent quelques autres; ce n'est rien de tout cela, réplique le comte Tolstoï, c'est le désir d'étouffer la voix de sa conscience; et le célèbre romancier, confondant le tabac avec l'alcool et l'opium, les enveloppe dans le même anathème.

Pour expliquer sa manière de voir, il a recours à une théorie qui n'a pas précisément le mérite de la nouveauté et qu'on désigne, en physiologie, sous le nom de *dualité du dynamisme humain*. Que le lecteur me pardonne ce vocable pédant, ce n'est pas moi qui l'ai inventé, ce sont les vitalistes de l'école de Montpellier.

Dans la période de sa vie consciente, dit Léon Tolstoï, l'homme a souvent l'occasion de reconnaître en lui deux êtres absolument distincts : l'un aveugle et sensitif, l'autre éclairé et pensant. Le premier mange, boit, se repose, dort, se reproduit et se meut, comme une machine remontée pour un certain temps. L'autre, l'être pensant, éclairé, uni à l'être sensitif, n'agit pas par lui-même, et ne fait que contrôler et apprécier la conduite du premier, en l'aidant activement, s'il l'approuve, et en restant neutre, dans le cas contraire. Cet être spirituel, mais impuissant, joue dans la psychologie humaine le rôle de la boussole du navire, dont l'autre est le timonier. Ce dernier peut suivre les indications de l'aiguille aimantée; il peut également n'en tenir aucun compte; il est même libre, lorsque ces avertissemens l'ennuient, d'affoler sa boussole. C'est à ce dernier parti qu'ont recours les gens faibles et timorés; ils étouffent leur conscience et, pour le faire, ils ont recours à l'alcool ou au tabac.

« Supposons par exemple, dit l'auteur, que la vie d'un homme ne soit pas d'accord avec sa conscience, et que cet homme n'ait pas assez de force pour rétablir l'harmonie. D'autre part, les distractions qui devraient empêcher son attention de se fixer sur ce désaccord sont ou insuffisantes par elles-mêmes, ou bien le sont devenues pour lui. Cet homme, alors, qui veut persévérer dans la mauvaise voie, malgré les avertissemens de sa conscience, se décide à empoisonner, à paralyser, complètement et pour un certain temps, l'organe par l'intermédiaire duquel se manifeste la conscience. »

« L'explication de cette habitude, aujourd'hui répandue dans l'univers entier, de fumer et de s'alcooliser, ne nous est fournie ni par un penchant naturel, ni par le plaisir et la distraction que cela donne, mais par la nécessité de se dissimuler à soi-même les manifestations de sa conscience. Telle est donc la véritable cause de l'usage si répandu des excitans qui empoisonnent le cerveau et particulièrement du tabac, qui est le narcotique le plus répandu et le plus pernicieux. »

Ainsi, c'est bien entendu, le tabac est plus dangereux que l'alcool, que l'opium et que tous les autres narcotiques. Il possède, par conséquent, au plus haut degré le don d'endormir la conscience. Les fumeurs sont des gens qui ont un méfait à se reprocher ou qui s'apprêtent à le commettre.

Ce bon bourgeois qui fume tranquillement sa pipe, étendu dans son fauteuil, en lisant son journal, est un malfaiteur qui rumine quelque horrible forfait. Le matelot qui fume pendant son quart songe probablement à jeter son capitaine à la mer. Les braves gens qu'on voit, dans les estaminets, fumer en jouant aux cartes, avec cet air bon enfant que donne le plaisir d'une habitude satisfaite, ce sont des hommes pervers, et que suis-je moi-même, qui ai bien fumé dans ma vie au moins cent mille pipes ou cigares? Faut-il que j'aie eu besoin d'endormir ma conscience! Que de forfaits j'ai dû méditer, pendant ces innombrables heures où j'avais volontairement affolé ma boussole! Ce qui m'étonne, c'est de n'en avoir perpétré aucun. Je ne me doutais pas du danger; j'avais même la bonhomie de croire que le tabac avait pour effet de rasséréner l'esprit et de faire cesser les dangereuses suggestions de la haine et de la colère.

La thèse du comte Tolstoï n'est véritablement pas soutenable, mais il est dans son argumentation un point particulièrement dangereux; c'est l'assimilation qu'il établit entre les effets du tabac et ceux de l'alcool. Pas un des personnages que le traducteur de son travail a consultés n'a protesté contre cette confusion, et cependant elle est fausse et perfide. Le paradoxe du romancier russe peut, dans une certaine mesure, s'appliquer à l'ivresse. On s'enivre parfois pour oublier, pour s'étourdir. C'est même un détestable moyen. Les lâches, et les scélérats le sont tous, boivent souvent pour se donner du cœur, les meurtriers surtout, tandis qu'il n'y a pas d'exemple, comme le fait observer M. Aurélien Scholl, d'un crime commis la pipe ou le cigare à la bouche.

L'auteur dont je discute les idées en cite un cependant. C'était un cuisinier qui, après avoir coupé la gorge de sa victime et l'avoir vue tomber à la renverse, en perdant des flots de sang, n'avait eu le courage de l'achever qu'après avoir été s'asseoir et fumer une cigarette dans le salon voisin. Étrange scélérat! étonnante cigarette!

L'auteur lui-même confesse que, pendant longtemps, il a endormi sa conscience à l'aide du tabac. Elle n'avait pas, il est vrai, de grands reproches à lui faire. Tantôt elle le gourmandait pour sa paresse, tantôt elle lui reprochait une omission, un manque d'exactitude, un petit accès d'emportement dans lequel il n'avait

pas mesuré le ton de ses paroles. Pour étouffer ses remords, il allumait une cigarette, et tout était oublié. Si le tabac n'avait jamais commis de pires méfaits, personne, je crois, ne songerait à lui chercher querelle.

Je reviens à l'assimilation qu'on s'acharne à établir entre le tabac et les autres modes d'intoxication volontaire. Ces derniers ont tous un caractère commun, celui d'égarer la raison et le sens moral. Le hachich détermine des hallucinations, du délire, plonge les gens dans un état voisin de la folie, l'opium endort et procure à certaines personnes des rêves agréables; mais l'accoutumance s'établit rapidement, il faut augmenter les doses, et alors toutes les fonctions s'alanguissent, et le *teriaki*, le fumeur d'opium, tombe dans un marasme profond, dans un abrutissement parfois interrompu par des accès de fureur homicide, dont on a tous les jours des exemples dans les rues de Canton et de Pékin.

Les morphinomanes ne subissent pas la même perversion de l'intelligence, mais ils deviennent menteurs, dissimulés, indifférens à tout ce qui est étranger à leur passion, même aux sentimens de la famille, même à l'honneur. Leur santé s'altère plus promptement encore que celle du fumeur d'opium, et leur existence ne se prolonge pas davantage.

L'alcool est encore plus redoutable. Je l'ai étudié sous toutes ses faces dans un autre travail (1), et je n'y reviendrai pas aujourd'hui. Il me suffira de rappeler que ce vice ignoble et dégradant atteint les nations dans leurs forces vives, les familles dans leur honneur, leur fortune et leur postérité, qu'il peuple les hôpitaux, les asiles d'aliénés et les prisons, et qu'il coûte chaque année plus d'un milliard et demi à la France.

Le tabac n'a pas de pareils méfaits à se reprocher. Il n'a jamais égaré la raison, anéanti la volonté, ni perverti la sensibilité de personne. Le fumeur le plus endurci jouit toujours et à tous les instans de la lucidité la plus parfaite. Au moment même où il est sous l'influence de la nicotine, il cause, il raisonne, étudie et travaille avec une liberté d'esprit qui prouve que son intelligence n'a reçu aucune atteinte. On dirait plutôt que le tabac la dégage des impressions physiques et que, suivant l'expression du docteur Richet, il n'émousse la sensibilité des organes que pour laisser plus de liberté à l'évolution des fonctions psychiques.

Il existe encore entre le tabac et les autres poisons volontaires une différence caractéristique; c'est qu'on peut s'en déshabituer, tandis que l'alcoolisme et la morphinomanie sont à peu près incu-

(1) L'*Alcool : son rôle dans les sociétés modernes*. (Voir la *Revue* du 15 avril 1886.)

rables. A la fin de ma longue carrière, c'est à peine si je me souviens d'avoir constaté deux ou trois guérisons d'alcooliques, et je n'affirmerais pas qu'elles eussent été bien solides si les sujets s'étaient trouvés aux prises avec de nouvelles tentations. Quant aux morphinomanes, ils sont absolument incurables, tant qu'ils ne sont pas internés, et la façon dont on les traite dans les hôpitaux qui leur sont consacrés en Allemagne et en Amérique prouve assez combien est terrible une passion qui réclame l'emploi de pareils remèdes.

Les fumeurs au contraire se corrigent, quand ils le veulent bien. Il leur faut pour cela une volonté ferme; mais on rencontre tous les jours sur sa route des gens qui ont eu ce courage, et depuis que les accidens causés par le tabac sont mieux connus, on voit un assez grand nombre d'hommes y renoncer d'eux-mêmes en avançant en âge. L'habitude se perd alors d'une façon si complète qu'au bout de quelques années, on peut se trouver dans un cercle de fumeurs, sans éprouver le désir de les imiter, et si la velléité vous vient alors d'allumer un cigare, vous n'y trouvez plus le plaisir des anciens jours. C'est une faculté éteinte, une source de plaisir tarie, et il faut en faire son deuil, comme de tant d'autres.

Je pourrais m'en tenir là; mais je ne veux pas finir cet article, sans hasarder à mon tour une explication. Elle ne vaut probablement pas mieux que les autres; aussi je ne cherche à l'imposer à personne.

De tout temps les hommes ont recherché avec avidité les substances qui agissent sur leur système nerveux d'une façon ou d'une autre. C'est une tendance générale et qui est exclusivement propre à l'espèce humaine. Échapper à la vie réelle, au terre-à-terre des occupations de chaque jour, vivre dans le rêve, dans un monde idéal que l'imagination peuple à son gré, qu'elle embellit de ses prestiges, tout cela a, pour certains esprits, d'irrésistibles séductions. C'est pour obéir à cette attraction dangereuse qu'ils recherchent inconsciemment les rêves de l'opium et du hachich, les enivremens de l'éther et du chloral ou l'ivresse grossière de l'alcool (1). Les faibles s'abandonnent sans résistance à leur penchant et tombent dans les excès dégradans que je viens de passer en revue;

(1) La dernière forme que cette passion ait revêtue est, dit-on, l'ivresse produite par le naphte. Les femmes employées dans les manufactures de caoutchouc, qui sont très nombreuses à Boston, s'enivrent à l'envi en respirant les vapeurs qui s'échappent des grandes cuves où l'on purifie ce produit à l'aide du naphte. Ces vapeurs procurent, à ce qu'il paraît, des rêves plus agréables et des sensations plus énervantes encore que le hachich lui-même. On accuse les émigrantes allemandes d'avoir révélé ces propriétés aux ouvrières américaines.

mais le tabac ne présente ni de pareilles séductions, ni de semblables dangers. Son action sur le système nerveux est faible et toute spéciale. Il n'endort pas, mais il calme et émousse la sensibilité des organes; il cause une torpeur agréable pendant laquelle la pensée conserve toute sa lucidité, la faculté du travail toute sa puissance. C'est là le genre d'attrait qu'il exerce et qui le fait rechercher par un grand nombre de penseurs et de gens studieux. Pour ceux-là, le tabac est l'auxiliaire du labeur intellectuel. Lorsque la fatigue commence, que le besoin d'un instant de repos se fait sentir; quand la pensée ne se présente plus avec sa netteté ordinaire ou que l'esprit hésite sur la forme à lui donner, le savant, l'écrivain, le chercheur s'arrête, il allume sa pipe et bientôt, à la faveur de ce doux narcotisme, l'idée apparaît claire et limpide à travers le petit nuage bleuâtre dans lequel le fumeur s'est enveloppé.

Je ne voudrais pas faire du lyrisme à propos d'une mauvaise habitude pour laquelle je me borne à plaider les circonstances atténuantes; mais j'en appelle à tous ceux qui ont connu les longues nuits passées devant la table de travail, pour l'élaboration de quelque œuvre bien aride, et je leur demande s'ils n'ont pas trouvé, dans le tabac, un secours et un soutien. Le comte Tolstoï ne le conteste pas, mais il a une façon à lui d'expliquer ce phénomène :

« Lorsqu'en écrivant un roman ou une nouvelle, j'étais, dit-il, mécontent de ce que j'avais écrit et avais conscience que je devais cesser le travail commencé; mais que, d'un autre côté, j'avais le désir de le terminer quand même, je prenais une cigarette et je fumais.

« Discutant quelque question, avais-je conscience que mon contradicteur et moi l'envisagions sous un autre point de vue et que nous ne pouvions, par conséquent, jamais nous comprendre, alors, si j'avais le désir de continuer la discussion malgré tout, j'allumais une cigarette et je continuais à parler. »

Ainsi, c'est toujours pour commettre une méchante action, pour faire de mauvaise besogne ou pour persévérer dans quelque argutie que l'éminent romancier faisait appel au tabac. J'ai toujours éprouvé le contraire. Cette différence tient peut-être à ce que Léon Tolstoï fumait la cigarette et moi la pipe.

La cigarette, qui se consume en quelques minutes, dont la fumée est si faible qu'il faut la respirer pour en jouir, ne produit d'effet un peu marqué qu'à la condition d'en fumer coup sur coup un grand nombre. Il faut avoir une conscience bien somnolente pour qu'elle se laisse endormir par quelques bouffées sans saveur, lorsqu'on n'en consomme qu'une seule. La cigarette est la compagne

des œuvres rapides et des pensées légères. On la fume, en promenant, en esquissant une caricature, en faisant un bon mot, en improvisant un couplet de facture. La pipe est plus sérieuse. Elle dure longtemps; la fumée est plus abondante, plus riche en nicotine, c'est l'amie des méditations solitaires, des œuvres de longue haleine poursuivies dans le silence de la nuit et du cabinet de travail. Elle est la compagne des mauvais jours; elle aide à supporter le chagrin et l'inquiétude. C'est la pipe que les Allemands fument dans leurs brasseries, silencieux et recueillis, en buvant des bocks sans nombre, et je ne serais pas éloigné de croire qu'elle contribue, avec la brume de leur triste climat, à donner à leur littérature le caractère nébuleux qui la distingue.

Je me serais bien mal expliqué, si j'avais laissé croire que je considère le tabac comme une condition nécessaire du travail intellectuel. Elle ne le devient que pour ceux qui ont contracté l'habitude d'en faire usage, et ils peuvent divorcer avec elle sans rien perdre de leurs aptitudes. Quant aux autres, il est bien évident que cela ne les concerne pas.

Je n'ai pas non plus la pensée de généraliser les observations qui précèdent. Je sais bien que les fumeurs d'estaminet, que les paysans qui s'en vont par les chemins en aspirant avec effort les bouffées économiques de leurs petites pipes noires, je sais que les soldats en marche, que les matelots à bord, que les ouvriers dans l'atelier ne cherchent pas, en allumant leurs pipes, à favoriser l'essor de leurs pensées, mais j'affirme que le tabac ne les a jamais poussés à mal faire. Ils fument parce que cela leur fait plaisir, sans en demander davantage, et je dirai, avec M. Émile Zola, « pourquoi ne pas laisser cette habitude à ceux qui n'en souffrent pas ? »

En résumé, le tabac est absolument inoffensif au point de vue intellectuel ; mais il peut avoir sur la santé une influence fâcheuse et même causer des maladies graves. C'en est assez pour qu'on n'en conseille l'usage à personne et pour qu'on s'efforce d'en détourner les femmes et les enfans. En s'attachant à ce dernier côté de leur programme, en s'affiliant les instituteurs de tous les degrés, pour agir, par leur intermédiaire, sur la population des écoles, la Société contre l'abus du tabac a rendu des services réels ; mais elle va à l'encontre de son but, par des exagérations qui ne peuvent que le compromettre.

En ce qui concerne les fumeurs adultes, tant qu'ils n'en éprouvent aucun inconvénient, il est inutile de chercher à les convertir, ce serait, du reste, peine perdue. Lorsqu'ils commencent à ressentir quelques troubles et qu'ils arrivent à l'âge où ces troubles peuvent avoir de la gravité, il faut leur faire connaître les dangers aux-

quels ils s'exposent sans les atténuer, mais sans noircir le tableau. S'il s'agit d'accidens graves par leur nature même, comme les menaces d'angine de poitrine, comme les altérations de la langue et des lèvres, il faut être absolument affirmatif et prescrire l'abandon immédiat et complet de la cigarette ou de la pipe, car l'expérience a prouvé qu'on ne réussissait jamais à obtenir la cessation graduelle.

Les gens qui n'ont pas de raison suffisante pour s'imposer ce sacrifice font bien, toutefois, de prendre quelques précautions, d'éviter les lieux où beaucoup de fumeurs sont réunis, d'aérer souvent la pièce dans laquelle ils se tiennent d'ordinaire, de ne jamais fumer dans leur chambre à coucher et surtout dans leur lit, pour ne pas dormir dans cette atmosphère. Je leur conseille également de ramener leur habitude à des proportions raisonnables. J'en ai l'expérience personnelle. Sur dix pipes ou cigares, il y en a cinq qu'on allume sans conviction, sans un vif désir, et qu'on fume d'une façon presque automatique; en en supprimant la moitié, on double le plaisir que font éprouver les autres, et la santé s'en trouve bien.

Il faut résister également à la tentation de fumer à jeun et surtout avant le repas. C'est là, comme je l'ai dit, l'origine de la plupart des dyspepsies.

Les fumeurs de cigarettes qui les allument partout, en tout temps et sans relâche, doivent éviter d'aspirer la fumée comme ils le font en général, parce que cette pratique les expose aux accidens cardiaques dont j'ai parlé.

Les fumeurs de pipe qui ne sont pas des nomades, comme les précédens, et qui peuvent prendre leurs précautions, font bien de rechercher les pipes à long tuyau, de substance poreuse, et de les nettoyer avec soin. Une excellente habitude consiste également à se laver la bouche à l'eau fraîche toutes les fois qu'on a fumé.

Ces précautions sont faciles à prendre. Elles constituent un compromis qui n'a rien de bien pénible et qui est de nature à diminuer, dans de notables proportions, les inconvéniens d'une habitude à laquelle il est si cruel de renoncer que nombre de fumeurs préfèrent en subir les conséquences. C'est à ces impénitens que je m'adresse, avec l'espoir de les soustraire à la nécessité de faire un jour comme moi.

JULES ROCHARD.

POÉSIE ET VÉRITÉ

A PROPOS DES LIVRES RÉCENS SUR LAMARTINE (1).

Il y a cinq ans, on inaugurait à petit bruit une statue de Lamartine, tout au bout de Paris, à côté du modeste logis où la vieillesse du poète avait tant peiné. Le bronze est maigre, tapi et comme retraité dans un square étroit, à la queue de la longue avenue que Victor Hugo emplit de son nom glorieux; on dirait d'une concession temporaire auprès d'une concession à perpétuité. Rien n'éveilla l'idée d'une réparation nationale, ni dans la statue, ni dans la façon dont elle fut donnée; c'était plutôt la dernière aumône accordée à une indigence encombrante. Quelques personnages officiels, pas des plus gros, se recommandèrent à notre attention devant quelques fidèles transis; on redescendit dans la ville, et, là-haut, le silence retomba vite sur le pauvre grand homme, resté seul avec son chien. — Une voix protesta ici-même contre l'injuste oubli; elle disait : « Les circonstances changent et les œuvres demeurent; et c'est pourquoi j'ai la confiance que l'heure viendra tôt ou tard, pour Lamartine, d'être mis à son rang... Ce rang, il se pourrait bien que ce fût le premier (2). »

(1) *Lamartine*, étude de morale et d'esthétique, par Ch. de Pomairols; Hachette, 1889. — *La Jeunesse de Lamartine*, par Félix Reyssié; Hachette, 1892.

(2) *La Poésie de Lamartine*, dans la *Revue* du 15 août 1886 et dans *Histoire et Littérature*, t. III, par F. Brunetière.

Les circonstances ont changé, avec la crise d'idées qui rendra ces dernières années si intéressantes, quand on les verra mieux, les voyant de plus loin. Chaque jour donne un peu plus raison à celui qui prédisait la résurrection de Lamartine. Au centenaire de 1890, on a senti que le poète des âmes reprenait ses sujettes. De partout, les hommages lui reviennent, effusions lyriques de ses disciples, paroles éloquentes des orateurs, jugemens favorables des lettrés. MM. J. Lemaître et Faguet se sont trouvés d'accord pour dire qu'il est plus qu'un poète, qu'il est la poésie toute pure. M. de Pomairols nous a donné son *Lamartine*, un livre inégal, incomplet, mais touchant par la piété qu'il respire, excellent dans les parties où l'auteur définit une sensibilité qu'il est si bien fait pour comprendre. Hier encore, un honorable membre du barreau de Mâcon, M. Félix Reyssié, m'apportait un volume sur *la Jeunesse de Lamartine*. C'est, on le devine, une offrande fervente au dieu local. M. Reyssié décrit avec amour la terre et les sites où le génie de Lamartine s'est docilement moulé; il montre comment tel vers est né de tel accident du sol; il glane dans la région quelques éclaircissemens complémentaires sur les épisodes de jeunesse. Bien peu à la vérité : on s'étonne que Lamartine n'ait pas découragé ses biographes; il faut une passion de chasseur pour fouiller encore les buissons, quand tout est sorti avec ces tristes et copieuses battues de souvenirs, *les Confidences, les Commentaires, la Correspondance*. Le livre de M. Reyssié est d'une lecture agréable ; s'il était besoin d'un conseil pour relire Lamartine et d'une occasion pour parler de lui, on ne saurait trouver conseil plus persuasif et occasion meilleure.

Je ne viens point essayer ici une étude littéraire : tout a été dit par nos aînés, les contemporains du poète, et redit à la nouvelle mode par les critiques plus récens. Les subtilités doctrinales sont vraiment trop déplacées à propos de Lamartine; tout le nécessaire tient dans le verdict du bon sens, rendu à cette place par M. de Mazade, il y a vingt ans : « Ce n'est point par l'originalité ou par l'étonnante grandeur des sentimens et des pensées que brille Lamartine; il exprime le plus souvent les croyances et les idées de tout le monde, ce qu'il y a de plus simple dans l'âme humaine, le christianisme du foyer, le culte de la maison de famille, la pensée des morts, l'élan vers l'infini ou l'amour terrestre. Il transforme en poésie ce que les enfans et les femmes sentent comme les hommes, et c'est pour cela qu'il a parlé à tous les cœurs. » Et voilà assez de littérature, au sujet de ce grand joueur qui joua toutes les parties de la vie, la partie de la gloire littéraire comme les autres, sans y attacher plus d'importance qu'aux autres,

peut-être moins. Il l'a répété à maintes reprises, sous toutes les formes, — et ce ne fut pas chez lui coquetterie d'écrivain, mais vérité pure : « Je n'étais pas *auteur*, j'étais ce que les modernes appellent un *amateur*, ce que les anciens appelaient un *curieux* de littérature, comme je suppose que Horace, Cicéron, Scipion, César lui-même l'étaient de leur temps. La poésie n'était pas mon métier; c'était un accident, une aventure heureuse, une bonne fortune dans ma vie. J'aspirais à autre chose, je me destinais à d'autres travaux. » — Et ailleurs : « J'ai eu de l'âme, c'est vrai; voilà tout. »

Je ne tenterai pas davantage une étude de l'homme intérieur. A quoi bon épiloguer sur le plus simple, le plus instinctif des hommes? A quoi bon obscurcir, par des explications psychologiques, cette âme claire comme l'eau de la source? Il l'a définie lui-même en quelques mots, lorsqu'il la prêtait à son *Raphaël:* « Il avait pour trait distinctif de son caractère un sentiment si vif du beau dans la nature et dans l'art, que son âme n'était, pour ainsi dire, qu'une transparence de la beauté matérielle ou idéale éparse dans l'œuvre de Dieu et des hommes. Cela tenait à une sensibilité si exquise qu'elle était presque une maladie en lui, avant que le temps l'eût un peu émoussée. » — C'est vrai, c'est tout, cela suffit pour l'Homère français.

Je voudrais regarder aujourd'hui Lamartine dans l'image que se font de lui nos contemporains. Je voudrais comparer les deux figures si différentes que nous présentent les miroirs, selon la préparation qu'ils ont subie. Nous rechercherons ensuite quelle est la plus *vraie*. Si grand que soit le poète, je lui demanderai de m'aider à débattre une question plus grande que lui, à poser un des problèmes de l'heure présente.

I.

Voyons d'abord ce que fut Lamartine pour beaucoup d'hommes de sa génération, qui le contemplaient de loin, d'en bas, sans soulever le manteau; ce qu'il continua d'être longtemps pour ceux de la mienne; ce qu'il est encore pour les jeunes gens qui n'ont lu de ses œuvres que les plus populaires, sans avoir le loisir ou la curiosité de compulser les commentaires tardifs du poète et les surcharges de la critique. Je ne saurais mieux préciser les traits de cette figure idéale qu'en les recherchant dans mes propres souvenirs. On me pardonnera un procédé d'investigation toujours fâcheux; si je l'emploie comme le plus sûr et le plus simple, c'est que, bien loin de prétendre à la moindre originalité dans mes impressions, je suis fermement convaincu qu'il faut les généraliser

à l'infini, qu'elles ont été partagées depuis 1820 jusqu'à nos jours par des milliers d'hommes, avec de légères différences de temps, de lieu, de prédilection pour telle poésie, tel volume, mais avec la même intensité, avec les mêmes nuances, avec la même illusion, dans la prime jeunesse, d'être seul à ressentir ce que tous éprouvaient en commun.

J'écarte de la table les gros volumes d'œuvres complètes et commentées, les recueils de critique où j'ai dû puiser les élémens de cette étude; livres froids, propres et bien mis, comme des étrangers en visite de cérémonie. J'avise à la place accoutumée un petit bouquin de poche : *Méditations poétiques*, par Alphonse de Lamartine; Bruxelles, 1833. C'est une de ces contrefaçons que la Belgique répandait libéralement. Guenille de livre, qui ne vaudrait pas deux sous dans la boîte du bouquiniste. Les plats de la couverture, rongés aux angles, mal retenus par des fils étirés, montrent la bourre grise du carton; au dedans, l'impression microscopique se lit mal sur les feuillets piqués de rouille. Le compagnon demande grâce : il a fait tant de routes, et si fatigantes, dans les poches, dans le carnier, dans les fontes de la selle, dans les sacoches des mulets syriens. Que c'est triste, la consomption du vieux livre ami! On accepte, il le faut bien, l'usure de toutes les choses familières, sur nous et en nous, l'usure des corps; mais cet évanouissement d'un parfum spirituel, qui menace de nous manquer avant la fin du voyage, il semble que ce soit l'usure visible des sentimens et des pensées, la mort d'une âme. — J'avais déniché mon trésor dans un coin de la bibliothèque de campagne, à mes premières vacances. Ils étaient deux alors, de même format minuscule et de même provenance : le second, *les Harmonies poétiques*, a sombré au fond d'un sac, sur une des routes de l'Argonne, quand on y perdait tant de chères dépouilles, il y a vingt ans. — Du jour où j'eus trouvé cet interprète, toutes les choses de la Nature et mes propres sentimens prirent une signification certaine, une physionomie connue, une voix intelligible. Je savais nommer ce qui avait été jusqu'alors sans nom. Les impressions reçues du monde extérieur, tombant dans une âme façonnée par ce maître, s'y modelaient exactement sur les formes qu'il m'avait données. De la montagne où je le portais, dans un pays assez semblable au sien et commandé de même par les sommets des Alpes, les aspects de la terre m'apparaissaient à travers *l'Isolement* et *le Vallon,* les couleurs de la végétation à travers *l'Automne*, les feux du ciel de nuit à travers *le Soir*. Ainsi pour le monde moral; ainsi pour les contrées que j'ignorais, pour cette géographie de rêve qu'il m'enseignait, l'Italie, les mers du Midi, visions désirées à travers lui, arrêtées à jamais dans les tableaux qu'il en avait tracés. Tout d'abord, je crus être

seul à sentir avec ce frère l'univers d'émotions qu'il avait créé pour nous deux; par la suite, je m'aperçus qu'il transportait tous ses lecteurs aussi loin, aussi haut, et, naturellement, j'éprouvai quelque chagrin de me voir ainsi remis dans le rang; enfin, avec la sagesse tardive, j'ai compris que s'il était grand, doux et bienfaisant, c'est parce que la multitude des hommes communiait en lui.

Un peu plus tard, j'eus mon second enchantement par Lamartine. Ce fut au collège, un dimanche, à la classe de catéchisme. La leçon du jour ayant fini avant l'heure de la récréation, notre maître, un jeune prêtre breton, nous accorda une demi-heure de *lecture;* il dit qu'il allait nous lire une description de la Savoie, et il tira de la poche de sa soutane un mince volume : c'était *Raphaël.* Poussé par nos supplications et entraîné lui-même, il alla plus loin que les pages descriptives, il alla jusqu'au tiers du volume. J'entends encore cette voix, chaude d'émotion combattue, qui faisait parler Julie. Que Dieu l'absolve de son imprudence, si c'en était une; à l'âge où l'adolescent doit recevoir toute la révélation de la vie, il est de pires instructeurs que la prose d'amour de Lamartine. Quand nous sortîmes de la classe, le cercle d'horizon où le monde est enclos avait reculé à l'infini, une lumière neuve vivifiait la création; des lambeaux de ces longues phrases souples et caressantes flottaient sur nos lèvres, nous les rejetions comme on expire un air trop brûlant, aspiré par les poumons devant une fournaise. A la première sortie, je me procurai ce livre, je l'appris par cœur. Depuis lors, je l'ai relu bien souvent sur le lac du Bourget, sous les châtaigniers de Tresserves; pendant longtemps, je n'ai pu voir ces lieux avec d'autres yeux que ceux de *Raphaël.* Les bons juges placent ce roman autobiographique parmi les productions imparfaites de Lamartine; les bons juges nous la baillent belle. Si nous sommes sincères, nous récuserons toujours notre jugement littéraire devant certaines œuvres entrées de bonne heure dans notre chair et notre sang, fixées dans notre imagination par des circonstances spéciales. Tels vers, tels morceaux de prose, de musique ou de peinture, ne sont que des supports sur lesquels l'être intime s'est développé; veut-on en faire un objet d'étude, on ne les isole pas plus qu'on n'isole un trait particulier du visage ami qui le complète; eussions-nous le don critique et hypercritique, notre liberté d'examen est aliénée en pareil cas, comme celle d'un homme épris vis-à-vis de la femme aimée.

Je connus ensuite *Jocelyn, Graziella,* le *Voyage en Orient.* Je vis le golfe de Naples et la Syrie comme j'avais vu la Savoie et Milly : des domaines lamartiniens, où le maître avait commandé d'avance mes impressions, où il était partout présent. Il l'a écrit quelque part : « Un paysage n'est qu'un homme ou qu'une femme. »

Vue littéraire, dira-t-on. Il faut le dire alors des âmes pieuses qui admirent surtout dans la nature l'image de son Créateur. C'est, à un moindre degré, le même sentiment qui nous fait voir, dans un paysage, le reflet de l'imagination assez puissante pour recréer ce coin de terre à sa fantaisie. Dans le Liban, en Terre-sainte, je n'eus pas de peine à accepter Lamartine pour guide : la tradition de son passage était toute chaude, après un demi-siècle, au foyer de ces familles levantines dont il a popularisé les noms, et qui se perpétuaient naguère encore dans leurs fiefs consulaires. A Ramleh, le bon vieux signor Damiani, *consoul de toutes les potences*, me montrait avec orgueil la table où il avait hébergé le poète. Je retrouvais partout le genre d'exactitude qui lui est propre : une interprétation fidèle sans vérité photographique ; nul souci de la précision extérieure du détail, le don de tirer au dehors la beauté particulière enfermée dans chaque chose.

De même qu'il avait fixé l'aspect des lieux que l'on regardait d'après lui, et déterminé la nature des émotions qu'on se sentait tenu d'y éprouver, de même Lamartine donnait le cadre, les couleurs et presque les traits où devaient s'incarner les objets des premières recherches du cœur. Sa plus grande puissance lui est venue, peut-être, de la peinture qu'il fit de ses amantes, peinture si large, si peu appuyée; sans aucun artifice médité, par délicatesse native et surtout par besoin de peindre comme il voyait, il a su concentrer des rayons très ardens sur des figures si générales, si impersonnelles, que chacun peut détourner ces figures pour les ranimer sous d'autres noms, et prêter à d'autres voix l'accent divin inventé par le poète. Élevée ainsi à la dignité d'un type universel que chacun ramène au type connu de lui, Elvire déjouait d'autant mieux les investigations malignes; lors même qu'elle se précisa sous le nom de Julie, je me contentai facilement, pour ma part, des indications flottantes de Lamartine; pas plus pour elle que pour l'ombre incertaine de Graziella, je n'éprouvais la curiosité de creuser les personnages historiques, de rechercher la nature réelle de rapports si peu expliqués par l'écrivain, si bien adaptés par là même à l'histoire particulière que chacun brodait, avec son expérience, sur ce lâche canevas.

Et Lamartine lui-même, comment nous apparaissait-il, avant toute enquête « documentaire? » Je doute qu'il y ait jamais eu pareille souveraineté d'un homme sur les imaginations. Il personnifiait tout ce que l'on envie : beauté, amour, poésie, gloire, pouvoir de la parole, noble et large existence à travers des pays prestigieux et des aventures épiques, l'illimité du rêve et la plénitude de l'action. Je le voyais à peu près tel qu'il s'est dessiné avec

complaisance, dans les épanchemens de son déclin; il faut bien que ces dessins gardent une grande part de vérité, puisque, sans les avoir connus, par la seule pratique des premières œuvres, le lecteur se faisait du poète un portrait si approché. — Le bel enfant, « né parmi les pasteurs, » choyé par la tendresse d'une mère incomparable, grandissait dans un paysage arcadien. De son premier vol, il nous ravissait en Italie, et cette terre, sillonnée par tant de peintres et de poètes, n'appartenait plus qu'à lui; de l'enchanteresse qu'un autre allait bientôt appeler

Messaline en haillons, sous les baisers pâlie,

il avait la virginité, nous la découvrions par ses regards. Il revenait en France pour aimer encore, dans un cadre délicieux, comme on n'avait jamais aimé : c'était du moins l'illusion qu'il donnait. Puis, le coup de foudre de la gloire, un pays enivré de ses vers du jour au lendemain; cette gloire rapportée dans sa chère Italie, où son génie allait représenter la majesté du vieux trône restauré. Après cette jeunesse de demi-dieu, une maturité héroïque : le départ pour l'Orient, sur son vaisseau, avec une escorte d'amis; la retraite fastueuse dans cette Asie où il continuait le sillon lumineux de Bonaparte et de Chateaubriand, d'où son nom arrivait à l'Europe grossi par un cortège de noms légendaires, Ibrahim, Djezzar-Pacha, les cheiks du Liban et de l'Hermon. Un deuil cruel, mais estompé de poésie comme tout ce qui touchait à sa vie, l'ombre d'un jeune cyprès sur la statue de marbre blanc. Et c'était là-bas que le suffrage du peuple allait le chercher pour l'introduire dans la politique.

Il y entrait, il y restait, miraculeusement préservé des petitesses, des souillures, des haines inséparables de la vie publique pour les plus heureux. Comme ses amours, sa politique avait ce caractère général, impersonnel, qui le plaçait au-dessus de tous et près du cœur de chacun. Je me représentais les chambres de la monarchie de juillet avec Lamartine isolé à l'arrière-plan, hors des partis, hors des querelles quotidiennes, « siégeant au plafond, » ainsi qu'il le disait, écoutant le bruit lointain de l'océan populaire qui montait et lui apportait le pouvoir, comme il écoutait jadis, sur la grève de Baïa, le bruit des flots qui lui apportaient un poème. Étrange député, dont les manifestes étaient les *Recueillemens poétiques* et les préfaces de *Jocelyn;* orateur prodigieux, qui s'emparait de toutes les questions pour les soulever dans un monde supérieur, qui parlait au peuple par-dessus les têtes de ses collègues, avec les mots, l'accent, les attitudes du Forum antique.

Il attendait l'heure inévitable qu'il avait prévue; l'entendant approcher, il réveillait la France avec ses *Girondins*, ce livre dont on a dit : « C'est une révolution qui passe; » et jusque dans les erreurs manifestes de cette histoire, Lamartine gardait mieux que notre indulgence, il gardait notre sympathie et notre admiration, tant étaient visibles sa pitié pour les victimes, son amour de la vertu, son désir de se partager le cœur pour se dévouer rétrospectivement à tout ce qu'il y avait de généreux et de respectable dans chacune des deux causes en conflit. Je le voyais enfin dans la tempête et l'apothéose, debout à la barre, superbe de courage et d'éloquence, gouvernant seul contre les vagues déchaînées d'une révolution sociale, les contenant par sa parole, bravant la mort chaque jour avec des mots heureux, investi durant quelques semaines d'une royauté absolue, idole et prophète d'un peuple qui le suivait comme la protestation vivante de l'idéal contre la coalition des intérêts. Et après tant de bonheur et de gloire, la chute, l'oubli, la misère, la mort sourde; triste envers du tableau sans doute, mais encore empreint d'une sombre noblesse, relevé par la dignité touchante de ce long labeur du vieillard, et qui achevait de prendre nos cœurs en ajoutant la compassion à l'éblouissement.

Ainsi m'apparurent longtemps, comme un tout harmonieux et magnifique, l'œuvre, la personne et la vie de Lamartine. Quand je dis *moi* au lieu de *nous*, c'est, je le répète en m'excusant, pour ne pas affirmer sans preuves ce dont je suis pourtant persuadé, l'identité de la vision chez la plupart de mes aînés et de mes contemporains. Ainsi je le vis jusqu'à l'époque récente où me vint la malencontreuse pensée de l'étudier de plus près, dans ces gros livres et ces livres neufs auxquels il faut maintenant revenir.

II.

Reprenons-les, ces dossiers de l'instruction, *Confidences*, *Commentaires*, *Correspondance*, biographies, critiques; et les *Souvenirs* de l'excellent Charles Alexandre, un de ces témoins à décharge qui font parfois condamner le prévenu; et la *Jeunesse* de M. Reyssié, où le souci de l'information ne sert pas toujours les pieuses intentions du narrateur. En contrôlant les uns par les autres ces documens, nous obtiendrons l'autre figure de Lamartine, celle que voient les gens renseignés; la *vraie*, comme l'on est convenu de dire pour tout ce qui diminue. Je prends le mot à titre provisoire, nous en discuterons ensuite le bon aloi.

Il est entendu tout d'abord que nous devons reviser à chaque ligne les assertions du principal intéressé et qu'il a « le génie de

l'inexactitude. » On le surprend en faute dès ses premiers vagissemens, puisqu'il a le tort de s'y complaire. Aucun membre de sa famille n'avait émigré, affirmait-il : on lui prouve qu'il y en eut deux sur la liste. Quand il raconte les entrevues furtives de son père et de sa mère à la prison de Mâcon, sous la Terreur, il ajoute : « Ma mère me nourrissait alors. » On lui prouve qu'il avait à cette date plus de trois ans. Pour chaque fait, pour chaque jour de sa vie, on pourrait continuer ce jeu facile de redressement ; il suffisait d'indiquer comment on le joue.

La radieuse enfance à Milly, on la réduit à ses justes proportions. Le jeune Alphonse reçut l'éducation et mena l'existence habituelle des hobereaux de province. A dix ans, l'enfant est « un bon gros garçon joufflu, l'air étonné, la bouche bée, le nez en l'air. » Écolier médiocre et difficile à gouverner, il s'échappe de l'institution Pupier ; on le met aux jésuites de Belley ; il s'y trouve mieux, les bons pères lui laissant toute liberté de rêver. Ici, je me reprocherais de ne pas enchâsser une perle que M. Reyssié nous fait connaître : c'est, dans un discours de distribution de prix prononcé récemment au lycée Lamartine, la réclame discrète où un professeur nous montre le poète dévoyé, parce qu'il fut élevé par les jésuites au lieu de l'être par l'université. — « C'est là en effet (à Belley), que le jeune Lamartine allait achever de s'imprégner tout entier de ce sensualisme pieux, sanctifié par le mysticisme, qui se retrouve plus tard dans ses rêveries poétiques comme dans les réalités de son existence. Assurément, une éducation plus virile et moins mystique, une direction plus ferme, sans être moins bienveillante, auraient maintenu, dans ce jeune homme, la suprématie de la raison sur l'exaltation de son imagination et fortifié son caractère sans effleurer même l'exquise sensibilité de son cœur. » Et voilà comment *le Lac*, revu par le professeur du lycée, aurait pu devenir un bon devoir.

Les études terminées, l'adolescent revient languir à Milly. — « Un fils de famille très gâté, — nous dit-on, — un peu sauvage et très rêveur, le jeune monsieur du château, ignorant, mais aimant les romans et les poètes, passionné pour les chevaux et les chiens, adorant les ravins et les bois, grand, vigoureux, alerte, très beau, faisant quelques vers, aimant la religion et rêvant un peu d'amour, voilà Lamartine à vingt ans... Un jeune chasseur, d'éducation et d'instinct religieux, ayant l'imagination épicurienne. » — L'oisiveté lui pèse, il se ronge, il voudrait prendre du service dans la garde pour aller à Paris, ou tout au moins faire son droit à Dijon, entrer au barreau. En attendant, il se dépense à Mâcon en frasques vulgaires, il joue, il fait des dettes ; et ses vers érotiques, imités de Parny, célèbrent les aventures faciles de la petite ville.

Telle qu'on l'a reconstituée pour ces années, sa vie est celle de tous les jeunes désœuvrés qui embellissent les cafés d'un chef-lieu.

Il est temps de le dépayser. Sa famille l'envoie passer en Italie l'hiver de 1811-1812. C'est l'hiver de *Graziella*. Que nous laisse-t-on de la « pêcheuse de corail, » qui était en réalité une petite cigarière de la manufacture de tabac? Moins que rien; un lambeau décoloré comme ce mouchoir de cotonnade rouge, donné par la pauvre fille, qui se fanait dans une armoire de Saint-Point, près de la table de travail. Le voyageur l'a remarquée un soir, à la sortie des ateliers; son plus cher ami, Aymon de Virieu, est en bonne fortune avec lui :

Combien de fois la barque errante
Berça sur l'onde transparente
Deux couples par l'amour conduits...

« Une partie carrée, » disait M. Scherer, quand il faisait l'agréable. La Napolitaine inspire des vers dont la plupart serviront dans la suite pour une autre amante. En revanche, ceux qui devaient immortaliser le souvenir de cette enfant ont été composés beaucoup plus tard. *Tristesse*, — « Ramenez-moi, disais-je,.. » jaillit par hasard, au jardin du Luxembourg : « J'ignorais encore qu'elle fût morte de mon absence ; j'étais à Paris, dans la dissipation et le jeu... » L'adorable *Premier regret* ne remonta que dix-huit ans après, en 1830, dans l'église Saint-Roch, un dimanche que le poète avait accompagné Mme de Lamartine à vêpres.

Au moins a-t-on mieux respecté les voiles dont s'enveloppait pour nous la figure mystérieuse qui flottait sur *le Lac?* — Hélas! — Après des années de folies à Paris ou de pénitence en Bourgogne, après de vaines démarches pour obtenir un emploi diplomatique ou une sous-préfecture, Lamartine, la bourse vide et le corps malade, va prendre les eaux d'Aix en août 1816. Il y rencontre celle qui se nommait alors Mme Charles et qui devait s'appeler désormais Elvire. M. Charles, physicien célèbre en son temps, un peu oublié comme savant, plus célèbre aujourd'hui comme mari, M. Charles, bibliothécaire de l'Institut, où l'on conserve un beau portrait de cet aimable vieillard, avait retiré d'Écouen une pauvre orpheline pour l'épouser sur le coup de soixante-dix ans. Nous savions déjà par *Raphaël* comment se noua l'intimité des deux jeunes gens; mais si brûlantes que fussent les confessions du roman, elles n'attestaient que l'intimité des âmes. Cela ne pouvait suffire aux fureteurs; ils ont découvert les variantes du *Lac*, ils nous ont donné la strophe du baiser; ils ont marqué les coïncidences entre les poésies

plus sensuelles de l'année suivante, *Hymne au soleil*, *A El..*, et les promenades avec Julie dans les bois de Meudon, quand Lamartine eut rejoint son amie à Paris, au printemps de 1817. Quelle conquête pour nous! Cet amour type, qui planait de si haut sur tous les amours du siècle, nous avons maintenant la joie de savoir qu'il n'a différé en rien des autres. Nous savons aussi que certaines *Méditations*, d'un caractère philosophique et religieux, comme l'ode à M. de Bonald sur *le Génie*, n'étaient qu'industrie d'amoureux : ayant appris que Bonald comptait parmi les plus notables habitués du salon de Julie, et voulant se ménager un bon accueil chez cet arbitre, Lamartine écrivit à Aix, en une soirée, son dithyrambe au philosophe dont il n'avait jamais lu une ligne. — « Mon adhésion à ses symboles que j'ignorais n'avait été qu'une complaisance à l'amour. » Nous savons enfin que le *Crucifix* ne fut « recueilli sur sa bouche expirante » que par métaphore poétique : Aymon de Virieu le rapporta, après la mort de Mme Charles, à l'ami retenu loin d'elle par la pénurie d'argent. Et l'on nous fait espérer un régal possible, la correspondance de Julie, conservée à Saint-Point dans un tiroir secret où il y aurait chance de la trouver. Pour Dieu, si cela est, qu'une main tutélaire brûle ces lettres avant l'arrivée des éditeurs!

Moins de deux ans après les heures tragiques, Lamartine est de nouveau à Aix, en train de conclure un mariage de raison. — « La jeune personne, écrit-il, est très agréable et a une très belle fortune; il y a des penchans communs, une conformité de goûts, de sympathies, tout ce qui peut rendre heureux un couple qui s'unit. » Et un peu plus tard : « Je tâche de me rendre le plus amoureux possible. J'aurai une véritable perfection morale; il n'y manque qu'un peu de beauté, mais je me contente bien de ce qu'il y en a... C'est par religion que je veux absolument me marier et que je m'y donne tant de peines. Enchâssons-nous dans l'ordre établi. » — « Ce qu'il cherche dans le mariage, c'est une situation, » ajoute le dernier biographe. Il se résout à publier les *Méditations*, comme une chance de gagner quelque argent et d'aplanir les obstacles. Le livre réussit dans les salons, moins bruyamment que nous ne l'imaginions à distance. Louis XVIII nomme le poète attaché à Naples, le mariage se fait. Les *Nouvelles méditations* naissent à Ischia, c'est un étrange pot-pourri du cœur, réminiscences de Graziella, de Julie, mêlées aux hymnes sur la félicité présente. L'été ramène le ménage à Aix; et tandis que toute l'Europe pleure sur la douleur du chantre d'Elvire, dans ces eaux de Hautecombe, à jamais attristées par l'image adorée, les nouveaux époux se baignent gaîment; la correspondance témoigne de leur allégresse.

A partir de ce moment, les soucis de carrière et les agitations pour l'avancement passent au premier plan dans la vie du poète.

C'est ce qui ressort de la publication nouvelle de M. Édouard Frémy sur *Lamartine diplomate*. En 1830, il convoite ardemment la légation d'Athènes, il va enfin l'obtenir : la révolution éclate, le serviteur des Bourbons donne sa démission ; mais M. Frémy ne nous fait pas grâce d'uné lettre assez ambiguë, adressée par le démissionnaire à M. Molé ; il insiste sur son désir de prêter le serment; on pourrait croire qu'il se ménage une porte de rentrée.

J'ai rapporté quelques pièces du procès fait à la jeunesse, sans rien dissimuler. Le procès de la politique est plus connu. Il y a chose jugée, personne ne s'étant soucié de reviser la cause, malgré la plaidoirie amicale de Louis de Ronchaud. C'est un lieu-commun de dire que le poète fut imprudent et coupable, en usurpant un rôle réservé alors aux avocats, réclamé depuis par les ingénieurs ; qu'il n'entendait rien à ces matières, et que, ridicule d'abord, dangereux ensuite, il devint le principal auteur de nos malheurs publics. L'opinion est si prévenue de ce côté, que mon admiration pour l'enchanteur commença de branler par là ; les lectures que je viens de résumer achevèrent de la troubler.

Et me voici bien avancé. Je connais maintenant l'autre figure de Lamartine. Par curiosité inutile, pour la vanité de paraître informé dans les études professionnelles, — car il n'y a que cela tout au fond de notre soif de critique, la connaissance intime de ce poète n'important point aux fins du salut, — j'ai failli perdre la douce tranquillité d'un beau culte. On raconte que Victor Hugo, lorsqu'on lui présenta les implacables réquisitoires de M. Biré, gémit doucement : « Cet homme est bien méchant. » J'ai envie de dire la même chose des biographes et des critiques qui ont désolé ma religion : ils sont bien méchans. — Mais, diront-ils, on ne doit jamais hésiter à sacrifier la plus belle illusion pour acquérir une vérité. — J'en tombe d'accord ; seulement, est-ce bien une *vérité* que j'ai acquise ? C'est le point qu'il nous reste à éclaircir.

III.

Lamartine a jeté dans le raccourci d'une image ce mot d'une philosophie profonde : « L'idéal n'est que de la vérité à distance. » C'est justice qu'il en bénéficie tout le premier. Sainte-Beuve, avant de poignarder avec tant d'autres victimes celui qu'il était si heureux d'entendre nommer « un grand dadais, » le Sainte-Beuve de la bonne époque, chez qui l'esprit de finesse s'échauffait encore d'un rayon de sympathie, a parfaitement indiqué comment l'on doit regarder notre poète. Comme pour les tableaux, il y a pour chaque homme un point, le seul d'où l'observateur puisse saisir la vraie valeur de l'ensemble. — « Lamartine est de tous les poètes célèbres celui qui

se prête le moins à une biographie exacte, à une chronologie minutieuse, aux petits faits et aux anecdotes choisies. Son existence large, simple, négligemment tracée, s'idéalise à distance et se compose en massifs lointains, à la façon des vastes paysages qu'il nous a prodigués. Dans sa vie comme dans ses tableaux, ce qui domine, c'est l'aspect verdoyant, la brise végétale; c'est la lumière aux flancs des monts, c'est le souffle aux ombrages des cimes. Il est permis, en parlant d'un tel homme, de s'attacher à l'esprit des temps plutôt qu'aux détails vulgaires qui, chez d'autres, pourraient être caractéristiques... Dans les femmes qu'il a aimées, même dans Elvire, Lamartine a aimé un constant idéal, un être angélique qu'il rêvait, l'immortelle Beauté en un mot, l'Harmonie, la Muse. Qu'importent donc quelques détails de sa vie? » Rien de plus juste. Le bon secrétaire Alexandre prend un jour cette note : « Il a écrit à des femmes trois lettres qui les rendront folles d'amour, bien qu'il n'ait pas voulu enivrer leur cœur. Il jette à pleines mains les roses. » Cette émanation naturelle de charme nous a rendus si exigeans qu'on lui reproche à la fois les inévitables déceptions qu'elle causa, et les rares momens où la main cesse de répandre des roses pour se reprendre aux besognes de la journée commune. D'une façon plus générale, tirer argument dans une longue vie d'homme de telle contradiction, de telle faiblesse, de tel saut brusque du cœur ou de l'imagination, de tel retour aux médiocres nécessités de l'existence, c'est le procédé du dramaturge, qui compose un personnage avec des accidens pour produire un effet voulu ; ce n'est pas le procédé de l'historien, qui doit résumer toute la série des pensées et des actes pour les chiffrer par un total exact. Dans ce total, chez Lamartine, vous ne trouverez ni un mensonge intéressé, ni une méchanceté ; aussi Lamartine n'a-t-il pas à craindre de rencontrer son Biré. Quand il manque de mémoire, c'est par opulence d'imagination, par une puissance continue de création qui transforme le passé. S'il a fait souffrir, ce fut inconsciemment et en souffrant lui-même. Qu'il s'agisse de ses passions, de ses prodigalités financières, de ses erreurs de doctrine ou de conduite, nous n'y pouvons jamais reprendre que le trop-plein d'une source pure, le dommage involontaire causé par des eaux fécondantes qui se donnent sans compter.

Ainsi, pour défendre l'homme privé, il suffit de le suivre longtemps, au lieu de le guetter à quelque tournant de route. Il est inutile de défendre l'écrivain : le ridicule a fait prompte justice des prétentieux qui ne le trouvaient pas assez « artiste, » des pointilleux qui triomphaient de quelques défaillances, dans ce souffle poétique naturel comme une respiration. — Pour le politique, c'est autre

chose; les plus fervens admirateurs croient nécessaire de le jeter par-dessus bord, afin de mieux sauver le poète. Nous ne nous apercevons point qu'en acceptant de confiance ce discrédit, nous continuons à servir l'arriéré de préjugés et de rancunes le plus éloigné de notre façon de penser.

Eh! quoi, c'est nous, hommes de 1892, instruits par cinquante ans d'histoire, dévoués à l'idée sociale, c'est nous qui donnons encore dans les petits trébuchets de M. Thiers, qui nous associons aux railleries bourgeoises de la majorité de 1838, qui applaudissons aux sarcasmes du ministre contre le grand isolé, initiateur de notre tâche? Lamartine entrait seul : « Voilà le parti social qui entre, » disait Thiers; et ses députés de rire. Ils ne riaient plus, dix ans après, et leur chef n'avait pas cru dire si juste; le « parti social » entrait dans cette chambre derrière le poète, pour la balayer. Il vient toujours une heure où le peuple suit l'homme de l'idée et culbute les gens d'esprit. J'emprunte encore un mot lumineux à Sainte-Beuve, dans ces notes de sa vieillesse où il n'est certes pas suspect d'indulgence pour le vaincu. « Lamartine agissait avec cette divination de la pensée publique qu'ont les poètes et que n'eurent jamais les doctrinaires. » Tout tient dans ce mot.

Reprenez dans le détail les controverses de vingt années entre Lamartine et le gros des habiles, entre lui et Thiers, qui fut son principal adversaire; partout et toujours, qu'il s'agisse des chemins de fer ou des houillères, des institutions de prévoyance ou des impôts, de l'enseignement ou de l'extension du droit de vote, c'est le poète qui prévoit et provoque les transformations d'où notre monde actuel est sorti. Vraiment, il faut relire ce débat des chemins de fer, pour connaître ce qu'il peut y avoir de sens pratique dans le génie et d'aveuglement dans l'habileté courante. C'est Lamartine qui signale les dangers lointains inaperçus de tous; en 1840, au retour des cendres, et plus tard, à l'assemblée nationale, alors que les passions réactionnaires lui jetaient dans les jambes le prince Louis et qu'il prédisait d'une vue si sûre l'empire, la guerre, l'invasion. Il y a encore de braves gens pour lui reprocher la révolution de 1848; c'est reprocher la tempête au sémaphore d'abord, au brise-lames ensuite. On accordera bien que la révolution se serait faite sans Lamartine; mais, sans Lamartine, elle eût glissé dès le premier jour dans quelque hideuse commune, déshonorée par le haillon rouge; sans lui, l'Europe eût peut-être accablé un pays qui n'avait d'abord pour répondans que ce nom, ce courage, ce principe de paix. Il n'eut qu'un tort; celui de ne pas user de sa toute-puissance morale pour abattre des adversaires incapables de le remplacer, pour continuer à contenir et à diriger seul ce peuple qui avait besoin d'un guide unique

comme lui. Il le pouvait; son ambition fut trop pure, elle rêvait obstinément le rôle légal d'un Washington; plutôt que d'en sortir, il abdiqua volontairement devant la coalition d'intérêts, de rancunes et d'épouvantes, reformée contre lui dans l'assemblée par les vaincus de février.

Si l'on prenait la peine de relire ses écrits politiques, ses manifestes et ses discours, on serait stupéfait d'y retrouver tout l'esprit du temps présent, avec plus de largeur, avec un appui plus solide sur l'idée de Dieu comme fondement de toute justice. Il faut pourtant citer une de ces pages: je prends au hasard, parmi les plus anciennes, dans une préface de 1834 sur les *Destinées de la poésie :* « Ma conviction est que nous sommes à une de ces grandes époques de reconstruction, de rénovation sociale : il ne s'agit pas seulement de savoir si le pouvoir passera de telles mains royales dans telles mains populaires; si ce sera la noblesse, le sacerdoce ou la bourgeoisie qui prendra les rênes des gouvernemens nouveaux, si nous nous appellerons empire ou république; il s'agit de plus; il s'agit de décider si l'idée de morale, de religion, de charité évangélique, sera substituée à l'idée d'égoïsme dans la politique; si Dieu, dans son acception la plus pratique, descendra enfin dans nos lois; si tous les hommes consentiront enfin à voir dans tous les autres hommes des frères ou continueront à y voir des ennemis ou des esclaves. L'idée est mûre, les temps sont décisifs, un petit nombre d'intelligences, appartenant au hasard à toutes les diverses dénominations d'opinions politiques, portent l'idée féconde dans leurs têtes et dans leurs cœurs; je suis du nombre de ceux qui veulent sans violence, mais avec hardiesse et avec foi, tenter enfin de réaliser cet idéal qui n'a pas en vain travaillé toutes les têtes au-dessus du niveau de l'humanité, depuis la tête incommensurable du Christ jusqu'à celle de Fénelon. Les ignorances, les timidités des gouvernemens nous servent et nous font place; elles dégoûtent successivement, dans tous les partis, les hommes qui ont de la portée dans le regard et de la générosité dans le cœur; ces hommes, désenchantés tour à tour de ces symboles menteurs qui ne les représentent plus, vont se grouper autour de l'idée seule; et la force des hommes viendra à eux s'ils comprennent la force de Dieu et s'ils sont dignes qu'elle repose sur eux par leur désintéressement et par leur foi dans l'avenir. »

Cela n'est-il pas écrit de ce matin, par un de ceux qui reprennent la même tâche avec les mêmes pressentimens, devant les mêmes symptômes et les mêmes besoins? — Des mots, des mots, diront les sceptiques. Qu'ils aillent en vérifier les applications très pratiques, dans les débats sur les chemins de fer, les mines, les caisses de retraite; surtout, qu'ils se rappellent un fait entre

mille, attestant la sincérité de ces mots. En avril 1848, Lamartine avait réprimé par son seul ascendant la redoutable manifestation du 16; il avait rendu possibles et pacifiques ces élections du 23, dont chacun désespérait jusqu'à la dernière heure. Le lendemain du jour où fut nommée cette assemblée qui devait le précipiter du faîte, il ne s'y trompait point, le chef du gouvernement provisoire se déroba à ses amis; il entra furtivement dans une église, se perdit au milieu des fidèles, et là, il pria longuement, remerciant la Providence de l'avoir aidé à sauver son pays. Quelles que soient nos croyances, nous avons tous l'instinct qu'il faut beaucoup attendre et très peu craindre d'une ambition bridée par ce frein intérieur. Puissent nos destinées ne tomber jamais qu'en des mains assez fortes, assez pures, assez sérieuses pour aller offrir ainsi, dans le silence du temple, le fardeau qui leur est confié!

Je m'attarde à combattre l'injustice qui pèse sur la mémoire de Lamartine; je ne voulais pourtant pas écrire un plaidoyer. Je voudrais surtout montrer combien est légitime l'image idéale que nous nous faisions du poète, parce qu'elle est conforme aux lois générales de la perspective historique. Aux jours du romantisme, on eût simplement décrété que cette image est la vraie, puisqu'elle est belle, puisqu'elle répond à une exigence impérieuse du sentiment. Nous ne raisonnons plus ainsi. Une opération du sentiment n'a de valeur pour nous que si elle s'appuie sur une certitude rationnelle, si elle rentre dans une loi générale. Je crois que c'est le cas pour l'idéalisation de certaines figures.

Il y a, dans les méthodes critiques où nous mettions notre confiance, une contradiction flagrante avec les principes scientifiques qui nous rendent aujourd'hui raison du monde, avec les principes empiriques d'après lesquels nous organisons le gouvernement de ce monde. D'une part, nous rangeons tous les ordres de phénomènes sous la loi de l'évolution, du perpétuel devenir; nous attribuons de plus en plus une vie objective, évolutive et organique, à tout ce qu'on n'avait jamais séparé de l'homme, aux idées, aux croyances, au langage; par une application neuve et hardie, on vient d'introduire la théorie de l'évolution dans les genres littéraires; il ne faut plus qu'un pas pour l'ajuster aux œuvres elles-mêmes. D'autre part, sur les ruines des anciennes autorités individuelles, nous remettons la conduite des sociétés et la décision des plus graves affaires aux masses collectives, au suffrage universel, tout au moins à l'opinion publique; ce qui revient à dire, pour le philosophe, que l'instinct vital de l'inconscient nous paraît offrir plus de garanties que la raison analytique de quelques-uns.

C'est la double condamnation de notre procédé critique, en litté-

rature et en histoire. Ce procédé oppose la finesse de quelques érudits aux instincts créateurs de la collectivité, à la conspiration de l'inconscient; et, s'il s'empare d'un fait, d'un livre, d'une figure, il arrête arbitrairement l'objet de son étude à un moment donné; il le considère comme achevé, désormais immuable. Passe encore pour les morts obscurs qui finissent avec la mort; mais les morts qui continuent de vivre, un Lamartine, un Victor Hugo, un Napoléon, et tant d'autres à tous les degrés de survie, de quel droit nous proposez-vous une restitution de leur figure passée, dont vous n'êtes jamais sûr, comme plus vraie que leur figure actuelle, objective, lentement accrue par la collaboration de tous? C'est comme si vous nous montriez la photographie enfantine d'un sexagénaire de nos amis, en disant : Voilà le fidèle portrait de N... Votre affirmation ne comporterait qu'une demi-vérité : c'est lui, sans doute, et ce n'est pas lui, nous ne le reconnaîtrions jamais sur ce portrait. En quoi votre décomposition, par l'analyse, est-elle plus légitime que la création synthétique de la foule? Dans une de ses poésies écrite loin de Milly, Lamartine avait parlé, par erreur, d'un lierre qui tapissait le mur de la maison; il n'en existait point; par une inspiration délicate, sa mère planta le lierre absent et fit du mensonge une vérité. La foule, aidée par le temps, agit comme cette mère; elle achève l'œuvre du poète, elle fait des vérités de ses erreurs. Son opération est normale, conforme au travail de la nature, qui retouche constamment ses œuvres pour dégager les grandes lignes, pour les débarrasser du caduc et de l'accessoire. Ce qui crée de la vie est supérieur à ce qui en détruit.

Sait-on bien ce que l'on fait, en arrêtant toute formation d'idéal par « l'enquête documentaire? » L'électricité nous a donné le secret d'embellir les foyers modestes en déposant une mince couche d'or ou d'argent sur mille objets de métal commun. Que dirions-nous si une bande de maniaques envahissait le magasin de M. Christophle et s'acharnait à racler méthodiquement ces légers voiles d'or, sous prétexte qu'il faut nous rendre de la vaisselle *vraie*, du fer vrai, de l'étain vrai? On les enfermerait. C'est pourtant ce que l'on fait pour tout notre mobilier intellectuel, quand on contrarie le travail semblable et mystérieux du temps, qui dépose l'or de l'idéal sur le fer de la réalité première. Et puisque le raisonnement philosophique a le droit de tout mettre en doute, il peut pousser l'audace jusqu'à l'interrogation essentielle : ces fines recherches, ces dissections habiles, sont-elles autre chose qu'un jeu d'idées dans quelques cerveaux ingénieux, jeu sans valeur sérieuse et appréciable, si on le compare aux forces plastiques de la nature et du large instinct humain, qui conspirent

à créer leurs œuvres nécessaires, même avec ce que vous appelez l'illusion sentimentale ?

L'analyse, dont la critique dissolvante est une des formes, nous a rendu de grands services et donné de vives jouissances, depuis un demi-siècle. Elle a sa tâche nécessaire; mais nous avons abusé dans les recherches morales de l'admirable instrument des sciences physiques; et nous y avons tous notre part de responsabilité. Nous commençons à comprendre qu'en prolongeant cet abus, nous allons directement contre le besoin urgent des esprits, besoin de synthèse et de reconstruction. Je ne dis point qu'il soit facile de rétrograder sur cette pente ; je dis avec tout le monde que, si nous continuons à désagréger le peu de terrain solide qui nous porte encore, si nous ne reconstruisons pas, notre dissolution intellectuelle et sociale nous rendra bientôt impropres aux œuvres de vie.

J'indique seulement ces idées. Je demande crédit pour les développer. J'ai quelque scrupule à philosopher lourdement au sujet de l'aimable poète : mieux eût valu citer un plus grand nombre de ses vers. Mais en essayant de légitimer une vue idéale par des argumens de l'ordre rationnel, j'aborde un dessein plus étendu. Les phénomènes de la conscience, comme ceux du monde extérieur, nous apparaissent régis par quelques lois générales, déduites de nos observations sur la nature et la société, et auxquelles nous essayons de tout ramener, parce que nous les tenons pour infiniment probables. Quand il y a conflit entre les plus chères aspirations du sentiment et l'évidence de ces lois inexorables, nous sacrifions tristement les premières, condamnées comme illusoires. Mais nous sommes et serons dans l'angoisse, tant que nous n'aurons pas trouvé le point de conciliation entre les besoins traditionnels du cœur et ces règles de l'esprit. Il n'y a pas encore, il n'y aura probablement jamais de formule universelle pour résoudre ces antinomies du cœur et de la raison. Tenons fermement les deux bouts de la chaîne, comme dit Bossuet; et dans certains cas, tâchons d'apercevoir le point où les anneaux se soudent. Je propose aujourd'hui l'un de ces cas sous le couvert d'un grand poète; j'espère en découvrir d'autres dans la suite de ces études, en ramenant mes conclusions à cette recherche; parce qu'il n'est pas de souci plus pressant pour nos intelligences, parce que ce travail préliminaire est le fondement indispensable des reconstructions de l'avenir.

EUGÈNE-MELCHIOR DE VOGUÉ.

REVUE MUSICALE

Théâtre de l'Opéra : *Thamara,* opéra en 4 tableaux, poème de M. Louis Gallet, musique de M. Bourgault-Ducoudray.

Au Conservatoire, un jeudi, à cinq heures de l'après-midi, dans la modeste salle des examens et des concours à huis-clos; un seul rang de loges; des banquettes au parterre; sur la scène, une petite table et un grand piano; dans les loges, les auditeurs du dehors : des mélomanes, des demoiselles avec leurs mères; sur les banquettes, les enfans de la maison : d'autres demoiselles avec d'autres mères; des jeunes gens au visage imberbe ou rasé. Devant la table et devant le piano tour à tour, tantôt assis, tantôt debout, parle, joue, chante, gesticule un homme maigre, au visage ascétique, aux yeux clairs, aux cheveux insoumis. En des leçons qui parfois tournent au concert, il raconte l'histoire entière de la musique depuis l'antiquité, depuis Pindare, depuis Orphée, presque depuis les muses, jusqu'à Wagner, des fêtes d'Olympie à celles de Bayreuth. Cet orateur original, spirituel, comique avec sérieux, savant comme un moine, ardent comme un apôtre, c'est M. Bourgault-Ducoudray, lauréat du prix de Rome il y a quelque trente ans et l'un des meilleurs musiciens que je connaisse.

M. Bourgault-Ducoudray a peu produit. C'est la première fois, je crois, que son nom paraît sur une affiche; en vedette du moins, car il y a figuré naguère, au-dessous d'autres noms illustres, quand l'auteur de *Thamara* se fit l'*impresario* enthousiaste et désintéressé des Hændel et des Bach. Modeste lui-même, M. Bourgault est fier des autres, des grands. Il s'est consacré, que dis-je, sacrifié à eux; il a préféré leur génie à son talent, et pour leur gloire, abdiqué ses propres chances de renommée. Digne de créer lui aussi, il s'est contenté de comprendre et d'aimer. Il s'est fait l'interprète non-seulement de la pensée per-

sonnelle des maîtres, mais de la pensée anonyme et collective des peuples. Il a écouté toutes les voix, les plus humbles comme les plus illustres: celles de Mozart et de Beethoven, celle aussi du pâtre grec, obscur et inconscient héritier de l'aède antique, celle des filles de Bretagne battant leur linge au lavoir; ses deux œuvres les plus connues sont deux recueils de mélodies, les unes grecques, les autres bretonnes. De son âme ainsi donnée à tous, M. Bourgault-Ducoudray s'est pourtant réservé quelque chose, ne fût-ce qu'une étincelle. Son heure à lui a fini par sonner, mais tardive et discrète. Pauvre *Thamara!* commandée à l'auteur une trentaine d'années après le prix de Rome qui lui donnait droit à cette commande, imposée à une direction récalcitrante, décriée à l'avance par des confrères jaloux, différée par mauvais vouloir ou par accident, compromise par un ténor enroué (la chose est fréquente), sauvée par un ténor musicien (la chose est plus rare), l'œuvre a enfin été jouée et non sans succès.

C'est qu'elle n'est pas non plus sans mérite. Mérite tout musical, le poème de M. Gallet n'offrant pas beaucoup d'intérêt ni de nouveauté. Bakou la sainte, au bord de la mer Caspienne, cette mer qui ne communique avec aucune autre mer, comme on nous disait dans notre enfance, est assiégée par le sultan Noureddin. Les habitans parlent de capituler quand une jeune fille, Thamara, nouvelle Judith, résout de se rendre auprès du vainqueur et de le tuer. Mais devant le beau mameluck qui lui parle d'amour, elle se trouble, s'éprend à son tour d'Holopherne et se donne à lui. Elle ne l'en égorge pas moins, bien qu'à contre-cœur et, rentrant dans la ville sauvée, elle se frappe du poignard encore sanglant. A la bonne heure, cette Judith vaut mieux que l'autre, celle de Béthulie, qui n'eut en réalité que les bénéfices de sa patriotique démarche.

Nous avons pris beaucoup plus de plaisir à la lecture qu'à l'audition de *Thamara*. La répétition et la représentation même nous avaient laissé froid. A qui la faute ou à quoi? Un peu, sans doute, à la pauvreté de l'action, à sa diffusion aussi : deux scènes y suffiraient au lieu de quatre; le premier tableau, par exemple, fait presque totalement de chœurs : la ville se rendra-t-elle ou ne se rendra-t-elle pas? a paru long et monotone. Et puis l'instrumentation de M. Bourgault-Ducoudray ôterait plutôt qu'elle n'ajoute à l'intérêt de sa musique. Elle manque d'homogénéité; les groupes et même les unités sonores y ont trop d'autonomie; les détails, parfois trop d'importance ou de singularité, sans que cela donne ni relief ni couleur à l'ensemble qui reste gris. Mais le plus grand danger pour *Thamara*, comme pour toute œuvre sérieusement faite et digne d'être écoutée sérieusement, c'est le théâtre où elle est jouée, cet affreux Opéra de cinquante ou soixante millions, où décidément on ne jouit de rien, ni

par les yeux, ni par les oreilles. On n'y voit que des choses laides, et les belles choses s'y entendent à peine. Je ne sais quelle buée de froideur et d'ennui remplit cette salle trop grande, inhospitalière, figée dans son luxe de mauvais goût et sous sa croûte d'or. Les artistes chantent là-bas, là-bas, derrière un fossé que rien ne comble, que rien ne traverse. J'ignore s'ils s'intéressent au public; mais le public n'a aucunement l'air de s'intéresser à eux. Il arrive à neuf heures, le public, que ce soit la première représentation de *Thamara* ou celle d'*Ascanio*, la dixième de *Lohengrin* ou la huit centième des *Huguenots*, et une fois arrivé, il bavarde. Les directeurs peuvent changer, le public et la salle ne changeront pas. Gardons-nous donc de juger une œuvre sur la seule audition. Rentrons et relisons-la dans le silence.

Le premier acte de *Thamara* nous a semblé un peu lourd, encombré de chœurs massifs, quoique bâti par un bon architecte classique, un élève de la grande école, nourri de Hændel et de Bach. L'originalité peut faire ici défaut, mais non pas la conscience, ni la science, ni le style; le dialogue des groupes est bien coupé; une belle phrase du grand-prêtre : *Elle a prié pendant des jours sans nombre*, se développe avec une solennité toute sacerdotale; cette autre : *Une vierge animée de la force de Dieu*, chantée par le pontife d'abord et reprise par la foule, est d'un caractère liturgique approprié à la situation. J'aime moins le finale à grand fracas, avec cuivres et réminiscences de Meyerbeer (*les Huguenots*, 1er chœur du IIIe acte); on me dira qu'il est à sept temps, chose rare, mais « le temps ne fait rien à l'affaire. »

Il y fait beaucoup, répondrait M. Bourgault-Ducoudray; et le temps, sans jeu de mots cette fois, le temps, au sens musical du terme, ou, pour parler plus exactement, le rythme et avec lui le mode, préoccupent avant tout l'auteur de *Thamara*. M. Bourgault n'a qu'un rêve, mais dont il ne s'éveille jamais : introduire dans l'art contemporain les rythmes et les modes antiques, et, par eux, accroître l'abondance et la beauté de la polyphonie et de l'orchestration, ces deux grandes sources de la musique moderne.

Modes et rythmes antiques ou orientaux, c'est tout un, l'Orient et avec lui les pays « *à l'abri* de la civilisation musicale » ayant seuls conservé les traditions de la Grèce. Aussi, un sujet oriental convenait-il particulièrement à M. Bourgault-Ducoudray. Il y fallait une couleur spéciale que le musicien n'a point épargnée. Il a varié les rythmes, écrivant ici un finale à sept temps, là un chœur de femmes à cinq, rompant à tout moment par des mesures inégales la carrure et la symétrie des périodes. De là, dans le discours musical, plus de souplesse et de liberté, parfois un peu d'incertitude, mais souvent un nouvel équilibre et des balancemens inconnus.

M. Bourgault n'a pas tiré moins bon parti des modes divers, ses chers modes dorien, phrygien, lydien ou autres. Quelle fortune pour

lui que de pouvoir altérer une note sensible, augmenter une quarte juste, terminer une phrase sur la dominante ou la médiante au lieu de la tonique, faire du chromatisme à loisir et parfois même à outrance, broder, sur l'orchestre ou les voix, les ornemens qui caractérisent les mélopées orientales, la danse des derviches ou le chant du muezzin !

Dans le second acte, M. Bourgault a fait tout cela. Il est très bon, ce second acte, et plus on le relit, plus on y prend d'intérêt. Le théâtre représente le harem de Noureddin dans un palais, près du camp. C'est le soir ; le sultan regarde danser les bayadères : joli petit ballet, mélodies exotiques, harmonisées avec beaucoup d'ingéniosité ; un premier chœur d'almées, étrange par l'équivoque de la tonalité, l'alternance des rythmes et l'inattendu de la dernière cadence. J'aime le récit que fait Noureddin de son rêve : la première partie vague et flottante, la suite plus passionnée et plus chaude ; j'aime surtout, sous la déclamation où l'on reprendrait seulement un peu de gaucherie, le développement à l'orchestre d'une ardente phrase d'amour. Il y a du Wagner là dedans et du plus nerveux, du plus magnétique, du plus chromatique aussi, avec des poussées d'orchestre et l'élan d'un *grupetto* final, qui rappellent certains paroxysmes du maître de Bayreuth. Charmant et même le plus charmant de tous, le chœur féminin à cinq temps : *Au charme fuyant d'un rêve.* Il est avec les pages précédentes, avec le chant plus âpre du ténor, dans une relation tonale extrêmement heureuse. Mainte fois d'ailleurs, le compositeur a reproduit au cours de son œuvre, et par le même procédé, ce très heureux contraste de la passion et du calme.

Le grand duo d'amour serait excellent s'il avait quelques pages de moins. La phrase du ténor, accompagnée par le violoncelle solo, n'est pas ce que j'en aime le mieux. Elle a quelque chose de contourné, de maigre aussi, parfois d'embarrassé, quand les dessins de la voix et de l'instrument, les trilles et les gammes se répondent ; elle sent un peu l'artifice et l'arrangement de contre-point. Je préfère de beaucoup le début : ne fût-ce que les premiers mots de Thamara : *J'ignore la crainte,* auxquels une simple modulation donne tant de sérieux et de fierté ; puis le cantabile de Noureddin : *Devant moi tu restes glacée,* avec sa courbe harmonieuse et sa molle cadence, à la Massenet ; mais surtout le corps même, ou le cœur du duo. La situation y est traitée avec force, le mouvement toujours juste, la mélodie jamais banale, et l'harmonie sans cesse ingénieuse. L'antagonisme entre les sentimens des deux personnages commence par s'accuser fortement, puis se fond peu à peu dans l'unanimité de la tendresse et de la volupté. Le musicien a bien suivi cette évolution, opposant toujours à l'effroi de Thamara, à sa défense contre l'amour qu'elle sent approcher d'elle, la passion croissante de Noureddin qui chante dans l'extase, en pleine lumière. J'ai

retenu quelques beaux cris de la jeune fille : celui-ci, par exemple : *Qui m'a conduite ici?* cet autre, plus pathétique encore : *Mais rien ne pouvait donc me dire que l'ennemi c'était l'amour.* Un pareil duo n'est vraiment pas ordinaire. A chaque instant la voix haletante de Thamara coupe les cantilènes passionnées de Noureddin, mais enfin l'amour triomphe. Une très belle phrase éclate, sonore, puissante, libre en sa fantaisie comme une improvisation d'Orient; longue, mais soutenue jusqu'au bout d'un souffle ardent et fort. Tout y est original, bien qu'un simple *tremolo* l'accompagne; de ce *tremolo* se dégage une sorte d'appel ou de fanfare sur laquelle plane le chant vainqueur. De caressantes arabesques entourent la mélodie, lui donnent plus de grâce et de caprice; des harmonies singulières en prolongent le vol, en suspendent la chute. Elle s'attarde, s'éteint et se ranime encore, se traîne sur des inflexions étrangement douces et meurt enfin dans un soupir. La réponse de Thamara défaillante n'est pas moins belle. C'est le motif d'amour déjà entendu au commencement de l'acte. Repris ici d'abord par Thamara seule, puis en duo, puis en épilogue instrumental après le baiser décisif et la chute du rideau, il est d'un excellent effet. Il a quelque chose de très prenant, d'un peu énervant aussi. C'est peut-être, comme nous le disions plus haut, la beauté wagnérienne, mais c'est la beauté.

La scène suivante : le sommeil et le rêve de Noureddin, l'angoisse de Thamara, sa lutte avec elle-même devant l'amant qu'il faut frapper, n'est faite et ne pouvait l'être que des motifs déjà entendus, amoureux ou patriotiques, rappelés d'ailleurs avec intelligence,

Le tableau final est fort court. J'y ai pourtant remarqué les stances de Thamara. Quand je dis stances, je dis mal : il n'y a pas là de couplets, rien par exemple qui rappelle les fameuses strophes de Sapho. Thamara ne chante qu'une phrase accompagnée en marche funèbre, mais cette phrase est très belle. Elle l'est par son mouvement noble, triste, et qui monte; par son étrangeté douloureuse, par l'incertitude volontaire d'une tonalité qui toujours se dérobe et semble fuir cette voix comme le repos a fui cette âme, enfin par les dernières notes, d'où elle retombe, incertaine encore et pour ainsi dire à faux, d'une de ces chutes qui brisent.

Je m'étonnerais que le public se passionnât pour *Thamara;* mais il aurait tort de ne s'y point intéresser. Qu'il écoute attentivement le second acte; il y prendra plaisir. Qu'il encourage Mlle Domenech : elle est intelligente et bonne musicienne. Quant à M. Engel, il continue ses prouesses : tantôt il sauve *Lucie de Lammermoor*, tantôt *le Rêve*, tantôt *Thamara* (j'approuve d'ailleurs fort inégalement ces trois sauvetages). Il n'y a que lui pour lire un rôle à première vue, l'apprendre en quarante-huit heures et le chanter avec un goût parfait.

CAMILLE BELLAIGUE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 janvier.

Si ce n'était un peu triste, et même humiliant pour ceux qui gardent leur foi au régime parlementaire comme au régime le plus digne d'un pays libre, ce qui arrive serait une comédie assez plaisante à suivre. Oui, vraiment, si ce n'était que nous avons tous plus ou moins notre place dans l'action et que les intérêts de la France sont en jeu, on pourrait s'amuser à voir comment tout se passe, quelle peine ont nos chambres à se débrouiller, à se retrouver au milieu des contradictions, des confusions et des difficultés qu'elles se créent elles-mêmes. Un voltigeur du radicalisme, ancien ministre s'il vous plaît, demandait récemment d'un ton léger et ironique si ce que nous voyons était « la politique d'affaires, » — cette politique d'affaires dont on nous parle si souvent. Eh! non, ce n'est pas la politique d'affaires, au moins celle qu'on pourrait désirer et qui serait un bienfait public; c'est la politique d'hommes, de partis qui jouent avec les affaires et avec les lois, qui n'écoutent que leurs passions ou leurs fantaisies sans calculer les dangers d'une interpellation agitatrice ou les conséquences d'un vote improvisé et qui, faute de rester dans la vérité des institutions, glissent à tout instant dans une sorte d'anarchie d'où ils ne savent plus comment se tirer. L'histoire n'a rien de nouveau. C'est ainsi que presque tous les ans, — et cette année encore plus peut-être que les autres années, — on se retrouve au même point, avec des semblans de conflits constitutionnels, sans avoir un budget, sans en avoir même fini avec ce tarif général des douanes qui peut être une révolution dans l'économie intérieure comme dans les rapports extérieurs de la France.

Ce n'est point sans doute, si l'on veut, une anarchie aiguë et violente. Elle n'a rien précisément de violent, elle ne va pas jusqu'à ces désordres extérieurs qui appellent la répression : elle se manifeste par des incohérences qui se font sentir partout, qui passent des esprits dans les pouvoirs publics et sont le signe d'une situation indécise ou mal

équilibrée. Avec cette année qui finit, on n'est même pas bien sûr d'être resté dans une vraie et sérieuse légalité en prolongeant jusqu'en 1892 cette session extraordinaire qui n'était que le complément de la session de 1891 et qui, au premier aspect, aurait semblé devoir finir le 31 décembre. La question est au moins douteuse. Il le fallait, cependant, on l'a cru ainsi parce qu'on avait besoin de le croire. La loi douanière, poursuivant ses voyages du Palais-Bourbon au Luxembourg, du Luxembourg au Palais-Bourbon, se trouvait arrêtée par un dernier conflit entre les deux assemblées au sujet d'un droit sur les pétroles, — « l'éclairage du peuple, » comme on dit plaisamment. Le budget, de plus, n'était pas voté encore; porté tardivement au Luxembourg, il semblait réveiller l'esprit d'indépendance et de contestation dans le sénat. Il fallait prendre un peu de temps, essayer de mettre ordre à ces différends et de détourner autant que possible la nécessité des douzièmes provisoires. Soit! le conflit sur les pétroles a pu être tranché par un expédient, par une série de petites combinaisons qui ne font que déguiser ou ajourner la difficulté. Le budget est resté, — et on n'a pas échappé à un premier douzième provisoire. C'est tout ce qu'on a obtenu par cette prolongation peut-être irrégulière d'une session qui aurait dû finir à la dernière heure de décembre. Voilà les faits! on ne peut pas dire que l'année ait commencé avec cette simplicité qui est la force des pouvoirs publics; elle s'ouvre laborieusement, assez médiocrement, dans des conditions sans fixité, où tout est contradiction et incertitude. Ce n'est pas une crise, sans doute, il ne faut rien grossir, c'est un mélange de tout ce qui peut préparer ou ramener les crises par le désordre des idées et des faits.

A qui la faute? Aux circonstances, dit-on, aux tiraillemens et aux lenteurs inévitables du travail parlementaire, aux résistances du sénat qui empêche tout, qui arrête au passage toutes les réformes, qui, par ses prétentions, est le perpétuel embarras de la république! Les explications sont assez vaines. La vérité est que les circonstances n'ont jamais été plus paisibles, plus favorables pour une expédition régulière des affaires, que si on ne les expédie pas, s'il n'y a pas eu un budget pour la fin de l'année, ce n'est la faute ni du sénat, ni du régime parlementaire; c'est la faute de ceux qui ne cessent de dénaturer et d'altérer ce régime en s'efforçant de le plier à leurs passions, à leurs caprices d'omnipotence. Au fond, c'est là le mal, qui ne date pas d'aujourd'hui, nous en convenons, mais qui ne cesse de s'aggraver, et dont les derniers incidens de parlement ne sont qu'une manifestation nouvelle. Le mal est justement que nous n'avons pas le régime parlementaire, que nous n'en avons qu'une vaine et trompeuse représentation. Le mal croissant et redoutable est dans une situation où tous les pouvoirs sont confondus et où aucun ne remplit son vrai rôle, ne reste dans sa vraie fonction. La constitution ne compte pas. Une

chambre, abusée et gonflée de son omnipotence, dépasse à tout instant et à tout propos ses droits. Le sénat hésite et recule le plus souvent, ou, s'il a l'air de résister, d'exercer la plus modeste de ses prérogatives, il est accusé de provoquer des conflits, d'être un obstacle à tout. Entre ces deux assemblées, le gouvernement promène ses perplexités et ses doutes, craignant de trop faire sentir son autorité, multipliant les concessions, s'étudiant à tout ménager pour garder une majorité, — et à ce jeu perpétuel tous les ressorts s'usent sans profit. C'est une histoire qui recommence. On a déjà oublié la bourrasque qui a failli tout emporter il y a deux ans à peine, et on n'a pas tardé à reprendre les vieilles habitudes de partis comme si rien ne s'était passé. On se remet à abuser de tout, sans prendre garde que les mêmes causes peuvent produire les mêmes effets, et qu'un jour ou l'autre on peut se réveiller avec des pouvoirs affaiblis, devant une nation fatiguée, prête à céder aux captations pour échapper aux déceptions d'un régime qui ne sait pas même respecter sa propre constitution.

Assurément, la chambre, qui est censée représenter le plus directement le pays, a aussi les droits les plus étendus, et on ne les lui conteste pas. Elle a plus de droits qu'elle n'en peut exercer avec profit. Depuis six mois, elle a pu se livrer en toute liberté aux discussions les plus illimitées sur le régime commercial, sur le budget, en mêlant même à ces discussions un certain nombre d'interpellations et de motions sur toutes les affaires de la politique : soit, c'est son rôle, elle est une assemblée libre pour tout discuter. Qu'arrive-t-il cependant? Par une sorte d'entraînement auquel on s'est trop prêté et qui est devenu une dangereuse habitude, cette chambre qui a certes une grande puissance, mais qui n'a que sa place dans l'organisation parlementaire, a fini par ne plus même s'en tenir à la constitution.

Elle ne se contente pas d'exercer ses droits dans toute leur étendue, elle supprime les autres pouvoirs ou elle les traite sans façon comme s'ils n'existaient que pour l'exécution de ses volontés. Certainement, une des choses les plus extraordinaires est cette lutte obstinée qu'a récemment soutenue la chambre pour disputer au gouvernement le droit de négocier sur les tarifs avec les nations étrangères, pour l'enchaîner à une tarification immuable; elle est allée jusqu'à la menace et par le fait, si le gouvernement a sauvé en apparence sa prérogative, il est resté dans une position singulièrement délicate, réduit à ne pouvoir ouvrir que des négociations sans issue, ou exposé, s'il engage sa responsabilité, à retrouver une majorité protectionniste irritée dans la chambre. Il est cependant bien clair que les députés protectionnistes ne peuvent de leur propre autorité supprimer le droit de négocier des traités que la constitution donne au gouvernement. — A propos du budget, la chambre, par une tradition malheureuse, ne se borne plus depuis longtemps à discuter sur les finances, sur la situation

financière du pays. Le budget n'est pour ainsi dire qu'un cadre où elle déploie son omnipotence, et les finances ne sont pour elle qu'un prétexte, une occasion de donner libre carrière à ses impatiences de prétendues réformes. En réalité, elle touche à tout, à l'organisation de l'armée et de la marine, au droit public, au concordat, à la constitution des tribunaux, à des services permanens, à des lois organiques qui sembleraient ne devoir être modifiées que par des lois nouvelles délibérées avec maturité. Un crédit de plus ou de moins, c'est bientôt fait! Cette question même de la réforme des frais de justice qui a été soulevée récemment, qu'on a fait entrer de vive force dans la loi des finances et qui paraît avoir d'abord arrêté le sénat, cette question peut avoir certes son importance; mais ce n'est pas une affaire de budget. Avec ce système, on ferait entrer tout dans le budget, on pourrait, à propos de finances, remettre périodiquement en doute l'organisation publique tout entière. Et c'est ainsi que ces derniers incidens parlementaires, assez insignifians en apparence, remettent en lumière un mal plus profond, cette habitude invétérée d'usurpation qui est dans la chambre et qui est sûrement un danger pour le régime.

Chose curieuse qui peint la situation telle qu'elle est devenue! C'est la chambre qui va à l'aventure, confondant tous les droits, qui crée les difficultés par ses usurpations, et lorsque quelques-unes de ces œuvres d'omnipotence et d'imprévoyance parlementaire vont échouer au Luxembourg, c'est le sénat qui est le coupable, le grand suspect! Quand ils n'ont rien de mieux à faire ou à dire, les radicaux découvrent une fois de plus que le sénat est le trouble-fête de la république. Ce malheureux sénat n'a pas de chances. Vainement il a multiplié les actes de soumission et de résignation; vainement il a contribué plus que tout autre, il y a deux ans, à sauver la France et la république elle-même d'une catastrophe qui semblait infaillible si M. Floquet, alors ministre de l'intérieur et président du conseil, était resté trois mois de plus au pouvoir: on ne se souvient plus guère des services qu'il a rendus; il redevient l'ennemi, l'assemblée des impuissans, le « rouage inutile! » Qu'a-t-il donc fait pour mériter ses disgrâces? Il ne laisse pas toujours passer, il est vrai, les propositions décousues, les projets hasardeux qui pullulent au Palais-Bourbon et qui ont la prétention d'être des réformes sociales. Il voudrait aussi quelquefois savoir ce qu'il va voter; il a demandé dernièrement, non pas des semaines, tout au plus quelques jours, quelques heures pour réfléchir, pour revoir un budget que la chambre a mis huit mois à préparer, à expédier, et qui ne reste pas moins une œuvre assez incohérente. C'est ce qu'on appelle plaisamment faire de l'obstruction! Le sénat, dit-on, résiste au suffrage universel, au pouvoir souverain qui est au Palais-Bourbon! Est-ce possible? En vérité, que ne résiste-t-il plus souvent et plus fer-

mement! Le malheur est justement qu'il ne résiste pas assez à cette omnipotence d'une assemblée unique qui est l'idéal du radicalisme, qu'il ne sauvegarde pas assez ce qui est pour lui le plus simple des droits. S'il tente une défense, une faible défense, il ne tarde pas à se rendre, à se laisser désarmer. Le sénat malheureusement ne résiste le plus souvent que pour la forme, tout au plus jusqu'à la seconde ou à la troisième sommation; le gouvernement ne le soutient pas de peur de se compromettre lui-même. Sénat et gouvernement cèdent à la pression de ceux qui crient le plus. Le résultat de cette lutte des idées fausses contre le droit est que la constitution n'est qu'un mot, que le régime parlementaire n'est qu'une fiction, et qu'on finit par retomber périodiquement dans cette semi-anarchie où la paix, une paix momentanée et précaire, ne se refait entre les pouvoirs qu'aux dépens des institutions déprimées.

Comment sortir de là? Qu'à cela ne tienne! disent les empiriques du radicalisme qui ont toujours une recette merveilleuse et souveraine à leur disposition : puisque le sénat n'est qu'un rouage embarrassant ou inutile, le plus simple est de le supprimer par une revision de la constitution, d'en finir avec ces comédies qui peuvent devenir des drames. L'invention n'est pas nouvelle. La revision, c'était l'arme des boulangistes; c'est encore l'arme des radicaux et des esprits extrêmes qui ne trouvent rien de mieux que de trancher dans le vif. Toutes les fois que le sénat a une de ces velléités intermittentes de résistance qu'on lui reproche, qu'il n'a pas assez souvent, on y revient. On menace le sénat de la revision, comme si le mal venait de la constitution, comme si la revision pouvait simplifier les choses, comme si elle ne devait pas tout simplement être un moyen d'ouvrir une crise plus vaste où tout serait remis en doute, où toutes les passions se donneraient rendez-vous! En réalité, on devrait le reconnaître une fois pour toutes, la meilleure, la plus utile revision serait de faire tout rentrer dans l'ordre, de rester dans la vérité des institutions, de laisser leurs droits et leur liberté à tous les pouvoirs dont l'équilibre est justement la garantie de la paix publique. Nous parlions dernièrement du progrès tel qu'on l'entend aujourd'hui. Le progrès promis par les radicaux à la France, pour son cadeau de nouvelle année, semblerait être décidément de rétrograder en tout. Le progrès politique serait de revenir au régime de l'agitation en permanence, aux idées d'omnipotence conventionnelle ou révolutionnaire désavouées par tous les pays, — comme le progrès économique pour d'autres est de revenir aux plus vieilles idées de claustration ou de protection commerciale. Tout cela se mêle et produit un étrange effet dans notre vie publique.

Ce n'était pas assez, à ce qu'il paraît, de toutes ces questions politiques ou économiques qui s'agitent et qui, à dire vrai, n'intéressent pas également la France; il faut encore qu'on s'efforce de raviver le

feu des querelles religieuses qui semblait à demi éteint et que la violence des polémiques a si singulièrement rallumé. On ne se serait certes pas douté d'une si prochaine recrudescence de toutes les passions il y a quelques mois, lorsque l'apaisement semblait être le mot d'ordre accepté des rapports du gouvernement et des représentans de l'Église, lorsque la modération était dans les discours des évêques, de M. le président de la république et des ministres. Évidemment on n'en serait plus là aujourd'hui, au moins à en croire les apparences et les polémiques. Le fait est que, depuis quelque temps, ce ne sont que discussions passionnées, consultations ou turbulentes divagations sur les affaires de l'Église, sur l'apaisement ou la guerre entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux, sur le concordat, qu'on dénonce bruyamment, sur la diplomatie du pape, qu'on fait intervenir à tout propos, sur la politique des évêques et du petit clergé dans la mêlée des partis. C'est le débat à outrance, assourdissant, de toutes les passions, de toutes les idées et même de toutes les arrière-pensées. Qu'y a-t-il de réel et de sérieux, qu'y a-t-il de factice dans cette campagne nouvelle d'agitation menée avec toute la fougue et l'âpreté de l'esprit de parti? Sans doute, rien n'est plus vrai, il y a eu comme une traînée d'incidens aussi malheureux qu'imprévus qui ont ravivé les défiances et les dissentimens, qui ont créé une situation au moins délicate et ont interrompu un mouvement salutaire de pacification. Il est bien clair, cependant, que ces incidens, pénibles par eux-mêmes, n'ont rien changé dans le fond, et que l'intérêt de paix religieuse qui dominait tout est resté le lendemain ce qu'il était la veille. On avait un peu perdu le sang-froid au premier moment, il faut l'avouer; on n'a pas tardé à le retrouver, on devait le retrouver dans le gouvernement comme au camp ecclésiastique, parmi tous ceux qui ont la responsabilité des affaires de l'Église et de l'État. Les plus prudens ont compris le danger de se livrer aux incidens, de pousser à bout le conflit.

On a commencé à se ressaisir; mais le mal était fait, au moins jusqu'à un certain point. La lutte était partout, et si les esprits réfléchis, prévoyans, sentaient la nécessité de l'atténuer encore une fois, les partis extrêmes, prompts à saisir l'occasion, n'ont rien négligé pour raviver le feu, pour prolonger et envenimer la guerre.

Les radicaux pour leur part, exaspérés d'un commencement de pacification menaçant pour leur influence, ont mis aussitôt tout leur art à ranimer les passions anticléricales, à embarrasser le gouvernement, à défier l'Église, à réveiller l'éternelle question du budget des cultes, du concordat. Quelques ultra-conservateurs à leur tour, tout aussi inquiets d'un mouvement qui avait semblé un instant rapprocher le clergé de la république, menacés de perdre une partie de leur clientèle, ont cru habile de se jeter à corps perdu dans cette guerre renaissante. Ils n'ont pas hésité à répondre à l'agitation par l'agitation, irri-

tant les susceptibilités religieuses, s'efforçant de retenir le clergé dans l'irréconciliabilité, accusant presque de trahison les évêques suspects de modération, bravant la dénonciation du concordat, dont on les menaçait. Ultra-conservateurs et radicaux, obéissant à des inspirations opposées, à des mobiles et à des calculs différens, se sont rencontrés sur un seul point, — la nécessité pour eux de pousser aux ruptures irréparables, de ruiner à tout prix la politique de conciliation et d'apaisement. Voilà le fait! entre ces deux partis si singulièrement conjurés pour prolonger l'agitation, il y a seulement une différence. Quand les radicaux, tout pleins de leur fanatisme de secte, s'acharnent aux conflits religieux, saisissent toutes les occasions d'entretenir le trouble moral et tiennent en réserve la menace perpétuelle de la suppression du budget des cultes, de l'abolition du concordat, on les comprend; ils sont dans leur rôle, ils font leur métier, si on nous passe le mot. Ils sentent que tout ce qui peut assurer ou rétablir la paix, rallier les forces morales du pays dans la république, diminue leur ascendant, qu'ils ont besoin de l'état d'hostilité pour imposer au gouvernement leur compromettante alliance. On peut se demander quel intérêt ont des conservateurs à se faire les complices de cette dangereuse tactique, ce qu'ils peuvent gagner à essayer d'entraîner le clergé et les catholiques français dans des scissions irréparables, dans une irréconciliable hostilité contre les institutions elles-mêmes. On pourrait se demander aussi à quel titre ils se croient autorisés à disposer de l'Église, à accepter pour elle, par l'abolition du concordat, une prétendue liberté qui ne serait probablement qu'une servitude aggravée, qui, dans tous les cas, serait pour la France le commencement d'une crise indéfinie. C'est ce qu'on pourrait appeler faire la guerre pour la guerre. Le plus clair est qu'à ce redoutable jeu on risquerait de compromettre tous les intérêts religieux, sans profit pour l'intérêt politique qu'on prétend défendre et servir.

Qu'en sera-t-il de toutes ces polémiques irritantes, de ces tentatives pour réveiller et envenimer des conflits qui semblaient commencer à s'apaiser? Quels que soient leurs efforts, les partis extrêmes ne peuvent pas tout heureusement. Contre la politique de violence et de guerre, il y a un ensemble de sentimens, d'intérêts, de forces et de prévoyances qui résistent aux excitations. Il y a d'abord le pape, dont la patience éclairée et vigilante ne se laisse pas facilement décourager, et qui dès le premier moment, à n'en pas douter, s'est montré peu favorable à cette récente recrudescence d'agitation. Que le souverain pontife ressente vivement les blessures de l'Église, les excès du radicalisme dans les affaires religieuses en France, c'est bien évident, il ne l'a jamais caché; il n'est pas moins resté l'homme d'une conciliante modération dans ses rapports avec notre nation. Une lettre publiée dernièrement, écrite dès 1883 par M. Jules Grévy au saint-

père, lettre d'ailleurs aussi respectueuse que fine, prouve que ce grand pape Léon XIII s'est toujours préoccupé à la fois et de sauvegarder autant qu'il le pouvait les intérêts catholiques dans notre pays et de préparer la paix religieuse en France. C'est la politique qu'il a suivie depuis dix ans, mettant toute sa prudence à séparer la cause de l'Église de la cause des partis hostiles à la république. C'est la politique qu'il suit encore, qu'il conseille évidemment, qu'il inspire aux évêques, au clergé français, et qui est le désaveu de toutes les polémiques, de toutes les manifestations aventureuses. Il y a aussi, il y a surtout contre la politique d'agitation et d'irréconciliabilité, l'instinct profond et presque universel du pays. On aura beau s'évertuer dans les journaux et dans les discours, prétendre tour à tour parler pour le pays en lui prêtant des passions qui ne sont que des passions de partis : le pays reste ce qu'il est, patient et invariable dans son bon sens. Il ne demande ni les guerres constitutionnelles avec l'abolition du sénat, ni les guerres commerciales qui peuvent lui fermer l'entrée des pays étrangers, ni les guerres religieuses par l'abolition du concordat, par une sorte d'incompatibilité déclarée entre la république et les croyances traditionnelles. Cette grande masse française, qu'on soumet à toutes les expérimentations, ne demande au fond que la paix en tout. C'est son instinct, c'est son vœu, parce qu'elle sent que la paix qui a préparé sa réhabilitation est en même temps la garantie de sa grandeur et de son avenir.

Aussi bien la paix est aujourd'hui le mot d'ordre presque universel en Europe. C'est avec des paroles de paix que l'année s'est ouverte à peu près partout, à Vienne comme à Berlin, à Paris comme à Rome. M. le président de la république s'est fait l'interprète de ce sentiment dans le petit discours qu'il a adressé au corps diplomatique, représenté par le nonce du pape, et le roi Humbert a tenu le même langage à Rome. Cela ne veut pas dire certainement que tout ce qui a préoccupé depuis si longtemps et ce qui préoccupera sans doute longtemps encore l'Europe, ait disparu comme par enchantement, pour la bienvenue de l'année nouvelle ; cela veut dire plus simplement qu'il n'y a, à l'heure qu'il est, aucune difficulté trop pressante, aucune apparence de complications prochaines ; cela signifie non pas que la situation de l'Europe s'est miraculeusement éclaircie et raffermie, mais qu'il y a dans les gouvernemens l'intention arrêtée, la volonté réfléchie de ne pas se laisser trop facilement émouvoir, d'écarter les incidens qui ne sont que des incidens. Les tarifs de douane, les traités de commerce sont aujourd'hui la première occupation de la diplomatie. La grande affaire est de savoir ce que vont être avant peu les rapports des peuples, comment une entente s'établira entre des pays accoutumés à un autre régime, entre la France et l'Espagne surtout pour le 1er février, quels seront les résultats de ce nouvel ordre économique qui com-

mence. Les affaires commerciales deviennent plus que jamais un des élémens de la politique et elles réservent peut-être bien des surprises. L'avenir en décidera ! En attendant, c'est la paix qui règne, et d'aucun côté, à ce qu'il semble, il n'y a pour le moment de sérieuses menaces d'orages. Reste, il est vrai, l'imprévu qui est souvent le grand trouble-fête, — et c'est justement l'imprévu qui vient de se produire sur un des points de l'Orient où se rencontrent les influences européennes, en Égypte, par la disparition soudaine du khédive Tewfik-Pacha.

C'est par sa position, ce n'est pas par lui-même que Tewfik-Pacha est un personnage de l'histoire contemporaine, et ce sont les circonstances qui font de sa mort une sorte d'événement. Il avait à peine trente-neuf ans et il a régné douze ans. Il était le fils et l'héritier d'Ismaïl-Pacha, ce fastueux vice-roi qui expia un jour ses prodigalités et ses fautes par une déposition, et qui, après avoir erré en Europe, s'agite encore à Constantinople avec le regret de sa fortune et de son pouvoir perdus. Tewfik était un prince de goûts plus modestes et d'un caractère plus effacé. Ce faible descendant de la race de Méhémet-Ali, d'Ibrahim-Pacha, n'aura pas eu une destinée brillante, et si son règne a été sans éclat, il n'aura pas été sans agitations. La fortune ne lui a pas été propice. Pendant ces douze années de pouvoir, il aura vu le Soudan perdu pour l'Égypte à la suite de la guerre du mahdi, l'insurrection d'Arabi-Pacha, le bombardement d'Alexandrie, des révoltes, des crises, et tout cela conduisant à l'occupation britannique, qui dure encore. Ce malheureux khédive est mort sous la protection de sir Evelyn Baring et du général Grenfell. Il a aujourd'hui pour successeur un jeune homme de dix-sept ans, son fils Abbas-Pacha, qui récemment encore achevait son éducation à Vienne, et qui vient de se rendre au Caire pour recueillir la couronne. Le sultan, autant sans doute pour affirmer son droit de suzeraineté que pour couper court à toute complication, s'est hâté de donner l'investiture au nouveau khédive. Il ne reste qu'à décider si le jeune Abbas-Pacha, qui n'atteindra sa majorité que dans quelques mois, aura d'ici là un conseil de régence et quel sera ce conseil de régence d'une si courte durée. C'est peut-être déjà fixé. Par le fait, la transition s'accomplit sans crise. Le khédive s'appelait hier Tewfik, il s'appelle aujourd'hui Abbas ; mais on sent bien que le point grave n'est pas là, que cette mort soudaine a suscité une question plus délicate, celle de savoir si le changement de prince sera aussi un changement de situation pour l'Égypte, si devant un nouveau règne l'Angleterre se décidera à rappeler ses forces d'occupation, à quitter les bords du Nil. C'est la vraie question, qui n'est plus seulement égyptienne, qui intéresse l'Europe, qui a été aussitôt vivement agitée en Angleterre, où l'opinion ne laisse pas d'être partagée.

Tout est là ! que l'Angleterre du torysme ne soit pas pressée de quitter l'Égypte, de tenir les promesses de retraite, qu'elle a si sou-

vent renouvelées, sans se croire obligée jusqu'ici de les réaliser, c'est bien évident. Lord Salisbury, dans un discours qu'il a prononcé il y a quelques semaines, avant la mort du dernier khédive, n'a pas caché que l'heure de se retirer des bords du Nil ne lui semblait pas venue, que l'Égypte avait besoin de la protection anglaise. Ses amis, les journaux, ne cessent de mettre la plus singulière âpreté à soutenir la nécessité de rester au Caire, de garder la route des Indes. Ce n'est cependant pas facile de pousser à bout cette politique d'occupation et de protectorat indéfinis en présence de l'opposition qui se manifeste parfois même en Angleterre. La meilleure preuve que les journaux conservateurs ressentent quelque embarras, c'est le soin qu'ils mettent depuis quelques jours à expliquer de nouveau la nécessité de prolonger l'occupation, surtout pour protéger les débuts d'un nouveau règne, à raisonner avec la France. Ils n'ont pas seulement à persuader la France, ils ont à persuader toutes les puissances, à commencer par le sultan. Que prouve tout ceci? C'est qu'il suffit d'un incident pour montrer que l'occupation anglaise n'est pas une solution, que rien n'est fini sur les bords du Nil, que, tant que la question subsistera, elle restera un grief pour la diplomatie européenne, un sujet d'ombrage entre la France et l'Angleterre, qui auraient si aisément tant d'intérêts communs dans le monde.

S'il y a pour l'Europe, même par ces jours de paix, des causes d'embarras et d'inquiétude, elles sont le plus souvent dans ces pays de l'Orient, non-seulement en Égypte, mais dans ces jeunes États des Balkans, qui ont tant de peine à se fixer. Après cela les difficultés ne sont pas sans doute les mêmes ou ne sont pas du même ordre partout. Où en est aujourd'hui ce médiocre incident qui a décidé la France à rompre avec le plus irrégulier de ces États, la Bulgarie, à rappeler son agent de Sofia? Il ne s'agit pas du tout, pour une puissance comme la France, d'abuser de la force, comme l'ont dit quelques journaux anglais; il s'agit tout simplement, sans rien exagérer, en restant dans la vérité, que M. le ministre des affaires étrangères a nettement précisée l'autre jour, de faire sentir à de petits dictateurs comme M. Stamboulof, qu'ils ne peuvent pas tout se permettre, même en se croyant protégés par les grandes alliances. Dès que la France prenait le parti de ne pas subir l'expulsion d'un de ses nationaux, elle n'avait plus rien à faire à Sofia; elle n'avait qu'à invoquer les traités et les capitulations, à s'adresser à la Porte, suzeraine de la Bulgarie comme de l'Égypte. La Porte n'est peut-être pas très pressée d'exercer sa suzeraineté, de se jeter dans ces affaires balkaniques où elle craint de tomber au milieu des conflits d'influences. Elle temporise, c'est possible. Notre gouvernement n'est pas apparemment bien impatient d'une victoire sur M. Stamboulof. Quant à la Bulgarie, elle n'aura trouvé en tout ceci d'autre profit que d'être rejetée plus visiblement dans cette

condition d'une principauté hors la loi qu'elle s'est créée et d'où elle ne paraît pas devoir sortir de sitôt. La Roumanie est certainement un État plus régulier, qui s'efforce de justifier sa fortune et ce titre de royaume indépendant qu'elle a payé de son sang, en mêlant ses armes aux armes russes devant Plewna; elle n'a pas moins de son côté des crises intérieures qui ne sont peut-être pas elles-mêmes sans quelque rapport intime avec le mouvement diplomatique de l'Europe.

Que signifie réellement cette crise ou cette évolution ministérielle qui vient de se produire à Bucharest? Par elle-même elle semble assez bizarre. La Roumanie, depuis qu'elle a conquis son indépendance dans la dernière guerre, a passé par bien des phases difficiles. Elle a eu, il y a quelques années, son Stamboulof en M. Jean Bratiano, un de ces petits dictateurs affectant l'omnipotence à la Bismarck. M. Jean Bratiano a disparu dès 1888, au milieu de scènes violentes, et il est mort depuis. Après lui les ministères se sont succédé et ont toujours eu quelque peine à vivre avec des parlemens où se combattaient et se neutralisaient trois ou quatre partis, les anciens conservateurs, les néo-conservateurs, le parti dit des « junimistes, » les nationaux libéraux. Jusqu'à ces derniers temps, il y a eu un ministère qui s'était formé sous la présidence du général Floresco, qui a réuni un instant des conservateurs dont le plus éminent était M. Lascar Catargi, un homme de vieille renommée en pays roumain, et des nationaux libéraux, M. Blaremberg, M. Vernesco. Ce ministère avait contre lui l'opposition de tous les autres partis; il était de plus affaibli par ses propres divisions, par une intime rivalité d'influences. Que s'est-il passé? La vérité est que depuis deux mois il y a eu à Bucharest un véritable imbroglio, où les ministres se sont visiblement joué les uns les autres et qui a fini par l'élimination des libéraux nationaux. Ce n'était encore que le commencement de l'évolution. La crise ne s'est réellement dénouée que par la formation d'un ministère qui a pour chef M. Lascar Catargi, et qui réunit des conservateurs de toutes les nuances, des junimistes, — des hommes de talent, M. Lahovary, M. Carp. Le parlement, qui avait été dissous, au courant de l'année dernière, vient d'être dissous encore une fois. Il s'agit de savoir si le cabinet conservateur reconstitué aura, dans les élections qui vont se faire d'ici à quelques jours, la majorité qu'il cherche et qu'il espère.

Ce qu'il y a de caractéristique, c'est qu'à travers toutes ces crises qui se succèdent depuis quelques années, il y a visiblement un travail de diplomatie qui se poursuit, dont le roi a le secret et la direction. Le roi Charles est allé en Allemagne et il a eu ses entretiens avec l'empereur Guillaume. Il était récemment à Buda-Pesth, où il s'est rencontré avec l'empereur François-Joseph; il a même fait une pointe en Italie. Que le roi Charles, qui est un Hohenzollern, ait des inclinations tout

allemandes et tienne à se rattacher plus ou moins à la triple alliance, ce n'est pas douteux. Est-ce à dire que la Roumanie aille jusqu'à s'engager avec l'Europe centrale, jusqu'à accepter des obligations qui la mettraient en hostilité avec la Russie? Il est probable qu'en dépit de toutes les apparences, la Roumanie ne songe qu'à s'assurer une neutralité qui serait une consécration nouvelle de son indépendance. Toute autre politique risquerait de soulever le sentiment national et de remettre en doute la position que la Roumanie a si péniblement conquise.

CH. DE MAZADE.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE.

La première quinzaine de la nouvelle année n'a pas vu renaître l'activité des affaires sur les marchés financiers européens. Les cours des fonds d'État se sont d'abord très bien tenus, en prévision des achats que la mise en paiement de nombreux coupons d'intérêt et de dividende en janvier rendait probables; mais l'effet de cet afflux présumé de capitaux tardant à se produire, la cote, dans les derniers jours et sur certains points, a perdu de sa fermeté. Divers événemens sont survenus qui invitent les capitalistes à ne point trop se hâter dans la recherche d'un placement pour leurs fonds libres. La paix, sans aucun doute, est aussi assurée aujourd'hui qu'elle l'a jamais été, mais l'exercice 1891 a légué à l'année nouvelle un incident bulgare qui n'a pour l'instant aucune signification grave, mais peut en prendre une au premier moment. Des troubles ont éclaté au Maroc, obligeant les puissances européennes à envoyer des vaisseaux de guerre à Tanger. Si ces troubles s'aggravent, c'est l'existence même de l'empire marocain qui est en jeu, et, pour ce gâteau à partager, que d'ardentes et jalouses convoitises! La mort si soudaine de Tewfik-Pacha a posé de nouveau la question égyptienne. La Porte s'est hâtée, il est vrai, sur la suggestion de l'Allemagne, de reconnaître le fils de Tewfik pour khédive, et les Anglais déclarent que, moins que jamais, il leur est permis de songer à un abandon de la vallée du Nil. Aussi

les fonds égyptiens n'ont-ils fléchi que pendant deux jours et ont déjà repris leur ancien niveau.

Le rendement des impôts, en France, a été magnifique en l'année 1891. La plus-value totale est de 100 millions sur les évaluations budgétaires, et de 102 sur les produits effectifs de 1890. Il semblerait que de tels chiffres dussent rendre singulièrement aisé l'établissement du budget de 1893, auquel travaille en ce moment notre ministre des finances. Il n'en est rien, car ces belles plus-values sont déjà absorbées, et fort au-delà, par les accroissemens de dépenses directement votées par les chambres ou résultant du vote de lois nouvelles.

L'argent est abondant et bon marché à Londres, à Paris et à Berlin. La Banque d'Angleterre a dû, à cause de l'échéance de fin d'année, livrer des quantités d'or assez importantes, mais elle a maintenu le taux de son escompte à 3 1/2 ; la Banque de l'empire d'Allemagne a été en situation de faire mieux encore et a réduit le taux de son escompte à 3 pour 100.

La liquidation de fin décembre s'est faite dans d'excellentes conditions sur nos fonds publics, au pair et même avec un léger déport sur le 3 pour 100 ancien, avec un report insignifiant sur les autres catégories. Le 3 pour 100, compensé à 95.10, a été ensuite, à travers de courtes oscillations, porté à 95.45, puis ramené entre 95.20 et 95.25. L'emprunt, de 95.10, a été poussé à 95.55 et reste établi à 95.40. Le 16, il sera détaché sur ce fonds 1 fr. 05 par 3 fr. de rente, pour intérêt sur le montant versé du capital. Cette somme de 1 fr. 05 est actuellement payée en déduction du versement appelé depuis le commencement de janvier et qui devra être effectué au plus tard au milieu du mois. Après le détachement de ce coupon, le prix du nouveau 3 pour 100 ressortira à 94.35, et l'écart avec l'ancien sera encore de 85 à 90 centimes.

Il a été détaché, le 7, des coupons de : 1 pour 100 sur le consolidé russe, 1 pour 100 sur l'Extérieure d'Espagne, 1 1/2 sur le Portugais, 2 pour 100 sur le 4 pour 100 Hongrois, 2.17 sur l'Italien, 0 fr. 75 sur le 3 pour 100 russe nouveau. Sur les obligations helléniques 5 pour 100 de 500 francs, il a été payé le même jour 12.50, sur le 5 pour 100 1886 de la République Argentine 12.50, sur les obligations 5 pour 100 hellénique 12.50, sur les 5 pour 100 de Cuba 12.50, sur les 6 pour 100 de Cuba, 15, sur l'obligation 5 pour 100 des Douanes ottomanes, 12. 50.

Si nous comparons les cours de compensation de fin décembre avec les prix actuels, déduction faite des coupons détachés, nous trouvons une réaction d'une unité sur l'Extérieure, de 0 fr. 75 sur le consolidé russe, de 1.25 sur le 3 pour 100 russe, de 1 sur l'Italien ; au contraire, il y a eu maintien des prix ou reprise partielle des coupons sur le 5 pour 100 argentin 1886, sur les obligations de Cuba et sur l'obligation des Douanes.

Les fonds russes ont fléchi sur la publication des prévisions relatives au budget de 1892. Le gouvernement paraît faire état d'un déficit de 75 millions de roubles. Cette première constatation officielle des pertes qu'aura causées l'insuffisance de la récolte de 1891 est suffisamment éloquente. Et que sera la récolte de 1892 après les souffrances terribles de cet hiver? En Autriche-Hongrie, l'adoption de mesures pour le rétablissement de la circulation métallique avait paru un moment imminente; on annonce un nouvel ajournement. Les dispositions n'en restent pas moins favorables sur le marché de Vienne, la situation budgétaire étant excellente à Vienne et à Pesth. L'Italien, après avoir fait preuve d'une grande fermeté, a fléchi dans les derniers jours au-dessous de 90. Le cabinet di Rudini persévère cependant avec énergie dans la politique des réductions de dépenses; on doute seulement de la possibilité d'un retour à l'équilibre aussi prompt que l'avait annoncé M. Luzzatti.

L'emprunt extérieur émis en Espagne a échoué. Le syndicat a dû garder les titres en grande partie. L'opération n'a apporté qu'un soulagement momentané aux embarras du Trésor et de la Banque d'Espagne. Le change s'est maintenu à 14 pour 100; M. Camacho a réussi à fortifier l'encaisse métallique or et argent, mais la circulation fiduciaire dépasse maintenant 820 millions. L'attitude du gouvernement espagnol dans la question douanière et les événemens du Maroc ont encore ajouté aux causes diverses qui font tenir en suspicion sur notre marché l'Extérieure d'Espagne, valeur jadis favorite. L'assemblée des actionnaires de la Compagnie des chemins de fer portugais a eu lieu le 7 janvier à Lisbonne. On a dû y constater la ruine de l'entreprise. Des malversations ont été en outre découvertes, et une enquête a été ordonnée. La conséquence de ces décisions a été la démission, comme ministre des finances, de M. Marianno Carvalho, ancien administrateur de la Compagnie. Ces incidens ont provoqué de nouvelles ventes des valeurs portugaises.

Les fonds turcs ont été fermes, et il s'est produit une certaine reprise sur les Argentins et les Brésiliens.

Les titres des sociétés de crédit ont été lourds en général, mais les différences de cours ont été peu importantes. Les valeurs industrielles sont restées assez fermes, sauf le Suez, qui a reculé sur la prévision de moins-values en 1892 par suite de la médiocrité des récoltes de céréales dans l'Inde.

Sur le marché du comptant, le trait caractéristique a été un nouvel affaiblissement des prix sur presque toutes les catégories d'obligations des chemins de fer espagnols.

Le directeur-gérant : Ch. Buloz.

